



Digitized by the Internet Archive in 2017 with funding from Getty Research Institute



BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GAND.

7de JAAR. — 7me ANNÉE.

GENT,
J. VUYLSTEKE, UITGEVER,
Koestraat, 15.

1899.



BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

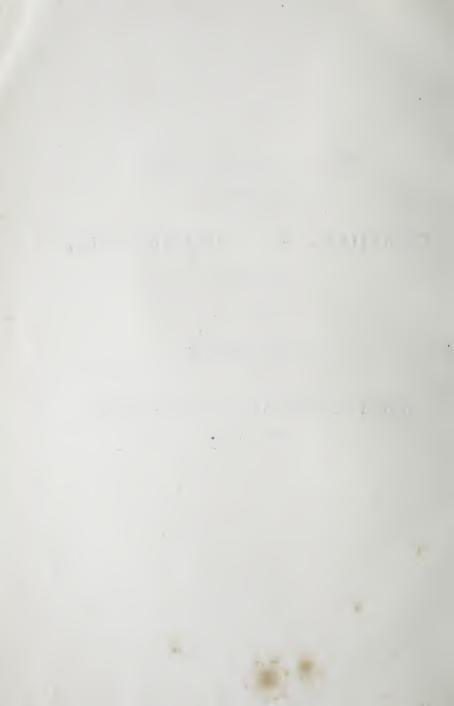
GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE







BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GAND.

7de JAAR. - 7me ANNÉE.

GENT,

J. VUYLSTEKE, UITGEVER,
Koestraat, 15.

1899.

GENT, DRUKKERIJ V. VAN DOOSSELAERE.

INHOUD. - TABLE.

Bijzondere registers. — Index spéciaux	VII
I. Alphabetisch zaakregister	VII
Index alphabétique des matières	x
II. Alphabetisch register van de sprekers.—Index alphabétique	
par noms d'orateurs	XIII
Ledenlijst. — Gewone leden	xv
Buitengewone leden	XVIII
Bestuurraad	XXIV
Bestuurraad der afdeelingen	XXIV
Liste des membres Membres effectifs	xxvii
Membres honoraires	XXX
Comité Directeur	XXXVII
Comité des sections	XXXVII
Comité de publication de l'inventaire archéologique	xxxviii
Ruilingen. — Échanges	XXXIX
Auguste Wagener, notice par P. Bergmans	XLI
Algemeene vergadering van 17 Januari 1899.—Assemblée géné-	
rale du 17 janvier 1899	1
Jaarlijksch verslag Rapport annuel	20
Jaarlijksche rekening. — Compte annuel	27
Algemeene vergadering van 7 Februari 1899.— Assemblée géné-	
rale du 7 février 1899	62
Algemeene vergadering van 14 Maart 1899.—Assemblée générale	
du 14 mars 1899	105
Algemeene vergadering van 11 April 1899.—Assemblée genérale	
du 11 avril 1899	150

Algemeene vergadering van 13 Juni 1899. — Assemblée générale du 13 juin 1899	Algemeene vergadering van 16 Mei 1899. — Assemblée générale	
du 13 juin 1899	du 16 mai 1899	198
Algemeene vergadering van 17 October 1899. — Assemblée générale du 17 octobre 1899	Algemeene vergadering van 13 Juni 1899. — Assemblée générale	
rale du 17 octobre 1899	du 13 juin 1899	235
Algemeene vergadering van 14 November 1899. — Assemblée générale du 14 november 1899	Algemeene vergadering van 17 October 1899. — Assemblée géné-	
générale du 14 november 1899		279
générale du 14 november 1899		
Voordracht van 5 December 1899. — Conférence du 5 décembre 1899 32	générale du 14 november 1899	299
	Voordracht van 5 December 1899. — Conférence du 5 décembre 1899	324

BIJZONDERE REGISTERS. — INDEX SPÉCIAUX.

I. — Alphabetisch Zaakregister.

Α.

Aanteekening. Zie: Schamp.

Aardrijkskunde (Geschiedkundige). Zie Kaarten.

Abdij van Aulne (Ontwerp van herstelling) bl. 63-65.

Abdij van St-Pieters. Een episode, blz. 159-167.

Afdeelingen (Inschrijving in de), blz. 199. Zie: Bureel van de Afdeelingen.

Afdeeling van Oudheidkunde: kiezing van Voorzitter en Ondervoorzitter, blz. 239.

Aflaten (Het vraagstuk der), blz. 154-156.

Afsterven van den heer H. van Duyse, blz. 151.

Annales Gandenses, blz. 43-54.

Archief van Sint-Baafs, blz. 238.

в.

Baksteenen beelden van Sasso Ferrato, blz. 18, 103-104.

Beeldhouwers. Zie: Schilders en Beeldhouwers.

Bestuurraad: Samenstelling, blz. xxiv. Gedeeltelijke verkiezing, blz. 65.

Brouwershuis. Zie: Zoldering.

Bureel van de afdeelingen: Samenstelling, blz. XXIV.

C.

Citadel van Gent (Poort van de), blz. 157-159.

Congressen (Inrichting van de) blz. 2-12, 145-148, 300-303.

Congres van Arlen, blz. 65.

Congres van Macon, blz. 199.

Crayer (Ontdekking van een schilderij van G. de) blz. 238.

D.

Diplomatieh der Graven van Vlaanderen (Ontwerp eener verzameling van fac-simili), blz. 303-308.

E.

Eigendom van de kunstvoornerpen, blz. 148 en 149; 199.

G.

Geschiedenis (Vaderlandsche). Zie: Vreemde uitgaven.

Getijdenboek, blz. 283.

Goedendag, zie Annales Gandenses.

Graven (Geschilderde), blz. 152-154.

Gravensleen (Opschrift van het), blz. 288-289.

H.

Halle (Herstelling van de), blz. 18-20; 77-79.

Herstellingen, blz. 77-79.

Hoofdbrug, oorsprong van den naam, strajuitvoeringen, standbeelden, enz. blz. 212-234; uit het opzicht van het strafrecht, bl. 289-295; de naam, blz. 295-298.

Hospitaal van Geeraardsbergen. Zie: Getijdenboek.

Houtleie, blz. 135-145.

T.

Inventaire archéologique, blz. 109-122.

J.

Jeruzalem (Inneming en plundering van). Zie: Voetstuk.

K.

Kaarten (Geschiedkundige), blz. 203-207.

Kasteelen van Herzele en van Voorde, blz. 312-316.

Kerken (Kunstvoorwerpen van de), blz. 12-17; 148-149; 156 en 157.

Kronieken (Vlaamsche), blz. 281-283.

L.

Landlooperlj (Beteugeling van de), blz 278.

Ledenlijst. Gewone leden, blz. xv. Buitengewone, blz. xvIII.

M.

Meire (Geeraard vander). Zie: Voetstuk.

Minderbroeder, Zie: Annales Gandenses.

Muurschilderingen van het oud Schepenhuis van der Keure der stad Gent, blz. 66-74; 309-311, van het Steen van Artois te Conflans, blz. 74-77; van de Kapel der Vleeschhouwers, blz. 55-60; 148; 171-194; 200-203. Zie ook: Versiering.

N.

Nering van de Vleeschhouwers (Portretten van de leden der) blz. 207-212.

0.

Opgravingen, blz. 200.

Opschrift. Zie: Gravensteen.

P.

Platen, blz. 54 en 280.

Potten (Oude), blz. 239.

R.

Rasphuis, zie Landlooperij.

Refuge van St-Baafs, blz. 106.

s.

Schamp (Aanteekeningen van), blz. 123-135.

Schepenhuis vander Keure, zie Muurschildering.

Schilderij in de XVIIe eeuw besteld: blz. 283-288, zie ook De Crayer.

Schilders en beeldhouwers (Gentsche): blz. 239-277.

Sint-Pieters (Zie Abdij van St-Pieters).

Stadhuis. Versiering van de Groote Zaal, blz. 80-99. Terechtwijzigingen; blz. 106-109.

v.

Van Dyck en de Genueesche School, blz. 316-323.

Vergaderingen (Algemeene) van de gewone en buitengewone leden : van 17 Januari 1899, blz. 1-61; van 7 Februari 1899, blz. 62-104; van 14 Maart 1899, blz. 105-149; van 11 April 1899, blz. 150-177; van 16 Mei 1899, blz. 198-231; van 13 Juni 1899, blz. 235-278; van 17 October 1899, blz. 279-298; van 14 November, blz. 299-323; van 5 December 1899, blz. 324-326.

Verkiezing van buitengewone leden; blz. 61, 149, 177, 298.

Verkiezing van gewone leden, blz. 203.

Verlichtingen van de Gentsch-Brugsche school, zie: Voordracht.

Versiering van de Groote Zaal van het Stadhuis, blz. 80-99.

Verslag (Jaarlijksch), van den secretaris, blz. 20-27; van den schatbewaarder, blz. 27-29.

Versterkingen van Gent, blz. 29-42.

Vleeschhouwers, zie: Nering.

Vleeschhuis, zie: Muurschilderingen.

Voetsluk (Geschilderd) eener schilderij aan Geerard vander Meire toegeschreven: blz. 60 en 61; 99-103; 148; 168-171.

Voordracht van den heer Destrée, blz. 324-326.

W.

Wagener, blz. XLI.

Wedstrij I voor het schrijven eener geschiedenis van Mechelen, blz. 236-238.

Z.

Zoldering van het Brouwershuis, blz. 280-281.

. I. Index alphabetique des matières.

Α.

Abbaye d'Aulne. Plans de restauration, p. 63 à 65.

Abbaye de Saint-Pierre. Un épisode, pp. 159 à 167.

Annales Gandenses, p. 43 à 54.

Archives de Saint-Bavon, p. 238.

Assemblées générales des membres effectifs et honoraires, du 17 janvier 1889, pp. 1 à 61; du 7 février 1899, pp. 62 à 104; du 14 mars 1899, pp. 105 à 149; du 11 avril 1899, pp. 150 à 177; du 16 mai 1899, pp. 198 à 234; du 13 juin 1899, pp. 235 à 278, du 17 octobre 1899, pp. 279 à 298; du 14 novembre, pp. 299 à 323; du 5 décembre 1899, pp. 324 à 326.

B.

Ballotage de membres honoraires, pp. 61; 149; 177; 298.

Boucherie. Voir: Peinture murale.

Bouchers. Voir: Corporation.

·C.

Cartographie historique, pp. 203 à 207.

Château des Comtes, (Inscription du), pp. 288 et 289.

Chroniques flamandes, pp. 281 à 283.

Citadelle de Gand (Porte de la), pp. 157 à 159.

Comité Directeur. Composition, p. XXXVII. Réélection partielle, p. 65.

Comités des sections. Composition, p. XXXVII.

Concours pour une histoire générale de Malines, pp. 236 à 238.

Conference, p. 324 à 326.

Congrès d'Arlon, p. 65.

Congrès de Macon, p. 199.

Congrès (Organisation des) pp. 2 à 12; 145 à 148; 300 à 303.

Corporation des Bouchers (Portrait des membres de la) pp. 207 à 212.

D.

Décès de M. Hermann van Duyse, p. 151.

Décoration de la Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pp. 80 à 99.

De Crayer (Découverte d'un tableau de), p. 238.

Diplomatique des Comtes de Flandre (Projet d'un recueil de facsimilés) pp. 303 à 308.

E.

Églises (Objets d'art), pp. 12 à 17; 148 et 149; 156 et 157.

Élections. Voir: Membres effectifs et Comité Directeur.

F.

Fortifications de Gand, pp. 29 à 42.

Fouilles, p. 200.

Fresques de la Maison Échevinale de Gind, pp. 66 à 74; 309 à 311; de l'Hôtel d'Artois à Conflans, pp. 74 à 77.

G.

Geographie historique. Voir: Cartographie historique. Goedendag (Voir Annales Gandenses).

H.

Halle aux draps. Restauration, pp. 18 à 20; 77 à 79. Histoire nationale. Voir: Publications étrangères. Hôpital de Grammont. Voir: Livre d'heures. Hôtel de Ville. Décoration de la Grande Salle, pp. 80 à 99.

Τ.

Indulgences (Question des), pp. 154 à 156. Inscription. Voir: Château des comtes. Inventaire archéologique, pp. 109 à 122.

L.

Liste des membres effectifs, pp. XXVII. Liste des membres honoraires, pp. XXX. Livre d'Heures, p. 283. Lys au Bois, pp. 135 à 145.

Μ.

Maison des Brasseurs. Voir : Plafond artistique.

Maison echevinale. Voir : Fresques.

Manoirs d'Herzele et de Voorde (Les ruines des), pp. 312 à 316.

Membre effectif (Election), p. 203. Voir: Liste.

Membres honoraires. Voir : Ballotage et Liste.

Mémoires de Schamp, pp. 123 à 135.

Miniatures de l'école ganto-brugeoise, etc. Voir : Conférence.

Moine minorite. Voir: Annales Gandenses.

P.

Peintres et sculpteurs gantois, pp. 239 à 277.

Peinture murale ae la Chapelle des Bouchers, pp. 55 à 60; 148; 171 à 194; 200 à 203. Voir aussi: Fresques et Décoration.

Plafond artistique, pp. 280 et 281.

Planches, pp. 54 et 280.

Pont de l'Exécution ou de la Décollation (Origine du nom; exécution; statues, etc.), pp. 212 à 234; au point de vue du droit pénal, pp. 289 à 295; dénomination du pont, pp. 295 à 298.

Porte de la Citadelle de Gand, pp. 157 à 159.

Poteries anciennes, pp. 239.

Prédelle attribuée à Gerard van der Meire, p. 60 et 61; 99 à 103; 145; 168 à 171.

Prise et sac de Jérusalem. Voir : Prédelle. Propriété des objets d'art, pp. 148 et 149 ; 199.

Q.

Quai de Bois. Voir : Lys au Bois.

R.,

Rapport annuel du secrétaire, pp. 20 à 27.

id. id. tresorier, pp. 27 à 29.

Rasphuys. Voir: Vagabondage.

Rectifications, pp. 106 à 109.

Refuge de Saint Bavon, p. 106.

Restaurations, p. 77 à 79.

S.

Saint Pierre. Voir : Abbaye de Saint Pierre.

Schamp (Mémoires de) pp. 123 à 135.

Sculpteurs. Voir: Peintres et Sculpteurs gantois.

Section d'archéologie. Élection des Président et Vice Président, p. 239.

Sections (Inscriptions dans les), p. 199. Voir: Comités.

T.

Tabieau commande au XVII^o siècle, pp. 283 à 288. Voir aussi De Crayer. Terres cuites de Sasso Ferrato, pp. 18; 103 et 104. Tombeaux polychromés, pp. 152 à 154.

v.

Vagabondage (Répression du), p. 278. Van der Meire (Gérard). Voir : Prédelle. Van Dych et l'école Génoise, pp. 316 à 323.

w.

Auguste Wagener, p. xli.

II. Alphabetisch register van de sprekers.

II. Index alphabétique par noms d'orateurs.

В.

Bergmans, Paul, pp. 27 à 29; 109 à 122; 146; 154 à 156; 207 à 211; (Pour M. Maeterlinck); 281 à 283. (pour M. Fris); 300.

C.

Claeys, Prosper, pp. 280 et 281. Cloquet, p. 63 à 65; 87 à 90; 93.

D.

de Kemmeter, p. 281; 306; 316.

de Maere, pp. 17; 20; 27; 29; 58; 60; 61; 63; 79; 95 et 96; 98; 151; 173 177; 283; 289.

De Muynck, p. 211.

De Noyette, p. 79.

de Pauv, pp. 239 à 277.

Destrée, pp. 324 à 326.

Η.

Heins, Armand, pp. 77 à 79; 80 à 83; 92 et 93; 169; 316. Hulin, G., pp. 74 à 77; 96 à 98; 211.

L.

Lybaert, Théophile, pp. 58; 60; 61; 93; 169; 170; 171; 172; 173; 175; 177.

M.

Maeterlinch, Louis, pp. 59; 60; 61; 99 à 103; 168; 169; 170; 172; 238 et 239; 283 à 288; 303; 316 à 323.

P.

Pirenne, Henri, pp, 203 à 207; 303 à 305; 306; 308.

s.

Sacré, E., p. 58.

Scribe, G., pp. 90 et 91; 146; 147; 148; 149; 157; 168; 169; 170; 171; 172. Serdobbel, pp. 60.

Stroobant, pp. 123 à 135; 147; 177; 233 et 234; 239; 278; 289 à 295.

v.

Van Biesbroeck, L., pp. 91 à 93; 312 à 316.

Van den Bemden, pp. 18 à 20.

Van den Gheyn, (le chanoine), pp, 2 à 17; 17 et 18; 20 à 27; 60; 61; 65; 83 à 86; 86 à 88; 93 à 95; 106; 145; 147; 148; 149; 152 à 154; 156 et 157; 173 à 175; 199 à 203; 207; 211; 234; 236 à 238; 278; 283; 300 à 303; 307; 308; 311.

Van Duyse, Hermann, pp. 43 à 54; 58; 59; 60.

Varenbergh, E., pp. 29 à 42; 66; 135; 145; 147; 148; 149; 159 à 167; 308; 316.

Varlez, p. 104.

Van der Haeghen, Victor, pp. 55 à 58; 148; 157 à 159; 171; 172; 176; 177 à 194; 305; 306; 307; 308.

Van Werveke, pp. 66 à 74; 77; 86; 108 et 109; 135 à 145; 212 à 233; 288; 309 à 311.

Vuylsteke, Jules, pp. 77; 79; 106 å 108; 171; 288 et 289; 295 å 298.

LEDENLIJST.

I. - Gewone leden.

- Bergmans, Paul, doctor in de wijsbegeerte en letteren, bureelhoofd hulp-bewaarder aan de Bibliotheek van de Hoogeschool, Meirelbekestraat, 2, Gent.
- Bethune de Villers, Baron Jan, lid der Bestendige Deputatie van West-Vlaanderen, te Brugge.
- Boddaert, Karel, advocaat, schepen van de stad Gent, Bagattenstraat, 141, Gent.
- Casier, Jozef, gemeenteraadslid en consul van Paraguay, Slijpstraat, 91, Gent.
- Claeys, Prosper, advocaat, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Hoogstraat, 15, Gent.
- Claeys, Hendrih, pastoor van St-Nicolaas-kerk, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Catalognestraat, 16, Gent.
- Cloquet, Lodewijk, hoogleeraar, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, St-Pieterstraat, 2, Gent.
- Coomans, E. (Broeder Mathias), bestuurder van de St-Lucas-Academie, Engelandgat, 56, Gent.
- Coupé, Jozef, hulp-aalmoezenier aan het Midden-Boethuis, Korte Violettenstraat, 33, Gent.
- De Ceuleneer, Adolf, hoogleeraar, gemeenteraadslid, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, secretaris van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Gildestraat, 5, Gent.
- de Kerchove de Denterghem, Graaf Oswald, advocaat, oud-gouverneur van Henegouwen, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Brabantdam, 3, Gent.
- de Limburg Stirum, Graaf Diederik, doctor in de rechten, senator, Wetstraat, 166, Brussel.
- de Maere d'Aertryche, Baron August, oud schepen van de stad Gent, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Onderbergen, 70, Gent.

- Deneffe, Victor, hoogleeraar, lid van de Koninklij ke Academie van Geneeskunde, gemeenteraadslid, Statiestraat, 64, Gent.
- de Neve de Roden, Ridder Emiel, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Gouvernementstraat, 6, Gent.
- de Pauw, Jonkheer Napoleon, advocaat-generaal, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, Lange Violettenstraat, 279, Gent.
- De Potter, Frans, letterkundige, bestendige secretaris van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Godshuizenlaan, 29, Gent.
- De Smet-Duhayon, Jozef, hulp-greffier bij het Beroepshof, voorzitter van den Kunst- en Letterkring, Kortrijkschen steenweg, 22, Gent.
- De Vigne, Julius, advocaat, schepen van de stad Gent, Keizer-Karelstraat, 14, Gent.
- De Waele, Jozef, bouwkundige, leeraar aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Citadellaan, 59, Gent.
- Diegerick, A., staatsarchivaris, Citadellaan, 14, Gent.
- Dutry, Albrecht, vrederechter, Krommewalplaats, 4, Gent.
- Fredericq, Paul, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Winkelstraat, 9, Gent.
- Geerts, Jozef, ingenieur, Casinoplaats, Gent.
- Heins, Armand, kunstschilder, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Brabantstraat, 9, Gent.
- Hulin, Joris, hoogleeraar, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Bisdomplaats, 3, Gent.
- Lacquet, Ernest, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Hoogpoort, 10, Gent.
- Lippens, Eugeen, lid van den Provincieraad en van de stedelijke Commissie der Gebouwen, Statiestraat, 20, Gent.
- Lybaert, Theofiel, kunstschilder, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, St-Michielsplaats, 8, Gent.
- Maeterlinch, Lodewijk, kunstschilder, bewaarder van het Museum van Schilderijen, Eedverbondstraat, 6, Gent.
- Mortier, Stephanus, bouwmeester van de Provincie Oost-Vlaanderen, Augustijnenkaai, 1, Gent.
- Pirenne, H., hoogleeraar, briefwisselend lid van de koninklijke Academie van België, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis,

- lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, St-Pietersnieuwstraat, 132, Gent.
- Pyfferoen, Oscar, advocaat, buitengewoon hoogleeraar, Nieuwboschstraat, 4, Gent.
- Scribe, Ferdinand, kunstschilder, voorzitter der Maatschappij « De Vrienden van het Museum », Van Dayse-plaats, 7, Gent.
- Soenens Ridder Emiel, lid der Commissie van het Museum van Oudheden, St-Denijs-Westrem.
- Tierentyn, Lodewijk, advocaat, bureelhoofd aan het Gemeentebestuur, Hoogpoort, 10, Gent.
- Tytgadt, Lodewijk, bestuurder der Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, Begijnhofplaats, 27, Gent.
- Van Assche, August, bouwkundige, lid van de Koninklijke Commissie der Gebouwen en der Commissie van het Museum van Oudheden, Hertogstraat, 13, Gent.
- Va 1 Biesbroech, L., leeraar aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Egmontstraat, 17, Gent.
- Van den Bemden, Fr., gepensionneerd kapitein, Dierentuinlaan, 47, Gent. Van den Gheyn, Gabriël, kanunnik, bestuurder van het St-Lievensgesticht, lid van de Stedelijke Commissie der gebouwen en Secretaris

van de Commissie van het Museum van Oudheden, Zilverstraat, 1, Gent.

- Van den Heuvel, Julius, advocaat, Minister van Justitie te Brussel.
- Van der Haeghen, Ferdinand, boekbewaarder der Hoogeschool, lid van de Koninklijke Academie van België. eerelid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, voorzitter der Commissie van het Museum van Oudheden, 2, Ottogracht, te Gent en St-Denijs-Westrem.
- van der Haeghen, Victor, stadsarchivaris, secretaris van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, lid der Commissie van het Museum van Oudheden, Heuvelstraat, 77, Gent.
- Van Duyse, Florimond, krijgsauditeur. lid der Koninklijke Academie van België, Laurent-Delvauxstraat, 4, Gent.
- Van Rysselberghe, Karel, bouwmeester van de stad Gent, Loostraat, 21, Gent.
- Van Werveke, Alfons, agregaat-leeraar van het Middelbaar Onderwijs, bewaarder van het Museum van Oudheden te Gent, Ekkergemlaan, 48, Gent.
- Varenbergh, Emiel, lid van den Provincieraad, en van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Meersteeg, 11, Gent.

- Verhaegen, Jonkheer Arthur, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, lid der Bestendige Deputatie van Oost-Vlaanderen, lid van de Provinciale Commissie der Gebouwen, Houtlei, 28, Gent.
- Vuylstehe, Julius, uitgever, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie der Gebouwen, Koestraat, 15, Gent.

II. — Buitengewone leden.

Abel, Ernest, bouwkundige, St-Machariusstraat, 4, Gent.

Blommaert, C., eigenaar, Oostakker.

Blommaert, Stanislas, eigenaar, Catalognestraat, 12, Gent.

Bourdon-De Bruyne, A., Heilig Geeststraat, 10, Gent.

Bourdon, Ed., goudsmid, Catalognestraat, 5, Gent.

Bressers, Leo, kunstschilder, Peperstraat, 22, Gent.

Bruggeman-Rosseel, A., gemeenteraadslid, Coupure, 66, Gent.

Bruynina, Edmond, leeraar van het Koninklijk Athenæum, Kortrijkschen steenweg, 125, Gent.

Campers, Pieter, leeraar aan de staatsnormaalschool, Noordstraat, 12, Ledeberg.

Caster, Baron Victor, nijveraar, Consul van Columbië en Monaco, Salvatorstraat, 8, Gent.

Claeys Bouuaert, Alfred, advocaat, senator, Oranjestraat, 6, Gent.

Claeys Boúúaert, Gustaaf, bankier, St-Michielstraat, 9, Gent.

Coblaert, E., ingenieur bouwmeester, Eedverbondstraat, 32, Gent.

Coppejans, Frans, kunstschilder, Lange Steenstraat, 7, Gent.

Coppieters Stochove Delebecque, E., eigenaar, Consul van Hawaï, Violettenlei, 15, Gent.

Coppieters, Huybrecht, doctor in wijsbegeerten en letteren, Violettenlei, 15, Gent.

Cruyt, Mauritius, pastoor van St-Antoon, Toekomststraat, 9, Gent.

De Baets, Herman, advocaat, gelast met een leergang aan de Hoogeschool, Winkelstraat, 11, Gent.

De Brabander, Camille, hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 80, Gent.

De Busscher, G., substitut van den Procureur des Konings, Guinardstraat, 7, Gent

De Clerck, Karel, advokaat, lange Violettenstraat, 25, Gent.

de Ghellinch d'Elseghem-Vaernewyck, Ridder Amaury, Nijverheidstraat, 13, Brussel, en op het kasteel van Elseghem.

de Ghellinch d'Elseghem, Ridder Jan, eigenaar, Houtlei, 14, Gent, en op het kasteel te Wannegem-Lede.

- De Grace, O., eere-greffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Frère-Orbanlaan, 19, Gent.
- de Haerne, Werner, gehecht aan het staatsarchief, Citadellaan, 96, Gent.
- de Hemptinne, Alexander, nijveraar, Onderbergen, 56, Gent.
- de Hemptinne, Graaf Jozef, nijveraar, Keizer-Karelstraat, 29, Gent.
- de Kemmeter, Baron Adolf, ingenieur; Gouvernementstraat, 9, Gent.
- de Kerchove de Denterghem et d'Ewaerde, J., eigenaar, St-Michielstraat, 8, Gent.
- de la Kethulle de Ryhove, Adriaan, raadsheer bij het Hof van beroep, Keizer-Karelstraat, 25, Gent.
- de la Kethulle de Ryhove et de Bolsele, E., eigenaar, Onderbergen, 59, Gent.
- De Lannier-Van Monchhoven, ingenieur, nijveraar, provincieraadslid. Consul van Denemarken, Kortrijkschensteenweg, 20, Gent.
- Delvin, Jan, kunstschilder, leeraar aan de Koninklijke Academie van Beeldende kunsten, Phœnixstraat, 2, Gent.
- de Maere d'Aertrycke, Maurits, Onderbergen, 70, Gent.
- Demoulin, A., Hoogleeraar, Nederpolder, 20, Gent.
- De Muynck, Victor, gemeenteraadslid, Savaanstraat, 17, Gent.
- De Noyette, Modest, bouwkundige, Kerkstraat, 109, Gent.
- De Perre, Edmond, substituut van den Procureur des Konings, Dierentuinlaan, 28, Gent.
- De Potter, G., afdeelingshoofd bij het Provinciebestuur, Peperstraat, 31, Gent.
- De Pratere, Florent, leeraar in geschiedenis aan het St-Lievensgesticht, Zilverstraat, 1, Gent.
- De Reu, Lodewijh, advocaat, greffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Kruisstraat, 12, Gent.
- De Rudder, Emiel, ingenieur, Boussu.
- Desmarez, G., advocaat, Statiestraat, Meenen.
- De Saegher, Rodolf, advocaat, Laurentplaats, 15, Gent.
- de Smet de Naeyer, Frederick, eigenaar, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Maurits, nijveraar, Onderbergen, 47, Gent.
- de Smet de Naeyer, Paul, Minister van Geldwezen, Kabinetshoofd, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Wetstraat, Brussel.
- De Stoop, Gustaaf, hoofd-conducteur van Bruggen en Wegen, Bleekersdijk, 31, Gent.
- de Tracy, Hendrick, kunstschilder, Prinsenhof, 25, Gent.
- De Wilde, Victor, notaris, Laarne.
- D'Hondt, Victor, hoogleeraar, Zwarte Zusterstraat, 11, Gent.
- Diegerich, Emiel, ingenieur van den Technischen Dienst der Provincie, Heernessenlaan, 6, Gent.

Dierkens, Ferdinand, bouwkundige, Korenleie, 4, Gent.

Dietens, A., greffier aan de Handelsrechtbank, Egmontstraat, 18, Gent.

Donnet, F., Tranvaalstraat, Antwerpen.

Donny, G., ingenieur, Gent.

Du Bois, Adolf, avocaat, gemeenteraadslid, Lange Meer, 9, Gent.

Dubois, Ernst, hoogleeraar, Van Arteveldeplaats, 6, Gent.

Duclos, Adolf, kanunnik, pastoor van St-Jacobs, Yper.

Dutry-Van Loo, Julius, handelaar, Veldstraat, 14, Gent.

Feyeryck, Albert, nijveraar, St-Pietersnieuwstraat, 47, Gent.

Feyerick, Ferdinand, nijveraar, St-Pietersnieuwstraat, 45, Gent.

Fiers, A., eigenaar, Willem-Tellstraat, 24, Gent.

Fiévé-Claeys, Emiel, nijveraar, Dok, 69, Gent.

Fredericq, Albrecht, advocaat. provincieraadslid, Dierentuinlaan, 9, Gent.

Fris, Victor, doctor in wijsbegeerte en letteren, Bagattenstraat, 13, Gent.

Gallet-Miry, Achilles, snelschrijver van den Senaat en van den Provincieraad van Oost-Vlaanderen, Meerschstraat, 52, Gent.

Geirnaert, Hendrik, bouwkundige, Nieuwpoortstraat, 10, Gent.

Gilleman, Karel, leeraar aan het Koninklijk Athenæum, Kasteellaan, 45, Gent.

Grootaert, Ernst, burgerlijk ingenieur, Weverstraat, 15, Gent.

Heins, Maurits, advocaat, bureelhoofd aan het Gemeentebestuur, Loostraat, 78-80, Gent.

Herry, Joris, senator, Korte Meer, 22, Gent.

Hulin, Juliaan, Bisdomplaats, 3, Gent.

Hye-de Crom, Leo, consul van Venezuela, Ieperstraat, 68, Gent.

Janson, Lodewijk, eigenaar, Ketelvest, 30, Gent.

Janssens de Bisthoven, Leo, procureur des Konings, Brugge.

Kasteleyn, Gustaaf, beeldhouwer, Bijlokestraat, 31, Gent.

Kervyn de Meerendré, Daniël, eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, Kouterdreef, 7, Gent.

Kervyn de Meerendré, Raymond, eigenaar, Lange Boomgaardstraat, 20. Gent.

Ladon, A., kunstschilder, Ste-Elisabethgracht, 15, Gent.

Lamberty, Achilles, advocaat, Begijnhoflaan, 107, Gent.

Lameere E., doctor in wijsbegeerte en letteren, Brussel.

Larroy, K., toeziener der werken aan Bruggen en Wegen, Onderstraat, 43. Gent.

Lauwick, Oswald, luitenant-kolonel van den staf, stafoverste van de 1ste krijsomschrijving, Onderbergen, 73, Gent.

Lebrun, Albrecht, kapitein-bevelhebber, gehecht aan den adjudant-generaal, Hoofd van het Krijgshuis des Konings, Seutinstraat, 4, Schaarbeek.

Lebrun, Emiel, kunstschilder, Coupure, 125, Gent.

Le Fevere de Ten Hove, Ridder J., eigenaar, Zwarte zusterstraat, 13, Gent.

Léger, Theodoor, advocaat en senator, Engelandgat, 14, Gent.

Le Grand, Renaat, advocaat, Kasteel van Runenborg, Heusden (Gent).

Leirens, Julius, nijveraar, Frère-Orbanlaan, 29, Gent.

Le Roy, Hippolytus, beeldhouwer, Zeugsteeg, 9, Gent.

Libbrecht, Jozef, advocaat en provincieraadslid, St-Pietersnieuwstraat, 65, Gent.

Lievevrouw-Coopman, L., letterkundige, Zwijnaardschensteenweg, 21, Gent.

Lippens, Hippolytus, advocaat, oud-burgemeester van de stad Gent, Korenleie, 13, Gent.

Maertens, Albrecht, beheerder van de Bank van Vlaanderen, Consul van Oostenrijk. Kruisstraat, 9, Gent.

Maertens, Jozef, eigenaar, Vlaanderenstraat, 33, Gent.

Mast-De Maeght, Karel, advocaat, Henegouwstraat, 33, Gent.

Mechelynch, Albrecht, advocaat, rechter plaatsvervanger aan de Rechtbank van 1en aanleg en provincieraadslid, Brabantdam, 16, Gent.

Mertens, Pieter, geneesheer, Gysegem.

Minne, Achilles, bouwkundige, leeraar aan het Koninklijk Athenæum en aan de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, Korte Violettenstraat, 25, Gent.

Morel, Eugeen, nijveraar, Coupure, 9, Gent.

Neve, Jozef, Burgstraat, 92, Gent.

Neve Leo, notaris, Burgstraat, 92, Gent.

Nyssens, Pieter, ingenieur, bestuurder van het Staatslaboratorium, Ham, 16, Gent.

Parmentier, Joris, doctor in de rechten, hulpgreffier aan de Rechtbank van 1en aanleg, Van Hulthemstraat, 71, Gent.

Penneman, Maurits, advocaat, Lousbergslaan, 37, Gent.

Picha, Adolf, nijveraar, Lousbergslaan, 37, Gent.

Potjes, Eduard, leeraar aan het Koninklijk Muziek-Conservatorium, Geldmunt, 18, Gent.

Prayon-de Pauw, Consul van het Duitsche Keizerrijk, Lange Violettenstraat, 10, Gent.

Ramlot, R., ingenieur, Predikheerenstraat, 6, Gent.

Renard, A., abt, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, Wetteren.

Roersch, A., lesgever bij de Hoogeschool, Toekomstraat, 87, Gent.

Rooman, Marcus, eigenaar, Kruisstraat, 13, Gent.

Rooms, J., beeldhouwer, Schoolstraat, 13, Gent.

Sacré, Edmond, photograaf, Kalanderplaats, 1, Gent.

Schoorman, Robrecht, hulparchivaris van den Staat, Coupure 193, Gent.

Semey, J., bouwkundige, Scheldelaan, 31, Gent.

Serdobbel, Ernest, advocaat, Kouterdreef, 5, Gent.

Servais, Clémens, hoogleeraar, Coupure, 153, Gent.

Siffer, Alfons, uitgever, gemeenteraadslid, St-Baafsplaats, 2, Gent.

Soupart, Floribertus, rustend hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 67, Gent.

Speltinckx, J., nijveraar, Vijfwindgatenstraat, 5, Gent.

Stepman. Hendrik, uitgever, Lange Violettenstraat, 23, Gent.

Stroobant, Lodewijk, toegevoegd bestuurder van het Midden-Boethuis, Coupure, Gent.

Sugg, Alb., Laurentplaats, 17, Gent.

Tibbaut, Victor, doctor in de rechten, pleitbezorger, Recolettenleie, 5, Gent.

Vaerwyck, Hendrik, bouwkundige, Nieuwland, 22, Gent.

Van Assche, Willem, notaris, Nederkouter, 38, Gent.

Van Bambeke, Florimond, brouwer, Brugschepoortstraat, 1, Gent.

Van Caneghem, Jan, nijveraar, Kleinen Dock, Gent.

Van Crombrugghe, Emiel, glasschilder, Hoogstraat, 6, Gent.

Van Crombrugghe, Julius, nijveraar, Volderstraat, 15, Gent.

Van den Berghe R., bewaarder aan de Bibliotheek der Hoogeschool, Ham, 87, Gent.

Van den Hove, Desideer, eigenaar, Houtlei, 28, Gent.

Van der Haeghen, Arnold, uitgever, Veldstraat, 60, Gent.

Van der Linden, ingenieur van Bruggen en Wegen, hoogleeraar, Prinsenhofstraat, 27, Gent.

Van der Linden, Herman, leeraar aan het Koninklijk Athenæum van Antwerpen, Thienschestraat, 124, Leuven.

Van der Mensbrugghe, A., Coupure, 131, Gent.

Van der Poorten, I., uitgever, Pollepelstraat, 18, Gent.

Van der Schelden, Hendrik, uitgever, Onderstraat, 24, Gent.

Van Egeren, J., raadsheer bij het Hof van Beroep, Citadellaan, 55, Gent.

Van Goethem, Emiel, boekhandelaar, Koornmarkt, 18, Gent.

Van Hamme, Ernst, bouwkundige, Korte Munt, 4, Gent.

Van Hee, Julius, Consul van Amerika, Muntstraat, Gent.

Van Hoecke-Peeters, Emiel, bouwkundige, Hoogstraat, 85, Gent.

Van Houcke A., bouwkundige ingenieur, Molenbeekstraat, Laken.

van Malcote de Kessel, Carl, kasteel te Zulte.

Van Oost, Joris, nijveraar, consul van Perzië, Coupure, 47, Gent.

Van Ortroy, Ferdinand, hoogleeraar, Muinkkaai, 37, Gent.

Varenbergh, Alfred, advocaat, St-Jacobsnieuwstraat, 31, Gent.

Varlez, L., advocaat, Bagattenstraat, 58, Gent.

Vergauwen, Joris, Provincieraadslid, Bestormstraat, 1, Gent.

Verhaghen, Jozef, Begijnhoflaan, 30, Gent.

Vermeulen, Jozef, kunstschilder, Holstraat, 140, Gent.

Voortman, Robrecht, Vogelenzangkaai, 15, Gent.

Vyt, Camillus, boekhandelaar, Nederkouter, 13, Gent.

Willem, V., doctor in de wetenschappen, assistent aan de Hoogeschool, Ossenstraat, 38, Gent.

Willems, Pieter, nijveraar, Plateaustraat, 47, Gent.

Williame, Karel, eigenaar, Houtbriel, 11, Gent.

Wolters, F., ingenieur van bruggen en wegen, hoogleeraar, Willem-Tellstraat, 44, Gent.

Wolters, G., algemeen opzichter van bruggen en wegen, beheerderopzichter van de Hoogeschool te Gent, Toekomststraat, 47, Sint-Amandsberg.

AFGESTORVENE LEDEN (1899).

I. - Gewone leden.

Van Duyse Herman, bewaarder van het Museum van Oudheden te Gent, hulpbewaarder der Koninklijke Museums van Versierings- en Nijverheidskunst, voorzitter der Afdeeling Oudheidskunde.

II. - Buitengewone leden.

Arnold, Th., bewaarder aan de Bibliotheek der Hoogeschool, te Gent. Bressers-Blanchaert, kunstschilder, te Gent.

De Crane, L., te Antwerpen.

Frederichs, Jules, leeraar aan het Koninklijke Athenæum, te Oostende. Fauli Robrecht, bestuurder van "La Société continentale du Gaz", te Rijsel.

Snoeck, Cesar, advokaat, te Gent.

Temmerman, Emiel, ingenieur der stad Gent.

Verbessem, Karel, nijveraar, provincieraadslid, Consul van de Dominicaansche Republiek, te Gent.

Samenstelling van den Bestuurraad.

Voorzitter: de heer baron August de Maere-d'Aertrycke.

Ondervoorzitters: de heeren Prosper Claeys en Emiel Varenbergh.

Secretarissen: de hee en Kanunnik Gabriël Van den Gheyn en Alfons

Van Werveke.

Schatbewaarder: de heer Paul Bergmans.

Samenstelling van het Bestuur der Afdeelingen.

Afdeeling Oudheidskunde.

Voorzitter: de heer Joris Hulin.

Ondervoorzitter: de heer Jozef De Smet-Duhayon.

Secretaris: de heer Stephanus Mortier.

Afdeeling Schoone Kunsten.

Voorzitter: de heer Lodewijk Cloquet. Ondervoorzitter: de heer Jozef De Waele.

Secretaris: de heer Josef Casier.

Afdeeling Geschiedenis.

Voorzitter: jonkheer Napoleon de Pauw.

Ondervoorzitter: de heer Victor Van der Haegen.

Secretaris: de heer Oscar Pyfferoen.

Toegevoegd secretaris: de heer Achilles Gallet-Miry.

Samenstelling van het Redactiecomiteit van het "Inventaire archéologique de Gand", uitgegeven onder de bescherming van de Maatschappij.

Secretaris: de heer Paul Bergmans.

Leden: de heeren L. Cloquet.

A. Heins.

kanunnik G. Vanden Gheyn.

V. Vander Haeghen en

J. Vuylsteke.



LISTE DES MEMBRES.

I. - Membres effectifs.

- Bergmans, Paul, docteur en philosophie et lettres, Chef de bureau aidebibliothécaire à la bibliothèque de l'Université, rue de Meirelbeke, 2, à Gand.
- Béthune de Villers, Jean (le Baron), membre de la Députation permanente de la Flandre Occidentale, rue St-Georges, à Bruges et au Château d'Oost-Roosebeke.
- Boddaert, Charles, avocat, échevin de la ville de Gand, rue des Baguettes, 141, à Gand.
- Casier, Joseph, Conseiller communal et Consul de Paraguay, rue des Remouleurs, 91, à Gand.
- Claeys, Prosper, avocat, membre de la Commission locale des monuments et de la Commission du Musée archéologique, rue Haute, 15, à Gand.
- Claeys, Henri, curé de l'Église St-Nicolas, membre de l'Académie royale flamande, rue de la Catalogne, 16, à Gand.
- Cloquet, Louis, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission provinciale des monuments, rue St-Pierre, 2, à Gand.
- Coomans, Émile (Frère Mathias), Directeur de l'Académie St-Luc, rue d'Angleterre, 56, à Gand.
- Coupé, Joseph, aumônier adjoint de la maison centrale pénitentiaire, rue Courte des Violettes, 33, à Gand.
- De Ceuleneer, Adolphe, professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale flamande, Conseiller Communal, secrétaire de la Commission provinciale des monuments, rue de la Confrerie, 5, à Gand.
- de Kerchove de Denterghem, Oswald (le Comte), avocat, ancien gouverneur du Hainaut, membre de la Commission locale des monuments, rue digue de Brabant, 3, à Gand.
- de Limburg Stirum, Thierry (le Comte), docteur en droit, sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles.
- de Maere d'Aertrijke, Auguste (le Baron), ancien échevin de la ville de Gand, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Com-

- mission locale des monuments, et de la Commission du Musée d'archéologie, rue de la Vallée, 70, à Gand.
- Deneffe, V., professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de médecine et de la Commission du Musée archéologique, Conseiller Communal, rue de la Station, 64, à Gand.
- de Neve de Roden, Émile (le Chevalier), membre de la Commission locale des monuments et de la Commission du Musée d'archéologie, rue du Gouvernement, 6, à Gand.
- de Pauw, Napoléon, avocat général, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission royale d'histoire, rue longue des Violettes, 279, à Gand.
- De Potter, Frans, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, boulevard des Hospices, 29, à Gand.
- De Smet-Duhayon, Joseph, greffier-adjoint à la Cour d'appel, président du Cercle artistique et littéraire, chaussée de Courtrai, 22, à Gand.
- De Vigne, Jules, avocat, échevin de la ville de Gand, rue Charles V, 14, à Gand.
- De Waele, Joseph, architecte, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, boulevard de la Citadelle, 51, à Gand.
- Diegerick, A., conservateur des archives de l'État, boulevard de la Citadelle, 14, à Gand.
- Dutry, Albert, juge de paix, place du Fossé Courbe, 4, Gand.
- Fredericq, Paul, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue des Boutiques, 9, à Gand.
- Geerts, Joseph, ingénieur, place du Casino, Gand.
- Heins, Armand, artiste peintre, membre de la Commission locale des monuments, rue de Brabant, 9, à Gand.
- Hulin, Georges, professeur à l'Université, membre de la Commission locale des monuments, place de l'Évêché, 3, à Gand.
- Lacquet, Ernest, membre de la Commission locale des monuments et de la Commission du Musée archéologique, rue Haut-Port, 10, à Gand.
- Lippens, Eugène, conseiller provincial, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Station, 20, à Gand.
- Lybaert, Théophile, artiste-peintre, membre de la Commission provinciale des monuments, place St-Michel, 8, à Gand.
- Maeterlinch, Louis, artiste-peintre, conservateur du Musée de peinture : rue du Compromis, 6, à Gand.
- Mortier, Étienne, architecte provincial, quai des Augustins, 1, à Gand.

- Pirenne, H., professeur à l'Université, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission royale d'histoire et de la Commission locale des monuments, rue Neuve St-Pierre, 132, à Gand.
- Pyfferoen, Oscar, avocat, professeur à l'Université, rue du Nouveau Bois, 4, à Gand.
- Scribe, Ferdinand, artiste peintre, président de la Société des Amis du Musée, place Van Duyse, 7, à Gand.
- Soenens, Émile (le Chevalier), membre de la Commission du Musée archéologique de Gand, à St-Denis-Westrem.
- Tierentyn, Louis, avocat, chef de bureau à l'Administration communale, rue Hautport, 10, à Gand.
- Tytgat, Louis, directeur de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, place du Béguinage. 27, à Gand.
- Van Assche, Auguste, architecte, membre de la Commission royale des monuments, et de la Commission du Musée d'archéologie, rue Ducale, 13, à Gand.
- Van Biesbroech, Louis, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, rue d'Egmont, 17, à Gand.
- Van den Bemden, Fr., capitaine pensionné, boulevard du Jardin zoologique, 47, à Gand.
- Van den Gheyn, Gabriel (le Chanoine), supérieur de l'institut St-Liévin, membre de la Commission locale des monuments et secrétaire de la Commission du Musée archéologique, rue d'Argent, 1, à Gand.
- Van den Heuvel, Jules, avocat, Ministre de la Justice, à Bruxelles.
- van der Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de l'Académie flamande, membre de la Commission provinciale des monuments, président de la Commission du Musée archéologique, 2, fossé d'Othon à Gand, et à St-Denis-Westrem.
- Van der Haeghen, Victor, archiviste de la ville, secrétaire de la Commission locale des monuments, membre de la Commission du Musée d'archéologie, rue de la Colline, 77, à Gand.
- Van Duyse, Florimond, auditeur militaire, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Laurent Delvaux, 4, à Gand.
- Van Rysselberghe, Charles, architecte de la ville de Gand, rue de Loo, 21, à Gand.
- Van Werveke, Alphonse, professeur agrégé de l'enseignement moyen, conservateur du Musée archéologique de Gand, boulevard d'Ekkergem, 48, à Gand.

Varenbergh, Émîle, conseiller provincial, membre de la Commission provinciale des monuments, rue du Lac, 11, à Gand, et à Sleid.nge.

Verhaegen, Arthur, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Députation permanente de la Flandre Orientale, membre de la Commission provinciale des monuments, quai au Bois, 28, à Gand.

Vuylsteke, Jules, avocat, éditeur, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue aux Vaches, 15, à Gand.

II. - Membres honoraires.

Abel, Ernest, architecte, rue St-Macaire, 4, à Gand.

Blommaert, C., propriétaire, à Oostacker.

Blommaert, Stanislas, propriétaire, rue de la Catalogne, 12, à Gand.

Bourdon-De Bruyne, A., rue du St-Esprit, 10, à Gand.

Bourdon, Ed., orfèvre, rue de la Catalogne, 5, à Gand.

Bressers, Léon, artiste peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.

Bruggeman-Rosseel, A., conseiller communal, Coupure, 66, à Gand.

Bruyninæ, Edmond, professeur à l'Athénée royal, rue de la Prairie, à Gand.

Campers, Pierre, professeur à l'École normale de l'État à Gand, rue du Nord, 12, à Ledeberg.

Casier, Victor (le Baron), consul de Colombie et de Monaco, rue St-Sauveur, 8, à Gand.

Claeys Boiiiaert, Alfred, avocat et sénateur, rue d'Orange, 6, à Gand.

Claeys Boúúaert, Gustave, banquier, rue St-Michel, 6, à Gand.

Cobbaert, Ed., ingénieur-architecte, rue du Compromis, 32, à Gand.

Coppejans, Frans, artiste peintre, rue longue des Pierres, 7, à Gand.

Coppieters Stochove-Delebecque, E., propriétaire, consul de Hawaï, quai des Violettes, 15, à Gand.

Coppieters, Hubert, docteur en philosophie et lettres, quai des Violettes, 15, à Gand,

Cruyt, Maurice (l'abbé), curé de St-Antoine, rue de l'Avenir, 9, à Gand.

De Baets, Hermann, avocat, chargé de cours à l'Université, rue des Boutiques, 11, à Gand.

De Brabandere, Camille, professeur à l'Université, rue neuve St-Pierre, 80, à Gand.

De Busscher, G., substitut du Procureur du Roi, rue Guinard, 7, à Gand. De Clercq, Charles, avocat, rue longue des Violettes, 25, à Gand.

- de Ghellinch d'Elseghem-Vaernewych, Amaury (le Chevalier), rue de l'Industrie, 13, à Bruxelles, et au château d'Elseghem.
- de Ghellinch d'Elseghem, Jean (le Chevalier), propriétaire, quai au Bois, 14, à Gand, et au château de Wannegem-Lede.
- de Graeve, O., greffier provincial honoraire, boulevard Frère-Orban. 19, à Gand.
- de Haerne, Werner, attaché aux archives de l'État, boulevard de la Citadelle, 96, à Gand.
- de Hemptinne, Alexandre, industriel, rue de la Vallée, 56, à Gand.
- de Hemptinne, Joseph (le Comte), industriel, rue Charles-Quint, à Gand.
- de Kemmeter, Adolphe, ingénieur, rue du Gouvernement, 9, à Gand.
- de Kerchove de Denterghem et d'Ewaerde, J., propriétaire, rue St-Michel, S, à Gand.
- de la Kethulle de Ryhove, Adrien, conseiller à la Cour d'appel, rue Charles-Quint, 25, à Gand,
- de la Kethulle de Ryhove et de Bolsele, E., propriétaire, rue de la Vallée, 59, à Gand.
- De Lanier-Van Monchhoven, ingénieur, industriel, conseiller provincial, consul du Danemark, chaussée de Courtrai, 20, à Gand.
- Delvin, Jean, artiste-peintre, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue du Phénix, 2, à Gand.
- de Maere d'Aertrycke, Maurice, rue de la Vallée, 70, à Gand.
- Demoulin, M., professeur à l'Université, rue du Bas-Poldre, 20, à Gand.
- De Muynck, Victor, conseiller communal, rue Savaen, 17, à Gand.
- De Noyette, Modeste, architecte, rue de l'Église, 109, à Ledeberg.
- De Perre, Edmond, substitut du Procureur du Roi, boulevard du Jardin Zoologique, 28, à Gand.
- de Potter de ten Broech, Georges, chef de division à l'Administration provinciale, rue du Poivre, 31, à Gand.
- De Pratere, Florent (l'abbé), professeur d'histoire à l'Institut St-Liévin, rue d'Argent, 1, à Gand.
- De Reu, Louis, docteur en droit, greffier de la Province de la Flandre Orientale, rue de la Croix, 11, à Gand.
- De Rudder, Émile, ingénieur à Boussu.
- Desmarez, C., archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, chaussée de Haecht, 189, Bruxelles.
- De Saegher, Rodolphe, avocat, place Laurent, 15, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Frédéric, propriétaire, rue de la Vallée, 47, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Maurice, industriel, rue de la Vallée, 47, à Gand.
- de Smet de Naeyer, Paul, Ministre des finances, Chef du Cabinet, membre de la Chambre des Représentants, rue de la Loi, à Bruxelles.

De Stoop, Gustave, conducteur principal des ponts et chaussées, rue digue des Blanchisseurs, 31, â Gand.

de Tracy, Henri, artiste-peintre, cour du Prince, 25, à Gand.

De Wilde, Victor, notaire, à Laerne.

D'hondt, Victor. professeur à l'Université, rue des Sœurs Noires, 11, à Gand.

D'Hoy, Constant, photographe, rue Courte du Jour, à Gand.

Diegerick, Émile, ingénieur du service technique provincial, boulevard de l'Heirnisse, 6, à Gand.

Dierkens, Ferdinand, architecte, quai au Blé, 4, à Gand.

Dietens, A., greffier du tribunal de commerce, rue d'Egmont, 18, à Gand. Donnet, F., rue du Transvaal, 53, Anvers.

Donny, G., ingénieur honoraire des ponts et chaussées, boulevard de l'horticulture, 4, à Gand.

Du Bois, Adolphe, avocat et conseiller communal, rue longue du Marais, 9, à Gand.

Dubois, Ernest, professeur à l'Université, quai de l'Ecole, 26, à Gand.

Duclos, Adolphe (le Chanoine), curé de St-Jacques, à Ypres.

Dutry-Van Loo, Jules, négociant, rue des Champs, 14, à Gand.

Feyerick, Albert, industriel, rue Neuve St-Pierre, 47, à Gand.

Feyerick, Ferdinand, industriel, rue Neuve St-Pierre, 45, à Gand.

Fiers, A., propriétaire, rue Guilaume Tell, 24, à Gand.

Fiévé-Claeys, Émile, industriel, Dock 69, à Gand.

Fredericq, Albert, avocat et Conseiller provincial, boulevard du Jardin Zoologique, 9, à Gand.

Fris, Victor, docteuren philosophie et lettres, rue des Baguttes, 13, Gand. Gallet-Miry, Achille, sténographe du Sénat de Belgique et du Conseil provincial de la Flandre Orientale, rue de la Prairie, 52, à Gand.

Geirnaert, Henri, architecte, rue Nieuwpoort, 10, à Gand.

Gilleman, Charles, professeur à l'Athénée royal, boulevard du Château, 45, à Gand

Grootaert, Ernest, ingénieur des Constructions civiles, rue des Tisserands, 15, à Gand.

Heins, Maurice, avocat, chef de bureau à l'Administration Communale, rue de Loo, 78-80, à Gand.

Herry, Georges, Sénateur, rue Courte du Marais, 22, à Gand.

Hulin, Jules, place de l'Évêché, 3, à Gand.

Hye de Crom, Léon, consul de Vénézuela, rue d'Ypres, 69, à Gand.

Janson, Louis, propriétaire, rempart des Chaudronniers, 30, à Gand.

Janssens de Bisthoven, Léon, procureur du Roi, rue des Dominicains, 23, Bruges.

Kasteleyn, Gustave, sculpteur, rue de la Biloque, 31, à Gand.

Kervyn de Meerendré, Daniel, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, avenue de la place d'Armes, 7, à Gand.

Kervyn de Meerendré, Raymond, propriétaire, rue longue du Verger, 20, a Gand.

Ladon, A., artiste verrier, fossé Ste-Élisabeth, à Gand.

Lamberty, Achille, avocat, boulevard du Béguinage, 107, à Gand.

Lameere, E., docteur en philosophie et lettres, 119, chaussée de Charleroi, Bruxelles.

Larroy, Ch., surveillant des travaux aux ponts et chaussées, rue Basse, 63, Gand.

Lauvick, Oswald, lieutenant-colonel d'État-major, chef d'État-major de la 1^{re} circonscription militaire, rue de la Vallée, 73, à Gand.

Lebrun, Albert, capitaine-commandant, attaché à l'adjudt-général-chef de la Maison militaire du Roi, rue Seutin, 24, Schaerbeek.

Lebrun, Émile, artiste peintre, Coupure, 125, à Gand.

Le Fevere de Ten Hove, J. (le Chevalier), propriétaire, rue des Sœurs noires, 13, à Gand.

Léger, Théodore, avocat et sénateur, rue d'Angleterre. 14, à Gand.

Le Grand, René, avocat, Château de Runenborg, à Heusden (Gand).

Leirens, Jules, industriel, boulevard Frère-Orban, 21, à Gand.

Le Roy, Hippolyte, statuaire, rue aux Truies, 9, à Gand.

Libbrecht, Joseph, avocat et conseiller provincial, rue neuve St-Pierre, 65, à Gand.

Lievevrouw-Coopman, L., littérateur, chaussée de Zwynaerde, 11, à Gand. Lippens, Hippolyte, ancien bourgmestre de la ville de Gand, quai au Blé,

appens, Happolyte, ancien bourgmestre de la ville de Gand, qual au Ble, 13, à Gand.

Maertens, Albert, directeur de la Banque de Flandre et consul d'Autriche, rue de la Croix, 9, à Gand.

Maertens, Joseph, propriétaire, rue de Flandre, 33, à Gand.

Mast de Maeght, Charles, avocat, rue du Hainaut, 33, à Gand.

Mechelynck, Albert, avocat, juge suppléant au tribunal de l'e instance et conseiller provincial, rue digue de Brabant, à Gand.

Mertens, Pierre, docteur en médecine, à Gyseghem.

Minne, Achille, architecte, professeur à l'Athénée et à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue courte des Violettes, 25, à Gand.

Morel, Eugène, industriel, Coupure, 9, à Gand.

Nève, Joseph, rue de Bruges, 92, à Gand.

Nève, Léon, notaire, rue de Bruges, 92, à Gand.

Nyssens, Pierre, ingénieur directeur du Laboratoire de l'État, rue du Jambon, 16, à Gand.

Parmentier, Georges, docteur en droit, greffier adjoint au Tribunal de l'e instance, rue Van Hulthem, 71, à Gand.

Penneman, Maurice, avocat, boulevard Lousbergs, 37, à Gand.

Picha, Adolphe, industriel, boulevard Lousbergs, 52, à Gand.

Potjes, Édouard, professeur au Conservatoire royal de musique, rue de la Monnaie, 18, à Gand.

Prayon-de Pauw, consul de l'Empire d'Allemagne, rue longue des Violettes, 10, à Gand.

Ramlot, R., ingénieur, rue des Dominicains, 6 à Gand.

Renard, A., (l'abbé), professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, â Wetteren.

Roersch, A., chargé de cours à l'Université, rue de l'Avenir, 87, à Gand. Rooman, Marc, propriétaire, rue de la Croix, 13, à Gand.

Rooms, J., statuaire, rue de l'École, 13, à Gand.

Sacré, Edmond, photographe, place de la Calandre, 1, à Gand.

Schoorman, Robert, conservateur adjoint des archives de l'État, Coupure, 193, à Gand.

Semey, J., architecte, boulevard de l'Escaut, 31, à Gand.

Serdobbel, Ernest, avocat, avenue de la Place d'Armes, 5, à Gand.

Servais, Clément, professeur à l'Université, Coupure, 153, à Gand.

Siffer, Alphonse, éditeur, conseiller communal, place St-Bavon, 2, à Gand. Soupart, Floribert, professeur émérite de l'Université, rue neuve

Speltinck, J., industriel, rue aux Vents, 5, à Gand.

Stepman, Henri, éditeur, rue longue des Violettes, 23. à Gand.

Stroobant, Louis, directeur adjoint de la Maison centrale, Coupure, à Gand.

Sugg, Albert, place Laurent, 17. à Gand.

St-Pierre, 67, a Gand.

Tibbaut, Victor, docteur en droit, avoué, quai des Récollets, 5, à Gand.

Vaerwyck, Henri, architecte, rue Terre-Neuve, 22, à Gand.

Van Assche. Guillaume, notaire, rue basse des Champs, 30, à Gand.

Van Bambeke. Florimond, brasseur, rue de la porte de Bruges, 1, à Gand.

Van Caneghem, Jean, négociant, petit Dock, à Gand.

Van Crombrugghe, Émile, peintre verrier, rue Haute, 6, à Gand.

Van Crombrugghe, Jules, industriel, rue des Foulons, 15, à Gand.

Van den Berghe, R.. conservateur à la bibliothèque de l'Université, rue du Jambon, 87, à Gand.

Van den Hove, Désiré, propriétaire, quai au Bois, 28, à Gand.

Van der Haeghen, Arnold, éditeur, rue des Champs, 60, à Gand.

Van der Linden, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'Université, Cour du Prince, 27, à Gand.

Van der Linden, Hermann, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, rue de Tirlemont, 124, Louvain.

Van der Mensbrugghe, A., Coupure, 131, à Gand.

Van der Poorten, I., éditeur, rue de la Cuiller, 18, à Gand.

Van der Schelden, Henri, éditeur, rue Basse, 24, à Gand,

van Egeren, J., conseiller à la Cour d'appel, boulevard de la Citadelle, 55, à Gand.

Van Goethem, Émile, libraire, marché aux Grains, 18, à Gand.

Van Hamme, Ernest, architecte, rue de Flandre, 44, à Gand.

Van Haute, rue des Foulons, à Gand.

Van Hée, Jules-A., vice-Consul d'Amérique, rue de la Monnaie, à Gand.

Van Hoecke-Pieters, Émile, architecte, rue Haute, 85, à Gand.

Van Houcke, A., ingénieur architecte, rue de Molenbeek, à Laeken.

van Malcote de Kessel, Carl, Château de Zulte.

Van Oost, Georges, industriel, consul de Perse, Coupure, 47, à Gand.

Van Ortroy, Ferdinand, chargé de cours à l'Université, quai des Moines, 37, à Gand.

Varenbergh, Alfred, avocat, rue neuve St-Jacques, 31, à Gand.

Varlez, Louis, avocat, rue des Baguettes, 58, à Gand.

Vergauwen, Georges, conseiller provincial, rue d'Assaut, 1, à Gand.

Verhaghen, Joseph, boulevard du Béguinage, 30, à Gand.

Vermeulen, Joseph, artiste peintre, rue de la Caverne, 140, à Gand.

Voortman, Robert, quai du Ramage, 15, à Gand.

Vyt, Camille, libraire, rue basse des Champs, 13, à Gand.

Willem, V., docteur en sciences, chef des travaux pratiques à l'Université de Gand, rue aux Bœufs, 38, à Gand.

Willems, Pierre, industriel, rue Plateau, 47, à Gand.

Williame, Charles, propriétaire, rue du Chantier, 11, à Gand.

Wolters, Frédéric, ingénieur des Ponts et Chaussées, professeur à l'Université, rue Guillaume Tell, 44, à Gand.

Wolters, G., inspecteur général des Ponts et Chaussées, administrateurinspecteur de l'Université de Gand, rue de l'Avenir, 47, Gand.

MEMBRES DÉCEDÉS EN 1899.

I. - Membre effectif.

Van Duyse, Hermann, conservateur du Musée d'archéologie de Gand, conservateur des Musées royaux d'art décoratif et industriel, président de la section d'Archéologie.

II. - Membres honoraires.

Arnold, Th., conservateur à la bibliothèque de l'Université, à Gand. Bressers-Blanchaert, artiste peintre, à Gand.

Frederichs, J., professeur d'histoire à l'Athénée royal d'Ostende. De Crane, L., à Anvers.

Pauli, Robert, directeur de la Société Continentale de Gaz, à Lille. Snoech. César. avocat. à Gand.

Temmerman, Émile, ingénieur de la ville de Gand.

Verbessem, Charles, industriel, conseiller provincial et consul de la république Dominicaine.

Composition du Comité directeur.

Président : M. le baron Auguste de Maere d'Aertrycke.

Vice-Présidents: MM. Prosper Claeys et Émile Varenbergh.

Secrétaires: MM. le chanoine Gabriel Van den Gheyn, et Alphonse Van

Werveke.

Trésorier: M. Paul Bergmans.

Composition des Comités des Sections.

Section d'Archéologie.

Président : M. Georges Hulin.

Vice-Président : M. Joseph De Smet-Duhayon.

Secrétaire : M. Éticnne Mortier.

Section des Beaux-Arts.

Président: M. Louis Cloquet.

Vice-Président: M. Joseph De Waele.

Secrétaire: M. Joseph Casier.

Section d'Histoire.

Président: M. Napoléon de Pauw.

Vice-Président: M. Victor Van der Haeghen.

Secrétaire: M. Oscar Pyfferoen.

Secrétairc-adjoint : M. Achille Gallet-Miry.

Composition du Comité de publication de l'Inventaire archéologique de Gand, publié sous les auspices de la Société.

Secrétaire: M. Paul Bergmans. Membres: MM. Louis Cloquet, Armand Heins.

Chanoine G. Vanden Gheyn, Victor Van der Haeghen, Jules Vuylsteke.

RUILINGEN. — ÉCHANGES.

BELGIË. — BELGIQUE

- AARLEN. ARLON: Institut archéologique de Luxembourg.
- Antwerpen. Anvers : Académie royale d'archéologie de Belgique. Bulletin et Annales.
- Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers.
- Mémoire de la Société de géographie d'Anvers.
- Bergen. Mons: Annales du Cercle archéologique de Mons.
- Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons.
- Mémoire et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
- BRUGGE. BRUGES: Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
- Brussel. Bruselles: Académie royale de Belgique. Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.
- Idem. Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-art; de Belgique.
- Idem. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins.
- Analecta Bollandiana.
- Société d'archéologie de Bruxelles. Annales et Annuaire.
- Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
- Revue belge de numismatique, publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.
- Revue bibliographique belge.
- Charleror: Documents et rapports de la Société paléontologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi.
- Doornijk. Tournai: Société historique et archéologique de Tournai. —
 Annales.
- EDINGEN. ENGHIEN: Cercle archéologique d'Enghien. Annales. GENT. GAND: Ret Belfort: Maandschrift gewijd aan letteren, kunst en
- wetenschap.
- Leuven. Louvain: Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par le chanoine Reusens et le chanoine Barbier.

Luik. — Liége: Institut archéologique liégeois. — Bulletin.

— Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. — Bulletin. — Archives liégeoises.

Mechelen. — Malines: Gercle archéologique, littéraire et artistique de Malines. — Bulletin.

Maredsous: Revue bénédictine.

NIJVEL. - NIVELLES. Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.

Sint-Nicolaas. — Saint-Nicolas: Oudheidskundige kring van het Land van Waes. Annalen. Cercle archéologique du Pays de Waes. — Annales.

Verviers. — Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. — Bulletin.

FRANKRIJK. - FRANCE.

AMIENS : Société des antiquaires de Picardie. — Bulletin et Mémoires.

Parijs. — Paris: Société nationnale des antiquaires de France. — Bulletin. — Mélusine, receuil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages.

Poitiers: Société des antiquaires de l'Ouest. — Bulletin.

RIJSEL-PARIJS. — LILLE-PARIS: Revue de l'art chrétien.

Sint-Omaars. — Saint Omer : Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique.

GROOT-HERTOGDOM LUXEMBURG. — GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxemburg. — Luxembourg: Section historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg. — Publications.

NEDERLAND. - PA YS-BAS.

Utreecht: Provinciaal Utrechts Genootschap van kunsten en wetenschappen.

Aanteekeningen aan het verhandelde in de vergaderingen en ter gelegenheid van de algemeene vergadering.

ZWEDEN. — SUÈDE.

Stockholm: Kongl. Vitterhets historie och Antiqvitets Akademie. — Monadsblad et Antiqvarisk tisdkrift för Sverige.

ZWITSERLAND. - SUISSE.

Neuchatel : Société neuchâteloise de Géographie. — Bulletin.

NÉCROLOGIE.

AUGUSTE WAGENER.

Né à Ruremonde, le 2 juin 1829, Auguste Wagener fit ses études au collège de cette ville, puis à l'université de Bonn, où il se consacra à la philologie classique, sous la direction de Welcker et de Ritschl, et où il conquit, en 1849, le grade de docteur avec une thèse intitulée: M. Porcii Catonis originum fragmenta emendata, disposita, illustrata. Ayant opté pour la nationalité belge, il se fit inscrire à l'université de Liège, où il obtint, au bout d'un an, le diplôme de docteur en

philosophie et lettres.

Dès le 4 octobre 1850, il fut nommé agrégé à la Faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand. Après un séjour de six mois à Paris, où il suivit assidûment les leçons de la Sorbonne et du Collège de France, il rentra en Belgique, et commenca le cours de philosophie morale dont il avait été chargé. En 1852, il partit pour l'Orient, chargé par le Gouvernement d'une mission scientifique en Grèce et en Asie Mineure. A son retour, en 1854, Wagener échangea son cours contre celui de philologie latine et celui d'histoire de la littérature ancienne; plus tard lui furent confiés ceux d'histoire de l'antiquité et d'antiquités romaine. Il fut nommé professeur extraordinaire en 1858, et promu à l'ordinariat en 1862.

En 1863, il entra au Conseil communal de Gand; il fut pendant trelze ans échevin de l'instruction publique et des beaux-arts. De 1882 à 1886, il siégea à la Chambre des représentants.

Nommé, en 1878, administrateur-inspecteur de l'Université, il remplit ces fonctions jusqu'en 1895, époque à laquelle sa santé l'obligea de prendre une retraite complète. Mais le mal qui le minait avait fait des progrès, et, malgré les soins dont il était entouré, il mourut le 14 mai 1896.

Depuis 1871, Wagener faisait partie de l'Académie royale de Belgique. A Gand, il était président de la Commission locale des monuments, membre de la Commission provinciale, vice-président du Comité du château des comtes, président de la Commission directrice du Musée archéologique, président du Cercle artistique et littéraire.

Il salua avec sympathie la création de la Société d'histoire et d'archéologie, en 1893, et accepta de présider sa section d'histoire. Il était tout naturellement désigné pour remplir ces fonctions tant par ses connaissances archéologiques que par son amour profond pour les monuments de sa ville d'adoption. Il s'attachait à faire apprécier ceux-ci et à les faire aimer.

A côté de travaux d'érudition relatifs à la philologie et à l'enseignement, on rencontre, dans la liste de ses œuvres, une étude sur l'histoire de l'hôtel de ville de Gand, parue dans le Jaarboek du Willems fonds pour 1870, et une description savante et attrayante de la ville de Gand, écrite en collaboration avec M. Paul Fredericq, et publiée dans la Belgique illustrée de Van Bemmel.

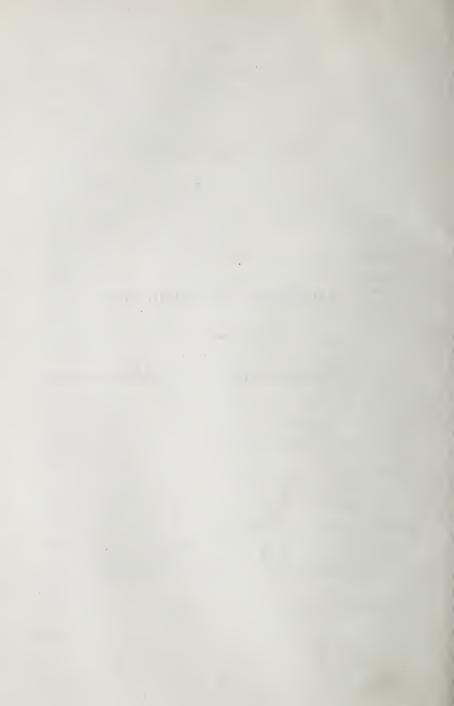
Assistant régulièrement aux séances de la Société d'histoire et d'archéologie, aussi longtemps que le lui permit sa santé, il prit une part importante aux discussions relatives à la polychromie des églises, aux inscriptions des plaques commémoratives, à la restauration du château des Comtes, etc.

Aussi sa mort fut-elle une perte réelle pour notre société qui vit disparaître en Wagener un de ses membres les plus éminents.

PAUL BERGMANS.

ALGEMEENE VERGADERINGEN.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.



Algemeene vergadering van 17 Januari 1899.

Assemblée générale du 17 Janvier 1899.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents: MM. le Baron de Macre d'Aertrycke, président; Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents; le chanoine Vanden Gheyn et Van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; Hermann Van Duyse, président de la section d'archéologie; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint; et MM. le Baron Casier; Joseph Casier; Gustave Claeys Boúúaert; de Kemmeter; l'abbé De Pratere; Paul Frédéricq; L. Janson; Théophile Lybaert; L. Maeterlinck; Léon Nève; Edmond Sacré; R. Schoorman; Serdobbel; L. Stroobant; A. Van Assche; D. Van den Hove; Van den Bemden; V. Van der Haeghen; Van Haute; Van Ortroy; Alfred Varenbergh et Jules Vuylsteke.

Ordre du jour:

- I. Communications.
- II. Rapport de M. le chanoine Van den Gheyn sur les travaux de la Société pendant l'année 1898.
 - III. Rapport de M. le trésorier sur l'exercice écoulé.
- IV. La démolition des fortifications de Gand en 1782 (M. VA-RENBERGH).
- V. Un passage des Annales gantoises du Frère minorite (M. H. VAN DUYSE).

VI. Un témoignage inédit relatif à la peinture murale de la grande boucherie (M. V. VAN DER HAEGHEN).

VII. Les fresques représentant les corporations en armes dans la Maison échevinale de la Keure (XIV^e siècle) (M. A. VAN WERVEKE).

Τ.

Communications.

M. le Chanoine van den Gheyn, secrétaire. Nous avons recu. Messieurs, une lettre très importante de la Fédération archéologique de Belgique. Je vais vous la résumer aussi brièvement que possible. Depuis plusieurs années, on agite la question de savoir s'il faut ou non, établir un comité permanent des congrès archéologiques; l'existence des comités annuels se trouve ainsi mise en question. Ce comité permanent aurait la responsabilité de l'organisation de tous les congrès, qui se tiendraient en Belgique. Pour ma part, je trouve cette proposition d'une gravité telle que j'estime impossible de la mettre en discussion ce soir. Les délégués que nous aurons à désigner au prochain congrès d'Arlon, devront pouvoir se rendre parfaitement compte des idées de notre société, et pour que celles-ci puissent être exprimées en toute connaissance de cause, je propose d'insérer cette circulaire au procès-verbal de la séance de ce soir, et d'en remettre à plus tard l'examen et la discussion. (Adopté.)

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE D'ENGHIEN

Enghien, janvier 1899.

MESSIEURS,

Une proposition modifiant profondément l'organisation de la Fédération a été déposée au Congrès d'Enghien et doit être portée à l'ordre du jour du Congrès d'Arlon.

Pour satisfaire au désir qui a été formulé, nous avons l'hon-

neur, Messieurs, de vous adresser le compte-rendu de la séance préliminaire du Congrès d'Enghien; votre société voudra bien examiner la proposition qui a été déposée par M. Demeuldre et les motifs qui la justifient, et elle donnera à ses délégués les instructions nécessaires pour discuter à Arlon l'importante question de la constitution d'un organisme permanent.

Nous vous prions, Messieurs, de nous transmettre avant le ler mars prochain, un résumé des travaux de votre Compagnie pour le compte-rendu du Congrès.

Veuillez agréer, Messieurs, l'hommage de nos sentiments distingués.

LE BUREAU DE LA FÉDÉRATION:

Le Secrétaire général, E. Matthieu. Le Président,
H. DE CORDES.

Séance préparatoire du Dimanche 7 août 1898.

Cette réunion préparatoire s'ouvre à 10 h. 30, en la salle des Concerts, sous la présidence de M. DE CORDES.

Prennent place au bureau : MM. le Chanoine VAN CASTER, STROOBANT et MATTHIEU, Secrétaire général.

Ont signé la liste de présence: MM. Hildebrand, C.-J. Comhaire, Demeuldre, de Raadt, Devillers, Donnet, Germain de Maidy, Guerlin, comte de Hauteclocque, Hubert, Hublard, Kaisin, Lazoore, Poils, t' Serstevens-Troye, Schaeps, Soil, Sonneville, Sibenaler, Van Bastelaer, Wauthy, Wins, Wilmotte.

M. le Président rappelle l'ordre du jour de la réunion.

M. MATTHIEU, Secrétaire général, communique les propositions du Comité organisateur pour la formation des bureaux de section.

Ces propositions seront soumises à l'approbation de l'assemblée générale.

M. le Président. — Le second objet dont nous avons à nous

occuper est l'examen des mesures à prendre pour assurer l'avenir de la Fédération.

M. Demeuldre prend la parole en ces termes:

MESSIEURS,

Le 3 octobre 1880, M. le Général Wauwermans proposait à l'Académie d'Archéologie de Belgique de fonder une Fédération entre les différentes Sociétés Archéologiques du pays(1).

Ce projet ne prit corps qu'au mois d'août 1884(2) et le premier Congrès eut lieu à Anvers le 26 septembre 1885.

Dans sa séance générale du 28 septembre, cette première réunion des Archéologues et des Historiens de Belgique discuta les statuts et le règlement de la Fédération.

M. De Cordes préconisa la création d'un comité permanent et malgré les arguments les meilleurs et les plus logiques qu'il apporta à l'appui de sa proposition, celle-ci fut rejetée.

Nous n'avons pas à aller rechercher et encore moins à indiquer les motifs qui ont décidé les votants. Ils sont suffisamment connus, du reste, de la plupart d'entre nous, pour qu'il soit inutile d'insister.

Depuis lors, cependant, l'idée de M. De Cordes a fait du chemin, et nombreux en sont les partisans convaincus.

- C'est qu'aux arguments qu'il donnait à cette époque et que je vais résumer en quelques mots, il est venu s'en ajouter d'autres, fruits du temps et de l'expérience.

M. De Cordes disait : " Dans l'intérêt de la marche régulière des travaux de notre Fédération, il faut une tête permanente qui les dirige. De même qu'un corps sans tète ne marche pas, je crains que le fonctionnement du mécanisme de notre Fédération ne souffre de l'absence d'un comité permanent. "

⁽¹⁾ Annales de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, t. 1, p. 5.

⁽²⁾ Ibid, p. 6.

"Toutes les Fédérations, politiques et autres, existant en Belgique, nomment des bureaux permanents. Je trouve que la situation doit être la même pour les Cercles Archéologiques."

A moins d'être beaucoup trop long, je dois passer sous silence de nombreux arguments et des meilleurs apportés par M. De Cordes au cours de la discussion, de même que j'ai laissé de côté le système d'organisation de ce comité. Je reviendrai à ceci plus tard.

Suivons maintenant, messieurs, la marche de nos Congrès et voyons les réflexions qu'ils pourront nous suggérer.

Le premier, celui d'Anvers, 26 septembre 1885.

Le second, celui de Namur, 17 août 1886.

Le troisième, celui de Bruges, 22 août 1887.

Le quatrième, celui de Charleroi (Hainaut), 5 août 1888.

Le cinquième, dit d'Anvers, 2 septembre 1889, fut une promenade en Zélande organisée par l'Académie d'Anvers qui, en bonne mère, ne voulait pas laisser mourir de faim son jeune enfant, la Fédération, que personne ne se souciait d'allaiter cette année-là; premier sacrifice.

Le sixième se tient à Liège, le 3 août 1890.

Le septième a pour siège Bruxelles, le 2 août 1891.

Mais le huitième, 10 août 1892, se tient encore à Anvers, pour la troisième fois.

A certains malades, la faculté ordonne l'air de la mer, à d'autres l'air des montagnes; au nôtre, il parait que ce qu'il convient le mieux, c'est l'air de l'Escaut.

L'affection, cette fois, devait être assez grave, car une année ne suffit pas à la guérir. En effet, ce n'est qu'en 1894, le 5 août, que la Fédération reparait à Mons. De Mons elle va à Tournai, 5 août 1895, d'où, sur le cours de l'Escaut, elle arrive à Gand, le 2 août 1896.

Malines veut la posséder à son tour, le 8 août 1897, bien qu'Anvers ait désiré la réchauffer sur son sein.

L'an dernier, au Congrès de Malines, j'avais proposé de l'en-

voyer un peu dans les montagnes, car je croyais qu'un séjour dans les Ardennes, à Arlon par exemple, lui eût fait beaucoup de bien. On ne me fit pas même l'honneur, contrairement à tous les usages, de mettre ma proposition aux voix, parce que, paraît-il, personne là-bas ne voulait nous recevoir.

Notre ami, M. Matthieu, lui offrit l'hospitalité princière de la ville d'Enghien; on accepta, peut-être sans conviction et sans enthousiasme, mais on accepta cependant avec reconnaissance parce qu'il fallait bien recevoir l'hospitalité quelque part et qu'à l'exception de la province d'Anvers, où l'on est allé quatre fois, et de celle du Hainaut, où nous sommes pour la quatrième fois également, aucune de nos provinces ne parait disposée à nous faire des avances.

Les causes de cette situation?

Elles sont multiples; je n'en indiquerai que deux.

La première consiste dans le manque de société locale, constituée, vivante, agissante.

La seconde est d'une nature aussi sérieuse et annihile parfois la bonne volonté, le désir même qu'on pourrait éprouver de montrer à ses confrères les curiosités, les particularités de sa contrée; c'est le manque de ressources pécuniaires.

M. De Cordes l'avait prévu; en 1885, il disait : " Du reste, il vous faut un fonds pour marcher. Ce n'est pas la Société locale qui fera les frais d'organisation des Congrès, la Fédération doit y pourvoir."

Cette vérité, Messieurs, est restée debout.

Que de contrées cependant à explorer : l'Entre-Sambre et Meuse; Bouillon, Dinant, Charleville; les Ardennes; le Luxembourg; le Grand-Duché; le Limbourg; les Flandres; Ypres, Furnes. Que sais je?

Le moyen d'arriver à ce but, n'est cependant pas bien difficile. Ainsi que j'avais l'honneur de le dire en commençant, il faut reprendre la proposition de M. De Cordes: créer un Comité permanent qui rayonnera sur tout le pays, qui décidera dans quelle ville le Congrès sera tenu et qui organisera lui-même ces assises.

Je sais que je touche au point le plus brûlant de la question; je ne l'éviterai pas.

Vous qui êtes des préhistoriens, des archéologues, des historiens, des paléographes, des fouilleurs du passé, des scrutateurs des mystères que les siècles nous cachent, des sondeurs de l'histoire secrète de l'humanité, en un mot, des chercheurs quand même de la vérité, celle-ci ne doit pas vous faire peur.

Lorsqu'on parle de ce Comité permanent, tout le monde est d'accord; mais chacun a des sous-entendus, des réticences; ce qui arrête les bonnes volontés, c'est — on peut bien le dire tout haut puisque vous le pensez tout bas — la rivalité de Société à Société, c'est que l'on craint, que l'on ne veut pas que l'une prenne le pas sur l'autre.

Alors on s'abrite derrière les statuts, on se retranche derrière la forme, et la question est enterrée!

Nous ne demandons pas à violer les statuts; mais nous demandons à ce qu'on les accommode aux nécessités du temps.

Si l'homme est essentiellement perfectible, son œuvre doit l'être également.

* *

En conséquence de ce qui précède et ensuite de l'invitation qui a été adressée par le Comité organisateur du XIII^e Congrès à toutes les Sociétés que nous représentons, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer la résolution suivante:

Les délégués des Sociétés affiliées à la Fédération Archéologique et Historique de Belgique, réunis à Enghien, spécialement convoqués par le Comité organisateur du XIII° Congrès à l'effet d'examiner les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour la tenue régulière des sessions annuelles et pour garantir l'avenir de la Fédération, munis, quant à ce, de pouvoirs suffisants délivrés par leurs Sociétés respectives;

Considérant que sur treize sessions, quatre ont eu lieu dans la province d'Anvers, quatre dans le Hainaut, une à Namur, une à Bruges, une à Gand, une à Bruxelles et une à Liège;

Considérant que cet état de chose ne peut perdurer et que, dans l'intérêt bien entendu de la Fédération, il est désirable que chaque partie du pays soit visitée à son tour;

Considérant que, dans l'état actuel, on ne peut arriver à ce résultat désirable, soit à défaut de Société existante, soit à défaut de Société prenant la charge et les risques de l'organisation;

Émettent le vœu de voir le Congrès adopter le principe de la création d'un Comité permanent chargé de l'organisation des Congrès futurs.

* *

Pour faciliter la tâche du Congrès et pour éviter de froisser, autant que possible, les susceptibilités de nos confrères, je me permets de joindre à ma proposition un projet de statuts complémentaires.

ARTICLE 1^{er}. — Il est créé au sein de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique un Comité permanent qui a pour mission de choisir l'endroit où se tiendra le Congrès annuel des Sociétés fédérées et d'organiser ce Congrès avec, autant que possible, le concours de la Société locale ou des membres des diverses Sociétés fédérées qui habiteraient la localité ou les environs.

Sous ce rapport, la plus grande liberté est laissée aux membres du Comité pour qu'ils puissent s'entourer de toutes les bonnes volontés.

ARTICLE 2. — Ce Comité est composé de sept membres qui sont les sept Présidents des sept derniers Congrès.

Si un Congrès a eu plusieurs présidents, ceux-ci se mettront d'accord pour choisir l'un d'entre eux.

Le plus ancien membre de l'Assemblée en sera le président et le dernier entré, le secrétaire.

Le Président et le Secrétaire du Confrès en cours seront pris en dehors des membres du Comité; le président fera partie de celui-ci aussitôt la clôture de son Congrès prononcée; le plus ancien membre ayant son mandat terminé ipso facto, se retirera.

ARTICLE 3. — Le siège officiel du Comité est dans la ville où s'est tenu le dernier Congrès. En cas d'accord entre tous les membres, ceux-ci peuvent se réunir où ils veulent.

ARTICLE 4. — Les frais du Congrès seront couverts par les subventions de l'État, de la province et de la ville où il siégera ainsi que par les cotisations et souscriptions des participants.

Le déficit, s'il en est, sera comblé par les Sociétés fédérées au *prorata* du nombre de leurs membres effectifs.

Le surplus formera la caisse de la Fédération.

On pourrait demander à la Législature de reconnaître la Fédération comme société d'utilité publique et de l'autoriser, comme telle, à posséder ainsi que cela se fait en France.

Tel est, Messieurs, le projet que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations en vous demandant de le communiquer à l'assemblée générale avec prière de prise en considération et de renvoi au futur Congrès qui statuera conformément à l'article 7 du règlement.

M. DEVILLERS. — Les considérations que M Demeuldre vient d'émettre sont très-fondées et méritent à tous égards l'attention de l'assemblée Il importe de chercher les moyens d'arriver à consolider la Fédération de nos Sociétés d'Histoire et d'Archéologie et, à mon sens, j'estime que la proposition qui vient d'être formulée de créer un Comité permanent, ne peut que contribuer à assurer l'avenir d'une institution qui nous est chère. J'appuie donc entièrement la proposition de M. Demeuldre.

M. Soil. — Lors du Congrès de Liège, j'ai défendu une proposition de révision des statuts dans le même ordre d'idées que celui qui est mis en avant par M. Demeuldre. Vous connaissez le sort de cette proposition, je n'ai pas à insister sur ce point aujourd'hui. Je me pose seulement cette question, est-ce que la manière de procéder de M. Demeuldre est conforme aux statuts? Nous est-il permis de discuter ici les propositions qu'on vient de formuler?

M. DEMEULDRE. — Nous avons pour cette réunion un ordre de jour fixé par le Comité organisateur du Congrès d'Enghien en ces termes : « Examen des mesures à prendre pour assurer l'avenir de la Fédération. » Il nous est donc permis de développer en ce moment les solutions qui nous paraissent de nature à répondre à ce but.

M. le Chanoine Van Caster. — La discussion sur les propositions me parait inopportune Nous n'avons, en effet, aucune mission pour examiner et trancher les questions proposées. La session du Congrès d'Enghien n'est pas ouverte, nous ne sommes pas encore régulièrement constitués et, des lors, nous ne pouvons délibérer.

M. Matthieu. — Il ne nous appartient pas effectivement de décider en ce moment sur les points soulevés par M. Demeuldre. L'article 7 de nos statuts détermine la procédure à suivre pour toute modification à y apporter; la proposition, signée par vingt membres au moins, ne peut être votée que dans la session suivante Il y aura donc lieu, si la proposition de M. Demeuldre obtient les adhésions de vingt membres, de la déposer à l'une de nos assemblées générales et elle sera portée à l'ordre du jour du prochain Congrès. En formulant dès à présent sa motion, M. Demeuldre a répondu à un vœu du Comité organisateur; il a cherché quelles mesures seraient utiles à prendre dans l'intérêt de notre Fédération, mais comme la création d'un organisme permanent nécessite une modification à nos statuts, il doit évidemment suivre la filière et faire appuyer son projet de vingt signatures.

 $M.\ Kaisin.$ — Nous ne sommes pas constitués, il ne nous appartient pas de délibérer

M. LE PRÉSIDENT. — Évidemment, il ne peut s'agir en ce moment de discuter la question de modifications à nos statuts. Nous avons seulement à échanger nos idées, en vue de s'assurer si la motion soulevée par M. Demeuldre, rencontre des appuis suffisamment sérieux pour être portée à l'ordre du jour du prochain Congrès.

M. Van Bastelaer. — Lors du Congrès de Liège où l'on a discuté pour la première fois la proposition de révision des statuts formulée par M. Soil, l'Assemblée, avant de se prononcer, a décidé qu'il fallait consulter chacune de nos Sociétés. On ne doit pas prendre de décision sans connaître l'avis des Associations fédérées, puisqu'il s'agit de modifier du tout au tout la direction de notre Fédération. Depuis qu'à Bruxelles, le projet de M. Soil a été écarté, les idées de former un Bureau permanent ont pris corps, elles ont gagné des adeptes et peut-être finiront-elles par prévaloir. Mais il faut, en ce point, agir avec prudence et sagesse, et il serait indispensable de prendre l'avis des Sociétés pour qu'au prochain Congrès les délégués reçoivent d'elles un mandat spécial pour se prononcer.

M. LE PRÉSIDENT. — Le projet de M. Demeuldre, s'il est appuyé, sera imprimé et adressé aux Sociétés, qui pourront ainsi l'examiner pour le Congrès de 1899.

M. Soil. — J'ai été, à Liège, le promoteur de la formation d'un Bureau permanent, aussi, pour ma part, je suis prêt à signer la proposition de M. Demeuldre, sans toutefois m'engager sur le mode de désignation de ce Bureau qu'il a mis en avant. A Bruxelles, cependant, on s'est cru obligé de prendre ma proposition en bloc et on a soulevé des doutes au sujet du droit d'amendement. Je suis d'avis qu'il doit nous être permis de modifier les propositions de M. Demeuldre et que, tout en se mettant d'accord sur le principe, on peut différer sur la manière de l'organiser.

M. MATTHIEU. — L'observation de M. Soil est très légitime. Pour éviter tout doute sur ce point, j'engage M. Demeuldre à ajouter à la disposition de son projet fixant le mode de désignation du Bureau permanent : ou tout autre moyen de formation qui sera jugé préférable.

M. Wins. – A mon avis, la proposition de M. Demeuldre devra être reportée à l'assemblée générale. Nous ne sommes pas constitués encore pour pouvoir en être régulièrement saisis.

M. MATTHIEU. — Le délégué de l'Institut archéologique

liégeois, M. Pasques, m'écrit, qu'il a été chargé de proposer une modification à l'article 3, en ce sens que nos Congrès n'auraient plus lieu que tous les trois ans. Cette proposition devrait être appuyée par vingt membres pour être prise en considération. Il n'y a donc pas lieu de nous y arrêter pour le moment.

La séance est levée à 11 h. 15.

* *

Nous avons reçu aussi copie d'un arrêt intervenu récemment en matière archéologique. En voici le texte :

La Cour d'appel de Gand, 3° Chambre, 1° Section, faisant droit en matière correctionnelle:

En cause du Ministère public

contre

P.... ancien desservant de la paroisse de Lovendegem.

Prévenu

de contravention à l'article 5 de l'arrêté royal du 16 août 1824, pour avoir, sans le consentement des autorités publiques, aliéné des objets d'art ou monuments historiques placés dans l'église de Lovendegem, ou d'en avoir disposé, à Lovendegem en 1897.

Renvoyé des fins de la poursuite, sans frais.

Par jugement rendu par le tribunal correctionnel de Gand, en date du 7 juillet 1898 et dont le Ministère public à interjeté appel;

Ouï Monsieur le conseiller de la Kethulle de Ryhove, en son rapport fait en audience publique;

Ouï en son réquisitoire Monsieur Van Iseghem, Avocat-Général; Ouï enfin le prévenu, en ses moyens de défense présentés par son conseil Maître Émile Tibbaut, avocat à Gand;

Attendu que l'ordonnance de la Chambre du Conseil en date du 5 avril 1898, renvoyant le prévenu devant le tribunal correctionnel de Gand, précise et limite la prévention au fait d'avoir à Lovendegem, en 1897, contrevenu à l'article 5 de l'arrêté royal du 16 août 1824, pour avoir, sans le consentement des autorités publiques, aliéné des objets d'art ou monuments historiques placés dans l'église de Lovendegem, ou d'en avoir disposé;

Attendu qu'il est établi par l'instruction et les débats, qu'au cours des travaux de restauration de l'église de Lovendegem, les deux autels latéraux de cette église, ainsi que leurs tableaux, dont l'enlèvement tout au moins provisoire avait été la conséquence des dits travaux, après avoir été pendant un certain temps abandonnés aux intempéries de l'air, ont été vendus en 1897, par le prévenu qui, à cette époque, était desservant de la paroisse et, en cette qualité, membre de droit du bureau des marguilliers (art. 13 décret du 30 décembre 1809);

Attendu qu'il est également établi, non seulement que cette aliénation a été effectuée sans que le prévenu eût obtenu ou même sollicité le consentement des autorités visées à l'article 5 de l'arrêté royal du 16 août 1824, mais qu'en outre le Conseil de fabrique de l'église de Lovendegem n'avait pris aucune décision au sujet de cette aliénation;

Attendu que les autels en question de grande dimension, conçus en style de la Renaissance, remontaient au début du 17º siècle; que leur table était surmontée d'un grand portique décoratif encadrant un tableau; que ce portique était composé de colonnes cannelées avec socles et chapiteaux, réunies par une frise formant entablement; que cet entablement était surmonté de retours soutenant un encadrement plus petit décoré d'une statuette; que le tout était en bois de chêne et orné de sculptures décoratives, le socle des colonnes portant en outre les armoiries sculptées de la famille Triest, qui a possédé jadis la seigneurie de Lovendegem;

Attendu que le tableau de l'un des autels dédié à St-Martin, patron de la paroisse, représentait une scène de la vie de ce saint; que cette œuvre était ancienne et attribuée au peintre Roose; que l'autre tableau placé dans l'autel de la Ste-Vierge, représentant l'Assomption d'après Murille, était de facture moderne, et que son origine n'est pas nettement déterminée;

Attendu que le prévenu soutient que les objets dont s'agit ne présentaient aucune valeur artistique, et que dès lors il pouvait les vendre sans contrevenir à l'arrêté royal du 16 août 1824;

Attendu que l'appréciation du prévenu ne concorde pas avec celle de son prédécesseur qui tenait ces autels et leurs tableaux en haute estime et en faisait prendre le plus grand soin; que l'opinion de certains témoins et experts invoquée par lui est contredite par d'autres témoins et experts tout aussi compétents, qui attribuent aux dits autels et tableaux un véritable mérite artistique; qu'enfin l'évènement ne parait pas non plus donner raison au prévenu puisque les autels cédés par lui au prix de 60 francs, ont été revendus immédiatement après, sans les tableaux, d'abord pour 650, ensuite pour 750 francs, et qu'après restauration, les portiques détachés du reste ont été rétrocédés moyennant la somme de 1700 francs, les petits encadrements l'ayant été l'un pour 100, l'autre pour 125 francs;

Mais attendu que la Cour n'a pas à se prononcer entre les avis différents des experts et amateurs d'art, ni à rechercher si leur opinion est tout-à-fait exempte d'intérêt ou de préjugés d'école; — qu'elle n'a pas davantage à émettre un jugement sur la valeur exacte ou sur le mérite artistique véritable des autels et tableaux litigieux; — que sa mission de borne à rechercher si ces objets rentrent dans la catégorie de ceux dont s'occupe l'article 5 de l'arrêté royal du 16 août 1824;

Attendu que les termes de cet article sont généraux: "L'on ne pourra sans notre consentement..... détacher, emporter ou aliéner des objets d'art ou monuments historiques placés dans les églises, de quelque nature qu'ils soient, ou en disposer en aucune manière, à moins qu'ils ne soient la propriété de particuliers ou de sociétés particulières..."

(Texte Néerlandais "..... de in de kerken geplaatste voorwerpen van kunst of geschiedkundige gedenkstukken....");

Attendu que rien dans le texte ne permet d'en restreindre l'application aux seuls objets d'art dont le mérite artistique

s'impose à tous les connaisseurs, ou aux seuls souvenirs historiques dont l'importance frappe également tous ceux, qui, à un point de vue quelconque, s'occupent des évènements ou des choses du temps passé;

Attendu que le but, le sens et la portée de l'article 5 de l'arrêté royal de 1824 sont parfaitement déterminés par le préambule de celui-ci dans lequel le souverain rappelle in terminis; » aux administrations d'église qu'elles n'ont que la direction » des biens de l'église et que leurs actes ne peuvent s'étendre au » delà de ceux de pure administration. »

(Texte Néerlandais: "In aanmerking nemende dat eenige kerk" besturen geheel hebben uit het oog verloren dat zij slechts zijn "de beheerders der kerken-goederen en dat hunne daden zich "niet verder dan tot die van een eenvoudig beheer kunnen "uitstrekken."

Attendu que tel est, en effet, le principe déposé dans l'article 76 de la loi du 18 Germinal an X qui a créé les fabriques d'église, et dans l'article 1 du decret du 30 décembre 1809 qui a organisé ces institutions;

Attendu que si l'on consulte les travaux préparatoires de l'arrêté de 1824, on constate que cet arrêté a été pris, notamment à la suite des plaintes adressées au gouvernement par l'Archevêque de Malines au sujet des abus, qui avaient été commis dans l'église St-Pau là Anvers, où l'on s'était permis, au cours de changements faits dans cet édifice, d'enlever et de remplacer des autels sans la permission de l'autorité (V° correspondance de l'Archevêque, — rapport du Gouverneur de la province d'Anvers, — rapport du Directeur Général du culte catholique, — rapport du Ministre de la Justice, — aux archives du ministère de la Justice, des Pays-Bas);

Que l'on constate également que c'est bien au pouvoir central seul que l'on a voulu réserver le droit d'apprécier le mérite des objets d'art et monuments historiques placés dans les églises et de statuer sur leur sort, parce que l'on a prévu non seulement l'incompétence des administrations locales, mais que l'on a craint également que celles-ci n'auraient pas joui de l'indépendance nécessaire pour se soustraire, le cas échéant, à l'ascendant des ministres du culte;

Attendu que les nombreuses circulaires du gouvernement belge relatives à la conservation des objets d'art et d'antiquité placés dans les églises, sont conçues dans l'esprit de l'arrêté royal de 1824, et conformes aux lois sur lesquelles celui-ci est basé;

Attendu qu'il résulte des considérations qui précèdent, que c'est à tort que l'on voudrait déduire des termes de l'article 5 de l'arrêté de 1824 que les administrateurs d'églises pourraient disposer des objets placés dans les églises à l'exception des objets d'art d'un mérite réel et des monuments historiques d'importance reconnue: que pareille conséquence est contraire à toutes les lois qui concernent la matière et aux règles élémentaires de l'interprétation juridique;

Qu'il faut au contraire reconnaître que les mots « objets d'art et monuments historiques » doivent se prendre dans leur sens le plus large et le plus étendu; qu'ils désignent ici tous les objets relevant des beaux-arts (l'architecture, la peinture, la sculpture, le dessin, la gravure etc.) par leur conception, leur composition ou leur exécution; tous objets pouvant sous quelque rapport revêtir un certain caractère artistique; que ces mots comprennent également tous les objets datant du temps passé et pouvant, à quelqu'égard que ce soit, présenter un intérèt historique ou archéologique, à un point de vue soit général soit particulier;

Attendu que les autels ci dessus décrits, considérés dans leur ensemble, constituent à la fois des œuvres d'architecture, de peinture et de sculpture, — que les tableaux qui les ornaient sont le produit de l'art du peintre, que ces objets pouvaient donc à l'un ou l'autre point de vue, présenter quelqu'intérêt artistique;

Attendu que ces autels n'étaient pas non plus dépourvus de tout intérêt quant aux évènements ou aux choses du passé; qu'ils pouvaient fournir certains éléments à celui qui ferait porter ses études sur l'histoire des beaux-arts en Flandre ou sur celle du peintre Roose lui même, ou encore à celui qui s'occuperait de l'histoire de la seigneurie de Lovendegem ou de celle des seigneurs de cette localité; qu'enfin ils présentent quelqu'utilité pour celui qui aurait voulu écrire l'histoire de l'église actuellement transformée dans laquelle ils se trouvaient;

Attendu que les autels et les tableaux dont le prévenu a disposé et qu'il a aliénés sont donc à la fois des objets d'art et des monuments historiques au sens de l'article 5 de l'arrêté royal de 1824;

Par ces motifs:

La Cour

met le jugement dont appel à néant, statuant à nouveau et à l'unanimité condamne le prévenu P.... du chef du fait dont il est déclaré coupable, à une amende de cinquante francs et aux frais des deux instances s'élevant à cent trente huit francs 84 centimes, dit qu'à défaut de payement de l'amende, dans les deux mois à dater de ce jour, celle-çi pourra être remplacée par un emprisonnement de huit jours.

Ainsi prononcé en audience publique du 23 décembre 1898.

Présents MM, Van Praet, président; Soudan et de la Kethulle de Ryhove, conseillers; Van Iseghem, Avocat-Général; et Mestdagh greffier.

- M. le Président. La lecture qui vient d'être faite doit être prise pour notification; nous n'avons pas, en effet, à mettre en délibération un arrêt de justice. Je vous propose de voter des remercîments à notre confrère membre de la Cour d'appel, à qui nous devons cette communication.
- M. le Chanoine van den Gheyn. Secrétaire. Dans la dernière séance, nous avons pu donner quelques renseignements

supplémentaires à propos des terres cuites de Sasso Ferrato. Mais vous vous rappellerez que M. Maeterlinck, qui a bien voulu nous faire cette communication, a exprimé le regret de n'avoir pas reçu le numéro de la publication, dans laquelle avait paru le travail de M. Brizzio. Cette brochure lui est parvenue aujourd'hui avec une lettre de notre ministre à Rome, le priant de lui retourner au plus tôt la dite brochure, qui appartient à la bibliothèque du ministère de l'Instruction publique en Italie.

Ce travail renferme un grand nombre de gravures représentant différents objets trouvés à Sasso Ferrato.

Notre confrère, M. Casier, a bien voulu nous promettre d'en tirer quelques clichés, qui pourront être communiqués aux membres dans notre prochaine réunion.

La discussion pourra ainsi s'établir sur des données plus positives que celles, sur lesquelles nous avons dû baser jusqu'à présent nos appréciations.

M. le Président. La parole est à M. Van den Bemden.

M. Van den Bemden. Dans notre séance précédente, il a été incidemment question, à propos du projet du prolongement de la ci-devant Halle aux draps, des raisons qui ont pu motiver, au cours du XVe siècle, l'inachèvement de ce bâtiment.

Cette énigme que nos archives communales n'éclaircissent point, nous semble en revanche amplement révélée par le disparate qui résulte du mauvais emplacement de l'édifice près du Beffroi, son colossal voisin, disparate qu'un achèvement d'après le tracé mis à jour par de récentes fouilles, eut inévitablement et gravement accentué.

On ignore les motifs qui ont déterminé le choix d'un emplacement aussi défavorable, alors que celui de la vieille Halle, située jadis au coin Nord-Ouest de la place échevinale, — actuellement le Marché au beurre, — était en tous points superbe, bien-fonds que malencontreusement on céda à la confrérie St-Georges.

Puisque grâce à la démolition partielle des abords de la Halle, son achèvement, après un intervalle de plus de quatre siècles et demi est remis à l'étude, il serait, nous semble-t-il, désirable, que dans les projets y relatifs, on tâchât de remédier autant que possible aux causes qui pourraient rendre disgracieux l'ensemble de l'édifice.

Le transfert de la prison communale, dont il est question depuis quelque temps, serait à cette fin assurément utile.

Il dégagerait au pied du Beffroi, une place très favorable pour y ériger, accolé à cet édifice, un bâtiment en équerre avec celui existant et de mêmes dimensions, construit selon les exigences de la situation, avec un double escalier au centre de sa face Nord.

Nous croyons que cette coordination atténuerait considérablement le disparate actuel, et vaudrait au Beffroi et à la Halle, un aspect préférable à tout autre.

Pareille solution aurait en outre les avantages suivants :

- 1. De pouvoir compléter la Halle par l'érection d'un mur de côté avec cinq fenêtres, au lieu de deux murs avec huit fenêtres que comporterait l'exécution du plan primitif.
- 2. D'éviter les frais que nécessiterait la réparation des travaux d'art du mur Ouest du bâtiment, lequel deviendrait un mur de refend.
- 3. D'améliorer le souterrain existant, qui se trouverait ainsi sur le même plan que celui qu'on aurait à construire, dans la supposition qu'on voudrait y établir un marché couvert.
- 4. De permettre la suppression de l'escalier de la Halle, dans la rue St-Jean, où il gêne la circulation.
- 5. De procurer à peu de frais l'élargissement de la nouvelle rue située au côté Nord de la Halle, par l'adjonction de la forte bande de terrain qui y deviendrait disponible.
- 6. De constituer aux fonds à bâtir situés dans cette rue, par suite de la grande amélioration de celle-ci, la plus value qui en résulterait.

- 7. D'éviter le contraste que présenterait le trop grand rapprochement des deux lignes de bâtisses de cette rue.
- 8. D'augmenter dans la rue St-Jean le point visuel dans la direction de l'Hôtel-de-Ville, avec faculté de l'améliorer, en coupant par une ligne courbe ou oblique, le terrain à bâtir situé au coin Sud-Ouest de la nouvelle rue.
- 9. D'améliorer considérablement au côté Nord du Beffroi sur le Marché au beurre, la vue de la cathédrale St-Bavon et du théâtre flamand.

Finalement, de maintenir, pour les fonds situés à la droite et en arrière sur la droite de ce théâtre, le plan d'alignement adopté ainsi que la forme carrée de ces fonds, afin de ne pas nuire à la physionomie de cet édifice et à la valeur de ces fonds.

M. le Président. Cet objet n'étant pas à l'ordre du jour, nous prendrons acte de la lecture qui vient d'être faite, et elle sera insérée au Bulletin. — La parole est à M. le chanoine Vanden Gheyn.

II.

Rapport annuel sur les travaux de la société en 1898, par M. le chanoine Van den Gheyn, secrétaire.

MESSIEURS,

C'est sans doute, pour ne pas m'en faire perdre l'habitude, que vous voulez bien me charger aujourd'hui encore d'un nouveau rapport, cette fois non plus sur les travaux de quelque commission spéciale, mais sur les travaux de la Société pendant l'année 1898. Je crains que si chez moi l'habitude pouvait devenir une seconde nature, mes bienveillants auditeurs pourraient s'apercevoir trop tardivement peut-être que

L'ennui naquit un jour de l'uniformité.

Il m'a paru, en relisant le compte-rendu de nos travaux que j'eus l'honneur de vous adresser l'an dernier à pareille date, il m'a paru, dis-je, qu'à côté des éloges que je vous décernais, j'avais bien des reproches à formuler, et qu'en faisant appel à l'activité dévouée de tous nos membres, ma voix devenait grosse et mes paroles sévères.

Je crois pouvoir me réjouir de ma mauvaise humeur, d'abord parce que vous avez été si prompts à me la pardonner, ensuite si généreux à m'en récompenser.

En effet peu d'années ont été aussi fécondes comme celle qui vient de s'écouler, en travaux originaux et en communications de tout genre.

Un simple coup d'œil jeté sur la table des matières de notre 6^{me} volume du Bulletin, vous en convaincra mieux que le rapport le plus détaillé.

C'est en dressant la liste de vos travaux que j'ai failli céder à la tentation de réduire mon rapport à la simple nomenclature des mémoires présentés, tant elle me paraît suggestive et propre à prouver une fois de plus, que rien n'est plus éloquent que les chiffres.

Pour ce qui concerne l'histoire de Gand citons :

- 1° Le travail de M. Serdobbel sur la fosse Othonienne.
- 2º Les limites de la ville de Gand et de la ville de St-Pierre, par M. V. De Muynck.
- 3° Het Groot Kanon van Gent, par M. Van Werveke.
- 4° Le Belvédère de l'Évêque Triest à Akkergem, par M. A. Heins.
- 5º L'imprimeur Lemaire et son projet de journal en 1784, par M. P. Claeys.
- 6º Une imprimerie calviniste à Gand en 1566, par M.H. Van Duyse.
- 7º Un sceau du XIIIe siècle de la léproserie à Gand, par M. Stroobant.
- 8° Rapport sur les fresques de la Léugemeete, par M. le chanoine Van den Gheyn.
- 9° Le Messager des Sciences historiques, travail de M. Varenbergh, qui peut aussi se rapporter à l'histoire de Gand, en ce sens que cette publication, pendant de si longues années, contribua si puissamment à étendre le renom scientifique de notre belle cité.

Cette liste est déjà longue, mais ne renseigne que la moitié de nos travaux.

L'histoire plus générale de l'art a été abordée par plusieurs d'entre nous, et pour ne pas faire de jaloux, disons avec un égal succès.

Ici encore je me contente de vous indiquer très sommairement chacune de ces études ou communications.

1º Les origines de l'imprimerie en Belgique.

Cette question soulevée par un livre récent de M.Gilliodtsvan Severen, archiviste à Bruges, a été examinée tour à tour, mais avec des conclusions différentes, par MM. Bergmans et l'abbé de Pratere.

- 2º Quelques notes sur l'architecture italienne, par M. le chanoine Van den Gheyn.
- 3º Les terres cuites étrusques découvertes à Sassoferrato, par M. Maeterlinck.
- 4º La joyeuse entrée de Charles-Quint à Bologne, par M. Hermann Van Duyse.
- 5° Une conférence de M. Van den Heuvel, sur l'art mauresque, accompagnée de projections lumineuses.
- 6º Une causerie sur le Mont St-Michel, par M. Joseph Casier, qui eut soin lui aussi d'illustrer sa conférence par la projection des clichés, que lui-même avait pris avec le talent de photographe, que tout le monde lui connaît.
- 7º Enfin un travail d'ordre technique, mais de nature à intéresser tous les archéologues : Recherches faites dans les anciennes carrières de Baelegem, par M. l'architecte Mortier.

Vous l'entendez, Messieurs, il m'a suffi de faire le simple exposé de notre bilan scientifique, pour vous montrer que nous n'avons pas à craindre la comparaison avec celui que dresseront nos sociétés congénères.

D'ailleurs ce qui est pour nous d'excellent augure, c'est que non seulement la somme d'activité dépensée a été plus considérable, mais qu'un plus grand nombre de nos membres se sont inscrits parmi nos travailleurs, et espérons-le, parmi nos travailleurs assidus

Vous n'exigerez pas évidemment que je vous fasse l'analyse même succincte des travaux que je viens de citer. Je ne puis que rafraîchir votre mémoire, et vous engager à passer quelques bons moments en parcourant le Bulletin de notre Société, et à revivre, par conséquent, les heures que vous avez si agréablement vécues ici.

Ce ne sont pas seulement les sujets scientifiques d'ordre purement spéculatif, qui ont eu les honneurs de la tribune. Notre Société garde ce caractère bien personnel, et qui donne à nos séarces toujours très suivies, une vie et un mouvement que d'autres cercles archéologiques lui ont déjà fait l'honneur d'envier.

Nos débats ont porté souvent sur des questions d'intérêt, il est vrai purement local, mais plein d'actualité.

Nous assistons à une transformation radicale de notre ville de Gand. Faut-il s'étonner que nos archéologues ne restent pas les indifférents spectateurs des choses qu'ils voient démolir et disparaître? Quoi de plus naturel que notre société reçoive l'écho des doléances des uns, des approbations des autres.

M. Hulin s'est beaucoup occupé du comblement du quai au bois, et plusieurs membres, avec lui, ont vu disparaître à regret ce coin pittoresque de Gand. M. Hulin encore a discuté les projets de l'emplacement du nouveau muséc de peinture. Ici tout le monde s'est trouvé d'accord pour demander que ce temple dédié aux arts, puisse s'élever au parc de la citadelle.

M. Hulin enfin a défendu le prolongement projeté de la Halle aux draps, et a tâché de gagner à cette idée de nouveaux adhérents parmi les membres de notre Société.

Parmi les projets nés au sein même de notre Société, notons d'abord celui de M. Van Assche, qui voudrait voir dégager le Refuge de St-Bavon, et celui de MM. Vander Haeghen et Van Hamme pour le dégagement du Cloître de St-Pierre.

Ce dernier aurait même quelque chance d'aboutir, puisque les

démarches que nous avons tentées auprès de M. le ministre Van den Peereboom, paraissent avoir reçu un accueil favorable.

Le projet qui a eu en dernier lieu les honneurs de la discussion, est celui des peintures murales à exécuter dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville. Le fascicule du bulletin qui vient de paraître, vous donne sur les débats, qui se sont produits principalement dans la section d'histoire, les détails les plus circonstanciés.

A signaler également les observations présentées par Monsieur Van Duyse au sujet de la restauration de la Maison des Bateliers, et la réponse qui lui a été opposée par M. Mortier.

Et pour vous prouver, Messieurs, que la sollicitude de nos membres s'exerce sur tout le domaine de l'archéologie, rappelez-vous les renseignements que nous donna M. Heins sur les fouilles qui se sont exécutées sur une partie inexplorée encore de la cour de l'ancienne caserne des pompiers, à côté des bâtiments du Steen de Gérard-le-Diable, ainsi que les observations faites par MM. Serdobbel et Scribe, au sujet des soins à donner à deux tableaux, les chefs-d'œuvre de la peinture que nous possédons à Gand : celui de l'Agneau Mystique à St-Bavon, et celui de De Crayer à St-Jacques.

A ce propos je me suis permis d'implorer également la pitié de Monsieur qui de droit, pour un tableau de De Crayer conservé dans une modeste église d'un non moins modeste village de notre Flandre, et qui a nom Okegem.

Dans cette revue de fin d'année, ou de commençement d'année si vous préférez, j'ai besoin de vous signaler encore notre changement de domicile. A la réunion du mois de janvier 1898, notre ordre du jour portait la question du choix d'un nouveau local, et comme corollaire celle-ci : la Maison de l'Étape, pourrait-elle éventuellement servir de local à la Société?

Des scrupules archéologiques ont déterminé plusieurs de nos membres à décliner l'offre qui nous avait été faite, de restaurer à notre profit et à notre convenance, la très vénérable construction du quai aux Herbes. D'ailleurs à côté de ces considérations d'ordre artistique, s'ajoutaient d'autres raisons encore, qui nous mirent tous d'accord pour chercher ailleurs un asile plus confortable.

Nous devons à l'obligeance de MM. les Notaires d'avoir pu chez eux transporter nos dieux lares. Est-ce à titre définitif? C'est le secret de l'avenir.

Pour être complet, je dois également mentionner la publication de nos Annales reprise cette année. Une seule livraison de 132 pages a vu le jour. Avouons-le : ce n'est pas suffisant. Mais s'il faut établir les responsabilités, je crois, que nos finances plutôt que notre science, sont cause de ce fait. En revanche l'inventaire archéologique paraît avec une régularité digne des plus grands éloges, dont la plus large part revient sans contredit au très zélé secrétaire du comité de publication, M. Paul Bergmans. Je ne vous en dirai pas plus long sur ce sujet, puisque ma qualité de secrétaire m'autorise à vous dire, sans commettre d'indiscrétion, que notre confrère M. Bergmans n'attend que la très prochaine lapparition de la centième fiche de l'inventaire, pour vous donner un aperçu complet sur l'œuvre entreprise en 1897, et si heureusement poursuivie jusqu'à ce jour.

Messieurs, j'ai encore un double souvenir à enregistrer, et je finis.

Au mois de juillet dernier, sans tambour ni trompette, on plaçait au château de Gérard-le-Diable la plaque commémorative exécutée par M. Kasteleyn, d'après le projet de M. Heins. Si l'événement – puisqu'événement il y a — a passé inaperçu, dans ce sens qu'il s'est accompli sans formalité aucune, nous croyons devoir souligner une fois de plus le succès obtenu en cette cause.

Inutile de rappeler ici les longs débats soulevés au sein de nos sections d'Histoire et d'Archéologie, au sujet de la forme de la plaque et du texte de l'inscription; mais ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est que la commission royale des monuments, après avoir semblé douter un instant de notre compétence, n'a plus hésité à nous délivrer notre brevet de capacité, et pour en perpétuer à jamais le souvenir, elle nous a délivré son diplôme, non pas sous la forme ordinaire d'un parchemin, mais sous celle plus durable d'une plaque de bronze, le tout aux frais du gouvernement. Cette reconnaissance officielle des services qu'est appelée à rendre notre société d'archéologie, est bien faite pour nous réjouir et nous encourager.

Une heureuse innovation dont vous avez pu apprécier le succès lors de notre dernière séance, et c'est la seconde chose à vous rappeler en terminant, fut l'exposition des plans du nouvel Hôtel des Postes à Gand. Il n'est que justice de remercier une fois de plus MM. Cloquet et Mortier, a'avoir bien voulu l'organiser, et souhaitons-leur, ce qui serait tout profit pour nous, que leur exemple trouve de nombreux imitateurs.

C'est un élément nouveau d'intérêt à prêter à nos séances, que de les accompagner d'une exposition similaire à celle que nous avions il y a un mois. Et il m'est avis que nos architectes et artistes sont en nombre suffisant parmi nous, pour répondre à l'appel que nous leur adressons en ce moment. Peut-être y aurait-il lieu de former un comité spécial, qui aurait dans ses attributions d'enluminer, si je puis m'exprimer ainsi, chacune de nos réunions.

Me voici, Messieurs, à la fin de ma tâche, et vous autres peutêtre... à bout de patience.

Permettez-moi cependant d'ajouter un mot encore; ce n'est qu'un vœu, mais à la réalisation duquel il nous serait facile d'arriver.

Notre société gantoise d'archéologie a sans aucune doute déjà acquis droit de cité; je crois l'avoir établi dans ce rapport même. Mais sans vouloir prétendre élargir encorele cadre de nos recrues, — nous sommes déjà au delà de deux cents volontaires, — ne pourrions-nous pas par quelque séance solennelle et publique, tenue chaque année dans notre maison à tous, je veux dire à l'Hôtel-de-Ville, tâcher de rendre plus populaire et la société que nous représentons, et le but qu'elle poursuit.

Il doit nous être permis de citer parfois encore le congrès archéologique de Gand, dont le succès jusqu'à cette heure n'a pas été dépassé. Qui pourrait nier que ces grandes assises n'aient été pour une large part dans le réveil du sentiment artistique de notre population?

Ne serait-il pas à souhaiter que cette action continue et demeure, au moment surtout où nous assistons à une radicale transformation de la cité des Van Artevelde?

L'archéologue, il y a quelques années, était considéré comme un produit rare et curieux, en tout semblable aux pièces précieuses, qu'il confinait avec un soin jaloux dans le silence de son cabinet, mais dont l'influence, de l'avis général, ne pouvait s'exercer sur le présent. Aujourd'hui les préjugés ont disparu, l'amour des vieilles pierres comme des choses anciennes, est rentré dans le goût de chacun, et il n'est personne maintenant qui ne se juge quelque peu, ou archéologue, ou artiste. C'est bien à nous, à mon sens, qu'il appartient de diriger ce mouvement, de le développer, de l'étendre, et de le rendre fécond en œuvres utiles et durables. (Applaudissements.)

M. le Président. Je prie M. Van den Gheyn de considérer les applaudissements qui viennent de se faire entendre, comme remplaçant les félicitations que je comptais lui adresser, au nom de vous tous, pour le remercier du travail assidu de tous les jours et de tous les instants, qu'il accomplit comme secrétaire de notre cercle. Nous sommes heureux d'avoir un tel secrétaire parmi nous, car, vous me permettrez de le dire, parlant d'expérience personnelle: le secrétaire c'est la société! (Applaudissements.)

III.

Rapport de M. le Trésorier.

M. Paul Bergmans. Conformément aux prescriptions de l'article 26 de nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter le compte justificatif de ma gestion de trésorier pendant l'année 1898:

RECETTES.

Espèces en caisse au 1er janvier 1898		fr.	152	84
Fonds en dépôt à la Banque de Flandre		n	448	99
Cotisations des membres (214 à 10 fr.)		ь	2,140	0)
0.1.1.1.1.1.		v	300	00
Vente de publications		ю	48	00
Intérêts des fonds déposés))	25	86
Total		fr.	3,107	69
			•	
DÉPENSES.				
Loyer du local		fr.	450	00
Entretien, chauffage et éclairage		10	23	52
Indemnité du secrétaire-adjoint		"	300	00
Frais d'administration et de secrétariat		D	129	45
Travaux d'impression		w	1,383	92
Frais de gravure		»	168	6 0
Inventaire archéologique		»	400	00
Achat de livres et reliure		В	89	05
Travaux à l'ancienne chapelle dite de la Leugemeete		n	24	50
Total		fr.	2,969	04
Ce compte s'élève donc en recettes à		fr.	3,107	69
		D	2,969	04
Îl en résulte qu'il reste disponible une somme de.		fr.	138	65
qui se décompose comme suit :				
Fonds en dépôt à la Banque de Flandre		fr.	126	13
Espèces en caisse au 31 décembre 1898		w	12	52
Total	. :	fr. –	138	65

Vous remarquerez, Messieurs, que ce compte se solde par un boni des plus légers. Je dois ajouter cependant que deux de nos créances n'étaient pas rentrées au moment où j'ai dû règlementairement cloturer mes comptes, à savoir le subside du Gouvernement (500 fr.) et le montant du prix de publications vendues à notre administration communale (48 fr.), ce qui porterait le boni réel à fr. 686,65. Mais, d'un autre côté, nous devons encore, pour frais de gravure, une somme de 150 francs, qui n'a pu être liquidée jusqu'à présent, et nous devons prévoir, pour l'exercice 1899, des frais considérables résultant de la confection de corps de

bibliothèque, devenus nécessaires dans notre nouveau local; en effet, les rayons qui supportaient nos livres à la cour St-Georges, appartiennent à notre ancienne propriétaire. Je dois donc, MM. en terminant ce rapport, me borner à constater une situation financière satisfaisante, sinon brillante, et formuler le vœu qu'elle puisse demeurer telle pendant l'année qui vient de s'ouvrir.

M. le Président. Ici encore il y a des remercîments à voter à notre trésorier, qui s'occupe de sa besogne ardue avec le soin scrupuleux qu'il apporte en toutes choses. Je prie M. Bergmans de vouloir recevoir par ma bouche les remercîments de vous tous. (Applaudissements.)

La parole est à M. Varenbergh.

IV.

La démolition des fortifications de Gand en 1782.

MESSIEURS,

Feu mon ami, Polydore Vander Meersch, archiviste de l'Etat à Gand, a publié en 1853, dans la collection des Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique, un travail intitulé: "La ville de Gand considérée comme place de guerre ". Ce travail qui est très intéressant au point de vue des modifications qu'a subies l'enceinte de notre bonne ville pendant une période de plusieurs siècles, m'a donné l'idée de revoir certains documents que j'ai relevés il y a une vingtaine d'années, et d'en faire pour notre assemblée une petite notice.

On est trop tenté de s'imaginer que le situation actuelle, ce que l'on a chaque jour sous les yeux, a existé de tout temps, et souvent, on ne se rend pas suffisamment compte de ce qu'étaient les choses dans le passé. L'oubli va toujours vite du reste; nous nous souvenons à peine de ce qui existait il y a dix ans. Qu'il nous suffise de regarder autour de nous, de voir les transformations que l'édilité fait subir à la vieille cité d'Arte-

velde, de considérer les travaux et les améliorations qui se sont faits autour de la ville, pour comprendre que le Gand du XII° siècle était bien différent de ce qu'il fut après la paix d'Aixla-Chapelle, six siècles plus tard, par exemple, en 1748, quand il fut rendu à Marie-Thérèse après avoir été pendant trois ans au pouvoir des Français, à la suite des conquêtes de Louis XV; et qu'alors, à cette époque relativement proche de nous, il n'était pas du tout ce qu'il est aujourd'hui.

Les plus anciens d'entre nous se rappellent sans doute, les boulevards qui entouraient presque complètement la ville, il y a quelque cinquante ans, bordés de fossés extérieurs, avec ça et là des moulins à vent surmontant les anciennes lunettes des fortifications.

Eh bien, Messieurs, ces boulevards étaient ce qui avait survécu de l'enceinte bastionnée de la ville construite de 1578 à 1581, et démolie en 1782.

Voici quelques notes relatives à cette odyssée militaire.

Vous savez tous que Charles-Quint fit construire une citadelle sur l'emplacement de l'abbaye de St-Bavon, citadelle nullement destinée à défendre la ville, mais tout simplement à la bombarder, si l'envie lui prenait de se montrer désagréable à son seigneur et maître.

Aussi, nos ancêtres avaient-ils terriblement sur le cœur, ce menaçant amoncellement de briques, ce qui devait leur peser lourd, et lorgnaient-ils la forteresse pour lui faire un mauvais parti au premier jour.

Il arriva donc, que le 3 août 1577, les États généraux qui avaient pris le gouvernement de nos provinces, et cela pour faire plaisir aux Gantois, sans doute, décrétèrent la démolition du château des Espagnols. Le 28 août, le gouverneur, le sous-bailli, les échevins et autres personnages, en grand appareil, et pour encourager ceux de Gand, se rendirent au château et en détachèrent quelques pierres. Aussitôt dix mille bourgeois, hommes, femmes et enfants se précipitèrent à l'envi, drapeaux et musi-

que en tête pour aller procéder à l'extermination de la citadelle.

Seulement, tous ces enthousiastes démolisseurs, dont l'idée dominante était de jouer un tour à leur empereur qui n'était plus là pour être témoin de leur allègresse, n'avaient pas réfléchi qu'il aurait beaucoup mieux valu de laisser sur pied ce grand ouvrage militaire, et de le rattacher à tout un système de défense, en entourant la ville de fortifications; il est vrai que la démolition n'alla pas vite, et que la plus grande partie du château fut comprise dans l'enceinte nouvelle.

Il était certes nécessaire de prendre des mesures, car la ville était encore ouverte de tous côtés; les principaux moyens pour éloigner l'ennemi et l'empêcher de s'emparer de Gand, consistaient en un réseau de fossés, et la possibilité d'inonder les environs. Il y avait bien quelques ouvrages d'art isolés, et disséminés le long des remparts, le Rabot, le Begijnentoren, quelques portes fortifiées, mais cela ne formait pas un ensemble de nature à pouvoir servir efficacement. Il fut donc décidé cette même année, de commencer les travaux d'une enceinte bastionnée. Le plan de Hondius de 1629, qui existe aux Archives de l'hôtel de ville, et qui est reproduit par De Potter dans Gent van de vroegste tijden etc., en donne toute la figuration, de même que les planches publiées par Vander Meersch et une de Guichardin. Un registre spécial des Archives de l'hôtel de ville réunit les plans de tous les travaux faits à cette époque.

Nous n'allons pas nous occuper de la description de cette enceinte, notre but est uniquement de vous raconter quelques faits relatifs à sa construction et à sa démolition.

La place de Gand, comme place de Guerre, avait perdu considérablement de son importance dès le milieu du XVIII^e siècle, et en 1781, Joseph II décréta le démantèlement de ses fortifications, comme il le fit pour plusieurs autres places des Pays-Bas Autrichiens.

Le duc de Saxe Teschen, gouverneur, dans une dépêche du 22 novembre 1781, fit part de cette détermination aux échevins

de la Keure : "Comme Sa Majesté, dit-il, après avoir pris une inspection du local des provinces des Pays-Bas, a jugé que pour l'avantage des dites provinces, des administrations et de son service, il convient de ne conserver dans la plupart des villes que le seul cordon et le fossé capital pour prévenir la défraudation des droits et impôts, et qu'en conséquence, on ferait profit des terrains des différentes fortifications, soit de la part des royales finances, soit de la part des villes selon les propriétés respectives, etc... "

Donc, tous les terrains militaires qui n'étaient pas nécessaires à la perception des octrois, furent mis en vente. Mais c'est ici que commencèrent les difficultés. Il s'agissait de donner sa part à chacun, ce qui n'était pas absolument facile. Les questions d'intérêt sont toujours les plus délicates, et suffisent bien souvent pour brouiller les meilleurs amis. Dans le cas qui nous occupe elles brouillèrent momentanément l'État et la ville. Mais comme les querelles administratives n'effleurent pas même l'épiderme, on finit par s'arranger.

Les terrains qui avaient servi à l'enceinte de 1578, et ceux des ouvrages élevés au XVII° siècle n'avaient pas tous la même origine; l'enceinte continue du XVI° siècle avait été élevée aux frais exclusifs de la ville, et les ouvrages extérieurs, comme le fort Monterey, les travaux entre l'Escaut et la Lys, à travers la colline de St-Pierre et d'autres, l'avaient été par le Gouvernement. Il fallait donc veiller aux attributions. Les terrains appartenant à l'État furent divisés en 69 lots, et vendus sous la direction du receveur des fortifications, Van Overloop, les 23 et 25 février 1782 au prix de 43,934 florins. Ceux appartenant à la ville, furent divisés en 13 lots et vendus le 19 septembre au prix de 7,368 florins.

Jusqu'ici tout allait assez bien, quand les français étant devenus les maîtres de notre pays, édictèrent d'abord la loi du 7 brumaire an IX, qui était de nature non seulement à déposséder la ville, mais à inquiéter les acquéreurs des terrains.

Elle ordonnait la remise à l'autorité militaire des terrains, fortifications etc. de la ville de Gand; et ensuite la loi du l' vendémiaire an XII, décrêtant la suppression de plusieurs places fortes de la Belgique, entr'autres celle de Gand, le château excepté, et l'aliénation des fortifications et bàtiments militaires au profit du domaine, à l'exception de ceux nécessaires à la garnison, lesquels devaient être désignés par une commission mixte.

En présence de ces deux lois spoliatrices, car notons que la démolition des ci-devant ouvrages de défense n'était pas achevée, les Gantois, qui n'ont jamais eu l'habitude de se laisser écorcher sans crier, ni au temps des comtes, ni des ducs, ni des empereurs, ni même d'une république, firent un beau tapage, et non sans raison.

Ils commencèrent par invoquer une œuvre des français euxmêmes, leur loi du 1^r décembre 1790, où on lit à l'article 5: "Les murs et les fortifications des villes entretenus par l'État et utiles à sa défense font partie des domaines nationaux; il en est de même des anciens murs, fossés et remparts, de celles qui ne sont point places fortes, mais les villes et communautés qui en ont la puissance actuelle y seront maintenues, si elles sont fondées en titre ou si leur possession remonte à plus de dix ans, et à l'égard de celles dont la possession aurait été troublée ou interrompue depuis quarante ans, elles y seront rétablies ".

L'administration de la ville de Gand à la tête de laquelle était le maire De Naeyer, ayant comme secrétaire de la mairie Cannaert, rédigea un long mémoire dans lequel elle reproduit des anciens documents du temps de Hembyse, prouvant préremptoirement que la ville de Gand était bel et bien propriétaire des terrains qu'elle revendiquait, et qu'il ne s'agissait pas de la déposséder.

Il est vrai que pour indemniser les bourgeois qui avaient cédé à la ville leurs terrains, pour y élever les fortifications de 1578, l'administration de ce temps là avait tout simplement jugé bon de s'emparer de certaines propriétés ecclésiastiques, et de payer les bourgeois sur ce prix. Ce n'était peut-être pas absolument correct, mais nous nous trouvons là sans doute en présence d'une de ces questions d'administration, dont il ne faut pas trop scruter les secrets.

Le fait est que la ville fit valoir de bonnes raisons et qu'elle finit par obtenir gain de cause.

Dans son rapport, elle expose, que pour trouver des ressources pécuniaires à l'effet d'élever les nouvelles fortifications, rendues nécessaires par l'agrandissement progressif de l'enceinte de la ville, comme aussi à l'effet d'indemniser les particuliers, dont les maisons, terrains ou autres propriétés devaient être employés, les échevins établis par le gouverment espagnol, ont été autorisés le 29 juillet 1571, de lever sur le papier timbré la somme de soixante mille florins (monnaye du tems), et par un deuxième acte du 13 août, même année, soixante dix mille florins, sur l'augmentation des droits perçus sur les vins.

« Qu'avant de commencer l'agrandissement de l'enceinte des fortifications, les commissaires nommés pour procéder à l'estimation et à l'indemnisation, ont exhibé à ce sujet un recucil de mémoires, qui contenait aussi la spécification des biens ecclésiastiques qu'ils avaient jugé convenable et utile de vendre, à l'effet de trouver par là le moyen d'indemniser et de payer les intéressés ecclésiastiques, qui s'étaient trouvés lésés par l'emploi de leurs propriétés à la construction des fortifications, et que les échevins précités ont autorisé ces commissaires à la vente des biens appartenant aux ecclésiastiques et aux communautés régulières suivant la déclaration portant la date du 30 décembre 1578. A la fin de laquelle se trouve aussi que les acquéreurs des biens ecclésiastiques devraient être chargés d'une recognition annuelle de 2, 3, 4 et 5 escalins de gros monnaie du temps, au bénéfice de cette ville, d'après le taux que détermineront les dits commissaires.

Que le 28 septembre 1579 les trois états de Gand ayant vu le

montant, et les propositions que leur faisaient le baillif, les échevins de Gand, et les deux doyens, ils ont résolu de payer et rénumérer les habitants lésés, les uns dans l'enceinte, les autres à l'entour de la ville à cause de la démolition de leurs maisons et la perte de leurs terrains hériditaires, leurs biens et leurs rentes.

Qu'il serait pris dans le sein de chacun des trois états deux personnes avec plein pouvoir de procéder avec les commissaires des échevins et les deux doyens.

Qu'un état général serait dressé des pertes essuyées par les particuliers, pour visiter et examiner, avec l'assistance d'experts, ingénieurs et arpenteurs jurés, toutes les localités et maisons appartenantes à la ville, de même que les maisons, églises et édifices qui se sont trouvés endéans et à l'entour de l'enclos des couvents et autres lieux ecclésiastiques, non encore vendus, dont la dite ville pourrait avoir besoin : les couper de la manière la plus profitable pour en faire des rues et des quartiers, et finalement dresser un cahier par chaque quartier, pour les réduire ensuite en lots convenables, et les vendre au plus offrant, et que celui qui fait quelque achat, ou obtient une part des dits biens ecclésiastiques, trouvera une défalcation sur les dits achats dans l'estimation de ses biens séculiers jusqu'au taux auquel elle s'élèvera.

Qu'en conséquence de ce, on a procédé à l'estimation générale le 9 novembre 1579 par et à l'intervention des commissaires nommés par la prédite résolution, de laquelle estimation résulte que les biens ecclésiastiques n'ont pas été compensés, et on y voit spécifié la qualité et la nature des biens séculiers, qui ont été compensés soit en argent, soit par validation sur les biens ecclésiastiques achetés.

Qu'effectivement les biens ecclésiastiques de même que ceux des communautés ont été vendus par ceux qui auraient été commis et nommés par la résolution susmentionnée, comme le prouve le compte par eux rendu le 19 octobre 1572 et jours suivants et dont la recette était commencée le 28 septembre 1579.

Il conste par la fin du compte que des biens ecclésiastiques et de ceux des communautés vendus, est provenue une somme de quatorze mille un cent quarante livres de gros quatorze escalins, six gros et quatre derniers et que le paiement fait aux séculiers intéressés est allé à la somme de quatorze mille trois cent quarante cinq livres de gros un escalins deux gros, trois deniers.

L'apostille du 26 octobre qui se trouve en marge du compte, vérifie clairement que les ecclésiastiques et les communautés religieuses n'ont été ni payés, ni indemnisés de leurs pertes.

Qu'au moment de la clôture du compte il se trouvait plusieurs personnes séculières, auxquelles rien encore était payé à cause de leurs pertes, malgré que celles-ci eussent été taxées et portées en marge du compte, ni que rien n'avait été donné en compensation sur les biens ecclésiastiques, comme prouve l'apostille en marge du premier chapitre de paiement, et les listes faites en conséquence, au pied de la clôture dudit compte, lesquelles listes contiennent les noms des personnes qui jusqu'alors n'avaient pas été indemnisés de leurs pertes.

Que ces personnes ont reçu paiement et compensation, postérieurement, des deniers de la ville; comme il est constaté par les comptes clos, par les moyens de la ville des années 1592 à 1593, jusques et y compris ceux de l'année 1630.

Des dits comptes et plusieurs autres à l'année 1592, il ressort que ledit paiement occasionné par la construction des remparts, fossés et accessoires a été fait de deniers levés, dont il a été parlé au commencement, et des moyens communs de la ville et aux personnes séculières.

Il résulte de même que si les terrains des séculiers ont été compensés, les biens ecclésiastiques, au contraire, ont été pris sans compensation et par forme de confiscation. »

Ces confiscations n'étaient pas le fait du gouvernement espagnol, mais il faut se souvenir que le pays avait été à cette époque en état d'insurrection, et que Gand était gouverné par le fameux joncker Jan Van Hembyze.

Et maintenant, si l'on veut savoir quels sont les biens ecclésiastiques confisqués dont il est question dans le rapport de l'administration gantoise, il suffit de prendre un des documents du dossier. Ce dossier se trouve au complet aux Archives de la province où nous l'avons compulsé, et est composé de pièces extraites des Archives de l'Hôtel de Ville.

La pièce en question est une résolution du 30 décembre 1578, prise par les échevins, et qui est signée Hembyze.

Il y est dit:

- " Messieurs les échevins des deux bancs.
- "Vu les écrits et le recueil à eux présentés par les commissaires à l'estimation et récompense des pertes des habitans de cette ville de Gand à cause des fortifications, contenant la spécification des biens ecclésiastiques qu'ils avaient concipié de vendre au profit et en récompense des dits intéressés, ont autorisé les mêmes autorités à la vente des parties suivantes :
- " Premièrement le *Papenhuis* avec le terrain y annexé (1), d'ancien tems chargé d'une rente censuelle qui jusqu'à présent est encore à la ville.
- " A l'*Ham* jusqu'à la porte d'Anvers de deux cottés avec une maisonnette qu'on appelait de *Slymenceur*, dont Messieurs les Échevins désiraient avoir une connaissance plus étendue, notamment du cotté septentrional.
- " Item toute la citadelle, quand les rues seront fixées et qu'on pourra voir où la nouvelle porte sera placée.
- " Item la place nommée en thiois den Aert, ou on tient marché.

⁽¹⁾ Papenhuis ou de Pastorij, maison située au coin du cimetière St-Jacques près de la porte de l'hôpital St-Jean.

- "Item le prez se trouvant aluvien que le couvent des frères est attribué.
- " Item le verger aiant appartenu aux dits frères derrière Jean Brouckaert Caleman.
 - " Item le verger des dits frères sur le Reep.
 - " Item le Ham aiant appartenu au couvent des dits frères.
- "Item le cimetière de Sainte Cathérine avec la chapelle et verger et tout ce qui est adhérant (1).
- " Item les batimens et tout l'enclos du couvent de Saint-Pierre; selon le rapport de l'avis des arpenteurs de cette ville, et y faisant des rues comme il est concipié par sept échevins de la dernière visitation, et il est déclaré aux commissaires.
- "Item la chapelle de Saint Quintin (2), qu'aussi des maisons de l'enclos des lépreux, dont on a résolu de les vendre moiennant nonobstant d'y retenir certaine partie de la dite maison et terrain qu'on trouvera le plus commode pour l'habitation et la guérison des lépreux et de ceux qui doivent les soigner.
- " Item le cimetière et la cure de Saint Martin de même que les maisons du couvent de Deynze (3).
- " Item la maison nommée en thiois *Tempelhuis*, avec tout ce qui y est adhérent, de même à faire une rue au travers des Augustins et le *Groenenbriele* jusques au boulevard, et le tout vendue au plus grand profit que possible.
 - " Item la maison pupillaire sur le Burgstraete (4) après qu'on

⁽¹⁾ Oratoire qui après sa reconstruction devint l'église Ste-Anne, rue Digue de Brabant, démolie lors de l'édification de la nouvelle église Ste-Anne, place d'Artevelde.

^{(2. &}quot; In sacello nostro Sancti Quintini, in monte Blandinio » dit un document des Archives de St-Pierre; était située à l'extrémité de la rue des Femmes St-Pierre, du côté opposé à l'oratoire de l'abbaye. Avait été fondée par Arnold de Zwynaerde en 1300.

⁽³⁾ Le couvent de Deynze aujourd'hui hôpital militaire.

⁽⁴⁾ Autrement couvent des Bonifanten ou Naeldekens couvent parce que les pupilles y apprenaient à coudre; fondé par Simon de Mirabelle en 1360 dans son hôtel.

aura visité le couvent du *Meerhem* (1) avec le verger y attaché à savoir, s'il serait en état tant pour l'habitation des pupilles que pour des personnes imbécilles qui étaient accoutumés d'être entretenus et soignés sur la cour de Saint-Martin de la part des Gouverneurs de la chambre des pauvres.

- " Item à vendre les prez des frères derrière le *Meerhem* et de demander préalablement le receveur Roosemont à savoir combien ils sont encore donnés à bail.
 - "Item les prez de Saint-Bavon au bout du Berauw.
- "Item l'église de Saint-Georgevrancx avec les maisons et terreins y attachés (2).
- " Item les prez et vergers conventuels qui se sont trouvés à l'enclos du Béguinage de *Ter Hoyen* et alentour, qui ne sont destinés à l'habitation et à la commodité de ceux attachés aux pestiférés et aux personnes qui les entourent.
- "Item il est encore résolu que les tuteurs de l'hôpital des insensés fougueux visiteront le couvent, maisons et terrain des frères Cellites, à remarquer si les misérables, les fougueux et les prébendaires avec ceux nécessaires à leur service y ne pourroient être mieux traités pour si l'on trouvoit plus capable, vendre le couvent, maison et terrein, sur le marché aux bètes.
 - " La maison et l'abbave de Ninove (3).
- " La maison du chapitre de St-Bavon avec le bâtimens et terrein par derrière réservé la maison destinée à l'habitation du Ministre savoir où a résidé M. Antheunis.
- " La maison d'Aevans, achetée de la veuve et héritiers de Balbram.

⁽¹⁾ Ce couvent était celui des frères Franciscains ou frères de la Pénitence qui furent remplacés en 1589 par les Chartreux qui avaient quitté leur couvent situé à Roygem, brûlé par des Calvinistes.

⁽²⁾ Couvent qui occupait l'emplacement du collège Ste-Barbe, rue Savaen.

⁽³⁾ Le Refuge de l'abbaye de Ninove, situé près de l'église St-Jean, cathédrale St-Bavon, vendu au son du tambour en 1578.

- « La maison du couvent de Beauprez.
- " La maison et terrein du couvent de Baudeloo près la partie aquali, avec toutes les maisons et terrein aiant appartenu au dit quartier au prédit couvent.
 - " Item la maison et terrein de Baudeloo sur le Meerhem.
- " La maison du Couvent Vander Haeghen, rue Sleepstraete, près de St-Sauveur (1).
 - » La maison du couvent de Doorenzeele.
 - » Le château de Wandelaert (2).
 - » La maison de l'Ancre, rue courtemonnaie (3).
- " La maison rue Basse que le couvent des Clarisses a acheté du seigneur de Schardau.
- » Les maisons et terrein du couvent d'Elsegem, derrière l'Etoile.
 - " Le chapitre te Putte.
 - " La cour de Waerschoot.
- " La maison ayant appartenu à feu Mathieu van Deynze, prêtre et ci-devant à Liévin Borluut, écuier, seigneur de Boucle, tenant la maison d'Engien.
- " Item la maison du couvent de $\mathit{Tusschen}$ behe où demeure présentement André Leys.
- "Item tous les bâtimens aiant appartenu à la prévôté ou église de Saint-Bavon, qui n'est de patrimoine ou d'acquisition particulière, appartenant à quelques personnes privées, soit chanoines ou autres ecclésiastiques, réservant nonobstant au proffit de cette ville la maison de la prévauté de St-Bavon, rue de Schelstraete, avec la maison de Cambron y tenant.

Ce n'était pas peu de chose, on le voit que ces confiscations, qui annexaient, pour parler moderne, à l'actif de la ville des lots

⁽¹⁾ Maison rue des Rémouleurs, appartenant à l'abbaye de Ter haghen, rue des Meuniers.

⁽²⁾ Sur l'Escaut au rempart St-Jean.

⁽³⁾ S'appelait précédemment de Keuken van hemelryk.

considérables de propriétés et tendait à la transformation radicale de certains quartiers en perçant des rues à travers les démolitions. Mais ce n'était pas tout.

L'abbaye de St-Pierre, si souvent le point de mire de la gloutonnerie administrative, se voyait, dans la pièce que nous avons citée, menacée dans ses bâtiments conventuels, et fut en outre l'objet, toujours en vue des fortifications de 1578, de nombreuses confiscations de détail. C'est ce qu'elle exposa dans un mémoire que nous avons trouvé dans le fonds de l'abbaye aux archives de l'État à Gand.

Elle s'y plaint de l'incorporation aux fortifications de plusieurs de ses prairies près du rempart de St-Liévin, de la porte de la Colline, du Speye ter Platen, de plusieurs maisons et terres. En outre elle dit qu'il est de notoriété publique, que les pierres de taille employées à la porte de la Colline, sans compter d'autres matériaux de pierre et de fer, proviennent du couvent, de l'église et de plusieurs maisons démolies, que les palissades établies entre l'Escaut et la Lys, que plusieurs ponts comme celui de la Byloke, les pilotis mis dans la Lys etc, proviennent d'arbres abattus dans les bois de l'abbaye; que ceux de Gand ont ruiné le château de Swynaerde et s'en sont approprié les matériaux; que la partie nouvelle de l'Hôtel de ville a été construite au moyen des pierres de taille, des ardoises, des piliers, du bois de l'abbaye; que ceux de Gand ont fait vendre dans les bois de Saffelaere appartenant à l'abbaye, une grande quantité de chênes de haute futaie, etc., etc.

Mais revenons aux revendications de l'administration communale vis-à-vis de la république.

Le mémoire de la ville de Gand avec les documents y annexés fut transmis par le maire au préfet, avec une lettre justificative le 11 nivôse an XI. Et le préfet le transmit le 30 brumaire an XII, au ministre de la guerre, accompagné d'une longue dépêche dans laquelle il dit entr'autres, que l'exposé de la ville de Gand et les titres à l'appui de sa réclamation établissent d'une manière si évidente les droits de propriété de la dite ville, qu'il suffira au

ministre d'une seule lecture pour faire disparaître le moindre doute sur la légitimité de la réclamation dont il s'agit.

Le ministre examina, se rendit aux raisons invoquées par la municipalité gantoise, appuyées par le préfet, et le gouvernement français prit le 13 brumaire au XIII un décret qui statua en faveur de la ville de Gand.

Il y mit toutefois une petite restriction en condamnant la ville à payer au trésor public la valeur des biens ecclésiastiques confisqués en 1578.

Voici le texte de l'article 2.

"La partie des murs, fossés et remparts qui ont été construits aux frais de la ville de Gand, et sur des terrains occupés par elle, lui seront remis gratuitement en toute propriété; quant aux portions des dits murs, fossés et remparts qui ont été faits aux dépens des gouvernements antérieurs, ou qui ont été construits, soit sur des terrains appartenant aux dits gouvernements, soit sur des terrains enlevés aux corporations ecclésiastiques ou civiles, ils seront de même cédés en toute propriété à la dite ville, en, par elle, payant au trésor public au prix de l'estimation, qui sera faite par experts, dont l'un sera nommé par le préfet du département de l'Escaut, et l'autre par le Conseil municipal de Gand..."

L'Administration française n'admettait donc pas, qu'une possession par la ville de Gand, basée même sur une confiscation prescrite par trois siècles constituât un titre suffisant. Mais ce qu'elle n'approuvait pas chez autrui, elle le pratiquait pour elle même. Elle qui avait confisqué tant de biens ecclésiastiques ou civils et s'en était déclaré propriétaire, donna un effet rétroactif à ses agissements, en invoquant le droit de la nation, pour se faire payer par les gantois les confiscations de 1578.

Il est assez bizarre, de voir invoquer le droit contre celui que l'on dépossède. C'est peut être le meilleur moyen pour consacrer une possession illicite; et il est de bonne guerre pour le démocrate parvenu de prendre la défense de la propriété. (Applaudissements.)

v.

Un passage des « Annales Gandenses » du Moine Minorite de Gand.

L'on a largement discuté la question de savoir quelle était la forme de l'arme dite en flamand : Staf et en français : Godendart ou Godendac.

Jusqu'ici, aucun de ces engins de guerre n'avait été retrouvé. Je suis d'autant plus heureux d'avoir pu recueillir un important fragment de *Staf* et de vous présenter ici le moulage de ce précieux document. Il s'agit de la pointe d'un *Goedendag* entrée récemment au Musée d'armures de l'État à Bruxelles.

Peut-être n'ignorez-vous pas que, l'été dernier, le Département des Travaux-Publics fit exécuter d'importants travaux de draguage dans le lit de l'Escaut sous Termonde. Ces travaux ont eu pour résultat de mettre au jour, quantité de débris d'armes, d'outils, d'objets de toute nature mélés à des vestiges intéressant la science paléontologique. Lors de la dernière séance publique annuelle de l'Académie Royale d'archéologie, un de nos plus sympathiques collègues, M. Blomme, de Termonde, a donné de très intéressants détails sur les objets ainsi recueillis.

Au cours du mois de juillet, je fus chargé par l'Administration des Musées d'Art Ancien de l'État de me rendre à Termonde pour examiner les trouvailles qui venaient d'être signalées par M. De Bruyne, Ministre des Travaux Publics et des Beaux Arts à M. le Conservateur en chef des Musées. Je trouvai, parmi des armes que M. l'ingénieur Thomas avait réussi à soustraire à l'avidité des collectionneurs et des brocanteurs, une petite pièce que je signalai à l'attention de M. le Ministre et que celui-ci fit déposer au Musée de l'État. C'est l'objet dont vous avez sous les yeux le moulage et dans lequel, je pense, vous reconnaîtrez aisément la pointe de ces masses à broche, dites : plançon à picot, Staf, gepinden Staf et aussi Godendart ou Goedendag.

La longueur totale de la pièce est de 0,25 cent.

C'est, vous le voyez, une broche renflée, vers le milieu, en forme de plateau. La partie inférieure de cette broche, assez rudement faconnée est la « soie » ou tige faite pour pénétrer dans la hampe de l'arme.

Le plateau ou disque, tout à fait uni sur la face tournée vers la soie, est, dans l'autre sens, faconné avec soin. Quatre pans talutés se prolongeant en une haste à section quadrangulaire donnent une pointe très aigue et très solide en même temps.

J'ajouterai que cette pointe est d'un acier excellent, sur lequel le burin ou la lime ne mordent pas et qu'a épargné la rouille qui a consommé une partie de la rondelle ou plateau et aussi de la soie dont l'épaisseur s'est trouvée ainsi diminuée.

La pointe supérieure demeurée complète, mesure 0,13 centimètres. La soie diminuée quelque peu, je pense, mesure encore 10 1/2 centimètres. Quand à la partie renflée et talutée, elle est également incomplète et mesure, dans son étendue la plus grande, 0.07 1/2 de largeur. Le poids actuel de la pièce est de 276 gr

Les fouilles de Termonde n'avaient rien de scientifique quant à leur but ni à leur direction. Des draguages destinés à élargir et approfondir le lit de l'Escaut, amenaient accidentellement à la surface, des débris dont un certain nombre, recueillis par les ouvriers, ont été préservés, grâce à la bonne volonté des agents du service technique, mais il demeure impossible de se rendre compte des conditions dans lesquelles les objets recueillis se trouvaient, antérieurement à leur mise au jour, parmi les boues du fleuve.

Il est également certain que beaucoup des objets et notamment ceux qui à première vue présentaient l'idée d'une valeur intrinsèque ont passé aux mains de particuliers toujours de l'affut de pareilles aubaines.

Parmi les objets conservés, des armes de toute époque se trouvaient mêlées à des débris fossiles. Une épée norman, des lances franques, faisaient partie du lot parmi lequel je pus recueillir la pointe que je crois inutile de décrire plus amplement, car, ce que j'en ai dit, suffit pour montrer combien était rationnelle la construction de l'arme se composant, outre le débris placé sous vos yeux, d'une forte hampe cerclée d'un anneau ou virole formant masse.

Le plateau ou disque, qui surmonte la soie, buttant au sommet des fibres du bois formant la hampe, les coups d'estoc les plus violents ne pouvaient déchausser cette pointe si bien agencée et je le repète d'une trempe parfaite.

Cette arme est celle des communiers, représentés par les fresques de Gand dont l'authenticité est si bien démontrée.

Nous nous trouvons en présence de la broche ou *broke* de fer, mentionnée par l'inventaire dressé à Courtrai des objets mobiliers du comte de Flandre Robert de Bethune «2 *Godendach* « dont il y en a un à broke de fer. » (1).

Il n'est pas impossible qu'à ce picot « lonc fer agu devant, » ou « bout devant » dont parle Guiart, se trouvât jointe, à Termonde, la virole ou bande de fer qui, avec la hampe, complète l'arme, mais, au cas même où cette pièce ait été recueillie par la drague, elle a pu être jetée à la feraille comme banale et sans valeur.

J'ajouterai que pour l'investigateur dont l'attention n'est pas spécialement éveillée, une broche comme celle que j'ai eu l'occasion de recueillir peut fort bien passer inaperçue et, vraisemblablement, de tels fragments ont été jadis maintes fois découverts et dédaignés.

Je viens de rappeler combien étroitement les termes employés par Guiart pour désigner le "Godendart » s'appliquent à cette pointe qui sert à "estoquer », et dont le "fer aguz » entre "légièrement… par tous les lieuz où l'on en giéte. »

Rapprochons des indications matérielles que nous apporte la fouille de Termonde, les deux descriptions que le Moine Minorite de Gand, contemporain et, témoin bien informé des évène-

⁽¹⁾ Cet inventaire a été cité par Ducange, Dehaisne, Vict. Gay. etc.

ments qu'il décrit, nous a laissés de ce *Staf* qui fit merveille sur les champs de bataille de Courtrai et de Mons en Pévele.

- "Les Flamands, dit ce chroniqueur, sont armés d'une fort bâton
- " ayant un fer très fort et aigu à sa partie antéricure. " " fuste
- " prevalida in anteriori parte ferrum fortissimum et " acutum habente."

On peut se fier au Moine Minorite, car sa chronique abonde en renseignements précis, quant à l'armement et aux manœuvres des belligérants et, après avoir ainsi décrit l'arme favorite des Flamands, celle dont l'intervention fût d'après l'histoire décisive, il insiste de rechef sur la forme et la fabrication du Staf, arme dont Guillaume Van Saftinghen, l'athlétique et indiscipliné moine de Terdoes se servit à Courtrai.

Le Minorite dit que son héros acheta d'un quidam qui se trouvait dans les rangs de l'armée flamande, sous les murs de Courtrai, certain lourd baton de hêtre, dont le sommet était bandé d'une lame de fer, avec une pointe (d'acier) (1) très aigue. Cette arme en langue vulgaire s'appelle Staf.

La distinction établie entre le terme usuel employé pour désigner le *Staf* et une autre appellation moins vulgaire, coïncide assez bien avec cette observation du Glossaire de Verwys et Verdam, qui signale le mot *Goedendag* comme étranger à la langue flamande.

Il est difficile de n'être pas frappé de la minutieuse conformité du texte du Minorite avec les formes de *Goedendag* représentées dans les fresques de la *Leugemeete* et aussi avec la pointe d'acier très aigue que vous avez sous les yeux.

Le manuscrit original du Minorite, datant de 1308, a été malheureusement égaré, comme vous le savez et nous ne possédons pas une seule édition qui puisse nous offrir une sécurité absolue pour la partie de cette chronique dont je viens de vous lire la traduction en dernier lieu.

⁽¹⁾ Le mot « acier » qui à première vue pourrait surprendre le lecteur sera expliqué plus loin.

La dernière édition des *Annales Gandenses*, due à M. Funck-Brentano, me semble la plus fautive de toutes en ce point.

* *

Je vous demande pardon d'être forcé d'entrer ici dans des détails assez minutieux, et que vous jugerez assez fastidieux peut-être, mais il importe de déterminer nettement le sens réel d'un texte d'une si grande importance en un point si controversé.

Une copie du 18° siècle existant aux archives de l'Etat à Gand. (3° Varia N° 259. fol. 50), est ainsi conçue:

- " Qui videns quemdam in exercitu flandrensi habentem
- " quemdam fustem praevalidam esculinam, amina ferrea " in capite circumligatam cum acutissimo ferro decali-
- " bratâ quae lingua vulgaria vocatur Staf, eam emit..."
- " orang quae ungua vangaria vocatur Staf, eam emit..."

Une copie, également du 18° siècle conservée à la bibliothèque de l'Université de Gand (G. 11226) donne cette version :

- " ... habentem quemdam fustem prevalidam esculinam,
- " laminâ ferreà in capite circumligatam cum acutissimo
- " ferro decalibratâ que lingua vulgari vocatur Staf,
- " eam emit ... "

Hartmann fit, en 1823, paraître à Hambourg une édition qui reproduit, en fac-simile, la première page du manuscrit (que l'on a tout lieu de croire original); il transcrivit comme suit le texte relatif au *Staf*.

- " habentem quamdam fustem praevalidam esculinam,
- « lamine ferrea in capite circumligatam cum acutissimo
- " ferro decalibiata, quae lingua vulgari vocatur Staf,
- " eam emit ... "

M. le Chanoine J. J. De Smet, parmi diverses contributions aux *Corpus chronicorum Flandriae*, fit, en 1837, paraître une édition des *Annales Gandenses*, où le passage en question se trouvait ainsi libellé:

- " habentem quamdam fustem praevalidam esculinam
- " lanima ferrea in capite circumligatam, cum acutissimo
- " ferro decalibiata, quae lingua vulgari vocatur Staf,
- " eam emit... "

Lappenberg, en 1859, fit paraître dans les *Monumenta historica* de Pertz (*Scriptor*. Tomus XVI. p. 555.97) un texte nouveau de la chronique du Minorite et jugea devoir rectifier à divers égards l'édition précédente. Il écrivit notamment :

- " Qui videns quemdam in exercitu Flundrensi habentem
- " quamdam fustem prevalidam esculinam, lamina ferrea
- " in capite circumligatam, cum acutissimo ferro decali-
- " brata, quae lingua vulgari vocatur Staf, eam emit..."
- M. Funck-Brentano, mu par le désir de vulgariser un document d'une si haute portée, a publié en 1896, dans la Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire, une version nouvelle des Annales et cette fois le passage relatif au Staf est reproduit en ces termes (p. 95):
- " Qui videns .:. habentem quamdam fustem prevalidam,
- « esculinam, lanima ferrea in capite circumligatam, cum
- « acutissimo ferro decalibratam, quae lingua vulgari voca-
- " tur Staf, eam emit..."

Très désireux de pénétrer le sens exact d'un document sujet à de telles variantes, je consultai vainement, sur le sens du mot deux fois orthographié : decalibrata, puis successivement decalibiata, decalibrata, et decalibratam, le Dictionnaire de Quicherat, — un vi ux compagnon plutôt qu'un ami. — Me défiant de ma latinité qui, je vous l'avoue sans embage, n'a jamais été que fort vacillante, je pris le parti de m'adresser à l'auteur de la dernière édition des Annales, M. Funck-Brentano qui rectifiait toutes les versions précédentes en substituant, decalibratam aux formes employées avant lui.

Voici ce que m'écrivait M. Funck-Brentano, le 2 février 1898:

"Venons au texte des Annales Gandenses, sur lequel je vous remercie d'avoir attiré mon attention, d'autant que je crois avoir la solution.

" Nous avons deux sources, le manuscrit sur lequel Hartmann " a fait son édition étant perdu : l'édition de Hambourg, decali-

" biata, la copie des Archives de l'État à Gand, decalibrata (1).

"De Smet a suivi la première version. Lappenberg (Pertz. S.S. XVI, 594, 1. 35) et moi avons suivi la seconde, et nous avons eu raison. Il m'était difficile d'imprimer autre chose que ce que contenaient les sources, mais j'aurais dû mettre en note que le texte correct était certainement dextra ou dextera librata. Si vous avez l'habitude de la paléographie, vous verrez immédiatement l'erreur commise par le copiste, qui a oublié l'abréviation, faute très fréquente, et a écrit deta librata au lieu de deta liberata. L'abréviation ayant été oubliée, on a lu un c au lieu d'un t, autre erreur bien naturelle,

" d'autant que, dans nombre de manuscrits, ces deux lettres se " confondent.

"Il faut donc lire dextra librata, — libratam serait plus "correct, mais librata se trouve dans les sources. L'auteur a pu "sous entendre: quae est librata, ou rapporter l'adjectif à: quae "vocatur qui suit. Vous savez que l'expression dextra librare; "brandir de la main droite et plus simplement brandir, "se rencontre souvent dans les auteurs de l'antiquité. Il faut donc traduire: un fort bâton de chêne noué au sommet d'une

" lame de fer (un anneau), avec un fer très pointu que l'on

" brandissait de la main droite. (Mot à mot, qui était brandi avec

" un fer très pointu et que l'on appelait vulgairement Staf.) "

M. Funck-Brentano joignait à cette obligeante consultation un croquis représentant une pointe de Goedendag ou Staf, ces deux

⁽¹⁾ Le véritable version de ce manuscrit est " decalibrata ".

mots étant pour lui, comme pour moi, synonymes, - conforme aux indications de De Vigne et ajoutait :

- " Ce texte me paraît confirmer votre opinion sur le Goeden-" dag. Voici ce que je vois pour ma part, ne considérant que " ce seul texte."
 - Suivait le croquis.

En dépit de ces ingénieuses explications, je demeurais fort perplexe: Comment dextra liberata ou librata pouvait-il naître de decalibiata ou decalibratâ et s'appliquer à une arme à deux mains?

Comment M. Funck, de decalibratâ ou decalibiata pouvaitil tirer : decalibratam?

Ce mot, diversement ortographié, cet accusatif né d'un ablatif, ne tracassaient, je vous l'avoue, car le sens déduit, par M. Funck-Brentano, d'une abréviation paléographique, que ni lui, ni moi, n'avions sous les yeux, ne me paraissait rien moins que décisif.

Calibiata, calibrata m'agaçaient également; un peu à la façon d'une formule cabalistique. Puis, je ne pensai plus ni à l'une ni à l'autre des versions de ce texte pour partie impénétrable.

C'est sur ces entrefaites que je trouvai, dans la Schedula du moine Théophile (Livre 3, cap. II, de ferris fossoriis), ce passage qui me mit sur la voie : Fit ferrum ex chalybe puro,... passage que M. le comte de l'Escalopier traduit par : "Les fers à creuser se fabriquent... avec de l'acier pur. "

Ducange et Forcellini me tirèrent plus complètement de perplexité.

Caliba, calibeus, calibosus et d'autres formes encore expliquées par des citations, donnent le sens de « calibiata » qui serait la forme véritable. Renvoyant ceux que ces particularités intéressent aux auteurs susdits, je ne veux citer de Ducange que ce seul texte remontant à 1361:

" Johannes Mansart ex gantellis fereis ex calibeis et ense

" suis præfatum Johannem le Borgnet percussit. " (1)

Mais on observera que, dans ces lignes, il est question d'un gantelet « de fer ou d'acier », les deux substances se trouvant renseignées comme équivalentes. Il n'en est pas de même dans un fragment de compte datant de 1336, renseigné par Victor Gay au mot : acier, et conçu en ces termes :

"Pro 4 carreaux calibis sive d'acier emptis per dicta perrieria 2 s. 6 d.

Item pro 15 lib. ferri et 6 carreaux calibis emptis, 6 s. 9 d. t. " (compte de G. Fruissens, ff. 21 et 36 v°.)

Ce compte s'exprime trop expressément pour qu'il reste le moindre doute quant au sens exact de *calibs*, radical d'où dérivent et les formes interprètées par Ducange, et celle employée par le frère Minorite Gantois.

Il est question, dans ce texte de 1336, enregistré par Vict. Gay: 1° de carreaux en acier, 2° de 15 livres de fer, choses de nature différente et dont la valeur intrinsèque matérielle bien distincte semble devoir être notée avec précision par un comptable.

J'aurais gardé pour moi le résultat de cette petite enquête, afin de ne pas reconnaitre par un procédé peu courtois, l'amabilité que M. Funck-Brentano avait eu de chercher à me renseigner sur le sens de ce vocable decalibratam introduit par lui.

Mais, il y a quelques jours, je trouvai, dans une publication nouvelle de M. Funck: La Chronique Artésienne, une note, glose du passage que je m'étais permis de signaler à la sagacité de l'éditeur des Annales Gandenses. M. Funck portant le litige devant le public, s'exprimait en ces termes (p. 95):

- " Le mot " decalibratam » donné par les sources, est difficile-" ment intelligible. Il s'agit encore ici d'un bâton à pointe de
- " fer, arme des Flamands. Ne faut-il pas lire : "dextralibratam "
- " qui donnerait un sens excellent. La fausse lecture deca, au

⁽¹⁾ Ducange au mot : calibeus

- " lieu dextra s'explique le mieux du monde paléographique ment.
 - « Cependant M. Jean Van Malderghem, archiviste de la ville
- " de Bruxelles, qui a fait des études minutieuses sur l'arme des
- « communiers flamands à cette époque, estime que le mot
- " " decalibratam " peut être conservé.
- " L'adjectif decalibrata, nous fait-il l'honneur de nous écrire,
- " qui accompagne dans les Annales Gandenses non pas la
- " description du Goedendag, mais celle du plancon à picot, que
- " l'auteur appelle simplement Staf (traduction de plançon, bâton)
- " mais qu'il aurait dû appeler, à l'exemple de Van Velthem
- " " gepinde Staf ", a pour moi un sens très net. Il signifie que le
- " bâton, le plançon, le " Staf " a une forme tronconique, qu'il
- " est plus gros du haut que du bas, qu'il est, pardonnez-moi le
- " néologisme, décalibré, qu'il a perdu son calibre normal. "

M. Funck a évidemment tort de dire que le mot decalibratam est "donné par les sources", car lui seul est l'auteur de cet accusatif. Erreur vénielle, je le veux bien, et que je crois pouvoir expliquer par une fort excusable distraction: M. Funck-Brentano s'est servi de la version de Lappenberg; il nous l'apprend luimème, dans sa préface des Annales Gandenses. Or, le savant allemand ayant pris la peine de noter les variantes des divers manuscrits consultés par lui, a employé comme signes de repère non des chiffres, mais des lettres d'un œil plus petit que celui du texte.

C'est ainsi qu'au mot « decalibrata » je trouve dans l'édition Lappenberg accolée la lettre de renvoi : m, qui peut se lire : exposant m, ou « decalibratam ».

M. Funck-Brentano, il y a tout lieu de le croire, aura dans la transcription de ces notes, transformé la lettre de renvoi en une lettre formant corps avec le mot et a de la sorte, — outre que le vocable decalibrata n'a pas de sens —, engendré un accusatif destructif du sens de la phrase. C'est là péché bien véniel, je le répète, M. Funck serait blâmable tout au plus pour avoir

entrepris une interprétation paléographique qui ne se soutient pas. (1)

Mais que dire de M. l'archiviste de la Ville de Bruxelles commentant avec une telle désinvolture un texte, qu'il a cru pouvoir passer sous silence dans l'étrange histoire du *Goedendag*, qu'il nous a servie naguère.

Ce professionnel es interprétation de textes, a, cette fois encore, la main si malheureuse qu'il y aurait cruauté à insister sur l'explication qu'il nous apporte gravement du *decalibratam* de M. Funck.

D'après lui la hampe d'une masse d'armes à deux mains tronçonique, et par là même rendue plus maniable,

- " Cil baston sont long et traitis
- " Pour férir à deux mains faitis... (2)

aurait perdu son « calibre normal. »

Pourquoi M. Van Malderghem, qui précise sa nouvelle invention par la création de l'heureux néologisme décalibré, est-il si discret sur ce qu'il faut entendre par le "calibre normal" de l'arme populaire des communiers, étudiée par lui si minutieusement?

Pourquoi nous céler les autorités qui lui permettent de trouver « tant de choses », dans un mot évidemment né d'une erreur de copiste, sur laquelle est venue se greffer l'interprétation fautive d'un commentateur?

Si l'on n'était désarmé par tant de candeur, on se demanderait

⁽¹⁾ En l'absence d'un texte faisant foi, ne pourrait-on pas lire « decalibiato », mettant ce mot en accord avec « acutissimo ferro »? Je ne me hasarde que sous de formelles réserves à émettre cette hypothèse, quoiqu'elle soit dans la logique, car, précisément, je viens de faire voir où peut mener l'hypothèse en matière de textes.

⁽²⁾ Ainsi s'exprime pour décrire le Goedendag, le français Guillaume Guiart, dont le témoignage concorde exactement avec celui du Minorite des Annales Gandenses.



Pointe de plançon à picot, ou Goedendag, 1/2 de la grandeur réelle.

vraiment si le néologisme décalibré, pour lequel M. Van Maldeghem demande des lettres de petite naturalisation, ne s'applique pas au système archéologique qui le créa.

L'inventeur du Coutre-Goedendag — dont on peut voir un élégant spécimen au Musée communal de Bruxelles (Maison du Roi, Grand-Place, de 10 à 3 heures) — avait été fort mal inspiré déjà en niant l'authenticité des fresques de la Leugemeete, et nombre d'autres vérités reconnues. Sa glose dernière ferait croire qu'il a perdu lui-même le « calibre normal » ou, si l'on veut, le critère indispensable à quiconque veut s'occuper de textes historiques.

Il est inutile d'insister. La plaisante interprétation de M. l'archiviste de la ville de Bruxelles mise à part, le texte du Moine Minorite est, je pense, suffisamment éclairci par les exemples allégués plus haut, d'après Théophile, Ducange, etc.

Il est clair que la pointe très aigue du *Staf*, ou *Goedendag*, était en acier, ou fer aciéré.

Ce détail précis permet d'identifier avec plus de certitude la « broke » envoyée récemment par M. le Ministre des Travaux Publics et des Beaux-Arts au Musée d'armures de l'Etat, et dont j'ai eu l'avantage de placer un fac-simile sous vos yeux. (Applaudissements.)







Joseph Steeppen of Legle for Some les grens les metar de legle The Angland by say fraballe and short of say upog bourh in vompund sig zfreg vary grate zfr- Ving boury mor so Vapanonhe Very Nagrang Ving Boury no foo fr gus of mange zfofymeer fran On say oook met good Vay work arghe ga, Populand Down gares the formbout Maying Vay Boury of to be Partor gula bad els bran 2000, Rufanda moz golmon amountment offered mot going rooks not markel to borge (say manfyrefor, hopfer gaine found, gove by God fight de Abay of Vay Boury of pure fortugal ong solunbal, & Jan on a de Way and Ray clear our la marga poblar mor say of grote Ofther zpo. gua par, 16 ma dal sudor ful eggle for Abelians solliging

In just our green using fand de Robertonhers

July son our green using sprease Morrow

July and hay loss light four de blayour

are gut part a margo of say spee grower

Start * *

VI.

Un témoignage ancien relatif à la peinture murale de la chapelle des Bouchers à Gand.

M. V. Vander Haeghen. Parmi les recueils d'inscriptions funéraires conservés à notre bibliothèque, se trouve un manuscrit du premier quart du XVII° siècle (1), qui doit attirer spécialement notre attention. L'héraldiste qui l'a rédigé, y a inséré outre les épitaphes et les renseignements donnés par les pierres tombales, la description d'un certain nombre de curiosités gantoises.

Ainsi se trouvant au centre de la ville, il nous donne quelques particularités sur l'hospice Ste-Catherine, qui était situé au quai de la Grue. Arrivé à la place Ste-Pharaïlde, il s'arrête devant l'inscription placée au-dessus de la porte du château des comtes; en passant il dit un mot du consistoire du conseil de Flandre.

Après avoir jeté un coup d'œil sur le groupe en métal qui se trouvait sur le pont, qu'il appelle de hoochbrugghe, il entre dans la chapelle de la grande boucherie, et se plaît à faire une description détaillée de la peinture murale, qui occupe la paroi au dessus de l'autel.

Voici la page qu'il consacre à cette œuvre d'art:

In den vleeschauders capelle int vleeschuus boven den aultaer up de muer es gheschildert de gheboorte des Heeren, ende up de rechter zyde knylende up een scabelle overcleet ende een open bouck naer coustume, den persoon van den hertoghe van Bourgogne met den wapenrock van de wapenen van Bourgogne, soo si hier in de marge ghefigureert staen, ende een oock met ghelick wapenrock achter hem knyelende ende boven heurlieden twee ghetimberde wapenen van

⁽¹⁾ Le volume, tout entier de la même main, va jusque vers 1613. Des inscriptions postérieures portent les dates de 1631 et 1633.

Bibl. de la ville et de l'Université. Section gantoise, nº 11767.

Bourgogne; ende up de slyncker zyde was een vrau persoon knylende met zelver accousterment ghesayt met gouden roosen met mantel soo voorseit, ende een manspersoon achter haeren, boven haer in een schilt de wapenen van Bourgogne met Portugal onghetimbert, ende daer onder de wapenen van Cleves met La Marche ghetimbert met een oss hooft, ghetraut zoo hier staet. Waer dat onder in de lyste staet ghescreven dnaervolghende:

Dit heeft doen maecken Jacob de Ketelboutere

Int jaer ons Heeren alsmen screef MCCCC XLVIII tich.

Ende in den ende van dese lyste stont de wapene die hier staen in de marge in een schilt ghedeelt.

En sa qualité d'héraldiste, notre auteur anonyme reproduit en outre les dessins des armoiries.

Vous savez, Messieurs, qu'on a récemment voulu rendre cette peinture murale suspecte: le sujet aurait été modifié, la date falsifiée, et l'ensemble ne serait plus que de la fantaisie.

En présence de ces insinuations, on comprend toute l'importance du témoignage que nous venons de retrouver, et qui fait connaître:

- 1º La place qu'occupe le panneau « dans la chapelle des bouchers à la boucherie, au-dessus de l'autel, peint sur le mur ».
 - 2º Le sujet de la composition : « la naissance du Seigneur ».
- 3º Les quatre personnages de l'avant-plan : le duc de Bourgogne, portant une robe aux armes de Bourgogne, agenouillé devant un escabeau sur lequel se trouve un livre ouvert; derrière, un homme dans la même position, revêtu d'un tabard armorié; à gauche une femme agenouillée (1), et derrière elle, un homme.
- 4° Les blasons des personnages représentés: Bourgogne, Bourgogne et Portugal, Clèves et Lamarche.
 - 5º Les timbres, dont l'un est à cornes de taureau.
 - 6º L'indication du blason qui n'a pas de timbre.
 - 7º Le nom exact du donateur.

⁽¹⁾ Nous devons reconnaître que la description de la femme n'est pas très claire.

8º L'indication des meubles et des émaux de l'écu parti qui se trouvait dans la bordure.

9º La date 1448.

Et tout cela est, en général, conforme au tableau, tel que nous le connaissons (1).

L'amateur du XVII^e siècle a vu un blason qui n'existe plus, au bout de la légende, là où le tableau était détérioré lors de la découverte en 1855. Ceci répond d'avance à l'objection qu'on pourrait faire que F. De Vigne avait connu cette description. S'il en avait été ainsi, notre peintre-archéologue aurait certainement replacé cet écusson, quand il compléta les lacunes du tableau.

Le manuscrit ne nous dit rien de la partie supérieure du tableau. Le passage cité n'en a pas moins une grande valeur, et nous le reproduisons dans notre bulletin, afin que les intéressés puissent l'étudier à loisir et peut être, grâce à l'écriture, qui est incontestablement du XVII° siècle, retrouver le nom de l'auteur du recueil.

Nous rappelions tout à l'heure que M. De Vigne avait repeint les parties détruites du panneau: c'est le seul tort qu'il ait eu. Mais on n'ignore pas à Gand, dans le monde des artistes et des archéologues, qu'avant de faire ce travail — exécuté très consciencieusement d'ailleurs, et de l'avis conforme des autorités de la ville — il avait pris un calque exact de l'œuvre pour la commission des monuments. Déjà quelques semaines après la découverte, en juin 1855, une réduction du tableau montrant toutes les lacunes, avait été publiée dans les bulletins de l'académie royale de Belgique.

Chose curieuse, les parties refaites du panneau sont en géné-

⁽¹⁾ En fait de différences, on remarque notamment dans le registre un plus grand nombre de fleurs de lis à l'écusson de Bourgogne.

Sur le tableau, deux des armoiries sont à l'envers : le peintre a voulu que les blasons et les timbres fissent pendants.

ral celles qui se couvrent le plus vite de moisissure, et il arrivera probablement un temps, où le tableau se replacera de lui-même dans l'état où il existait en 1855. (Applaudissements.)

M. Hermann van Duyse. C'est une véritable bonne fortune que cette découverte faite par M. vander Haeghen, parce que les attaques dirigées, à propos de cette peinture, contre feu Félix De Vigne, avaient uniquement pour but de jeter la suspicion sur les peintures de la Leugemeete. Ceux qui ont décrété de faux les fresques de la chapelle des SS. Jean et Paul, ont insisté bruyamment sur cette soi-disant falsification de la peinture de la Grande Boucherie par M. De Vigne.

Ce que M. vander Haeghen vient de dire est l'expression de la vérité. Il serait à souhaiter que ce texte fut photographié dans notre Bulletin, de façon à opposer à des attaques réitérées, des faits matériels. Devant ces faits, les détracteurs obstinés de feu M. De Vigne seront obligés de baisser pavillon.

- M. **Th. Liebaert.** N'y aurait-il pas moyen de photographier aussi cette peinture? Au-dessous des lettres actuelles, on apercoit, après un examen très attentif, des formes d'autres lettres gothiques. Il y a donc eu une autre inscription qui a été refaite, mais je me hâte d'ajouter que l'inscription que l'on voit encore aujourd'hui date certainement de plusieurs siècles. Peut-être l'inscription ancienne reparaîtrait-elle sur la plaque photographique.
- M. E. Sacré. Ce serait très difficile à cause du mauvais éclairage de la salle, où se trouve cette peinture.
- M. le Président. Je propose de prier MM. Lybaert, Maeterlinck, Casier, van Duyse, Sacré et vander Haeghen, de bien vouloir examiner ce qui pourrait être fait. Ces messieurs feront rapport de ce qu'ils auront vu, et proposeront les mesures qu'ils croiraient devoir être prises. Leur rapport sera communiqué à l'administration communale, si éventuellement, il proposait le transfert de cette peinture au musée communal.

M. Maeterlinck. L'année dernière, l'administration communale m'a chargé de faire un rapport sur la façon dont on a transporté les fresques de Luini de Milan. Je me suis adressé au conservateur, et lui ai demandé s'il préconisait l'enlevage sur toile. Il m'a répondu qu'il avait perdu beaucoup d'ouvrages par ce procédé. Il n'a pas voulu me désigner son spécialiste, parce que son système est mauvais. J'ai donc proposé à l'administration communale d'enlever tout le pan de mur, en le diminuant d'épaisseur, si c'était nécessaire.

M. H. van Duyse. Alors que le pays renferme des hommes expérimentés et consciencieux, on est assez mal inspiré en allant chercher à l'étranger des spécialistes. C'est ce qui est arrivé, précisément à la Boucherie, où l'on a payé 3,000 francs à un personnage venu de Paris, qui a frotté cette peinture avec une pommade composée de térébenthine et de saindoux, laquelle ne pouvait que contribuer à accélérer la destruction de cette œuvre d'art. Il y a ici en Belgique des spécialistes qui s'acquitteront très bien d'un travail de transport. Ceux qui ont à Anvers transferé à l'Hôtel de Ville, les fresques de la maison Leys, pourraient facilement faire le travail dont il s'agit ici.

En ce moment un échafaudage permet de se rendre compte de l'état de la peinture en question. J'en ai profité récemment pour l'examiner. J'ai constaté que beaucoup de parties sont détachées du mur, quelques particules sont déjà tombées; maintenir le statu-quo, équivaut à condamner le tableau à disparaître.

Il y a des années, notre cercle s'est occupé de cette peinture. Nous avons exprimé un vœu : celui de voir débarrasser le coin de la Boucherie, où se trouvent les vestiges de l'ancienne chapelle, de l'entassement de charrettes à bras, bacs d'immondices, etc., qui l'encombrent : en réalité les choses sont restés ce qu'elles étaient avant l'expression du vœu en question. Ne pourrionsnous pas arriver à une solution?

M. Maeterlinck. Je ne suis pas partisan du transport de cette peinture. Je crois que ce serait très dangereux. Je ne connais pas l'intérieur du mur.

- M. H. van Duyse. Il n'y a jamais eu de travail conduit dans des conditions aussi difficiles, que le transport des fresques de Leys. Le mur était pulvérulent, tandis qu'ici il s'agit d'un mur en briques, très sain, et qui n'est appuyé à aucune construction.
 - M. Maeterlinek. Sur ce point, nous sommes d'accord.
 - M. le Président. Je reprends ma proposition de tantôt.
 - Cette proposition est adoptée.

MOTION D'ORDRE.

M. Serdobbel. Je crois utile d'appeler l'attention de la Société sur un fait signalé par plusieurs journaux. Il s'agit de la présence chez un particulier gantois, d'un tableau qui aurait appartenu à l'église de Saint-Bavon, et qui serait attribué à Gérard Vander Meire.

Si cela est exact, l'intervention de notre société serait pleinement justifiée. Nous devrions d'abord rechercher les preuves de l'existence de ce tableau à l'église Saint Bavon, soit au siècle dernier, soit antérieurement. J'ai vu ce tableau, et je crois que c'est une œuvre très remarquable, bien que je ne puisse pas affirmer que ce soit un Gérard Vander Meire.

En tout cas, je pense qu'il y a quelque chose à faire dans l'occurrence.

- MM. Lybaert et Van Duyse font d'expresses réserves, en ce qui concerne l'attribution de ce tableau à Gérard Vander Meire, et aussi quant à sa valeur, que l'on semble exagérer.
- M. le Chanoine Vanden Gheyn. M. Hulin avait l'intention de nous entretenir dans la séance d'aujourd'hui de cette question, mais étant empêché d'assister à la réunion, il m'a demandé de vouloir remettre la chose à la prochaine séance. Je crois que nous ferions œuvre utile en attendant la communica-

tion de M. Hulin et aussi celle de M. Maeterlinck. Nous serons ainsi mieux préparés pour examiner et discuter la question.

M. Macterlinck. Je ne prétends pas que ce soit un Gérard Vander Meire, bien que ce soit l'avis de M. Wauters.

Mais ce tableau intéresse l'histoire de la Ville de Gand, et on le verrait partir avec regret.

- M. Th. Lybaert. Allons donc? Ce serait jeter de l'argent à l'eau. (Interruptions diverses.)
- M. le Chanoine Vanden Gheyn. Une communication nous est promise pour le mois prochain; il est donc inutile de discuter cette question aujourd'hui.
- M. le Président. La question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Vu l'heure avancée, je vous propose, Messieurs, de remettre la suite de l'ordre du jour à la prochaine réunion.

Ballotage de membres honoraires:

MM. E. Cobbaert. ingénieur architecte, conducteur des Ponts et Chaussées, et Joseph Nève, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

La séance est levée à 10 3/4 heures.

Algemeene vergadering van 7 Februari 1899.

Assemblée générale du 7 Février 1899.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents: MM. le Baron de Maere d'Aertrycke, président; Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents; le chanoine Vanden Gheyn et Van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; L. Cloquet, président de la section des Beaux-Arts; de Pauw, président de la section d'Histoire; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint; et MM. Ernest Abel; St. Blommaert; Joseph Casier; F. Coppejans; Adolphe De Ceuleneer; de Kemmeter; Adrien de la Kethulle de Ryhove; M. de Noyette; l'abbé De Pratere; Constant D'Hoy; H. Geirnaert; Armand Heins; G. Hulin; Janson; Lievevrouw-Coopman; Théophile Lybaert; L. Maeterlinck; Léon Nève; G. Parmentier; Édouard Potjes; Edmond Sacré; R. Schoorman; Ferdinand Scribe; E. Serdobbel; Siffer; Stroobant; Auguste Van Assche; L. Van Biesbroeck; Van den Bemden; D. Van den Hove; G. Van Haute; V. Van der Haeghen; A. Varenbergh; L. Varlez et Jules Vuylsteke.

Ordre du jour:

- I. Communications.
- II. Réélection partielle du Comité directeur. Membres sortants rééligibles: MM. P. Claeys, E. Varenbergh, vice-présidents, A. Van Werveke, secrétaire.
 - III. Les fresques représentant les corporations en armes dans

la Maison échevinale de la Keure (XIVe siècle) (M. A. VAN WERVEKE).

IV. Convient-il, et dans quel sens de décorer de peintures le grand vestibule de l'Hôtel de Ville de Gand (MM. Heins et Van DEN GHEYN).

V. La prise et le sac de Jérusalem, prédelle attribuée à Gérard Van der Meire (M. MAETERLINCK), avec projections de M. Joseph Casier.

VI. Les terres-cuites de Sassoferrato: projections de M. J. Casier.

EXPOSITION.

L'abbaye d'Aulne. Plans de restauration (M. CLOQUET).

M. le Président. Comme vous le voyez, Messieurs, nos murs sont de nouveau tapissés par des dessins de toute beauté. C'est un nouveau régal artistique, que le Bureau est fort heureux de pouvoir vous offrir. Son plaisir est doublé par les difficultés qu'il a rencontrées pour atteindre le but qu'il se proposait. Notre cher confrère, M. Cloquet, vous le savez aussi bien que moi, n'est pas un de ces artistes qui aiment à se mettre en avant. Au contraire! Il se dérobe trop souvent. Quoiqu'il en soit, cette fois il a bien voulu céder à nos prières, et c'est ainsi que vous avez devant vous ces splendides vues des ruines de l'abbaye d'Aulne.

Je suis persuadé que je n'abuserai pas de l'obligeance de M. Cloquet, en le priant de vouloir donner quelques sommaires explications. Au préalable, je veux au nom de toute l'assemblée lui exprimer tous nos remerciements pour la complaisance, dont il fait preuve en ce moment à notre égard.

M. L. Cloquet. Je vous remercie bien vivement de la sympathie que vous me témoignez, Monsieur le Président, à propos de cette exhibition que je suis presque confus de vous faire. Comme vous l'avez dit, c'est à la demande du Bureau que je me suis décidé à vous présenter tels quels ces dessins.

Votre séance est chargée, Messieurs, et je ne veux donc pas

vous décrire l'abbaye d'Aulne. Mais il m'est très agréable de remplir un devoir qui s'impose tout d'abord, c'est de vous dire qu'une partie de ces dessins est due à un jeune architecte M. Joseph Vierin, de Courtrai, qui a bien voulu s'associer à moi. Il a fait la partie pittoresque, c'est-à-dire ces deux tableaux en perspective, et ces détails à l'aquarelle.

Je vous intéresserai peut-être un peu, vous qui êtes tous si soucieux de la conservation des monuments, et qui vous préoccupez des modes à employer en vue de conjurer les périls auxquels ils sont exposés, en vous relatant ce qui a été fait à cet égard en faveur de l'abbaye d'Aulne.

Quand M. le Ministre De Bruyn s'est transporté à Aulne, à la suite de l'appel qui lui avait été adressé par la Société archéologique de Charleroi, qui, la première, a pris l'initiative de la conservation, M. le Ministre s'est trouvé, non pas en présence d'un monument, mais en présence de tout un pays couvert de vestiges anciens. C'est un immense enclos abbatial entouré, en outre, d'un enclos extérieur. Il a été perplexe, lorsqu'il a vu sur quelle immense étendue de terrain il devrait appliquer des moyens de conservation.

Notre confrère, M. Verhaegen, s'est alors rendu à Aulne, à la prière du Ministre, afin de rechercher une solution pratique de la difficulté.

L'église d'Aulne, qui est une des plus remarquables, non seulement de la Belgique, mais peut-être de toutes celles élevées par l'ordre de Citeaux, qui en a bâti des milliers, mérite de grands sacrifices et, s'il ne s'était agi que de racheter cette église, le Gouvernement n'aurait pas hésité. Mais, pouvait-on se borner à sauver l'église, et abandonner à la ruine ces dépendances claustrales, la ferme, et le moulin même, également si intéressants? M. Verhaegen a proposé une combinaison qui peut servir d'exemple, et qui prouve que souvent il est bien inutile de recourir à l'expropriation des citoyens pour sauver des œuvres d'art. Ici, on a réalisé tous les desiderata par un moyen aussi simple que peu coûteux. On a proposé à l'administration des Hospices, qui est propriétaire de ces ruines, de lui payer une somme, moyennant laquelle elle garderait la jouissance de ses droits de propriété sur ces terrains, avec la seule réserve qu'elle ne changerait rien aux ruines sans le consentement du gouvernement. Cette solution très intelligente est due, je le répète, à M. Verhacgen. Il en a coûté à l'État la modique somme de dix mille francs.

Je n'entrerai pas dans d'autres développements, Messieurs, et je me bornerai à vous faire remarquer que ces ruines offrent des parties de diverses époques, du 13° et du 18° siècle. L'ensemble des bâtiments est d'une importance telle, qu'on a peu d'autres exemples en Belgique. Les plans qui sont là, ne sont pas des plans de restauration; c'est une restitution idéale. Qu'on ne soit donc pas inquiet, nous n'ajouterons pas une pierre neuve pour ainsi dire, à ce qui existe. Nous ne ferons qu'empêcher les murailles de tomber. (Applaudissements.)

I.

Communications.

M. le Chanoine van den Gheyn, secrétaire. Nous avons reçu, Messieurs, une lettre de la Fédération archéologique de Belgique, nous priant de faire connaître au Secrétaire général du prochain congrès d'Arlon, quels points notre société désirerait voir traités au Congrès.

Les membres qui voudraient introduire une question au Congrès, sont priés de me la communiquer. Je pourrais alors immédiatement la transmettre à M. le Secrétaire général du Congrès d'Arlon.

IT.

Renouvellement partiel du Comité directeur.

Les trois membres sortants MM. Prosper Claeys, E. Varenbergh, vice-présidents et van Werveke, secrétaire, obtiennent l'unanimité des suffrages moins une voix.

Ils sont, en conséquence, déclarés élus.

M. Varenbergh. Permettez-moi, messieurs, de vous dire quelques mots au nom de mes collègues et au mien.

Vous venez de nous donner un témoignage de satisfaction, de confiance et de sympathie. Je ne vous cacherai pas que nous y sommes extrêmement sensibles.

Vous nous avez donné un témoignage de satisfaction, c'est-àdire que vous êtes satisfaits de la façon, dont nous avons rempli le mandat, que vous nous avez fait l'honneur de nous confier.

Vous nous donnez un témoignage de confiance, c'est-à-dire que vous comptez que nous ferons dans l'avenir, pendant cette nouvelle période triennale, comme nous avons fait dans le passé. Vous avez le droit d'y compter, messieurs; nous unirons nos efforts, comme nous l'avons fait jusqu'ici, pour la prospérité d'une société que nous avons fondée ensemble.

Vous nous avez donné également un témoignage de sympathie. Cela nous prouve, messieurs, qu'ici nous sommes au milieu d'amis. Ce témoignage là, je puis le dire, au nom de mes collègues et au mien, nous y sommes peut-être plus sensibles qu'aux autres. (Applaudissements.)

III.

De muurschildering in het Schepenhuis van der Keure voorstellende de gewapende neringen en gilden (XIV eeuw).

M. van Werveke. Ik meen, dat het nuttig is eenige oogenblikken aan dit onderwerp te wijden: niet alleen heeft het belang uit zich zelf, maar onze bijzondere aandacht wordt er nog op gevestigd door het jarenlang twistgeschrijf over de muurschilderingen van de *Leugemeete*. Inderdaad, onder de tegenwerpingen nopens de echtheid dezer wandversieringen hebben wij de twee volgende hooren aanhalen: in de XIV^{de} eeuw zou men er nooit aan gedacht hebben de gewapende gilden en neringen op een muur voor te stellen; — wat meer is, in de middeleeuwen versierde men nooit de wanden onzer

openbare gebouwen met samengestelde onderwerpen als het betwiste!

Wij kunnen thans die twee tegenwerpingen te niet doen. Onze bron is de verbintenis tusschen de drie ontvangers der stad Gent en de schilders Willem van Axpoele en Jan Martins tot het herschilderen door deze twee "werklieden," zooals het stuk zegt, van de hierboven genoemde onderwerpen. De oorkonde is volstrekt geen nieuwe vondst, wel integendeel: ze werd reeds door Diericx gedrukt in 1815; verschillige schrijvers ontleedden ze, maar alle onvolledig en onjuist (1): men vond er nooit anders in, dan dat de graven alleen volgens den één werden geschilderd, volgens de anderen herschilderd in 1419. Het stuk bevat echter nog wat anders en geeft aanleiding tot zeer gewichtige gevolgtrekkingen (2).

De schilders worden gelast te hermaken wat reeds geschilderd is:

1º graven van Vlaanderen alléén (a) (3),

2° graven met gravinnen (l),

 3° verscheiden afdeelingen van neringen of gilden in de wapens (f, g, k),

4° de gerechtigheid van Boudewijn Hapken (m).

Wat verstonden onze voorouders door Gerechtigheid van Boudewijn Hapken? Om dit te vernemen, zullen wij best een kroniekschrijver opslaan, N. Despars b. v. Wij lezen daar, dat van graaf Boudewijn Hapken eigenlijk drie daden verteld werden, die hem in de oogen der Vlamingen als de verpersoonlijking der rechtvaardigheid deden doorgaan:

1º Verscheiden edellieden, overtuigd van struikrooverij,

⁽¹⁾ Diericx. Mémoires. 1815, II, blz. 73. — De Busscher, Recherches sur les peintres gantois, 45-46. — De Potter, Gent, 1883, I, 191. — H. Van Duyse. L'hôtel de ville de Gand, 1888, 18-19.

⁽²⁾ Zie Bijlage I.

⁽³⁾ Deze en volgende cursiefletters verwijzen naar den daaropvolgenden zin in Bijlage 1.

worden naar het slot van Wijnendale gebracht. De graaf doet ze recht staan op een tafel en hen zelf een strop, dat ze om den hals hebben, aan de zoldering vastmaken. Boudewijn stoot met den voet aan de tafel, zoodat ze kantelt en de misdadigers verhangen worden.

2º Een edelman, die een vrouw haar geld onthield, wordt met twee valsche munters in een verfketel levend gekookt in tegenwoordigheid van den graaf.

3° Een ridder, die de gewoonte had zijne laten te bestelen, wordt onthoofd en het lijk met een koord onder de oksels aan een galg gehangen (1).

Wat voor het oogenblik het meest onze aandacht trekt is de zekerheid, dat men in 1419 herschilderd heeft "de poerteren "met haren wapinen also zij daer verwapent staen (g), "of, zooals het elders luidt, de "bataelgen (f), "'t is te zeggen, de verschillige legerkorpsen door de Gentsche neringen en gilden gevormd (2). Het zou nog al belangrijk zijn te weten, hoeveel rotten gemeentekrijgers in ons Schepenhuis afgebeeld waren. Niets stelligs kunnen wij daarop antwoorden: als men niet begon, zooals op de in het Seminarium te Brugge bewaarde grauwschilderingen, met den 5^{den} forestier Liederik (3), maar wel met den 1^{en} graaf, dan moesten er, tot Margaretha van Male (4), 26 perken met afbeeldingen van vorsten zijn +1 voor Boudewijn Hapkens gerechtigheid, maakt 27; daar er nu 9 %. 6 s. g. of 186 s. g. betaald werd (5), tegen 6 s. g. het perk (6), waren er 31 perken in het geheel, dus 4 met voorstellingen van

⁽¹⁾ Despars. Cronijche.... in het licht gegeven door J. De Jonghe, Brugge, 1837, blz. 250-257.

⁽²⁾ Verdam. Middelnederlandsch Woordenboek.

^{(3) (}Couvez). Histoire de Bruges. 1850. VII.

⁽⁴⁾ Graaf Jan zonder Vrees werd slechts in 1431-32 afgebeeld door Jan Martins. (Bijlage II).

⁽⁵⁾ Bijlage II.

⁽⁶⁾ Bijlage I (i).

poorters. Waren de twee eerste afbeeldingen Boudewijn Hapken en zijn opvolger Karel de Kale, zooals die in den tekst nevens elkander genoemd worden, dan telde men 14 graven en dus 17 perken met Gentsche krijgers.

De oorkonde geeft ons bijzonderheden over de uitvoering van het werk (1):

 1° de reeds bestaande schilderingen, welke moeten nagevolgd worden, zullen ten koste van de stad " verplaestert » en de muur gereed gemaakt worden tot het ontvangen van de nieuwe schilderingen (d);

2º het « velt » moet bereid worden met « purmueren » van loodwit: de olieverf moet van goede hoedanigheid zijn zonder bijtende stoffen (e);

 3° elke graaf, elke graaf met gravin, elke nering of gilde zal in een "metselrie" of perk staan, 't is te zeggen, zal door geschilderde zuilen van de nevenstaande gescheiden worden, alles zooals ze reeds geschilderd zijn (f, h, o);

 4° bij elken graaf of elke gravin zal men schrijven van welk jaar tot welk jaar zij geregeerd hebben, zooals dat te Kortrijk staat, dus niet op de oude schilderingen (h);

 5° goud en azuur en alle andere kleuren moeten van goede hoedanigheid zijn, de witte wapens en het harnas moeten met witte foelie geschilderd worden (i);

 6° de stellingen door de schilders te gebruiken komen ten laste van de stad (p);

7° het geslagen goud zal door de stad geleverd worden (q);

8° elke graaf alleen, elke graaf met gravin, elk rot van gemeentestrijders en de gerechtigheid van Boudewijn Hapken staat in één perk en wordt 6 schellingen grooten betaald (j). Mag men daaruit besluiten, dat de enkele beelden grooter waren dan de personen op de samengestelde onderwerpen of werd alles ondereen tegen denzelfden prijs berekend? Ik durf het

⁽¹⁾ Bijlage I.

niet beslissen, maar ik merk op, dat Jan Martins, als hij 12 jaar later graaf Jan schildert met «datter an cleeft, » niet 6 schellingen grooten maar 5 pond grooten krijgt, dat is bijna 17 maal zooveel (1).

Nu luidt de vraag : Wanneer werden de eerste schilderingen gemaakt, die in 1419 zóó afgesleten waren, dat men ze vernieuwen moest? Daarover is nergens iets te vinden : sommige Rekeningen ontbreken, en die van de XIV^{de} eeu w geven dik wijls geene bijzonderheden over de werken in het Schepenhuis vander Keure uitgevoerd. Wij moeten ons dus bepalen bij gissingen.

De behandelingen, welke de schilderingen van Willem van Axpoele en Jan Martins nu en dan ondergingen, doen veronderstellen, dat ze niet met de meeste zorg werden omringd: in 1445-46 werden ze schoon gemaakt niet door een schilder, maar door den kastelein van der Keure, en de meid van den kastelein werd er mede gelast in 1483 (1)! Dit jaar is het laatste, waarop men er van spreekt, maar dan waren ze natuurlijk nogal goed bewaard na ruim 63 jaar bestaan. De toestand van de eerste schilderingen zal wel nagenoeg dezelfde geweest zijn als die van de tweede, zoo voor behandeling als voor andere voorwaarden van bewaring. Het is dus volstrekt niet roekeloos te beweren, ja, het mag als zeker aangenomen worden, dat de eerste muurschilderingen van de tweede helft der XIV^{de} eeuw dagteekenden: het Schepenhuis was ten jare 1321 begonnen.

Ze bevonden zich "voren in 't Schepenhuis van der keure (b), "voeren de weeghe (c)." De vernieuwde fresco's werden in 1483 nog schoongemaakt, zoodat men ze niet moet zoeken in het gebouw, dat in 1481-82 afgebroken was, om vervangen te worden door een "nieuwe camere ghedaen maken jnde plaetse vanden scepen-

⁽¹⁾ Bijlage II.

⁽²⁾ Dit beteekent, schijnt mij, in een zaal langs de straat, namelijk de de Hoogpoort: in 1559-60 zegt men, dat Schepenhuis van der Keure staat op de « hoogpoort ter voorstraten » (Rehening, fo 212).

"huuse vander kuere (1), "maar wel in een der gebouwen ten jare 1516-17 of 1519-20 gesloopt (2). Welnu, het oudste deel van ons huidig Schepenhuis van der Keure is dat, waar men de Gemeenteraadszaal met de Arsenaalzaal aantreft: dit dagteekent dus van 1481-82; de zaal, de kapel en de trap werden in het eerste derde der XVI^{de} eeuw gebouwd, zoodat het op die plaats is, dat men het gebouw met de muurschilderingen vond.

Al wij nu samenvatten al wat de aangehaalde oorkonden ons leeren, komen wij tot het volgende besluit :

1° In een gebouw van het tweede derde der XIV^{de} eeuw, thans vervangen door het gothische deel van ons stadhuis langs de Hoogpoort, werden in de tweede helft der XIV^{de} eeuw muurschilderingen aangebracht voorstellende de graven en de gravinnen van Vlaanderen, de gewapende gilden en neringen van Gent en de gerechtigheid van Boudewijn Hapken.

2º Het feit, dat op één zelfden muur als in de *Leugemeete* de gewapende Gentenaars en de graven van Vlaanderen werden afgebeeld, staat niet meer alleen; een tweede voorbeeld komt een getuigenis brengen voor de echtheid van het eerste.

3° De afbeelding van de gewapende gemeentekrijgers en van de gerechtigheid van Boudewijn Hapken bewijzen, dat reeds in de XIV^{de} eeuw te Gent in het Schepenhuis van der Keure zeer samengestelde onderwerpen op de muren werden afgebeeld, wat voor goed de bewering te niet doet, dat men op de muren der gotische gebouwen slechts enkele beelden schilderde.

⁽¹⁾ Rekeningen 1481-82, fo 163 ro.

⁽²⁾ Rehening 1516-17, fo 103 vo. Dan verdwenen de Witte Kamer en de Kapel van der Keure.

Rehening 1519-20, fo 21 ro. Het bevatte: de oude schepenkamer, het kantoor van den ontvanger, de keuken van den kastelein, de greffie van der Keure en andere deelen nog.

BIJLAGEN.

I.

Kenlic etc. dat jan ser symoens jan willaert ende pieter weytier ontfanghers vander stede van ghend in desen tijt hebben besproken ende ghemaect / jnden name vander stede van ghend/ zeker voorwaerde jeghen willem van axpoele ende janne martins vrie scilderen in de stede van ghend te vermakene van scilderien (a) de ghefigurerde grauen (b) voeren jnt scepenhuus/vander kuere emmer (c) voeren de weeghe daer zij werken sullen de vorn. grauen (d) / verplaestert ende wel bereet siinde tharen wercke sonder haren cost / ende daer naer tfelt daer de vors. grauen ghefigurert sullen siin sal bereet werden biden vornomden scilders (e) met purmueren van loetwitte / van goeder olieverwen, naer den eesch vanden wercke sonder faeutelike corrosiue der in te doene ende sullen voert de vornomde figueren vanden grauen/ende de metselrie der toe dienende, ende al dat den wercke ancleuen mach werken met goeder oliverwen naer den eesch vanden wercke eersamelic ende alsoet behoert ghewrocht te sine ende (f) de parketten vanden battaelgen also zij daer ghefigurert staen de ghelike te makene / te wetene de figuere vanden graue karele alsoet staet in gheliken / (1) ende sosy (q) de poerteren met haren wapinen also zij daer verwapent staen ende alle andre achteruolghende also zij daer ghefiqurert staen / ende daer sullen zij scriuen elcx cornacion hoe langhe zij regneerden (h) ghelijc dat te curtricke staet/ emmer al tvornomde weerc ghetrauwelic ende dueghdelic te leuerne naer den eesch vanden weercke ende alsoet behoert ghewrocht te sine, dies sullen de vors. weercliede / hebben van (h bis) elken graue in sine metselrie besloten ende verwapent van finer (i) veerwen van goude ende goeden asuere ende alle andre verwen achteruolghende alsoet behoert vte ghedaen den

⁽¹⁾ Ik cursiveer.

maelge / arnassche ende anderen witten blickenden wapenen sullen siin van witter foelgen / dicke ghescleghen naer den eesch vanden wercke (j) de somme van / zes s. gro. torn. / emmer wel in desen tijd hebben besproken ende ghemaect juden name verstaende /(k) dat elke battaelge ende (l) elke vrauwe met haren graue (m) / boudin hapkins justicie (n) / sgrauen karels figure / elc gherekent es voer eenen graue besloten (o) in siin parket / de stede daer af betalende / zes s. gro. alsoe vors. van elken parcke vornomt / ende eist scepenen ghelieflic tcrucifix bouen der vierscarente doene vermakene / dat de weercliede dat sullen moeten doen naer tghelike weerc vanden crucifixe alsoet nv staet / waer af de stede ghelden sal de somme van twalef s. gro. torn. / ende (p) de stede sal leueren / den vornomden werclieden / stallagen sonder haren cost(q) / ende tghesleghene gout datmen verhuerbueren sal an de beelden an de grauen ende eldre/daert behoeren sal naer den eesch vanden weercke / Ende dit vors. weerc hebben willem ende jan vornomt ghelooft te weerkene wel ende dueghedelic te doene sonder fraeude vulcommen te zine / onthier ende sente bamesse naestcommende/actum IIJa die junij anno (XIIIJe) XIXº/.

(Stadsarchief te Gent. Jaarregister 1418-19, fo 95 vo).

II.

Rekening en van de stad Gent (Stadsarchief).

- 1427-28, fos 29 vo en 64 ro. Item ghegheuen van den grauen jnt scepenhuus scoen te makene xij g.
- 1431-32, fo 281 vo. Item ghegheuen Janne martins van der schilderien die hij ghemaect heeft jnt scepenhuus van der kuere van den graue Janne ende datter an cleeft ten beueelne van scepenen v t. g.
- 1445-46, fo 279 vo. Item ghegheuen pieteren vander straten Casteleyn vander kuere..... ouer zinen dienst metter stoffen die hij der toe oerbuerde om de grauen scoen te makene/staende jnt scepenen Huus vander kuere.....
- 1482-83, fo 144 ro. Betaelt.... betkin djoncwijf vanden casteleyn vander kuere thulpen eenen habyt ouer de moyte ende aerbeyt bij haer ghehadt jnt schoon maken ende verheghene vanden graue (sic) jnt scepenen huus / Actum VIIJ julij anno LXXXIIJ VIIJ s. g.

M. G. Hulin. A propos du document dont Monsieur Van Werveke a si bien montré l'intérêt, et sur lequel mon attention a été appelée récemment au cours d'autres recherches, permettez-moi, Messieurs, de vous signaler un contrat analogue, antérieur d'un siècle, qui est conservé aux archives du Pas-de-Calais. Il a été publié pour la première fois par M. Demay dans les Mémoires de la société nationale des Antiquaires de France T. XXXVI, et réédité par le chanoine Dehaisnes dans ses Documents et extraits concernant l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut, 1886.

Il s'agit d'un marché passé à Paris le 20 juin 1320, par Mahaut, Comtesse d'Artois, avec le peintre *Pierre de Bruxelles*, pour l'exécution de peintures murales à l'hôtel d'Artois à Conflans.

Je me borne à vous faire remarquer les points les plus intéressants :

Le peintre, quoique évidemment originaire de nos provinces,

habite *Paris*. Il s'engage à « paindre et faire paindre à ses couz propres, unes galeries que la dicte madame la contesse a en sa meson de Conflans ».

Voici les conditions:

Le fond sera peint au blanc de céruse : "Premièrement, le champ des ymages de *plonc* le plus fin que l'on pourra trouver."

Quant aux sujets des peintures, celles-ci représenteront le comte d'Artois et ses compagnons d'armes, reconnaissables à leurs écus armoriés. Il ne s'agit pas de simples portraits, mais bien d'une suite de scènes, de tableaux, ou, comme le dit notre texte, d'histoires : « et sera l'image du conte d'Artois en tous lieus la ou il sera, armoiez des armes du dit conte; et les autres ymages des chevaliers, nuez de plusieurs couleurs, et leurs escuz, en lieu ou il apparront seront armoiez de leurs armes, et enquerra l'en queles armes il portoient ou temps qu'il vivoient » - Il s'agit d'une expédition outremer, car on représentera une flotte de guerre: " et les galies, nez et vessiaus de mer, armées de gens d'armes, et les diz vessiaux faiz selonc ce qu'il sont en mer en la meilleur maniere que il pourront estre faites en painture, » On remarquera le souci de l'exactitude, de la vérité. « Et les diz chevaliers auront hyaumes, haubers et espées selon ce qu'il appartiendra d'armeures fais d'estain, aussi comme d'or et d'argent. »

Plus loin nous trouvons un détail, qui a tout d'abord frappé surtout les archéologues : « seront toutes ces choses faites à l'huille. » Il s'agit donc de peintures à l'huile sur fond blanc et rehaussées de métal ; ces peintures représenteront une série de scènes historiques rendues aussi fidèlement que possible.

Au-dessus de chaque tableau le sujet sera indiqué par une inscription : « et fera le dit Pieres une lite tout entour de ces choses, et dessus les diz ymages aura lettres qui deviseront par briève compilacion le fait de l'estoire »; par exemple : comment le dit conte jeta pieça les deux bariz de vin en la fontaine. »

Pour la spécification détaillée des sujets à peindre, le contrat renvoie à un projet (dessiné?): « et fera tant d'images et d'Estoires es dites galeries comme il est contenu en un roole qui est pour droit du dit Pierre.

Voici maintenant ce qui concerne la partie purement décorative : nous avons déjà vu que les peintures sont entourées d'un encadrement, « et dessous la lite en venant au siege, de vert quarrelé de blanc, refendu de vermillon.... et fera ledit Pierre sous la lite, se il plest miex a la dite dame, courtines ou fenestrages a arches. » Ces derniers mots équivalent à la « metselrie » du contrat gantois.

Quant aux piliers de la galerie, ils seront « vermeils de mine et de fleurs de liz d'estain aussi comme argent. »

Les peintures historiques ci-dessus citées, n'occuperont que l'un des deux pignons de la galerie. Pour le pignon opposé rien n'est encore arrêté: « et en l'autre pignon de ladite galerie sera fait ce que la dite dame voudra. »

Le prix de tous ces travaux est fixé à "quarante huit livres parisis fors" dont Pierre en reçoit 16 au moment du contrat. Le marché est daté de " l'an de grace mil ccc et vint le vendredi avant la feste de la Nativité Saint Jean Baptiste" (20 juin). La même année "après la Magdeleine" le travail était achevé et payé, comme on le voit par la quittance de " Pierre de Broisselles, peintre " également conservée aux archives du Pas de-Calais. On y voit que l'artiste a été payé en plusieurs fois à fur et à mesure de l'exécution des travaux " pour raison de l'euvre de painture qu'il a faite en la maison de la dite dame a Conflans, es granz galeries devant le preel de la dite meson."

Vous le voyez, Messieurs, ce contrat, très-explicite, est intéressant à plus d'un point de vue. Je retiens surtout celui-ci : il confirme les suppositions de M. Van Werveke au sujet de l'âge admissible des peintures primitives de l'hôtel de ville de Gand. De plus il établit à toute évidence qu'au commencement du XIVe siècle on commémorait des faits d'armes au moyen de

peintures murales, représentant des actions et non de simples figures isolées. Sans doute plusieurs d'entre vous auront à ce propos déjà songé, que cet usage remonte à un monument bien plus ancien encore : la fameuse tapisserie de Bayeux.

Quelle est la guerre dont la comtesse Mahaut veut ainsi perpétuer le souvenir? Robert II comte d'Artois, père de Mahaut et neveu de St-Louis, avait accompagné celui-ci dans sa seconde croisade : celle de Tunis. On pourrait être tenté de croire que c'est de cette expédition qu'il s'agit, mais alors comment expliquer qu'il n'est nulle part question du roi? Le même Robert commanda en personne une autre expédition navale : il se porta au secours de ses parents les Anjou de Naples, contre les Arragonais qui venaient de s'emparer de la Sicile, et guerroya victorieusement sur les côtes de cette île. C'est sans doute cette guerre glorieuse que la comtesse a voulu faire représenter.

Il peut être piquant de rappeler que ce Robert d'Artois est celui-là même qui fut vaincu et tué à la bataille des Éperons d'or. (Applaudissements).

M. Vuylsteke. Ik meen verstaan te hebben dat M. Van Werveke gezegd heeft dat het stadhuis zou afgebroken geweest zijn in het tweede derde van de 14° eeuw?

M. Van Werveke, In 1330.

M. J. Vuylsteke. Neen, het is in 1321 en 1322.

M. Van Werveke. Ik bedank u over de terechtwijzing.

M. le **Président**. Ik moet ook, in naam der vergadering, aan den heer Van Werveke, onzen dank betuigen over zijne merkwaardige mededeeling.

M. Armand Heins.

Messieurs, à l'avant-dernière séance, au moment où celle-ci allait être levée, M. l'architecte De Noyette manifestait son étonnement, et en même temps sa satisfaction de voir un courant d'idées nouvelles se faire jour dans l'esprit des antirestaurateurs.

Je me suis cru visé par ces paroles, et n'ayant pu répondre au moment même, ni à la dernière séance à laquelle je n'ai pas assisté, je vous demanderai la permission de répondre aujourd'hui, en quelques mots, à la courte mais intéressante communication de M. De Noyette.

Si actuellement, il me voit parmi les promoteurs d'un agrandissement, et d'une bonne et complète restauration de la Halle aux Draps, il ne m'en voudra pas de lui faire remarquer, que je suis logique avec quelques idées exprimées dans une brochure, relative au rétablissement des façades du marché du Vendredi dans l'état, où elles se trouvaient à la fin du XVIII^e siècle.

Je fus un des signataires de cette brochure. Je pense que M. De Noyette en aura eu connaissance.

En vue de la discussion à laquelle notre projet allait donner lieu, et comme suite aux longs débats qui ici même avaient surgi à propos du Château des Comtes et de la Maison des Bateliers, nous reconnaissions la nécessité de veiller à l'entretien, disons mieux, à la restauration en temps utile d'un monument public, dont la destination ne change pas, comme un Hôtel-de-ville, une église, un hôpital.

Nous aurions pu ajouter d'une Halle et de fait, celle dont il s'agit ici, peut être ramenée, du moins en partie, à sa destination primitive, comme marché couvert.

Mais aussi, naguère comme aujourd'hui, ne sommes-nous pas partisan de restaurations intégrales de monuments ruinés, dont la ruine même est belle, tel le Château des Comtes, et qui, réédifiés, ont une très problématique destination.

Il en est de même pour le bijou de la Maison des Bateliers, parce qu'ici il y avait un intérêt majeur à conserver longtemps encore — et les architectes croyaient la chose possible, — la beauté unique d'une façade demeurée intacte.

La Halle, elle, est à moitié restaurée; (voir son pignon rue

St-Jean) la laisser vers la place du Théâtre flamand, comme elle se présente en ce moment, peut sembler impossible.

Puisqu'elle doit être restaurée entièrement, pourquoi ne seraitil pas logique et tout-à-fait désirable de chercher le meilleur parti?

Voilà comment il est naturel que je me range parmi ceux, qui veulent obtenir le respect des formes du monument qui nous est parvenu. S'il n'a pu être réalisé entièrement, pourquoi ne le complèterions-nous pas, même contre l'avis d'un des architectes chargés de l'approprier; situation pour le moins étrange, cette fois!

Après avoir de cette façon justifié ma conduite et celle de quelques amis je pense, et après avoir fait ressortir que l'inconséquence, la contradiction qu'on prétendait y voir, n'est qu'apparente, je crois devoir me féliciter avec M. De Noyette, de ce que les idées qu'il nous attribue, n'ont et ne peuvent avoir rien d'exclusif.

Mon opinion est que dans chaque cas, il y a lieu de chercher le bien, le mieux. M. Hulin et d'autres avec lui, ont fait valoir de sérieux arguments en faveur de l'appropriation et de la restauration de la Halle aux Draps; je me range à leur avis, mais je n'abandonne aucune des raisons pour lesquelles il y avait lieu de combattre, d'après moi la restauration intégrale d'un de nos plus anciens monuments, et la réédification probable de notre plus beau joyau d'architecture.

- M. le Président. M. De Noyette croit-il devoir répondre?
- M. **De Noyette**. Je ne m'attendais pas à voir M. Heins prendre la parole à ce sujet. Je maintiens ce que j'ai dit.
 - M. J. Vnylsteke. Ce n'est pas à l'ordre du jour.
 - M. le Président. L'incident est clos.

IV.

Convient-il, et dans quel sens, de décorer de peintures le grand vestibule de l'Hôtel de ville de Gand?

M. Armand Heins.

Messieurs,

Au sujet de la question mise à l'ordre du jour de cette séance, relativement au sujet des peintures et décorations sculpturales à exécuter dans le vestibule de l'Hôtel de ville, permettez-moi, tout d'abord, de vous lire quelques lignes que publiait récemment un journal de cette ville.

Je pense qu'il est bon de faire connaître ici les idées émises dans la lettre, qui parut dans le *Journal de Gand*, le 4 novembre dernier.

- " Les objections que vous avez présentées récemmment au
- « sujet du projet de décoration du grand vestibule de l'Hôtel de
- " Ville, ont été généralement approuvées. Permettez que j'ajoute
- " à ce trop court aperçu quelques observations, que je tiens à
- " soumettre à vos lecteurs.
- " Selon toute apparence, jamais les murs du vestibule n'ont
- " été décorés; je sais bien qu'il y a des traces encore visibles de
- " silhouettes, se détachant sur fond d'or du côté du dais; seule-
- " ment ces quelques figurines dataient tout au plus des XVIIe
- " ou XVIII° siècle. Elles auront été peintes à l'occasion d'une
- « cérémonie ou fête quelconque, et n'avaient par conséquent
- « que le caractère d'un décor rapide et non définitif. Une
- « preuve, du reste, de leur peu d'importance, c'est que nulle
- " part dans nos archives communales, on ne découvre de traces
- « des frais occasionnés soit par leur facture soit par leur
- " réparation.
 - " Le vestibule, d'ailleurs, par sa destination passage
- " constant doit être simple de décors, et repousse tout
- « apparat coûteux à entretenir. Son austérité fait son cachet.

- " La décoration picturale projetée diminuerait les dimensions
- " du local et l'assombrirait encore, alors que déjà le jour y est
- " si parcimonieusement distribué. Les sujets des panneaux
- « entre les fenêtres, plongés dans l'obscurité, seraient des
- « œuvres perdues pour le public.
- " Le pavement représente un labyrinthe et ne manque pas
- « de cachet; c'est, dirai-je, un parquet qui joue un rôle inté-
- " ressant, si pas historique.
- " Une seule chose est à faire, c'est de remplacer la cheminée
- " qui, avec ses lions belgiques tenant l'écu communal, est
- " un anachronisme ridicule.
- " Le talent reconnu des quatre artistes en cause, pourrait
- « se donner pleine carrière, comme celui de tant d'autres
- " peintres et sculpteurs gantois, dans un milieu mille fois plus
- « favorable, si on décidait dès maintenant la construction du
- " futur musée des Beaux-Arts. Il pourrait y être réservé une
- " vaste salle d'apparat, rotonde ou à pans, où serait glorifié
- " vaste saile d'apparat, l'otolide ou a pans, ou serait giorine
- " l'art local : le séjour des Van Eyck, Van der Goes, un chef
- " d'œuvre de Rubens à Gand, de Duquesnoy, De Crayere, mise
- " en lumière de Roose, etc. etc., sans compter que les artistes
- " pourront donner libre cours à leur tempérament et à la
- " modernité; ils n'auraient pas à forcer leur dessin et leur
- « couleur pour se rapprocher des peintres du XVIe siècle, ce
- " qui est quasi impossible.
- " Les commandes pourraient se faire dès à présent. Si, en
- " principe, ce qui est très louable, la Ville et l'État veulent
- « encourager l'éclosion d'œuvres d'art décoratif appliqué à un
- " monument, on n'aurait qu'à établir les plans de la salle du
- " musée; cette salle serait un salon et non un vestibule; les
- " mesures en étant données dès maintenant, on ferait peindre
- « les toiles destinées aux panneaux, les fresques ne pouvant
- " résister à notre climat exemple : l'Université et nos églises.
- « On commanderait aussi des œuvres à nos sculpteurs.
 - " J'applaudis à toute initiative, qui s'appliquerait aussi bien

- " à toute autre destination que celle que j'indique, pourvu
- « qu'elle soit de nature à ne pas retarder le zèle ni l'élan, et à
- " respecter la libre inspiration. Ce qui m'effraie, c'est l'obliga-
- « tion pour l'artiste d'être en harmonie avec des coopérateurs
- « de tempérament différent. Dans telle condition tous doivent
- « se plier, s'incliner devant une plus haute nécessité : celle de
- " refaire de l'art de jadis.
 - " Que l'on fasse de l'art moderne dans un monument moderne
- « à destination moderne. Célébrons en peinture, et en sculpture
- " aussi, les fastes de ces deux arts.
 - " Une œuvre utile serait née ainsi : la mise en lumière dans
- " un centre flamand de la plus pure de nos gloires.
 - " Ainsi, lors de l'inauguration, que l'on dit possible dans
- " trois ans, le monument entier serait décoré, sans que l'on ait
- « à craindre les éternelles attentes qui font régner le provisoire
- " et l'incomplet.
- " Nul doute que les artistes intéressés, ceux-là même que
- " leur désir de peindre de grands panneaux a ralliés à la
- " proposition relative à l'Hôtel de Ville, ne soient les premiers
- " à accueillir ma proposition avec faveur.
- " Enfin, côté pratique de la question, l'intervention du
- « gouvernement sera d'autant plus généreuse, que le futur
- " musée ne sera pas un bâtiment exclusivement communal."

Vous le voyez, Messieurs, le projet en question est de nature à donner entière satisfaction, à ceux qui ont eu l'intention de décorer les murs de nos monuments publics.

Il est vrai que celui que l'on vise ici, le futur musée, n'est pas encore édifié.

Raison de plus, me semble-t-il, pour que l'architecte chargé de l'élaboration des plans et de la construction de ce musée, puisse tenir compte de notre désir, si un avis favorable à la destination des peintures à placer dans le dit local, était donné ici.

Et je termine ma communication en espérant que la société d'Histoire et d'Archéologie, examinera avec bienveillance, la proposition que je fais. La question de la décoration d'une salle de l'Hôtel de ville, plus exactement du vestibule, est trop complexe, — vous l'avez vu par la discussion qui a eu lieu, et par les divergences qui se sont fait jour sur la question du choix des sujets même, — pour ne pas admettre qu'il y a lieu d'en retarder l'exécution.

Si elle doit avoir, un jour, une suite logique, c'est au moment où le monument lui-même, dont l'agrandissement est prévu, sera terminé.

Cela peut nous mener à bien des années d'ici.

En attendant, ne faut-il pas profiter du talent acquis par nos concitoyens, et de leur louable initiative, pour pousser l'étude d'une décoration artistique bien comprise de notre musée communal? (A pplaudissements.)

M. le Chanoine van den Gheyn. Messieurs. si nos deux noms sont accouplés à la suite d'une même question, ce n'est pas précisément que sur ce terrain M. Heins et moi, nous soyons d'accord cette fois. L'exception confirme la règle. Mais il est parfois utile que le pour et le contre se rencontrent au même moment, et après avoir entendu les arguments négatifs que M. Heins vient de faire valoir, permettez-moi à mon tour, de défendre la thèse favorable à la peinture du vestibule, ou de la grande salle de l'Hôtel de ville.

Je ne m'attendais pas à l'éclosion d'un nouveau projet, que 'je suis prêt d'ailleurs à défendre avec M. Heins. S'il est question d'orner une nouvelle salle, évidemment appelons-y nos artistes. L'un projet ne doit pas exclure l'autre. D'autant moins, que nous n'avons pas à examiner ici la question financière. Nous avons un but plus noble et plus relevé, celui de rechercher de quelle manière nous pourrions donner à nos monuments l'éclat et la splendeur qui leur reviennent.

J'étais à la recherche d'arguments, lorsqu'un ange gardien m'est apparu sous les traits vénérables de M. F. van der Haeghen, (on rit) tirant des archives la lettre que voici, et qui est signée par MM. Rolin et Ferdinand van der Haeghen, respectivement pré-

sident et secrétaire de la société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts.

VILLE DE GAND

Gand, le 5 janvier 1871.

Société Royale pour l'encouragement DES BEAUX-ARTS

Messieurs,

La société royale pour l'encouragement des Beaux-Arts fidèle à la mission qu'elle s'est imposée, et désireuse de voir présider le bon goût artistique à tous les travaux qui s'exécutent dans notre ville, prend la liberté de soumettre à l'administration communale quelques observations au sujet de la restauration entreprise à notre Hôtel de Ville.

Pour que cette restauration soit complète, et pour rendre à ce monument son antique et vrai splendeur, il faut nécessairement le concours de la peinture murale.

C'est ce que les architectes des époques ogivales avaient parfaitement compris; aussi dans leurs constructions ont-ils eu constamment en vue l'effet résultant d'une décoration picturale servant à rehausser les lignes architecturales, et à donner de la valeur, afin de compléter le pittoresque de l'ensemble. Les anciens comptes de la ville font mention de peintures exécutées à l'hôtel-de-ville dans la partie aujourd'hui démolie; et s'il ne s'en est point fait dans la SALLE DE LA KEURE et AU GRAND VESTIBULE, il faut l'attribuer à l'inachèvement de l'édifice.

L'alliance de la peinture a été admise à toutes les grandes époques artistiques, et n'a été négligée qu'aux jours de décadence réelle. Et certes c'est avec raison que la nécessité de cette alliance a été proclamée. En effet, les peintures murales exécutées par des artistes de mérite font revivre aux yeux du peuple les pages glorieuses de son histoire généralement peu connue, et offrent ainsi à sa contemplation des grandes et belles idées sous une forme saisissante. Elles constituent donc un véritable système d'enseignement appelé à contribuer puissamment au développement de l'esprit national.

Au surplus, Messieurs, nous nous empressons d'ajouter que jamais il n'a été plus nécessaire qu'en notre temps de favoriser la culture de la peinture monumentale Ainsi que le constate un rapport inséré dans les bulletins des commissions royales d'Art et d'Archéologie, c'est la seule barrière à apposer aux envahissements de la petite manière et au mauvais goût, de ce que l'on appelle l'art-marchandise.

La restauration de l'ancienne Salle de la Keure étant sur le point d'être terminée, nous croyons donc de notre devoir d'appeler la très sérieuse attention de l'administration communale sur la nécessité évidente de compléter cette restauration par des peintures murales.

Il serait désirable que cette décoration monumentale fut confiée à des artistes Gantois qui, par le caractère éminemment flamand de leur talent et de leurs études spéciales, paraîtraient le plus aptes à remplir les conditions que l'on est en droit d'exiger dans l'exécution de cette œuvre.

Veuillez agréer, Messieurs, les assurances de notre haute considération.

Signé : Le Secrétaire, F. Vander Haeghen. Signé: Le Président, H. ROLIN.

A Messieurs les Président et Membres de l'administration communale de Gand.

Messieurs, je crois que cette lettre telle que vous venez de l'entendre, résume fort bien les arguments, qu'on pourrait faire valoir en faveur de la restauration picturale de la salle en question. Mais, d'abord, je tiens à dire un mot en réponse à l'objection que semble tirer M. Heins de la destination même de la

salle. Il l'appelle « le grand vestibule ». Il veut en faire ainsi une sorte de salle des pas perdus. Est-ce bien, à l'heure présente, un vestibule ? Sans doute, cette salle porte ce nom, mais le véritable vestibule, me paraît-il, est actuellement la salle qui se trouve située du côté du Marché au Beurre. C'est bien là l'entrée principale de notre Hôtel de Ville.

Par conséquent, l'argument tiré de la nature même de l'endroit, n'entre plus en ligne de compte. Il est certain, d'ailleurs, que l'intérieur d'un monument, aussi bien que l'intérieur d'une maison, varie d'après les propriétaires qui l'occupent. Il ne faut donc pas tirer argument de l'ancienne destination du vestibule, pour décréter que si précédemment cette salle était un vestibule....

M. van Werveke. Permettez! Cette partie de l'hôtel de Ville n'a jamais porté le nom de vestibule. On l'a toujours appelée: de Zaal (1) ou de Groote Zaal (2).

M. le Chanoine van den Gheyn. Donc on peut la considérer comme une salle, et on peut lui donner une décoration picturale, comme à n'importe quelle autre salle.

Mais entrons, si vous le voulez bien, plus au fond du débat. On est très divisé sur la façon de décorer cette salle. Tout d'abord, lorsqu'il s'agit de restaurer un monument, au point de vue architectural, il ne peut être question d'introduire là des motifs qui ne soient pas dans le style du monument. Je me contente de cette affirmation générale de principe.

Mais quand il s'agit de décoration picturale, est-il bien nécessaire d'être d'un exclusivisme aussi formel? Devons-nous chercher à donner à cette salle une allure réellement moyen-âgeuse? En d'autres termes, devons-nous nous inspirer, non

⁽¹⁾ Comptes de la ville : 1557-58, f° 188, — 1575-76, f° 176, — 1612-13, f° 299 v°, — 1701-2 f° 156 v°.

⁽²⁾ Comptes de la ville: 1700-1, fo 121, — 1745-46, fo 292 vo et 293. — 31° registre aux Résolutions de la Keure (1785), fo 23.

seulement, des principes des artistes du moyen-âge, mais devonsnous même copier servilement les œuvres de ces artistes, au
point que ceux qui entreraient dans cette salle, auraient
l'illusion de se croire dans une salle du moyen-âge? Je n'hésite
pas à répondre que non! Mème s'il était établi, que nous trouverions des peintres assez habiles pour entrer dans « la peau »
d'un artiste du 16° ou du 15° siècle, de manière à nous tromper,
je persisterais à juger cet effort inutile, parce que la décoration
d'une salle, n'est pas l'œuvre d'un jour. Je repousse encore et
surtout cette idée, parce que nous devons entreprendre cette
décoration en plein 19° siècle et que, par conséquent, nous devons
montrer à ceux qui verrons cette salle, que la restauration a eu
lieu à notre époque.

Permettez-moi d'expliquer plus clairement ma pensée. On vous parlait tout-à-l'heure de la décoration d'une salle à construire. Quel style adoptera-t-on pour cette construction? N'importe, mais je suppose que ce soit le style de la Renaissance, style préféré, quand il s'agit de palais ou de musées. Faudra-t-il dans ce cas se borner à des sujets empruntés uniquement à l'histoire de la Renaissance ? Absolument pas! Vous choisirez des sujets de l'époque romane ou ogivale, vous introduirez même dans cette salle, ou du moins dans les peintures que vous y ferez, des motifs d'architecture romane ou ogivale. Je ne vois pas pourquoi, quand il s'agit de décorer actuellement, en plein 19e siècle, une salle qui est ancienne, on ne pourrait pas appliquer les mêmes principes. Vous admettez un sujet ancien dans une salle moderne, et vous prétendriez exclure un sujet moderne dans une salle ancienne! Sans doute, je conviens que, dans ce cas, il ne s'agirait pas d'accumuler les détails architecturaux, d'affirmer avec intention un style différent de celui de la salle que l'on décore; cela serait choquant. Mais je ne comprends pas pourquoi je ne pourrais tolérer dans une salle gothique des sujets modernes.

D'ailleurs, Messieurs, les faits sont d'accord avec cette théorie.

Dans les monuments qui ont l'heureuse fortune d'être ornés de peintures anciennes, par exemple, l'admirable salle de l'hôtel de ville de Sienne, on rencontre toute espèce de sujets. Ce n'est pas la décoration d'un jour, ni d'une année, c'est la décoration des siècles! Les sujets y suivent les sujets, ce qui prouve tout au moins que l'artiste du moven âge ne s'est jamais avisé de refaire l'œuvre de ses devanciers. Quand les artistes avaient acquis des notions nouvelles, quand ils avaient une autre manière de peindre, ils ont résolument introduit leur art dans ces salles anciennes. Je trouve que nous pouvons agir de même. Il ne faut donc pas s'astreindre à rappeler seulement les événements qui se rapportent à la période de la contruction de l'édifice. Les artistes du moyen âge, je le repète, étaient beaucoup plus libres: car reproduisent-ils des épisodes d'une époque antérieure, ils les représentent comme si la chose s'était passée sous leurs yeux.

Pour ma part, je serais très heureux de voir la salle de l'Hôtel de ville décorée de peintures, mais loin d'exiger qu'elles soient moyen-âgeuses, je verrais entrer avec bonheur des sujets modernes.

Cherchons donc dans nos fastes les faits les plus brillants, à quelque époque qu'ils appartiennent, et laissons à nos artistes le soin de les interpréter, de manière à mettre sous les yeux du peuple des pages intéressantes de l'histoire de la ville, en même temps que nous fournirions à nos artistes l'occasion de donner les preuves de la vitalité de l'art Gantois. (Applaudissements).

M. L. Ciaquet. Je ne veux pas entrer au fond de cette discussion, n'ayant pas assisté au début, mais je me fais un devoir d'exprimer mon avis, qui va à l'encontre de celui de M. van den Gheyn.

Je pense que, dans la restauration des monuments anciens, il ne faut pas s'abandonner au caprice de la fantaisie moderne. Je ne crois pas incriminer l'art moderne, en disant qu'il n'a pas d'unité comme l'art ancien; qu'il présente des tendances tellement multiples, qu'on ne sait pas prévoir ce qui pourrait arriver dans l'Hôtel de ville de Gand, si l'on abandonnait aux artistes le soin de faire de l'art vraiment moderne sur ces murs.

C'est une opinion que j'émets, et que je ne suis pas disposé, d'ailleurs, à développer à fond aujourd'hui. Mais je crois que c'est un devoir de courage de ne pas laisser passer une opinion contraire, sans affirmer la sienne.

Je ferai remarquer ce qu'il y a de faible dans l'argumentation de M. Van den Gheyn, lorsqu'il se demande pourquoi on ne pourrait pas faire des peintures modernes à l'Hôtel de ville, alors qu'on pourrait en faire au nouveau Musée. Les deux situations sont absolument distinctes. La salle de l'Hôtel de ville est une salle antique, tandis que le Musée sera un monument moderne.

Ce n'est pas, parce qu'on a agi de la sorte à Sienne où, dans un palais du 14° siècle, je crois, on a introduit des peintures du 15° et du 16° siècle, qu'il faille dire que cela soit parfait.

Les artistes du moyen-âge ont eu ce grand avantage sur nous, au point de vue de la facilité, de ne pas avoir à considérer les monuments au point de vue de leur restauration. Au moyen-âge, on avait le style du temps et tout était fait dans ce style. A-t-on eu tort ou raison, peu importe.

Il régnait alors une unité et une discipline de style admirables, que nous ne possédons certes pas aujourd'hui. De sorte que ces écarts successifs de style, propres à l'évolution naturelle de l'art, n'ont pas eu de conséquences fâcheuses. Je suis bien sûr que M. van den Gheyn est d'accord, que ces peintures successives dont il a parlé, s'harmonisent à merveille entr'elles et avec le monument qu'elles décorent. Aujourd'hui, nous n'avons pas cette discipline, et nous devons en prendre notre parti.

Mais nous avons un autre mérite; nous avons inventé cette chose superbe: la restauration des nonuments, qui arrêtera dans ce siècle les destructions successives, et qui lèguera ànos successeurs ce que nous aurons recueilli du patrimoine artistique de nos ancêtres. Nous devons être extrêmement prudents en cette matière, et quand nous nous trouvons en présence de quelques rares morceaux encore intacts, il faut bien nous pénétrer de cette mission que nous sommes donnée à nous-mêmes.

J'appuie de ces quelques observations l'opinion que j'ai, que si l'on touche à la salle de l'hôtel de ville, il faut le faire de façon à laisser subsister l'harmonie entre l'œuvre architecturale et l'œuvre picturale. Il sera bien difficile de développer des sujets actuels historiés, comportant des édifices, des meubles et des costumes plus ou moins disparates de style, tout en restant dans une parfaite harmonie avec le style général de l'hôtel de ville. (Applaudissements).

M. F. Scribe. Je commencerai par dire comme M. Cloquet, que j'hésite à prendre la parole, n'ayant pas assisté à la première partie de la discussion.

Je ne sais quel est le but exact qu'on poursuit, en émettant l'idée de faire des peintures à l'Hôtel de Ville. Si le but est de donner à cette salle toute la splendeur, la valeur et l'éclat qu'elle mérite, le meilleur moyen serait de la décorer avec des tapisseries anciennes. Ce serait conforme à la tradition suivie généralement dans notre pays. M. van den Gheyn reconnaissait qu'il n'a pas trouvé un seul moment ancien à fresques dans notre pays; cela se comprend facilement puisqu'ils étaient décorés avec des tapisseries. Celles-ci ont été enlevées, mais on peut encore en trouver en nombre suffisant.

Si l'on veut faire des peintures, qu'on les fasse dans le vestibule du nouveau Musée, où elles seront beaucoup mieux mises en valeur. Il faut reconnaître que l'intérieur de la plupart de nos monuments anciens est mal éclairé. C'est véritablement sacrifier le talent de l'artiste, que de l'obliger à décorer des salles, où certaines parois sont dans une obscurité relative.

Je demande donc s'il n'y aurait pas moyen de décorer l'Hôtel de Ville avec de somptueuses tapisseries, et de laisser les artistes donner au Musée les preuves de ce qu'ils savent faire.

Ce serait peut-être le moyen de faire rentrer dans le pays

quelques uns de ces chefs-d'œuvre de tapisserie, dont on trouve encore d'assez nombreux exemplaires. Depuis dix ans que je fréquente les ventes à Paris et à Londres, j'ai été étonné du nombre considérable de belles tapisseries qui passent aux enchères.

Je crois que la dépense ne serait pas supérieure à la peinture et que, en tout cas, si des peintures se font, les artistes ne pourraient pas donner, dans ce mauvais éclairage, la mesure de leur talent. (*Applaudissements*).

M. L van Biesbroeck. Je demande la permission de revenir un moment sur les objections qui me sont venues à l'esprit dès la dernière séance, lorsqu'il a été question de la proposition de M. Heins.

Je disais alors que, loin de ne pas peindre les monuments anciens, c'était plutôt la règle, et qu'un monument n'était pas complet sans sa décoration picturale. J'ajoutais que si nos monuments n'ont pas leur décoration picturale, il fallait l'attribuer simplement au malheur des temps. L'achèvement de ces monuments a été interrompu par les troubles et par beaucoup d'autres raisons, notamment, par le changement de direction dans l'art qui s'est produit à cette époque.

Ce que M. van Werveke nous a dit tantôt, me confirme encore plus dans cette idée. Voyez, d'ailleurs, en Italie où il y a eu un concours de circonstances plus heureuses, les monuments portent bien des traces de décorations successives, non seulement les édifices réligieux, mais aussi les édifices civils.

Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi on ne procéderait pas à la décoration de l'Hôtel de Ville. Ce serait désirable à tous les points de vue. Comme encouragement de l'art, ce serait surtout admirable. Mais il faudrait, en tout cas, laisser toute liberté aux artistes. Pourquoi admirons-nous ces anciennes œuvres? Précisément, parce que leur caractère de sincérité est tellement fort, qu'il en est naïf quelquefois.

Au moyen-âge, on était loin de cette immuabilité qu'on a souvent prétendu y trouver. Les idées se modifiaient, l'art pro-

gressait et chaque fois qu'on entamait une autre œuvre, elle portait bien les traces des tendances et des progrès du temps.

Sans les rigueurs du régime espagnol, l'Hôtel de ville eût été décoré de peintures, comme c'était certainement l'intention des architectes. Et il est non moins certain que ces peintures eussent été plus près de la Renaissance que du moyen-âge. Les artistes de cette époque y seraient allés sincèrement, sans se soucier des contradictions, ni des anachronismes.

Il faut donc, je le répète, laisser toute liberté à l'artiste, car, aujourd'hui, comme anciennement, il est impossible de faire une œuvre d'art, si l'on n'accorde pas toute latitude à l'artiste.

On pourrait d'autant mieux accorder cette liberté qu'aujourd'hui tout le monde est d'accord pour admirer les monuments anciens, la technique ancienne et que chacun chercherait à s'y conformer. Mais, encore une fois, il ne faudrait rien imposer, car autrement on n'arriverait qu'à faire des pastiches.

- M. A. Heius. Nous sommes absolument d'accord, M. Van Biesbroeck et moi. Il faut de la sincérité. Eh bien, les artistes trouveront un champ excellent au nouveau Musée. C'est un bâtiment moderne dans lequel ils pourront faire de la peinture moderne et, par conséquent, de la peinture très sincère. Seulement, que l'on veuille bien laisser cette salle de l'Hôtel de ville, si belle dans sa simplicité, telle qu'elle est. Si l'on désire faire des travaux utiles à l'intérieur de l'Hôtel de ville, qu'on gratte les tristes peintures de la salle de l'Arsenal.
- M. Van Biesbroeck disait qu'on devait, dans la restauration picturale éventuelle de l'Hôtel de ville, laisser toute liberté à la sincérité de l'artiste. Je ne sais jusqu'où cela pourrait aller. J'ai vu au Vatican des peintures modernes pitoyables, représentant des sujets de l'époque de Pie IX.

Du reste, j'espère qu'on laissera le vestibule intact.

Le talent de mes amis n'est pas en jeu. Ils pourront le faire valoir, je l'espère, au nouveau Musée. Je me joindrai bien certainement, à ceux qui travailleront à obtenir que celui-ci soit décoré, comme il convient. Je n'ignore pas que les monuments anciens pouvaient être peints, mais là où il n'y a rien eu, ne mettons rien.

Ce que j'en dis est dans l'intérêt des artistes. Souvenons-nous des peintures de la Halle d'Ypres. Le peintre Pauwels y a fait de très bons panneaux; un autre artiste est venu et en a fait d'autres. C'est ce dernier qui, aux yeux du public, a eu tort et qui, aux yeux des artistes, a eu raison. Cela peut se présenter également à l'Hôtel de ville de Gand.

Décorons donc nos monuments modernes, on peut y faire d'excellentes choses. Une occasion se présentera bientôt; celle de l'édification du nouveau Musée. Les artistes pourront y représenter des scènes de l'histoire de l'art, et même des sujets les plus modernes. Chacun pourra y travailler comme il l'entend. Nous aurions là une série de tableaux séparés. Tandis que ce qu'on pourrait faire à l'Hôtel de ville, serait mal éclairé, mal vu et peu harmonieux, je le crains.

- M. L. Van Biesbroeck. L'un n'empêche pas l'autre.
- M. Cloquet. Il importe peu que cette salle fût le vestibule. Le vestibule est le plus souvent la place que l'on décore de peintures, et celui-ci pourrait l'être de façon remarquable. Dans le vestibule du musée d'Anvers, on a eu raison de représenter l'art moderne dans toute sa beauté.
- M. Th. Lybaert. L'escalier de l'Hôtel de ville d'Anvers est décoré par des artistes de talents radicalement différents!
- M. le Chauoine van den Gheyn. Je ne parviens pas à comprendre, malgré la chaleur que met M. Heins à défendre son idée, pourquoi le fait d'inviter les artistes à orner une salle d'un bâtiment nouveau, doit empêcher ces mêmes artistes d'orner la salle de l'Hôtel de Ville.
- M. Heins dit que cette salle est très belle. Je n'en disconviens pas. C'est même son seul argument : cette salle est trop belle pour être décorée.
 - M. A. Heins. Oui, c'est mon seul argument!
 - M. le chanoine van den Gheyn. M. Cloquet, lui, trouve

cette salle très belle aussi, mais il ne croit pas que ce soit une raison, pour ne pas l'embellir encore en la décorant. Je suis du même avis.

La décoration ajouterait un élément de plus à cette beauté. Vous ne l'admettez pas. Soit, mais alors il ne faut pas faire entrer en ligne de compte les peintures, qu'on exécutera peutêtre au Musée de peinture. Ces deux questions ne doivent pas être confondues.

Il s'agit uniquement de savoir si, à l'Hôtel de ville, dans le vestibule, on peut, oui ou non, exécuter des peintures. Or, je suis d'avis qu'oui. Malgré la beauté de la salle, il y a moyen de renforcer cette splendeur par des peintures murales.

J'ai maintenant un mot de réponse à donner à M. Cloquet. Je crois qu'il m'a mal compris. Il s'est imaginé que je ne voulais que des sujets absolument modernes. Non! J'ai voulu m'opposer seulement à cette idée de décorer le vestibule de peintures qui tendraient à imiter celles du moyen-âge. M. de Vriendt est occupé, en ce moment, à exécuter des peintures à l'Hôtel de ville de Bruges. Eh bien, pas un artiste du moyen-âge n'aurait pu les signer. Ce sont des peintures ayant une facture franchement moderne. Il est vrai que les costumes et les sujets sont du moyenâge. Mais cela n'importe pas. Ce que je demande donc, c'est qu'on fasse de la peinture du 19e siècle. Les peintures anciennes sont très intéressantes, pourvu qu'elles aient été réellement faites au 14e ou au 15e siècle. Elles nous disent alors ce qu'était l'art à cette époque, et nous nous rendons compte ainsi des efforts qu'il a fallu, pour arriver à cette perfection relative d'aujourd'hui. Je ne veux pas faire injure à la peinture du moyen-âge, mais, il est certain qu'à notre époque, au point de vue de la facture, de l'anatomie, des moyens employés, nous avons mille avantages sur l'art ancien. Il serait ridicule, de notre part, de renoncer à ces avantages, pour nous en tenir à des peintures qui ne seraient que des copies de celles du 15e siècle.

Quand un peintre du moyen-âge voulait reproduire une scène

qui s'était passée deux ou trois cents ans avant lui, il ne se souciait pas du tout de la peindre, comme on peignait à l'époque qu'il voulait représenter. D'ailleurs, Messieurs, si nous voulions appliquer un tel principe, que devrions-nous faire? Il faudrait, pour représenter des scènes de l'an 800 ou 900, suivre la peinture romane avec son archaïsme primitif. Puis pour une scène de 1300, imiter la peinture du 14° siècle. Eh bien, non! Messieurs, cela n'est pas raisonnable. Nous devons représenter ces sujets avec la facture moderne et, si l'on représente des personnages du moyen-âge, il faut le faire de telle sorte que tout le monde voie clairement, que ces peintures ont été exécutées de nos jours.

Ne peut-on pas d'ailleurs reproduire des scènes qui se passent au 17° au 18° siècles ou en 1800, par exemple, en leur donnant un certain caractère architectural qui cadrerait parfaitement avec la salle gothique? Quand que je vois M. de Vriendt, à Bruges, peindre des détails architecturaux purement romans dans une salle du 15° siècle, sans que cela ne choque en rien l'œil de l'artiste ou de l'archéologue, je me demande pourquoi nous ne pourrions pas exécuter, dans un Hôtel de Ville du 16° siècle, des sujets de date plus récente, sans nuire à l'effet général?

M. le Président. Le débat, quelque intéressant qu'il ait été, ne peut, en ce qui nous concerne, mener à aucune conclusion pratique. Nous ne pouvons pas voter sur une question d'esthétique comme celle-ci.

Nous remarquons cependant que, grâce au talent des orateurs qui ont pris part à la discussion, il a pris une ampleur plus grande, que ne semblait le promettre notre ordre du jour. Il s'agissait purement et simplement de savoir, si le vestibule de l'Hôtel de Ville est propre à recevoir les peintures murales qu'on a en vue.

Quant à moi, je pense qu'oui, à la condition qu'on le désaffecte des usages vulgaires, auxquels il sert actuellement. Il y aurait donc une première chose à obtenir de l'administration, c'est que cette salle reçoive une autre destination, et qu'elle devienne ainsi digne des trésors artistiques qu'on veut lui confier. Il faudrait dès lors savoir, si l'administration communale serait disposée à transformer le vestibule actuel en salle de réception et d'apparat, comme celles des hôtels de Ville de Bruxelles et d'Anvers Quant aux peintres ils tiendraient facilement compte des observations faites sur leur avant-projet par notre Section d'Histoire. Leur talent est suffisamment connu, pour que nous puissions être certains que ce qu'ils créeront, sera digne du milieu qu'on mettra à leur disposition.

Mais je le répète, avant tout que cette salle reçoive une autre destination. Je vais jusqu'à réclamer que sa communication directe avec la rue Haut-port soit supprimée, et que les visiteurs y soient introduits par la porte du Marché au Beurre et le corridor attenant. La salle ainsi décorée ne devrait plus être accessible au public que dans des circonstances déterminées, comme cela se pratique partout ailleurs, dans toutes les villes où de grandes peintures murales ont été exécutées.

Comme conclusion, je vous propose, Messieurs, d'envoyer un exemplaire du Bulletin de ce jour à tous les membres du Conseil communal, pour qu'ils puissent y trouver les arguments qui ont été développés ce soir. (Approbation.)

M. G. Hulin. L'heure est avancée, Messieurs, mais je voudrais cependant appeler encore votre attention, sur la complexité de la question des peintures de l'Hôtel de Ville.

Je ne puis me ranger, de façon absolue, à aucun des avis émis. Il me semble que chacun se place trop exclusivement à un seul point de vue.

La question est née à propos d'un projet déterminé, qui avait un double but : embellir l'Hôtel de Ville, d'une part, et, d'autre part, fournir aux artistes gantois contemporains l'occasion de produire des œuvres véritablement dignes de leur talent, c'est-àdire de ces grandes œuvres décoratives qui, seules, permettent à un peintre de déployer tout son art et tout son savoir. Il est certain que c'est là un des buts du projet, et que si beaucoup de personnes sont sympathiques au projet, c'est à cause de ce but-là.

C'est ce but aussi que veut atteindre M. Heins, lorsqu'il propose de faire les peintures, non pas à l'Hôtel de Ville, mais au nouveau Musée.

Seulement, il ne faut pas oublier qu'il y a toute une série de questions pratiques qui se mêlent à la question d'art et, notamment, la question financière. Il est très admissible qu'il soit relativement facile d'obtenir l'argent nécessaire, c'est-à-dire beaucoup d'argent, lorsqu'il s'agira de faire des peintures à l'Hôtel de Ville, alors que l'on ne pourrait peut-être pas en obtenir du tout pour le Musée.

Je passe à l'autre face de la question : embellissement de l'Hôtel de Ville.

On a posé la question préalable : faut-il décorer de peintures la salle en question ?

A mon avis, on ne peut répondre à la question posée en ces termes généraux. Il y a des salles qu'à raison de leur destination même, on doit décorer (salons de réception p. ex.). Il y a tels autres monuments, pour lesquels toute idée de décoration pictural doit être rejetée à priori : on ne peut pas polychromer une chapelle construite en marbres précieux. Le vestibule de l'Hôtel de Ville ne se trouve ni dans l'un, ni dans l'autre cas. Il peut être peint, et ne doit pas être peint; suivant la manière dont on s'y prendra, il peut gagner ou perdre en beauté.

Il n'y a donc pas lieu de poser la question générale : faut-il peindre la salle de l'Hôtel de Ville? mais bien celle-ci : Est-il souhaitable ou non, de voir réaliser tel projet de décoration déterminé?

Je demande qu'on précise les intentions.

Veut-on faire des peintures archaïques dans le style du monument? S'il ne s'agissait que de peintures purement ornementales, il le faudrait évidemment; mais on nous parle de sujets histori-

ques: MM. Van Biesbroeck, Delvin, Lybaert et Vanaise devraient donc s'étudier à composer et à peindre dans le goût du XVI^e siècle. Si c'est cela qu'on veut, Messieurs, je combattrai le projet de toutes mes forces. Avec MM. van den Gheyn et van Biesbroeck, je suis convaincu qu'on n'aboutirait qu'à des pastiches sans intérêt artistique.

Veut on, au contraire, comme le propose M. Vanden Gheyn, traiter les peintures d'une façon franchement moderne? — Pour ma part, je n'y vois pas grand inconvénient : c'est le seul moyen de permettre aux artistes de créer de véritables œuvres; cela ne constituerait pas un anachronisme, car c'est chose normale que les peintures soient postérieures aux murs qu'elles couvrent; et il n'en résulterait pas nécessairement un effet choquant si les artistes ont souci de l'harmonie générale de la salle : affaire de bon goût de leur part.

Mais une pareille conception entraînerait certaines conséquences: les compositions historiques peintes par des mains modernes, et d'ailleurs différentes, devraient être comprises en quelque sorte comme des tableaux peints sur les murs. J'insiste sur ce point: la décoration ornementale (gothique) devrait dans ce cas être réduite au minimum; peut-être même ferait-on sagement en laissant entre les compositions en question, la muraille à nu en grande partie. Il serait facile de citer des exemples anciens de cette manière de procéder.

Comme conclusion, Messieurs, je préfèrerais voir exécuter les œuvres de nos artistes au Musée, et décorer l'Hôtel de Ville de tapisseries anciennes comme le propo e M. Scribe. Mais, je répète que, si l'on ne pouvait obtenir la commande pour le Musée, alors qu'on trouverait les subsides nécessaires pour l'Hôtel de Ville, dans ee cas, j'aimerais mieux voir faire de grandes œuvres d'art dans le vestibule de l'Hôtel de Viile, que de ne rien voir faire du tout. (Applaudissements).

M. le Président. Messieurs, y a-t-il lieu de continuer la . discussion encore ce soir ou préférez-vous la remettre à la pro-

chaine séance? Je crois pouvoir en proposer la clôture, et puisqu'il n'y a pas d'opposition, je la déclare votée. Nous passons à l'objet suivant de l'ordre du jour.

V.

La Prise et le Sac de Jérusalem de St.-Bavon.

(Prédelle attribuée à Gérard Van der Meire.)

M. Macterliack. Cette vaste composition qui, sur un espace de 0.30 c. de haut sur 1.70 m. de large, comprend plusieurs centaines de personnages, se trouvait jadis placée sous le triptyque représentant *le crucifiement*, qui se trouve encore à la Cathédrale de St.-Bavon à Gand.

L'inventaire de Spruyt, dressé par ordre de Marie-Thérèse, constate la présence en 1777 du *crucifiement*, et d'un autre tableau, tous deux « dans le goût de Emelinck » (sic) dans la 4° chapelle du chœur à droite.

Lorsque le sculpteur Portois remplaça l'ancien autel en bois par un autel en marbre, ces tableaux furent relégués dans la 7º chapelle de la Crypte. Le triptyque fut seul replacé dans le chœur où il se trouve encore, quant à la prédelle on ignore généralement comment elle disparut de l'église. En faisant des recherches, j'ai trouvé que ce tableau fut vendu par les chanoines, à la fin du siècle dernier, à un nommé Meeresone, qui le vendit à son tour au professeur Delbecq, comme en fait foi une pièce authentique, signée H. G. Mocke, Bon de St-Genois, C. P. Serrure et L. Roelandt, datée du 5 Septembre 1851. Cette attestation a été légalisée par le Gouverneur de Jagher, et au nom de la Ville par l'Échevin Van Pottelsberghe et le secrétaire Waelbroek.

Cet écrit fait sur papier timbré se trouve chez le propriétaire du tableau, et j'en ai pris une copie. On y considère cette peinture comme une œuvre de Hubert Van Eyck. Spruyt en l'attribuant à Memling, avait mieux reconnu l'époque à laquelle l'œuvre a été peinte, car elle doit être rejetée à la fin du XV° siècle.

Kervyn, Serrure et après eux Alphonse Wauters, le savant archiviste de Bruxelles, dans son ouvrage sur les peintres du XV^e siècle, considèrent le *Sac de Jérusalem* comme une œuvre incontestable de Gérard Van der Meire.

Ce dernier se base pour cela, non pas sur sa ressemblance avec le Crucifiement, ni sur les documents falsifiés de Gand, dont il fut le premier à relever les inexactitudes, et dont notre collègue M.V. van der Haeghena fait bonne justice, mais sur les similitudes qui existent entre la peinture de la prédelle de Gand et certaines miniatures du célèbre Missel Grimani de Venise. Un auteur qui écrivait quarante ans à peine, après l'époque où le manuscrit fut exécuté, l'anonyme de Morelli, indique d'une manière précise les principaux artistes, à qui l'on doit ce chef d'œuvre. « Un grand nombre de maîtres ont exécuté ce travail qui dura longtemps et où il y a ... (le nombre est laissé en blanc) par Zuan Memelini (Memling)); 125 par Gérard de Gand (Guant) et autant par Liévin d'Anvers. » Notizia d'opera di designo nella prima meta del secolo XVIº existante in cremonà Padova, Venezia, etc. scritto di un anonimo de quel tempo (page 77.) Bassano 1800 in 8º Crowe et Cavalcaselle, égarés par l'inacceptable qualification d'élève de Van Eyck donnée à van der Meire, ont attribué l'œuvre de Gérard de Gand dans le fameux missel, à Gérard Horenbout également gantois.

L'inspection attentive du bréviaire de Charles V à Vienne, que l'on sait être de Horenbout, et que Wagen et Harzen trouvent très inférieur à celui de Grimani, suffit pour faire rejeter ce dernier artiste.

Gérard van der Meire, pour ainsi dire contemporain de Memling, avait bien sa manière à lui, et je crois utile de vous faire connaître ce qu'en dit Hottho, dont les observations ont été traduites par Michiels. « Il groupe mal, il éparpille ses personnages, il multiplie les épisodes, au lieu de composer un tout harmonieux et expressif. Les détails sont soignés à la munitie, tandis que l'ensemble produit peu d'effet, c'est par la couleur que van der Meire s'éloigne le plus des van Eyck ses prétendus maîtres.

Il n'a rien conservé de leur couleur énergique, ni de celle plus harmonieuse de Van der Weyden, qui chez lui a dégénéré en un coloris sans éclat. Van der Meire n'ose point tracer des ombres vigoureuses, et le temps même n'a pas corrigé les faiblesses de son clair obscur. En un mot, la vie intime et l'originalité manquent à ses compositions; la force et l'harmonie à sa couleur. »

On croirait entendre la critique du *crucifiement*, et plus particulièrement celle du *sac de Jérusalem* qu'il ne connaissait pas.

Alphonse Wauters qui a étudié le *Bréviaire Grimani* a reconnu dans diverses miniatures de celui-ci des groupes d'hommes armés, où l'on distingue, dit-il, « le faire de l'auteur du sac de Jérusalem ». Je dois ajouter que mes observations personnelles sont moins concluantes; cependant j'ai observé que la page 57 présente un cheval qui rue de la même façon que celui de la *predelle*. Les pages 46 et 49 nous montrent des boucliers, des casques, des harnachements de chevaux pareils. L'épisode du sac de Jérusalem: la mère dévorant son enfant, (49° p.) se trouve représenté, mais de façon différente, dans ces deux ouvrages. A la page 18, on trouve les armoiries de la ville de Gand, ce qui confirme la colaboration d'un artiste Gantois au dit bréviaire.

Voici la description sommaire que M. Alp. Wauters donne de la prédelle :

"L'enceinte de la ville, formée d'une immense courtine et de tours formidables, divise en quelque sorte en deux parties égales la composition. A gauche, au pied d'une colline surmontée de croix et de potences chargées de victimes humaines, se dressent des tentes, d'où sortent des troupes, leur général en tête. Déjà une énorme machine de guerre accable de projectiles la place assiegée, dont les murs sont escaladés par les assaillants. A droite, le regard pénètre dans l'intérieur de la cité, où l'on aperçoit des places, des rues, des maisons particulières, une cathédrale imposante, un château isolé. A l'avant plan des soldats ont pénétré dans la ville, où se passent des scènes

de meutre et de carnage. L'architecture de l'église, où le style ogival prédomine, celle des habitations, avec leurs toits à angles rentrants et saillants et à façades ornées d'arcatures, sans mélange de cette renaissance surchargée d'ornements, que Mabuse mit à la mode, tout en un mot permet de fixer la date de cette composition à la fin du XVe siècle.

Le caractère du paysage, le soin munitieux apporté au détails font songer à d'autres œuvres de Van der Meire, et certaines particularités des costumes rappellent l'époque de Maximilien d'Autriche. »

Le sujet n'est pas absolument religieux. Alphonse Wauters pense que peut être le tableau a été exécuté au temps de Maximilien, pour inspirer aux Gantois la crainte d'une guerre qui aurait appelé sur la capitale de la Flandre les malheurs, que la révolte des Juifs contre Vespasien attira sur Jérusalem; et que celui-ci fut placé dans l'église comme un avertissement salutaire à nos turbulents ancêtres. Pour pouvoir vous soumettre la contrepartie du travail fait par Alphonse Wauters, j'ai prié M. Destrée le distingué conservateur aux Musées royaux de Bruxelles, de venir voir le panneau qui nous occupe. Il a apporté les photographies facsimiles du fameux bréviaire, et nous avons pu les comparer avec la peinture de la prédelle. M. Destrée dans un de ses ouvrages (1) a réfuté plusieurs des allégations d'Alphonse Wauters, et a fait une étude approfondie des miniatures de Venise, qu'il attribue en grande partie à Horenbout. Il ne voit pas parmi les artistes qui ont collaboré au bréviaire Grimani, un seul à qui il puisse attribuer la peinture de Gand, et ne reconnaît ni dans les unes ni dans l'autre l'œuvre de Van der Meire.

Je n'ose quant à moi être aussi affirmatif. J'ajouterai que l'on connaît trop peu jusqu'ici l'histoire et les œuvres de ce maître gantois, pour trancher la question sans témérité.

⁽¹⁾ Recherches sur les enlumineurs flamands. (Bulletin des commissions royales, art et archéologie).

Ce qui est certain, et tout le monde est d'accord sur ce point, c'est que la prise et le sac de Jérusalem date de la fin du XV° siècle, c'est-à-dire, de la même époque que le triptyque du crucifiement, qui, sans preuve d'ailleurs, a été attribué à Gérard Van der Meire. En outre la peinture a de la valeur, abstraction faite de tout nom d'auteur. On peut le constater par les études qu'Alphonse Wauters lui a consacré. M. Destrée partage sa manière de voir, quant au grand intérêt documentaire que présente cette œuvre, qu'il désirerait voir conserver à Gand. (Il croit reconnaître dans les murs de Jérusalem une reproduction de l'enceinte de notre Château des Comtes.)

Le tableau d'une belle composition a souffert, le ciel est repeint, et il présente des parties faibles, à côté d'autres ayant une valeur artistique incontestable. Peut être penserez-vous comme eux et comme moi, qu'il serait regrettable de voir disparaitre de Gand une œuvre unique dans son genre, et qui depuis si longtemps a fait partie de notre patrimoine artistique. — A côté de sa valeur artistique, il faut tenir compte de sa valeur historique et archéologique. Sous ce dernier point de vue elle a une valeur considérable. Architecture civile, militaire et religieuse, costumes, machines de guerre, détails d'armement offensif et défensif, mœurs, on peut considérer ce tableau comme une source féconde en renseignements, d'autant plus précieux que le peintre a reproduit presque tout d'après nature, et avec une minutie rare. (Applaudissements.)

M. Joseph Casier donne la projection lumineuse du tableau.

VI.

Les terres-cuites de Sasso-ferrato.

La séance se termine par six projections lumineuses des terres cuites de Sasso-ferrato, dues à l'obligeance de M. Joseph Casier.

M. L. Macterlinck fait remarquer que si les figures repré-

sentant les Gaulois peuvent dérouter, celles représentant des dieux montrent une influence grecque incontestable.

M. l'avocat Varlez rapproche de ces spécimens d'Art Étrusque, diverses reproductions de statues représentant des Gaulois et dont l'origine Étrusque n'est pas contestable. Il constate de grandes analogies entre ces types, et ceux trouvés à Sassoferrato.

La séance est levée à 10 3/4 hs. du soir.

Algemeene vergadering van 14 Maart 1899.

Assemblée générale du 14 Mars 1899.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents: MM. Varenbergh, vice-président; le chanoine Vanden Gheyn et Van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint; et MM. St. Blommaert; A. Campers; Cobbaert; F. Coppejans; Ern. Coppieters-Stochoven; de Kemmeter; l'abbé de Pratere; Arm. Heins; Maurice Heins; Louis Janson; J. Maertens; Léon Nève; G. Parmentier; Edmond Sacré; F. Scribe; Stroobant; Auguste Van Assche; Victor van der Haeghen et J. Vuylsteke.

- M. le Baron de Maere d'Aertrycke, président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.
- M. Varenbergh, vice-président, remplit les fonctions de président.

Ordre du jour:

- 1. Communications.
- II. « L'inventaire archéologique » rapport de M. Bergmans, secrétaire du comité de publication.
 - III. Les mémoires de Schamp de Romrée (M. L. STROOBANT).
- IV. La Lys au Bois. Coup d'œil sur l'histoire de nos cours d'eau (M. VAN WERVEKE).
- V. La prise et le sac de Jérusalem, prédelle attribuée à Gérard Van der Meire (M. MAETERLINCK). Discussion.

VI. Examen du projet de réorganisation des Congrès belges d'archéologie. (Proposition du Congrès d'Enghien.)

VII. La peinture murale de la Boucherie. Rapport de la commission.

T.

Communications.

- M. le Chavoine van den Gheyn, secrétaire, annonce que, sous peu, MM. les membres recevront une photogravure représentant le Refuge de Saint-Bavon.
- M. J. Vuylsteke. Ik heb in de laatste zitting eene kleine aanmerking gemaakt op de mededeeling van den heer Van Werveke, betreffende de oude muurschilderingen in het voormalig Schepenhuis van de Keure.

Die onbeduidende terechtwijzing behoorde eigenlijk niet in het *Bulletijn* opgenomen te worden; het ware voldoende geweest den kleinen misslag in het stuk van den heer Van Werveke te verbeteren. Maar als men mijne woorden opnam, dan zou het wenschelijk geweest zijn er mij eene proef van te zenden; want nu ben ik verplicht de plaatsing van een erratum te vragen.

Het Bulletijn, blz. 77, doet mij het volgende zeggen:

" Ik meen verstaan te hebben dat M. Van Werveke gezegd heeft, dat het stadhuis zou afgebroken geweest zijn in het tweede derde van de $14^{\rm e}$ eeuw."

Dat heeft geenen zin. Mijne opmerking was deze:

" Ik meen verstaan te hebben dat de heer Van Werveke gezegd heeft dat het oud Schepenhuis, hetwelk in 1515 werd afgebroken om plaats te maken voor het nog bestaande, gebouwd was in het tweede derde van de 14° eeuw."

Gij ziet dat er eenig verschil is.

Volgens het Bulletijn, blz. 77, antwoordde de heer Van Werveke daarop: "In 1330; "en ik weer: "Neen, het is in 1321 en 1322."

Maar op blz. 71 lees ik, dat de heer Van Werveke bedoeld oud

stadhuis bepaald een gebouw van het tweede derde der 14° eeuw noemt, terwijl hij volgens blz. 70 reeds zou gezegd hebben dat het ten jare 1321 begonnen was.

Is het in de zitting wel zoo toegegaan?

Daar noch 1321, noch 1330, in het tweede derde van de eeuw vallen, kunnen die twee cijfers door den heer Van Werveke niet uitgesproken zijn, en vereischen zij dus ook ieder een erratum. Als de heer Van Werveke reeds gezegd had dat het oud Schepenhuis van 1321 dagteekende, kan hij immers niet, eenige regelen verder, van het tweede derde der 14e eeuw, en op het einde der bespreking, van 1330 gesproken hebben.

Laat mij toe nu nog de aandacht te roepen op den tekst van de akte van 1419, waarover de heer Van Werveke gehandeld heeft, en op de beteekenis, welke hij aan eene der zinsneden van die akte geeft.

De heer Van Werveke heeft die akte als aanhangsel gedrukt; per ongeluk is er echter in dien tekst eene fout geslopen, die behoort aangestipt te worden.

De woorden: in desen tijt hebben besproken ende ghemaect in den name, welke woorden reeds op hun ware plaats op blz. 72 in den 2^{en} en 3^{en} regel van de akte voorkomen, zijn in den 4^{en} regel van blz. 73 nogmaals, buiten alle verband met hetgeen voorafgaat en volgt, verdoold geraakt.

Deze fout, die eenen volzin onverstaanbaar maakt, staat niet in het oorspronkelijk handschrift (Jaarreg. 1418-19, fs 95 v°); wel is waar bevat dit tweemaal die woorden, doch achter elkander in 't begin der akte, waar die herhaling, blijkbaar eene onoplettendheid van den klerk, geenen hinder doct.

Ten slotte een woord over de uitlegging van eene plaats van dit stuk: de schilderijen bevonden zich, zegt de akte, « voeren int Scepenhuus van der Kuere », dit is te zeggen, in de voorzaal van dat Schepenhuis. Maar de heer Van Werveke (blz. 70) geeft ten onrechte dezelfde beteekenis aan de woorden: « voeren de weeghe. »

Ziehier den volzin, waarin die woorden voorkomen (ik punctueer zooals de zin het mij schijnt te eischen):

Willem van Axpoele en Jan Martins zullen "vermaken — — de ghefigurerde graven voeren int Scepenhuus van der Kuere, emmer voeren de weeghe, daer zij werken sullen de vorn. graven, verplaestert ende wel bereet siinde tharen wercke sonder haren cost. "

Voeren de weeghe is daar niet eene herhaling of eene nadere bepaling van voeren int Scepenhuus, maar betreft eene geheel andere zaak. De zin is: vooraf zullen de weeghe (wanden, muren, waarop de schilders zullen moeten werken, op stadskosten "verplaestert" en geheel in orde gebracht zijn.

Voeren is hier geen voorzetsel, dat verbonden is met de weeghe, maar een bijwoord, dat op het verplaesteren van die weeghe betrekking heeft.

Voeren wordt dus in den aangehaalden volzin tweemaal als bijwoord gebruikt : eerst als bijwoord van plaats in de uitdrukking "voeren int Scepenhuus", en vervolgens als bijwoord van tijd in de uitdrukking "voeren de weeghe — verplaestert siinde."

Er is, eindelijk, nog een foutje te herstellen op blz.69, r. 2: de opvolger van Boudewijn Hapken heet in de geschiedenis niet Karel de Kale, maar Karel de Goede.

Ik vraag verschooning over de langdradigheid van deze beschouwingen; maar ik acht het plicht, voor eene maatschappij als de onze, als er iets wordt aangepakt, het zoo mogelijk volledig en nauwkeurig af te doen. Daartoe bij te dragen is het doel en dus ook de rechtvaardiging dezer opmerkingen.

Om zeker te zijn dat zij dezen keer geen nieuw errata zullen vereischen, heb ik ze schriftelijk opgemaakt, en opdat de zaak heden tot een bepaald einde zou komen, heb ik ze op voorhand aan den heer Van Werveke meêgedeeld.

M. Van Werveke. Ik dank den heer Vuylsteke voor zijne terechtwijzingen. Ik weet wel, dat drukfouten nooit te veront-

schuldigen zijn, maar ik wil toch uitleggen hoe ze ontstonden: als lid van het Bestuur is het mijn plicht het snel drukken onzer afleveringen niet te belemmeren. Zoo komt het, dat in de akte van 1419 een zin, die ik uit de eerste proef had doen wegnemen, bij het in-blad-zetten naar een andere plaats is verhuisd. Toen ik de tweede proef las, zag ik om tijd te winnen, alleen de verbeteringen der eerste proef en niet het oorspronkelijk stuk na: zoo werd ik niet gewaar dat de zin elders ingeschoven was.

Wat de beteekenis van *voeren de weeghe* aangaat, ik geef den heer Vuylsteke gelijk.

Dat ik Karel den Goede den bijnaam den Kale heb gegeven komt hierbij, dat Despars in zijne Cronijcke, Dl I, 264, den graaf cerst alzoo noemt.

II.

L'Inventaire archéologique.

M. Bergmans. Vous venez, Messieurs, de recevoir la dixième livraison de l'*Inventaire archéologique*. A cette occasion, le Comité a jugé que le moment était venu de jeter un coup d'œil en arrière, et de vous présenter un rapport sur l'œuvre commencée il y a deux ans sous les auspices de la Société, et dont vous nous avez confié la publication.

Vous en connaissez la genèse.

Au Congrès historique et archéologique tenu à Gand au mois d'août 1896, M. Victor Vander Haeghen appela l'attention sur la rédaction d'une statistique générale des monuments belges et des maisons intéressantes. Comme suite à cette proposition, M. Hermann van Duyse signala l'utilité de faire le relevé complet des richesses en sculptures, orfèvreries, etc. des églises et des collections.

Le 8 décembre 1896 nous avions l'honneur de vous proposer de publier, sous forme de fiches libres, un inventaire illustré de tous les monuments, œuvres d'art et documents gantois depuis les origines jusqu'en 1830.

De la fusion de ces divers projets est issu l'*Inventaire* archéologique de Gand, dont la publication a été décidée par le Comité directeur de la Société d'histoire et d'archéologie, le 6 janvier 1897, sur les modèles que M. Heins avait préparés avec nous et que nous vous avions communiqués.

D'après notre plan, l'Inventaire se compose d'un nombre indéterminé de fiches consacrées chacune à un objet, et confiées chacune à un spécialiste.

Nous avons été amenés à choisir ce mode particulier de publication en nous rendant compte des difficultés nombreuses inhérentes à la confection d'un catalogue général de toutes les richesses que le passé nous a léguées dans les différentes branches de l'art, — difficultés de rédaction et difficultés de publication.

Personne ne possède des connaissances encyclopédiques assez vastes pour assumer seul la responsabilité d'un pareil travail. Il faut donc évidemment recourir à la coopération des spécialistes et profiter du groupement tout fait que nous offre notre société.

D'autre part, à raison de l'étendue du sujet, des mois, des années s'écouleront avant que les notices soient rédigées et classées dans un ordre méthodique. Un tel inventaire exige, en effet, que toutes ses parties soient non seulement à pied d'œuvre, mais complètement achevées avant d'être livrées à l'imprimeur. Au bout de peu de temps, l'activité des collaborateurs se ralentit, les articles dorment dans un carton sans utilité pour personne.

C'est pour remédier à ces obstacles que nous avons proposé de publier les notices du catalogue sous forme de fiches libres, indépendantes.

La fiche, dont l'utilité n'est contestée par aucun travailleur, a des avantages considérables. Grâce à elle, on peut commencer immédiatement, l'impression. Le classement se fait au gré de chacun, et non plus suivant un plan uniforme qui peut être excellent, mais qui ne répond jamais aux exigences des spécialistes. Rien n'empêche, d'ailleurs, quand le travail est assez avancé, de publier des tables de classement parmi lesquelles on pourra librement choisir: tables chronologique, méthodique, alphabétique, topographique, etc.

D'autre part, en cas d'erreurs ou de découvertes nouvelles, rien de plus aisé que de réimprimer une fiche.

L'expérience a confirmé nos espérances, et nous possédons aujourd'hui, sous la forme des cent fiches parues, une contribution utile et durable à l'inventaire général de nos richesses artistiques. La préparation de l'œuvre continue: la onzième livraison va être livrée à l'imprimeur, et nous rassemblons les matériaux de la douzième. Chaque jour, une pierre est apportée à l'édifice qui s'élève lentement, mais sûrement.

En ce qui concerne le fond de notre Inventaire, nous avons pris le mot archéologie dans son acception la plus large, et nous avons admis non seulement les monuments et les objets d'art, mais aussi tous les documents intéressant notre ville et antérieurs à 1830. C'est ainsi que nous avons fait une place importante à des œuvres généralement peu connues du public, telles que les manuscrits, les chartes, les inscriptions, etc.

On a craint que ce plan ne fût trop vaste et au congrès de Malines, notamment, en 1897, M. le comte de Marsy se demandait s'il n'y avait pas lieu d'exclure de l'Inventaire les manuscrits et les chartes. D'autres archéologues et des plus compétents, M. H. Hymans entre autres, partagèrent notre manière de voir. Sur ce point nous croyons ne pas nous être trompés et nous espérons avoir réussi à montrer qu'à côté de leur valeur historique, ces documents possèdent également un intérêt artistique.

Chacune de nos fiches contient soit un croquis, soit une illustration documentaire. On a parfois émis l'opinion qu'il aurait mieux valu avoir exclusivement recours à la photographie. Mais nous avons, au début, reculé devant les frais considérables

qui devaient en résulter, et quand, grâce aux subventions officielles, nous avons disposé de ressources suffisantes, nous avons constaté que des raisons pratiques ne nous permettaient pas de renoncer aux dessins. Certains objets, par leur dimension, par leur nature, ou par l'endroit où ils sont placés, ne se prêtent pas à la photographie. Dans ces conditions, nous avons combiné les deux systèmes, en avant recours à la plaque sensible chaque fois que nous le jugions utile et possible.

Si nous examinons maintenant l'ensemble des livraisons parues, nous verrons que le nombre de rubriques de classement s'élève à plus de vingt. Nous allons rapidement les passer en revue, en suivant la division classique des arts : architecture, peinture, sculpture, arts décoratifs et industriels.

Pour l'architecture, nous avons décrit des constructions civiles de diverses époques. Le XII° siècle est représenté par la Maison de l'Etape; le XIII°, par les restes de l'Utenhove steen; le XIV°, par la cheminée provenant d'une maison de la rue des Régnesses; le XVI°, par la Maison des Francs-bateliers, le Grooten Moor, les restes d'une maison de la rue St-Liévin et le puits de l'abbaye de St-Bavon; le XVII°, par la Maison des Mesureurs de grain, et le XVIII°, par le Pakhuis, malheureusement démoli aujourd'hui, l'hôtel Faligan, la Maison des bateliers non francs et une Maison Louis xv de la rue Haut-port. L'architecture militaire est représentée au XII° siècle par les courtines et tours du Château des comtes; au XV°, par le Rabot et au XVIII°, par le Corps de garde de la place d'Armes.

Pour les arts plastiques, outre les vénérables peintures murales de l'abbaye de Saint-Bavon (xi° siècle) et de la Biloque (xiv° siècle), nous avons inventorié une série de tableaux intéressants des xvi°, xvir° et xviii° siècles, parmi lesquels il faut relever spécialement des toiles d'artistes gantois : Nicolas Liemackere, Gaspard de Craeyer et Gilles Le Plat. La sculpture est également déjà très bien représentée par des fragments de fonts baptismaux du xi° siècle, une dalle tumulaire du xiii°,

l'homme du Beffroi, des mascarons et des dalles du XIV°, la pierre tombale d'Hubert van Eyck et des ivoires du XV°, des tombeaux et divers objets du XVI°, des torchères et d'autres objets du XVII° et XVIII°, et notamment la chaire de vérité de la cathédrale.

Mais c'est dans le domaine des arts industriels et décoratifs que nous avons surtout pu mettre en valeur des œuvres intéressantes et moins connues, telles que le reliquaire de Saint-Sauveur (xviiie siècle), parmi les orfèvreries, où l'on trouve aussi les insignes des messagers de la ville de C. de Bont (xve siècle). Nous avons signalé des cuivres : le dragon du Beffroi (xive siècle), et les chandeliers de Saint-Bavon (xvie siècle); — des étains; des plomberies; des ferronneries, telles que le lustre en fer forgé de la chapelle de l'évêque à Saint-Bavon (xve siècle), un marteau de porte (xvie siècle), etc.; - et même des menuiseries, telles que l'escalier de l'ancien couvent des Carmes chaussés (XVIIe siècle). La fabrication des instruments de musique a fourni la matière de plusieurs notices consacrées à des cloches des xvIIe et xvIIIe siècles, et à des œuvres de luthiers gantois de la même époque. Citons encore les fiches consacrées au costume de l'homme du Beffroi (XIVe siècle), au tabard brodé de héraut d'armes (xvie siècle), et celles décrivant des sceaux, ces fragiles mais si intéressants petits monuments historiques, représentés dans notre Inventaire par des spécimens du xe, du xue et du XIIIe siècle.

Enfin l'art du livre figure en bonne place, et notre catalogue énumère des manuscrits du IX^e et du XIV^e siècle, des miniatures du XV^e, le premier livre imprimé à Gand en 1483, et des reliures, dont quelques-unes signées, — fait rare, — du XV^e au XVII^e siècle. Rattachons aux manuscrits les chartes, qui nous ont fourni des pièces du IX^e, du XIII^e, du XIII^e et du XVI^e siècle, et les deux inscriptions que nous avons reproduites, du XVII^e et du XVIII^e siècle.

Il n'est que juste de nommer ici ceux de nos confrères qui ont

bien voulu se charger de rédiger des notices pour notre recueil : MM. J. Casier, Pr. Claeys, V. De Muynck, N. de Pauw, J. De Smet, J. De Waele, A. Diegerick, Ad. Du Bois, A. Heins, E. Lacquet, L. Maeterlinck, H. Pirenne, L. van Biesbroeck. G. Vanden Gheyn, V. Vander Haeghen, H. van Duvse, A. van Werveke, E. Varenbergh, J. Vuylsteke et V. Willem. Nous leur sommes sincèrement reconnaissants non seulement des recherches parfois longues et ardues qu'ils se sont imposées pour arriver à une description exacte et complète, mais encore de la parfaite bonne grâce avec laquelle ils ont, le cas échéant, accueilli les observations du Comité de publication. Celui-ci examine, en effet, minutieusement chaque texte, et en contrôle les assertions autant qu'il lui est possible de le faire. Et c'est même dans ce but qu'il a été heureux d'accepter l'hospitalité que M. Vander Haeghen lui a offerte aux archives, où le Comité tient ses réunions.

Qu'il me soit permis de rendre un dernier hommage à un de nos collaborateurs que la mort nous a enlevé, M. C. Snoeck. Notre sympathique et si regretté confrère avait écrit pour l'Inventaire deux curieuses notices sur des œuvres des Willems, luthiers gantois du XVIIe et du XVIIIe siècle

Je dois encore acquitter une dette de reconnaissance en remerciant ici nos collaborateurs artistiques de l'Inventaire: M. A. Heins, qui a mis si obligeamment son crayon à notre disposition et a sacrifié des heures nombreuses à aller dessiner sur place et devant les originaux les illustrations de nos fiches; M. Tackels, qui a bien voulu mettre à notre disposition ses beaux clichés de tableaux de notre Musée de peinture, et nos confrères photographes, MM.J. Casier, C. D'Hoy, E. Sacré et V. Willem.

Le succès de notre œuvre, en dehors de notre société, a été des plus flatteurs. Le Gouvernement a bien voulu honorer l'Inventaire d'une souscription à quarante exemplaires, dont vingt pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et vingt pour le Ministère de l'Agriculture et des Beaux-Arts. Notre administration communale, dont les ressources sont fort limitées pour les encouragements à donner aux arts, a souscrit à cinq exemplaires. Nous comptons encore, parmi nos souscripteurs, le Gouvernement provincial d'Anvers et plusieurs bibliothèques étrangères.

D'autre part, le congrès archéologique et historique réuni à Malines, en 1897, approuva notre tentative et émit le vœu de voir d'autres sociétés savantes suivre « le bon exemple » donné par notre société.

La presse aussi a très favorablement accueilli l'Inventaire. Je dois me borner à signaler ici les principaux comptes-rendus consacrés à notre recueil. C'est d'abord le Petit Bleu, qui, dans son supplément du 3 octobre 1897, disait : "Voici certes un des travaux les plus utiles que l'on ait publiés depuis longtemps en matière archéologique », et terminait, après une analyse très détaillée des deux premières livraisons, par ces mots : « Comme on le voit, cette publication est des plus dignes d'intérêt et elle mérite certainement d'être encouragée et même imitée. » Dans son premier numéro de 1898, la Revue de l'Instruction publique annonçait l'Inventaire en termes des plus flatteurs et exprimait également le vœu de voir notre exemple suivi ailleurs. Dans les Bulletins de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, M. F. Donnet analyse régulièrement nos fascicules et fait chaque fois l'éloge de la publication, qu'il a qualifiée à ses débuts d' « heureuse innovation ». M. Fr. Funck-Brentano, qui s'intéresse spécialement à notre histoire nationale, et dont les remarquables travaux, notamment son Philippe le Bel en Flandre, vous sont bien connus, M. Funck a publié dans la Correspondance historique et archéologique de Paris, du 25 décembre 1898, l'article suivant que je vous demande la permission de lire en entier :

" Inventaire archéologique de Gand en cours de publication depuis avril 1897. La Société d'histoire et d'archéologie de Gand

a pris le plan le plus ingénieux et le plus pratique pour dresser un catalogue descriptif des richesses d'art si abondantes dans la ville. La publication paraît périodiquement, par fascicules se composant d'un certain nombre de fiches isolées, dont chacune porte la représentation figurée, avec une notice par un écrivain compétent, d'un monument d'art ou d'archéologie. Les diplômes des archives et les manuscrits de la bibliothèque y ont place, aussi bien que les tableaux et les statues.

- "Cette précieuse publication a pour secrétaire de la Rédaction, M. Paul Bergmans, chef de bureau à la bibliothèque de Gand. Quand nous aurons cité parmi les collaborateurs les noms de MM. Pirenne, professeur à l'Université de Gand, le chanoine Vanden Gheyn, de MM. Victor Vander Haeghen, archiviste de la ville de Gand, Napoléon de Pauw, membre de la commission royale d'histoire de Belgique, Hermann van Duyse, conservateur du Musée archéologique de Gand, Em. Varenbergh et bien d'autres, nous aurons indiqué la valeur de la rédaction. Les premiers fascicules parus faisaient regretter que la photogravure n'eût pas été employée de préférence à la gravure au trait, comme reproduisant les objets avec une fidélité beaucoup plus grande, mais les derniers numéros donnent satisfaction à ce desideratum.
- " Le dernier fascicule paru, celui de novembre, est le IXº. Il contient dix fiches descriptives, du nº 81 au nº 90.
- " La Société d'histoire et de archéologie de Gand, et particulièrement M. Paul Bergmans, ont ainsi donné une preuve nouvelle de l'intérêt si éclairé que les Gantois apportent aux choses du passé et qui contribue grandement à faire de la ville de Gand l'une des villes provinciales d'Europe où la vie est la plus agréable par le côté artistique, scientifique et littéraire, sans exclure un puissant mouvement commercial et industriel. "

Dans le n° de février 1899 de la Revue des études historiques, M. Funck-Brentano a confirmé ces éloges et a également appelé l'attention du public savant sur notre publication qu'il qualifie d' « importante » et de « précieuse ».

Nous pouvons être fiers de constater les suffrages unanimement favorables conquis par l'*Inventaire*. Mais succès, comme noblesse, oblige.

Nous devons donc redoubler d'efforts pour continuer notre œuvre et pour la rendre aussi parfaite que possible. Travaillons donc; comme l'a dit le fabuliste,

C'est le fond qui manque le moins.

Que de domaines restent à exploiter! Nous n'avons encore touché à aucun de nos grands monuments religieux, et voyez quelle matière doit nous fournir chacun de ces joyaux qui s'appellent Saint-Nicolas, Saint-Jacques et Saint-Bavon. Les richesses artistiques de nos églises sont encore à décrire, et que d'œuvres intéressantes ne renferme pas notre cathédrale, par exemple, — en tableaux, en sculptures, en objets de toute nature. Des catégories entières ne sont pas encore représentées dans notre Inventaire; je n'en citerai que deux au hasard : les tapisseries et les monnaies et médailles. Les sujets, vous le voyez, ne manquent pas et il y a de la besogne pour tous.

Mettons nous donc aussi tous courageusement au travail, car le poids ne doit pas toujours retomber sur les mêmes épaules. Chacun de vous, Messieurs, devrait s'imposer la tâche de fournir à l'Inventaire ne fût-ce qu'une notice, ne fût-ce que l'indication d'un objet à décrire.

Permettez-moi, en terminant, de vous adresser un pressant appel dans ce sens, et d'espérer qu'il sera entendu, que de nombreux collaborateurs viendront nous aider à continuer l'œuvre commune afin que nous puissions voir grandir celle-ci et se développer. Un jour viendra où notre rève, que d'aucuns jugeaient audacieux, il y a deux ans, où notre rève sera devenu une réalité, et où nous posséderons l'admirable instrument de travail que sera le catalogue complet de nos richesses artistiques. (Applaudissements).

ANNEXE.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES FASCICULES I-X (1897-1898) DE L'IN-VENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE GAND (1).

IXe SIÈCLE.

- 1. CHARTES. Diplôme de Louis le Pieux (819). H. Pirenne (1).
- 2. Manuscrits. Vie de Saint-Amand. P. Bergmans (2).

Xe SIÈCLE.

3. Sceaux. Sceau d'Arnulf I (941). H. Pirenne (51).

XIe SIÈCLE.

4. Sculptures. Fragments de fonts baptismaux. G. Vanden Gheyn (3).

XIIe SIÈCLE.

- 5. CHARTES. Sentence arbitrale de 1178. V. Vander Haeghen (11).
- 6. Constructions militaires. Courtines et tours du Château des comtes (1180). J. De Waele (52).
- 7. Sceaux. Le premier sceau de Gand (1199). V. Vander Haeghen (21).
- 8. Constructions civiles. La maison de l'Étape. E. Varenbergh (12).
- 9. Peintures. Fresques de l'abbaye de Saint-Bavon. G. Vanden Gheyn (4).

XIIIe SIÈCLE.

- 10. Chartes. Bulle de Grégoire IX (1231). A. Diegerick (13).
- 11. Sceau de l'hospice de Saint-Jacques (1293). P. Bergmans (61).
- 12. Constructions civiles. L'Utenhove steen. A. Heins (41).
- 13. Sculptures. Dalle tumulaire d'un chevalier. H. van Duyse (91).

XIVe SIÈCLE.

14. Manuscrits. Les comptes de la ville (1314). V. Vander Haeghen (5).

⁽¹⁾ Les œuvres datées d'une façon précise précèdent celles dont la date est indéterminée. Le chiffre entre parenthèses correspond à l'ordre de publication de la fiche, et au n° que celle-ci porte sur la couverture du fascicule dont elle fait partie.

15. Sculptures. Dalle tumulaire de Wenemaer (1325). H. van Duyse (22).

16. Sculptures. Dalle tumulaire de M. S. Brunen (1325).

H. van Duyse (23).

17. Sculptures. L'homme du Beffroi (1337). N. de Pauw (6).

18. Costumes. L'homme du Beffroi (1337). H van Duyse (24).

19. OBJETS EN CUIVRE. Le dragon du Beffroi (1376-77). J. Vuylsteke (25).

20. Constructions civiles. Cheminée. E. Lacquet (71).

21. Peintures. Le Christ bénissant la Vierge. V. Willem (53).

22. Peintures. St-Jean et St-Christophe. V. Willem (54).

23. Sculptures. Huit mascarons en ronde bosse. J. De Smet (42).

24. Manuscrits. Le plus ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Bavon. A. Diegerick (43).

XVe SIÈCLE.

25. MINIATURES. Bible flamande (1469). P. Bergmans (72).

26. IMPRESSIONS. Le premier livre imprimé à Gand (1483). P. Bergmans (7).

27. Reliures. Petit registre des Tonlieux (1484). V. Vander Haeghen (92).

28. Constructions militaires. Le Rabot (1489). Pr. Claeys (26).

29. Peintures. Etendard militaire. H. van Duyse (45).

30. Sculptures. Monument funéraire de Marguerite de Ghistele. L. van Biesbroeck (62).

31. Sculptures. Pierre tombale d'Hubert van Eyck.

A. van Werveke (73).

32. Sculptures. Baiser de paix de la confrérie de Saint-Sébastien. H. van Duyse (81).

33. Sculptures. Porte paix de la confrérie Marien theere.

H. van Duyse (82).

34. Orfèvreries. Insignes des messagers de la Keure. H. van Duyse (14).

35. Ferronneries. Le pilori. A. Heins (44).

36 ARMES. La Dulle Griele. H. van Duyse (15). 37. Reliures. Reliure du XVe siècle. P. Bergmans (63).

38. Reliures. Reliure de livre enchaîné. P. Bergmans (94).

39 Reliures. Reliure de Liévin Stuvaert. V. Vander Haeghen (93).

XVIe SIÈCLE.

40. Constructions civiles. Maison des Francs Bateliers (1531). H. van Duyse (65).

41. Sculptures. Blason d'honneur des Savetiers (1539).

H. van Duyse (27).

42. CHARTES. La concession caroline (1540). Ad. Du Bois (46).

43. Sculptures. Semelle de poutre des Orfèvres (1550). H. van Duyse (74).

44. Inscriptions. Fondation Bernard Rubeus (1574). E.

Lacquet (28).

45. Constructions civiles. Le Grooten Moor. E. Lacquet (16).

46. CONSTRUCTIONS CIVILES. Restes d'une maison rue Saint-Liévin. A. Heins (83).

47. Constructions civiles. Le puits de l'abbaye de Saint-

Bavon. E. Lacquet (75).

48. PEINTURES. Tableau commémoratif. E. Lacquet (64).

49. Sculptures. Tombeau du dernier abbé de Saint-Bavon. L van Biesbroeck (66).

50. Sculptures. Enseigne des Marchands de vin. E. Lac-

auet 33).

- 51. OBJETS EN CUIVRE. Chandeliers de l'église Saint-Bavon. G Vanden Gheyn (76).
- 52. ETAINS. Cimarre du magistrat. H. van Duyse (31). 53. FERRONNERIES. Lustre en fer forgé. E. Lacquet (84).
- 54. FERRONNERIES. Marteau de porte. H. van Duyse (29).

55. FERRONNERIES. Tronc à quêter. H. van Duyse (32. 56. PLOMBERIES. Epi de faîtage. H. van Duyse (34).

57. Broderies. Cotte de héraut d'armes. H. van Duyse (47).

58. Broderies. Panonceau des Savetiers. H. van Duyse (77).

59. Reliures. Reliure de Pierre de Keysere. P. Bergmans (8).

60. Reliures. Reliure de registre. A Diegerick (55).

XVIIe SIÈCLE.

61. Peintures. Cartel de la confrérie Saint-Antoine (1609). H. van Duyse (86).

62. Instruments de musique. Les deux plus anciennes cloches

de Saint-Jacques (1628). E. Lacquet (69).

63. FERRONNERIES. Troncs à quêter (1643, 1647). H. van Duyse (57).

64. Instruments de musique. Le Bourdon du Beffroi (1660).

E. Lacquet (48).

65. Instruments de musique. Les cloches d'heure et d'alarme (1660). E. Lacquet (49.

66. Instruments de musique. Le carillon de Baudeloo (1661).

P. Bergmans (38).

67. Peintures. Martyre de Saint Blaise, de G. de Craeyer (1668). L. Maeterlinék (56).

68 Peintures. Tableaux de Gilles LePlat(1691). Pr Claeys(9).

69. Sculptures. Torchère des Enfants de la Grue (1691). H. van Duyse (39).

70. Constructions civiles. Maison des Mesureurs de blé

(1698). V. Vander Haeghen (85).

71. PEINTURES. Apothéose de la Vierge, de N.Roose. L. Maeterlinck (35).

72. PEINTURES. Saint Sébastien, de P. Thys. L. Maeter-

linck (67).

73. Peintures. Couronnement de Sainte Rosalie, de G. de Craeyer. L. Maeterlinck (36).
74. Peintures. Saint Simon Stock, de G. de Craeyer. L.

. PENTURES. Saint Simon Stock, de G. de Ordeyer. L.

Maeterlinck (68).

75. PEINTURES. La Résurrection, de G. de Craeyer. L. Maeterlinck (87).

76. Peintures. Vision de Marie Madeleine de Pazzi, de

Boeyermans. L. Maeterlinck (58).

77. PEINTURES. Les cinq sens, de Th. Rombouts. L. Maeterlinck (37).

78. Peintures. Saint Grégoire, de J.-B. de Champagne.

Ad. Du Bois (30).

79. Sculptures de Norbert Sauvage. Pr. Claeys (10)

80. Sculptures. Torchère des Scieurs de long. H. van Duyse (88).

81. Menuiseries. Escalier du couvent des Carmes chaussés.

H. Van Duyse (40).

82. Instruments de musique. Instruments des Willems. C. Snoeck (17).

83. Reliures. Registre des Brasseurs. V. Vander Haeghen (59).

XVIIIe SIÈCLE.

84. Instruments de musique. Cloche du travail (1713). E. Lacquet (78).

85. Constructions civiles. L'entrepôt dit Pakhuis (1719).

A. Heins (18).

86. Orfèvreries. Reliquaire de Saint Sauveur (1730). J. Casier (99).

87. Constructions militaires. Le Corps de garde (1738-1739). Pr. Claeys (50).

88. Constructions civiles. Maison des Bateliers non francs (1740). V. Vander Haeghen (89).

89. Sculptures. Chaire de vérité de Saint-Bavon (1741-

1745). G. Vanden Gheyn (19).

90. Constructions civiles. *Maison Louis XV* (1751). V. Van der Haeghen (95).

91. Constructions civiles. L'Hôtel Faligan (1755). V. Vander Haeghen (60).

92. Broderies. Étendard de la confrérie Saint-Antoine

(1760). H. van Duyse (90).

93. Peintures. La Présentation au temple, de P.-J. Verhaghen (1767). L. Maeterlinck (70).

94. Sculptures. Le lion du Pakhuis. A. van Werveke (96).

95. Sculptures. Torchères des Pynders. H. van Duyse (79).

96. Sculptures. Torchères de la gilde des Quatre couronnés. H. van Duyse (97).

97. Sculptures. Torchères des Mesureurs de grain. H. van Duyse (98).

J. Vuylsteke.

V. Willem.

98. Instruments de musique. Instruments d'Henri Willems. C. Snoeck (20).

99. Broderies. Panonceaux des Meuniers. H. van Duyse (80).

100. Inscriptions. Limites de Gand et de Saint-Pierre. V. De Muynck (100).

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS DE NOTICES.

Nos 2, 7, 8, 38, 61, 63, 72, 94. MM. P. Bergmans. J. Casier. 99. 9, 10, 26, 50. Pr. Claeys. V. De Muynck. 100. N. de Pauw. 6. J. De Smet. 42. 52. J. De Waele. A. Diegerick. 13, 43, 55. 30, 46. Ad. Du Bois. 18, 41, 44, 83. A. Heins. 16, 28, 33, 48, 49, 64, 69, 71, 75, E. Lacquet. 78, 84. 35, 36, 37, 56, 58, 67, 68, 70, 87. L. Maeterlinck. H. Pirenne. 1, 51. 17, 18. C. Snoeck. 62, 66. L. van Biesbroeck. G. Vanden Gheyn. 3, 4, 19, 76. 5, 11, 21, 59, 60, 85, 89, 92, 93, V. Vander Haeghen. 95. 14, 15, 22, 23, 24, 27, 29, 31, H. van Duyse. 32, 34, 39, 40, 45, 47, 57, 65, 74, 77, 79, 80, 81, 82, 86, 88, 90, 91, 97, 98. 73, 96. A. van Werveke. 12. Em. Varenbergh.

25.

53, 54.

III.

Le journal de Schamp de Romrée.

M. Stroobaut. L'hôtel d'Alcantara qui vient d'être exproprié date du commencement du XVIIIe siècle. D'après notre distingué confrère, M. Prosper Claeys, il serait l'œuvre de l'architecte gantois Bernard De Wilde qui se serait inspiré d'esquisses de Rubens pour l'ornementation de la façade. Peut-être ce fut-il là un des motifs qui décida Jean Schamp van Vaernewyck à l'acquérir au commencement de ce siècle. Grand amateur d'art. il avait hérité de son père Gilles Lucas Schamp, d'une collection de tableaux, dessins et gravures, dont le catalogue fut imprimé en 1776 chez Josse Begyn. Cette galerie s'était enrichie considérablement lors de la suppression des couvents et à la Révolution Francaise, époques favorables entre toutes aux collectionneurs et dont profitèrent si largement les van Hulthem et les d'Huyvetter. L'auteur du journal, dont je vais vous dire quelques mots, est un des fils de cet amateur gantois d'art. La galerie passa à l'aîné des fils. Jean Schamp d'Aveschoot qui profita de toutes les occasions, ainsi que nous l'apprend le journal de son frère, pour complèter la collection. Celle-ci fut vendue en 1840. Le catalogue ne comprend pas moins de 251 œuvres, parmi lesquelles 58 Rubens et 22 van Dyck. Toutes ces richesses qui avaient été récoltées dans les environs de Gand, furent dispersées au feu des enchères. La plupart prirent la route de l'étranger.

Mais nous voici loin du journal de Schamp de Romrée. Il se compose d'une série de petits carnets avec couverture en parchemin dont le plus récent date de 1831 et le plus ancien de 1784. Ils viellissaient tranquillement dans les greniers de l'hôtel d'Alcantara, lorsqu'à la suite de l'expropriation ils furent adjugés avec un lot de vielle ferraille, à un fripier de la ville. Nous avons pu en recueillir treize volumes où nous trouvons entreautres choses, que l'auteur était l'oncle du comte d'Alcantara à la suite du mariage de ce dernier avec la fille du collectionneur Jean Schamp d'Aveschoot.

Le journal qui nous occupe contient bon nombre de faits intéressants sur les événements locaux, mais il offre le plus grand intérêt pour l'étude de l'histoire de la musique à Gand de 1784 à 1830. Guillaume Schamp était un amateur passionné, exécutant presque chaque jour quelques morceaux en société de l'abbé Giot, de Vergauwen, de Mengal, de Lafontaine, du chevalier de Nieulandt, de Verheyden, de Dobbeleire, de de Tiennes et d'autres amateurs et artistes. Il note les airs joués par le carillon, rend compte de tous les spectacles et concerts qui ont lieu à Gand et donne une liste des morceaux exécutés à la place d'Armes, au local St-Antoine et à la Sodalité depuis 1790 jusqu'au commencement de ce siècle.

A la lecture de ce journal apparait le caractère méticuleux de l'auteur, homme simple et rangé, très pieux, allant faire pédestrement sa promenade journalière et inscrivant puérilement dans son journal, les rues par lesquelles il a passé, les magasins qu'il a visité, la température et les indications barométriques, C'est en vain que l'on y chercherait une appréciation critique sur les faits et les hommes de son temps. Lors de l'entrée de Bonaparte, à Gand il se borne à compter le nombre de chevaux attelés à son carosse, à noter la couleur de la livrée de la domesticité et le nombre de panaches des officiers. Et cependant il est présenté lors de la visite faite par l'empereur à la galerie Schamp et il héberge plusieurs officiers généraux. Mais cette naïveté même, est une garantie précieuse de la sincérité de l'auteur. Son journal abonde en faits curieux et intéressants sur les mœurs de la bourgeoisie gantoise à la fin du siècle dernier et sous l'empire. Les émeutes, les cortèges, les spectacles, les processions et généralement tous les événements à grandes manifestations extérieures, sont décrits avec une abondance de détails que l'on chercherait en vain dans les journaux de l'époque.

Le journal de Schamp constitue donc, pour l'histoire locale, une source précieuse qui était restée totalement ignorée jusqu'à ce jour.

Je me permets d'en citer quelques passages, pris au hasard, dont, je respecte le style et l'orthographe:

26 mai 1802

"Très chaud; j'ai été l'après-midi avec mon frère Jean par le drongen hof chez M. van Langenhaeke et vu ses 5 chambres remplis de tableaux, de là été avec lui chez le peintre Beirnarts, voir sa colection des tableaux de Ch. Dujardin.

Le 28. — Été voir le beau cabinet des tableaux de M. Sacegem, ou étoit le peintre Larebeke qui avoit peint son bel Aubema (sic) représentant un paisage avec un moulin à l'eau. De là été prendre le thé chez mon oncle on étoit M. Dubos. J'ai été par la rue des anonciades, le pont, la coupure au concert champêtre, on a exécuté la surprise d'Haydn, l'air de Giardani, le mariage secret.

Mardi 12 juillet 1803. St-Nabon.

Chaleur extraordinaire au 24 degré. A 11 1/2 h. été du coté de la préfecture chez Duri, et vu avec M. Deurewaerder le char ou étoit les 6 jeunes demoiselles savoir Mlles Mestac, Walewin, Bast, Faipoult, Nayer et Ramond, escorté de 10 gardes d'honneur uniforme chamois et noir brodé; suivi des six équipages des dames d'honneur, nous les avons vu ensuite au cotre (elles étoient toutes avec des parasols)

(le 14) a 6 heures le cortège est passé précédé de la gendarmerie, les gardes d'honneur etc. ensuite les généraux Demont, Delvigne; la voiture ou étoit Le Premier Consul et Madame Bonaparte et sa suite, les voitures des généraux, Ministres et aides de Camp; ensuite le Maire et tribunaux civils 'et criminels, les authorités etc suivi d'un nombreux détachement de cavalerie.

(le 15) Fête à l'hôtel de ville. Dans le vestibule, étoient les divers produits de l'industrie des habitants, les corbeilles au fond de la salle. M. Verhegge faisoit les honneurs. A l'entrée de l'escalier étoit le portrai de Bonaparte et les deux belles statues de van Pouques; ensuite ils sont montés par le grand escalier a la salle de dances ornée d'une galerie au bout de laquelle étoit un throne de vloer cramoisi avec un canapé en damas ou le le Consul et son épouse se sont assis; autour d'eux étoient les généraux, le secrétaire d'Etat Maret, Chaptal, le sénateur Monge et le préfet de Gand. On a exécuté l'ouverture de Timoléon et de Montano et Stephanie, ensuite on a valsé et dansé des quadrilles. La quantités des lustres de cristal et ballons illuminés donnoit une grande clarté. L'autre grande salle ornée des verdures, des statues et girandoles étoit destinée pour les rafraichisements. Une autre salle étoit sous la forme d'une tente illuminée et arrangée avec beaucoup de gout.

Le Premier Consul et son épouse y sont resté une heure, ensuite les ministres, généraux ont été examiner les productions de l'industrie des gantois au salon des arts ; la fète s'est prolongé jusqu'a dans la matinée du lendemain.....

(Ici une longue liste des personnages de la suite du 1^{r} consul.)

(le 16) le soir a été la revue des housarts et Mamelucks sur la place des récolets. MM. Vilers, Gisnie, etc. ont soupés chez nous et à 9 1/2 h. nous avons été à la fête qu'on a donné sur le cotre. Au milieu du cotre étoit une tente d'une dimension considérable, dans le milieu étoient des colones qui formoient le soutien de la tente, avec diférentes inscriptions, et 2 longues files de lustres. Au bout étoit une élévation ou étoit placé le canapé pour le premier Consul et son épouse et des fauteuils en damas pour sa suite. Tout autour étoient des girandoles et autres ornements qui formoit un coup d'œuil admirable. Les dames parés très élégaments étoient placés des deux cotés tout le long de la tente en 3 rangs, et les Messieurs formoient le contour du coté des fenêtres. Vis-a-vis la tente étoit une avenue en treillage conduisant en une sale planchée en plein air, au bout de laquelle étoit placé un théatre pour l'orchestre, surmonté d'un obélisque

ou étoit écrit en letres transparante la ville de Tyr est heureusement situé pour le comerce. Le pourtour de la place, du coté des maisons, étoit décoré en arcades illuminées en lanternes. D'arbres en arbres pendoient en festons des verres de couleurs; le haut de la grande allée étoit couvert d'une toille, aux deux extrémités étoient des salles meublés en feuillage pour les rafraichisements; tout le long de l'allée il y avoit des bancs et tables pour les dames qui se promenoient.

Derière la tente étoit un vaste boulangrin en gazon ornés d'orangers, pots de fleurs et statues. Le Premier Consul et son épouse et sa suite ont honoré cette fête de leur présence à 10 heures et 1/2, et retournés à 11 heures et 1/4. La danse et les plaisirs se sont prolongés jusqu'au jour ; la soirée a été des plus belles. Parmi les danseurs on a remarquê le jeune Bauharnais et le général Beillard.

L'orchestre étoit placé dans un enfoncement dans le milieu de la tente, et vis-a-vis étoit une salle pour les rafraichissements. Je suis retourné à la maison à 3 heures du matin.

(le 17) l'après diner à 4 h. Madame Bonaparte accompagnée de Mad. Rémusat, de Madame Talour et ses dames d'honneur, Mad. la Préfète, Mad. Courtebonne, les 2 nièces de l'Eveque M. Chaptal, le ministre Monge, le préfet de Paris, le préfet de Gand, le maire, le préfet du palais M. Rémusat, le gènéral Moncey sont venus voir le cabinet des tableaux de mon frère Jean.

Vendredi 13 novembre 1789. St-Didace.

Vers 7 heures du matin, deux régiments de patriotes ont forcés la garde. A la porte d'Anvers ils ont ouvert la porte malgré la résistance des soldats et il y a eu 5 patriotes de tués, les soldats ont pris la fuitte; A la porte de Bruges ils ont de même fait violence pour entrer en ville il y a eu . . tués. Les patriotes au nombre de 800 hommes ont pris leurs marche par la rue haute et la rue de Bruges, le poule, ou ils ont pénétré jusqu'au marché

aux grains ou ils ont tué plusieurs soldats qui leurs ont fait résistance. En m'éveillant j'entends un bruit confus dans la rue: je me lève avec précipitation; comme c'étoit un vendredi, les paysans ont abandonné le marché pour fuir et ne pas être surpris par les patriotes pour marcher avec; on s'apercevoit d'une rumeur général, à 9 heures on a sonné le tocsin et répandu l'allarme parmis toute la ville; des pelottons de soldats ont passé par la veldstraete pour s'aller battre contre les patriotes qui étaient rangés en bataille sur le marché aux grains oule capitaine Dujardin et... soldats furent tués. Il est passé premièrement un homme avec un sac remp'i de cartouches pour vendre; on dépavoit près de chaque maison la rue pour jetter après les soldats; l'animosité des habitans étoit au plus haut degré; et le trouble se faisoit ressentir de toutes parts, plusieurs personnes abandonnoirent leur maison; les femmes fuioient avec les enfants en criant miséricorde; a 9 heures et 1/2 l'avant garde des patriotes fit ouvrir toutes les portes et les fénètres et menacant avec leurs sabres ceux qui ne vouloient pas se soumettre, aussitot on entendit du marché aux grains quantité des coups de fusil et canons, et une foule imence des patriotes a pied et a cheval inondoit toute la rue accompagné des pièces de canons de 8 à 12 livres; plusieurs étoient en espèces d'uniforme; il se précipitoient dans les maisons, il y a eu passé les 40 qui sont entrés chez nous, avec un capitaine de cavalerie, un de ces patriotes me menaçoit avec le pistolet sur moi d'avouer que j'avois des fusils, et étoit pret de tirer sur moi si j'aurois fait résistance; je prit un fusil pour aller combattre les soldats qui voudroient nous égorger, on ne faisoit que tirer de tout cotés des coups des canons et fusils. Une compagnie des soldats venant de la ruelle a tiré sur les patriotes qui étoient aux fenêtres de notre maison ou une balle a cassé un carreau de vitre. Les patriotes ont mis en fuitte une compagnie des soldats qui avançoit de la rue des jésuittes jusqu'a la meire, qu'ils ont chassé jusqu'au calandreberg etc.

· L'officier de Spangen a été blessé. M. Fasman a reçu une balle qui a passé au travers de son frac. Pendant le fort de l'attaque je me suis échappé de la maison avec mon père et nous nous sommes enfuis chez mes tantes près de St-Michel. Dans ce moment on ne voyoit qu'un grand brouillard de flamme et fumée et peu s'en est fallu que nous fummes massacrés car notre maison étoit bloqué de tout coté et il n'y avoit aucune place pour se réfugier. Le bonheur a voulu qu'elle n'a pas été pillé. Il y a eu en tout en notre rue 10 patriotes et 8 soldats de tués et quantité blessés; et un patriote blessé chez nous Toute la journée nous avons été dans la plus grande consternation, un bruit continuel des coups des canons et fusils se faisoient entendre; les désastres et masacres qu'il y eut la nuit sur St-Pierre furent horribles. C'est ici ou commence les atrocités innouies des troupes impériales car lorsque les soldats étoient ocupés avec le gros canon a ravager les maisons qui étoient situés depuis la place des récolets jusqu'à la fontaine, ou il ne restoit presque plus des carreaux de vitres, ceux-ci, comme des furieux ont fait un carnage horible sur les bourgeois. Plusieurs ont été assomés des coups de baton et fusils; d'autres furent masacrés. Vers le soir ils firent une exécution militaire pour obéir aux ordres du sanguinaire d'Alton, qui surpasse en cruauté le duc d'Albe. Ils volent de touttes parts, ils pillent, brulent et masacrent tout ce qu'ils rencontrent, ils mettent le feu aux comptoirs des bourgeois et touts leurs écrits et papiers furent la proye des flammes; ils portent leur fureur jusqu'au dernier degré, jusqu'a bruller des personnes, fouetter des enfants jusqu'a la mort, et les couper en morceaux. Entre plusieurs atrocités ils réduirent en cendres un ex-jésuite avec sa sœur. En un mot le temps d'Attila et de Néron sont retournés dans notre patrie, etc. etc.

le 16) les patriotes demeurent victorieux après avoir pris prisonnier le colonel Lunden avec 800 soldats. Ils sont tous passés par le rivage de St-Michel ou on les conduisoit dans les couvents des

augustins, des carmes déchaussés et des dominicains. Plusieurs patriotes sont aussi passés avec les dépouilles qu'ils avoient emportés avec eux des casernes. Plusieurs avoient à la tête des Augustins a cheval, des Recolets et Capucins. Le comité des patriotes s'est tenu depuis ce jour aux augustins, etc. etc.

Lundi 4 janvier 1790, Ste-Pharaïlde

Jour de la proclamation du manifeste par lequel l'empereur Joseph II étoit déchu de touts ses droits; ce jour mon frère Baptiste a pris l'uniforme de volontaire dans la cavalerie; j'ai été avec mon frère Jean chez M^{11e} Copiteur (traversant près de la maison de ville ou étoient arrangés les pandoures) pour voir la proclamation, 1º les timballes et trompettes, les rétoriciens, la compagnie du marquis de Rodriguès en verd parement rouge, la rhétorique en bleu et rouge, les quatre compagnies des 2 MM. La Faille, de Vander Cruyce et Daneels en noir et jaune et la cavalerie noir et jaune sous le commandement de M. Loretan suivi de 75 équipages, les nobles, deputés et les Eveques de Bruges et de Gand, etc.

Le soir j'ai été a la commédie avec mon frère Jean dans la loge. Il y avoit une foulle terrible de monde, de sorte que nous avions de la peine pour passer. On y représentoit le soldat national, comédie patriotique avec les aclamations de vive les patriottes, vive Vander Noot et vive Vander Mersch; on a chanté le trio de la marche des patriottes et une nouvelle air patriotique. La 1° chanteuse a chanté quelle peine, quelle souf-france; suivi du Tonelier. M. Brabander, M. Piers et M. Potter sont venus dans la loge. Il y a eu un soupé pour la cavalerie volontaire a la conciergerie ou mon frère Baptiste a été.

Lundi 19 juillet 1790, St-Arsene.

Jamais on n'a vu en ville tant de monde assemblé. Depuis 9 heures du matin jusque 4 heures et 1/2 de l'après diner il n'a pas discontinué de passer des paysans qui alloit prêter leur serment aux Etats qui étoient placés sur un grand théatre avec 2 portiques formés des ornemens qui ont servis à la dernière inauguration. Mad. D'Husse et Mlle Maes sont venus chez nous voir passer le cortège. Hors la porte de Bruxelles seule il y est entré 60 villages avec 10860 hommes et le triple hors la porte d'Anvers etc. Le village de Sotteghem avoit une 50 ne habilié en volontaires et grande musique. Il y avoit un village composé des femmes, entre autres attributs il y avoit un grand bateau orné, 6 hommes sauvages avec des piques hérissées; plusieurs habillés en fous arlequins, pierots, housards, etc. Le village de Merlebeke avoit le seigneur à la tête habillé en uniforme rouge et blanc, suivi d'un fameux canon. M. Lictervelde étoit à la tête de ceux d'Eeke. Le village de Loochristi est passé avec les 3 nègres de d'Eveque, son cocher et 2 postillons en uniforme. Le village de Faligan avoit 4 grandes pièces de canons, le village d'Everghem étoit avec la loi et Hallebardiers, plusieurs étoient en uniforme noir, violet et jaune avec un beau drapeau et 4 hommes sauvages. On portoit parmi les lions et emblemes un grand lion noir dans un cercle tenant dans ses griffes un panier de figues. On portoit de même des chapelets de figues. Il y avoit de très beaux étendarts de toutte couleurs et façon. Le village de Lathem portoit pour enseigne un lion d'or, etc., etc.

(le 22) jour du triomphe du tiers état et de la collace; les états ont été forcé par le peuple a signer le consentement à l'élection du magistrat. Celui qui a fait la proposition aux états, nommé Vande Velde, boulanger, a été couroné de laurier sur le théatre près de la maison de ville parmi les acclamations du peuple.

(le 23) la nuit on a enlevé le duc d'Ursel après que le baron Coppens l'avoit terrassé impunement et le tirer par les cheveux, de sorte qu'on a du se battre ; étant arrivé à la porte de Courtrai ou Warnewijck étoit de garde, il a empeché de sortir de la ville ; le matin à 10 heures par ordre du conseil, le duc d'Ursel a été relaché et le baron Coppens a été mis aux arrêts.

2 décembre 1790. Ste-Bibiane.

La ville de Gand a été sommé de se rendre aux impériaux; une grande quantité de patriotes fuiant de Bruxelles sont arrivés en cette ville tout en désordre. Les patriotes ont abandonné les casernes et la populace s'empara de tous les effets et pilla tout ce qui restoit au chateau, au pesthuys et aux casernes. A 11 h. j'ai été du coté des casernes ou étoit assemblé une grande foule de monde. Jusqu'aux bois de lit, habits, fusils, pistolets etc tout fut pillé par la populace. On fit ensuite de nombreuses patrouilles dont une entre autres commença a faire feu sur les pillards aux casernes. On démolit la perche du chapeau de liberté et on mit une forte patrouille au conseil de finance.

Lundi 30 juillet 1792. St-Abdon.

par le bagat str. ou j'ai vu dans la rue neuve St-Pierre le cortège. 1° les bouchers en uniforme rouge et verd galoné; 2° les poisoniers en uniforme bleu et rouge galoné; ensuite la belle voiture attelé a 6 chevaux ou étoient L. A. et l'Archiduc Charles suivi d'un détachement d'Housards d'Esterasi et des voitures de la cour et le magistrat de St-Pierre.

(le 31) jour de l'inauguration de l'Empereur François II. Le matin j'ai été sur St-Pierre ou étoient les musiciens. De là revenu par la rue neuve à St-Bavon ou on avoit formé dans le cœur un dé cramoisi galonné en or pour le duc, et 2 rangés des bancs en drap rouge pour la noblesse etc. De là été par la rue neuve jusqu'a St-Pierre ou se faisoit la grande messe, les voitures étoient rangés le long de l'abayie et la rue des femmes. J'ai été ensuite au marché au vendredi chez M. Copineur. (ou étoit mon oncle, M. Castro, Mlle Minette etc.) La Cavalcade commençoit 1° les voitures des députés et nobles, les 4 bers, les 5 hérauts d'armes tout en petit deuil, les bouchers et les poisoniers, le guidon, les 2 chambellans, les 4 confréries et la belle

voiture de L. A. en or, ou étoit peint les 3 grâces en vive couleurs. Après on a jeté de l'argent. C'étoit un singulier spectacle de voir tous les bras nus de ceux qui ramasoient de l'argent, il ont ensuitte joués avec les chapeaux, etc.

Dimanche 18 novembre 1792.

Nous avons diné le 1/4 avant midi a cause que c. p. et mon oncle devoient allés pour l'élection des choisisseurs des voisinages (Velde, van der Maere) pour former les représentants du peuple dont ceux de St-Nicolas sont Keyser, Brabander, De Moor, Belli, J. B. Goethals, Papejans. M. D'husse est venu prendre le thé. Le club tient ses séances présentement a la salle d'exercices aux jésuites. J'ai été par le pas brugge, le chemin qui conduit au pont des pauvres claires, l'otto gracht et au salut à St-Jacques, et à la comédie du Misantrope. On a mené beaucoup de tapage. Un brugeois s'est avisé de crier contre le marquis de Rhodes, a bas la cocarde blanche. On a exécuté la marche des Marseillois, Ça ira et vouloir exiger pour mardi, la religieuse forcée. Il y a eu beaucoup de tapage au club, plusieurs sont entrés avec des pistolets. Trois partis règnent, scavoir les patriotes, les royalistes et les jacobins.

Mercredi 28 novembre 1792.

Le matin j'ai été a St-Bavon ou le peuple a élu ses représentants au nombre de 60, par la pluralité des voix. M. Meyer étant dans la chaire de vérité proposoit un citoyen, pour être élu; il devoit avoir les plus des suffrages. Ensuite la populace s'est portée à la garde des Pandoures pour leur aller ravir les armes, mais ils ont voulu faire résistance et un pandoure a été tué. Le peuple qui craignoit qu'on auroit fait feu (comme les pandoures se mettoient en joue) courroit à toute force. J'ai été près la maison de ville avec La Fontaine et à St-Bavon ou on a élu Daveskerke pour président et Meyer et van Hekke pour secré-

taires. Le soir illumination générale et tiré des coups de fusil. J'ai été chez M. Baillet, avec qui, Smet et Niwenove avons exécutés les 3 trios et les 5 trios de Pleyel.

Dimanche 14 avril 1793.

Le matin en revenant de la messe j'ai vu passer près des recollets les anglois qui sont arrivés au nombre de 4000 sous le commandement du duc d'Yorc en uniforme rouge et blanc et les chasseurs en bleu et rouge. Il y avoit beaucoup des femmes qui sont arrivés avec les chariots. Les anglois sont tous des beaux hommes et leurs uniforme est très avantageuses et très propres. J'ai été au cotre voir la parade. Tout le contour du cotre étoit occupé par les anglois. On y fesoit la revue des troupes, ils étoient tous rangés sur deux lignes, ce qui faisoit un beau coup d'œil. Les maisons du cotre étoient remplies de beau monde.

Vendredi saint 1793. Ste-Bartolde.

Le matin le reste des troupes Francoises ont évacué la ville (consistant en 12000 hommes) a 9 h. 1/2 étant près de la petite boucherie j'ai vu passer l'avant garde des autrichiens. Tout le monde a aussitot oté la cocarde. J'ai été dehors la porte de Bruxelles avec M. Kervin ou j'ai vu l'avant garde des housards d'Esterasi et des chasseurs. Presque toute la ville étoit sur pied pour les voire arriver.

Lundi 21 août 1826. Ste-Anastasie.

Eté voir l'intérieur de l'université et la salle de l'amphithéatre ou on doit donner les prix de l'académie. Mon frère Jean y étoit et doit donner les médailles. L'après midi beaucoup de monde et d'étrangers sur les rues ornées de sapins. Eté par le nedercoter. Foule de monde pour voir arriver les canoniers de Lille et la musique dito. Le cortège pour les prix de l'académie s'est assemblé à l'université et vu le dit cortège avec les primus dans la veldstraete. A 5 h. le cortège a passé par chez nous. A 6 h. vu sur la place des recolets passer les canonniers de Lille a cheval

avec la musique et cortège. Foule de monde. Le soir illumination pour Félix Devigne, premier de l'académie, (arcade et lampions devant sa maison) et le fils de Capelle premier de l'architecture (arcade et lampions) été voir avec Wille les illuminations. La nuit grande pluie.

Jeudi 17 mai 1810. St-Félix.

Le bal a été très brillant. L'Impératrice a dansé une colonne avec les jeuges gens de la ville. Mon frère Jean dansant avec Mlle De Neve a eu l'honneur de figurer avec l'Impératrice qui dansoit avec le Roi de Westphalie. La Reine de Westphalie a dansé avec le duc de Frioul.

M. le Président félicite M. Stroobant d'avoir réussi à sauver ces manuscrits, et le remercie d'en avoir donné la primeur à la société.

IV.

De Houtleie. — Een blik op de geschiedenis onzer waterloopen.

M. Van Werveke. Sinds maanden arbeidt men aan de opvulling van de Houtleie; dit jaar nog misschien zal de oude stadsgracht gedempt zijn; de bruggen zullen verdwijnen en slechts nog de naam zal tot aandenken worden bewaard: dan behoort de Houtleie tot de geschiedenis.

Het ware misschien gepast geweest aan mijne medeleden te herinneren, hoe aan de Houtleie vele geschiedkundige zaken en feiten zijn vastgehecht, hoe ook de legende hare boeiende verdichtsels daar heeft ten tooneele gevoerd. Maar zulks ware te omvangrijk. Ik stel mij enkel voor een eenvoudige verhandeling te geven over de Houtleie als waterloop.

De Houtleie is, volgens de stadsrekening 1634-35 " de

- " riuiere.... beghinnende vande brugghe van het cuijpgat ende
- " hendende ande brugghe vanden gauden appele (1). " In 1730 gaf men aan het deel der stadsgracht tusschen Zand- en Oor-

⁽¹⁾ Fo 209 vo. - Zie ook 5de Resolutieboek, fo 362.

deelbrug den naam van "de riuiere den pelkelhairinck (1)." In de middeleeuwen had de waterloop geen bepaalden naam: hij heette *De Gracht*; ook de kaai werd aldus aangeduid (2) of het heette "buten de turporte (3)" of "voer portacker (4)."

Van waar komt de naam Houtleie? Hij ontstond, meen ik. eerst in de XVIe eeuw, toen de kaai door de Schepenen aangewezen werd om er het hout te lossen en te stapelen. Het eerste voorgebod dienaangaande dagteekent van 12 October 1551, maar de naam Houtleie staat er reeds in: « Item " dat niemant wie hij zij hem en veruoirdere eenich hout " te legghene als blocken rijs ende andere bouen de slete vanden " proprietarissen ontrent de lieden huusen preter vp de haut leije " telcken vp de boete van drie ponden parisis te verbuerene zoe " wel bij den verhuerers huurers als proprietarissen telcken als « de contrarie beuonden zijn zal ende daert zelue licht te " weerene binnen derden daghe (5). " Volgens een voorgebod van 19 Maart 1597 mocht men brandhout te venten leggen, niet alleen aan de Torenpoort, maar ook aan de Lievebrug, de Ketelpoort en de Nieuwbrug (6). De persoon, gelast met de rechten op den houtstapel ter Houtleie te innen, kocht zijn " officie van Caeymeester vande hautleije (7) " van de stad. Dat kaaimeesterschap werd begeven door de Schepenen vander Keure ten overstaan met den hoogbaljuw (8).

Van waar de naam *Violettenleie* voor het gedeelte der kaai tusschen de Posterne-en de Zandpoort komt, kon ik tot nu toe

⁽¹⁾ Stadsrekening 1730-31, fo 171vo.

⁽²⁾ Jaarregister 1382, fo 7. — Idem 1390, fo 46. — Idem 1404, f. 65. — Idem 1409, fo 61. — Idem 1414, fo 41. Alle bij Diericx. Mémoires sur la ville, II, bl. 235, 236, 238.

⁽³⁾ Stadsrekening 1321, fo 91 vo.

⁽⁴⁾ Idem 1335-36, fo 44.

⁽⁵⁾ Stadsarchief. Register C C fo 148.

⁽⁶⁾ Stadsarchief. Register G G, fo 400 vo.

⁽⁷⁾ Stadsrekening 1763-64, fo 71.

⁽⁸⁾ Stadsarchief. 8e Resolutieboek, fo 71, (1682).

niet vinden; zeker is het, dat hij reeds in 1618-19 bestond (1). De lage loskaai werd aldaar ten jare 1668 gemaakt (2).

* *

Weinige ontwerpen van stadswerken zijn misschien zoo lang voorgesteld en zoo dikwijls zonder praktisch gevolg besproken geweest als het dempen der Houtleie.

Reeds ten jare 1816 werd het in den gemeenteraad opgeworpen; een commissie van onderzoek werd benoemd, maar men besloot de Houtleie uit te baggeren. Ook Kieckepoost, de zonderlinge ontwerp-maeker van Oost-Vlaenderen, meende in 1824 dat " deze leye, zoo het schynt, onnoodig zynde, zoude " mogen opgevult worden (3)."

In 1845 hield er de gemeenteraad zich weer mede bezig. Onze geachte Voorzitter ijverde in 1859 met de bevoegdheid van een hoogst verdienstelijk vakman voor de verwezenlijking van het ontwerp, maar het is slechts verleden jaar, dat de zaak tot uitvoering kwam. De nutteloosheid van de gracht zou zeker de zaak in lange jaren nog niet doen winnen hebben, hadde de verslijking uit het oogpunt van de gezondheid niet een onhoudbaren toestand voor de oeverbewoners geschapen.

Het verslijken was een gewoon verschijnsel in vroeger tijd: in 1635 (4), 1641 (5), 1657 (6), 1681 (6), 1772 (6) moesten groote baggerwerken worden uitgevoerd. In dit laatste jaar lag de Houtleie nagenoeg droog, zoodat de geburen zich over den toestand erg beklaagden aan de overheid. In het eerste vierde

⁽¹⁾ Stadsrekening 1618-19, fo 271 vo.

⁽²⁾ Stadsarchief. Reeks 533, nr 217.

⁽³⁾ Den ontwerp-maeker van Oost-Vlaenderen, blz. 111.

⁽⁴⁾ Stadsarchief. 5de Resolutieboek, fo 362 vo. Reg. Voorgeboden 1626-44, fo 108 vo.

^{(5) 6}º Resolutieboek, fo 18.

⁽⁶⁾ Stadsarchief. Reeks 533 nr 217. — 8e Resolutieboek, fo 47.

dezer eeuw werden 100.000 frank verteerd tot het uitdiepen en tot het herstellen van de kaaien (1). Kieckepoost, welke deze uitgave zeer betreurt, stelt een middel voor om de Houtleie

- « kosteloos (te) kuysschen en houden op eene diepte dien men
- " begeert (1). " Daartoe is noodig de balken, schoven of sluizen aan sommige bruggen in te leggen. " Men zoude alsdan moeten
- " ophouden, zegt hij, tot eene zekere hoogte het water van de
- " Opper-Schelde, welk water, naer eenigen tyd opgehouden te
- « zyn, schielyk laetende afloopen met groot geweld door de
- " Hout-leye loopende, de zelve kosteloos zoude kuysschen en
- " houden op eene diepte dien men begeert (2). "

Men zal dat voorstel wel heel praktisch, maar minstens even gevaarlijk vinden. Ik meen, dat Kieckepoost onder den indruk was van iets, dat hij vroeger misschien gezien, althans hooren vertellen had van ouderen in jaren.

Weet ge hoe in vroeger tijd onze waterloopen gebaggerd werden? Ieder oeverbewoner moest de rivier vóór zijne woning tot op den natuurlijken bodem zuiver houden. De Schepenen zonden nu en dan een bode met een trompet rond de stad, om de algemeene kuisching te bevelen. Het oudst bekende voorgebod desbetreffende dagteekent van 13 Mei 1408 (3). Ten einde het werk te vergemakkelijken, werden de sluizen en balken stroomafwaarts geopend en al de waters der stad liepen leeg; men heette dat: planken trekken (4). Dan ging ieder inwoner aan het werk: het slijk werd langs de oevers opgehoopt of in de schepen geladen, die de schippers verplicht waren tegen betaling ten dienste van de delvers te stellen (5). Vóór het

⁽¹⁾ Kieckepoost. Den ontwerp-maeker, blz. 111.

⁽²⁾ Den ontwerp-maeker, blz. 110-111

⁽³⁾ Stadsarchief. Register Voorgeboden. Reeks 108 nr 2, fo 17.

⁽⁴⁾ Idem, Reg. Voorgeboden. Reeks 108, nr 2. fo 39, (7 Augustus 1413), fo 60 (3 Juli 1417), fo 73 (14 Mei 1420). — Register BB, fo 45 vo (15 Juni 1516), enz.

⁽⁵⁾ Idem, Reg. Voorgeboden. Reeks 108, nr 2. fo 60, (Juli 1417). — Register B B, fo 46, (30 Juni 1516). — Stadsrehening 1446-47, fo 338 vo, enz.

water affiep, moest elk inwoner alle beschikbare kuipen en tonnen vullen, ten einde van water voorzien te zijn in geval van brand (1). Men vraagt zich af, wat er met de schepen gebeurde, terwijl het water afgeloopen was. Wel, die lagen op het droge; soms gebood men, dat alle schepen moesten gelegd worden tusschen de Sint-Michiels- en de Grasbrug ofwel in de vesten (2). Natuurlijk was de scheepvaart door het planken trekken geheel gestremd, maar gezien de zeer geringe middels van uitvoering,—schoppen met manden of kruiwagens— was de maatregel wel noodzakelijk. Niet alleen voor het baggeren liet men het water der stad af, maar ook voor het uitvoeren van waterwerken, het maken eener brug, b. v. (3).

Het planken trekken tot het uitbaggeren werd nog uitgevoerd in de verleden eeuw en misschien nog wel in de huidige (4); in 1739-40 bleven de Keizergaten, de Vijfwindgaten en de Braamgaten 106 dagen standvastig open (5).

Dat de zoo primitieve handelwijze zoolang in zwang bleef zal niemand verwonderen als men bedenkt, dat in 1745-46, meenen wij (6), voor het eerst slechts spraak is van mergelen met een schip. Geen wonder, dat wij lezen hoe in 1630-31, b. v. de toestand van de Schelde te Doornijk zoo slecht was, dat schepen geladen met steenkool gedurende 5 maanden moesten wachten, eer zij door de stad konden om naar Gent af te varen(7). Wat zonderlinge denkbeelden er bij onze voorouders op het gebied van waterbouwkunde werden gekoesterd, moge blijken uit het

⁽¹⁾ Register B B, fo 241 (30 Augustus 1538). — Register D D fo 371 vo, (1569).

⁽²⁾ Stadsrehening 1471-72, fo 88 vo.

⁽³⁾ Stadsrehening 1519-20, f. 91.

⁽⁴⁾ Reg. Voorgeboden 1626-40, fos 36, 118, 140, 194. - Stadsreheningen 1721-22, fo 159 vo; 1738-39, fo 305; 1739-40, fo 302 vo.

⁽⁵⁾ Stadsrekening 1739-40, fo 302 vo.

⁽⁶⁾ Stadsrekening, fo 292 vo.

⁽⁷⁾ Idem, fo 203 vo.

volgende: het landsbestuur deed de bochten van Meirelbeke, Zeevergem en Schelderode doorgraven om de overstroomingen der Schelde te beletten. De Schepenen der stad Gent teekenden daartegen protest aan, bewerende dat de Schelde langs die doorsneden zulken snellen stroom krijgen zou, dat de Gentsche "poorten, vesten, sluisen ende watermuelens.... nootsakelijck "alle jnstroomen sullen(1)". In 1754-55 zijn de Gentsche Schepenen van meening, dat het voldoende is de rivier uit te baggeren om de overstroomingen te voorkomen: doorsneden zijn volgens hen volstrekt onnoodig (2).



Uit het bovenstaande mag men nu echter niet besluiten, dat er gedurende de honderden jaren, dat onze voorouders zooveel last hebben gehad van het overtollig water en van het verslijken der rivieren, nooit een poging werd aangewend om b. v. door het vervaardigen van baggerwerktuigen het kwaad op wat doelmatiger wijze te keer te gaan.

Reeds in 1550-51 betaalden de Schepenen een schadevergoeding van 10 sch. gr. aan Jan Bartelo, waarschijnlijk een Italiaansch ingenieur, "ter causen dat hij bij laste van mijnen heere den "graue van Rœulx gheuachiert heeft jnt visiteren vanden "riuieren binnen deser stede omme te aduiseerne eenen bequa-"men middele van de zelue riuieren te zuuerne ende ver-"diepene (3). "Welken uitslag dat onderzoek had, ben ik niet te weten gekomen.

Zes jaarlater betaalde de stad 7 sch.8 gr.« eenen hendriccorne-« lis vut hollandt ouer dat hij scepenen toochde zekeren patroon-» van eenen nijeuwen jnstrumente,omme meteender crane eerde

" vut eender gracht of delvinghe te doene (4). " Welk soort

⁽¹⁾ Stadsrehening 1612-13, fo 276 vo.

⁽²⁾ Idem 1754-55, fo 238 vo.

⁽³⁾ Idem 1550-51, fo 194.

⁽⁴⁾ Idem 1556-57, fo 174 vo.

werktuig was dit? Wie zal het zeggen: de teekening is voorzeker verloren! Hoe jammer: meer inlichtingen over de ontwikkeling der werktuigen zouden ons wat meer van pas komen, dan honderden prullen over verkoopingen van eigendommen en betalingen van renten die een aanzienlijk deel onzer archieven uitmaken!

In 1561-62 betaalde de stad aan "heindric vander schilt "wonende tantwerpen de som van IJ£. x s. g. ter causen van "ghemaect ende gheleuert thebbene den patroon vpden cleenen "voet van zekeren jnstrumente dienende omme tverdiepen van den riuieren ende de eerde vute den grondt in grooter quantitetyt vute te treckene ende haelne (1). "Die Hendrik vander Schilt leverde dus aan de stad de teekening van een werktuig op kleine schaal uitgevoerd. Ook dat stuk is verloren. Hoe jammer: mijne geachte toehoorders zouden waarschijnlijk even als ik graag menig voorwerp uit ons Museum willen missen voor de teekening van een werktuig uit het midden der xvie eeuw!

Maar, zal men vragen, bepaalde de nieuwsgierigheid der overheid zich immer bij het bekijken of aankoopen van teekeningen? Kwam het niet eens tot uitvoering? Jawel: "Den "XXIJ May 1628 wiert den Jngeniaris Adam Clippens ghemaect hebbende de slijckmeulenen ghelicentieert, ende gheordonneert hem te gheuen ordonnantie van betalijnghe tot den dach van "merghen Mitghaders hondert guldenen voor eene vereeringhe "zoo ghedaen is gheweest (2)." Er is hier spraak van de Staten van Vlaanderen en hoogst waarschijnlijk werden die werktuigen gebruikt bij het uitgraven der Brugsche vaart. Welken uitslag hebben zij geleverd? Dat is ons weeral onbekend. Vermoedelijk beantwoordden ze niet aan de verwachting, want ten jare 1653 zonden de Schepenen der stad Pauwels Hauwaert naar "hollant tot Amsterdam, haerlem, dergauwe, vtrecht, vijanen,

⁽¹⁾ Stadsrehening, 1561-62, fo 236 vo.

⁽²⁾ Staatsarchief te Gent. Staten van Vlaanderen. Resolutieboek nr 553, fo 16 vo.

"omme hem t'jnformeren tot t' maecken van eenen patroon dienstich wesende tot eene watermeulen noodich tot het ruij men van de riuieren deser stede(1). De uitslag dezer reis is mij weeral onbekend.

Den 18 Augustus 1710 werd in het "Collegie" van Schepenen "gheresolveert uijt hollandt vier merghelaers (te doen "komen) die men seght particuliere scientie te hebben om de "rivieren te suijveren, om de selve alhier gheemploijert te wor "den ende van hun te leeren op wat maniere sij daer mede te "wercke gaen soo veel te meer gherelateert wierdt dat den "heere de ghendt ghecomitteerden van staet par occasie alhier "inde stat ghesijedt hadde dat men de selve conde crijghen "voor 15 stuijvers daeghs (2)". Er schijnt hier geen spraak te zijn van een werktuig, maar van mergelen met de hand, dat zooals wij hooger zagen, vóór dien tijd hier nog onbekend was.

Het maken van een doelmatig werktuig, dat veel arbeid in korten tijd afleggen zou, bleef echter steeds de droom van een aantal zoekers. Frans Munincx-hove te Amsterdam (3) had ten jare 1733 uitgevonden en verkocht voor 800 gulden, "sekere nieuwe machine ofte werktuigh waermede men in eenen dagh veerthien viercante roeden jeder Roe van twaelf voet ofte 2000 Cubicq voet modder ende slijck vuijt het waeter op het landt saude connen bringhen met assistentie alleenelijck van thien mannen (4). Een persoon kanse in het waeter regeren en can de grond soo Egael ende Effen, en oock met eenen soo diep vuijtploeghen als het vereijscht werdt de machine is heel durabel, can veel jaeren vuijtduure van hout, ijsen, 3 groote scherpe messen en ontrent 100 % kooper, en daerbij soo bequaem datse van den eenen plaats tot den anderen op een

⁽¹⁾ Stadsrehening 1653-54, fo 143.

⁽²⁾ Stadsarchief. 13e Resolutieboek, fo 91.

⁽³⁾ Op de haarlemmerdijk op den hoek van de binnen visserstraet daer 't' Eyland Borckum vuijthangt.

⁽⁴⁾ Staatsarchief te Gent, Staten van Vlaanderen, nº 774, fo 125 vo.

" waeghen can ghebracht worden (1). De Staten van Vlaanderen vragen aan den » directeur van de navigatie d'heer Jeanti " en den sasmeester Olleviers " te Gent of het werktuig zou kunnen dienstig wezen voor het uitbaggeren der vaarten van de provintie. Ongunstig verslag van den ingenieur, die, men merke het wel op, het werktuig niet gezien heeft. "L'Excaua-"tion de ces terres, "schrijft hij, "couteroit au double de ce " qu'elle ne doit couster par les Bras des hommes qui ont de « tous tems Estés les meilleurs machines du monde pour toute "sorte d'ouvrages. " Verder rekent hij uit, dat het werktuig 33 jaar zou noodig hebben om de vaart van Brugge te verdiepen. Het komt in zijn verwaand brein niet op, dat men met 33 werktuigen, en dus met 3300 man en 26400 gulden voor machines, een werk in één jaar zou uitvoeren, dat schatten aan de provintie heeft gekost, omdat het met menschenhanden alleen is uitgevoerd (2). Een derde geraadpleegd persoon, de heer Legillon, geeft een gunstiger advies. Het werktuig kan, volgens zijne meening, in zandachtige gronden dienst bewijzen, maar, naar hetgeen hem uit de beschrijving blijkt, niet in den bodem van de Brugsche vaart, waar de grond « seer haert is vanhet sant soodaenigh " dat de pae met ghewelt op sommighe plaetsen moet ingheboort " worden (3). "

De sasmeester Olliviers schijnt wat min verwaand, maar des te practischer te wezen. Zijne meening luidt gunstig, « als de « prospectus ten minste waarheid spreekt, » zegt hij. Hij heeft het overigens bij die platonische beschouwing niet gelaten, maar aan een vriend te Amsterdam geschreven, opdat deze het werktuig ter plaatse zou onderzoeken: ongelukkiglijk weet die heer er niet veel van te zeggen (4).

Het besluit van de Staten van Vlaanderen kan men raden:

⁽¹⁾ Staatsarchief, Staten van Vlaanderen, nr 774, fo 127.

⁽²⁾ Idem. Ibidem, fo 129 vo.

⁽³⁾ Idem. Ibidem, fo 133 vc.

⁽⁴⁾ Idem. Ibidem, fo 125 vo.

het werktuig wordt niet aangekocht(1). 't Is de eeuwige geschiedenis: vele grootsche denkbeelden en onderwerpen daalden ten

grave met het brein, dat ze opvatte, door de verwaandheid. de harteloosheid of de nalatigheid van hen, die ze moesten aanmoedigen. " Maar, zal men mij tegenwerpen, de ondervinding " heeft geleerd, dat aanmoedigingen in zake nijverheid, slechts " weinig, ja bijna nooit helpen. "Inderdaad, het is mij bekend. dat in de drie vorige eeuwen de stad haar uiterste best heeft gedaan en groote sommen uitgegeven om nieuwe nijverheden alhier in te planten, en dat alles tot niets heeft geholpen. maar in het voorkomend geval staan wij zeker voor een uitzondering. De regeering der stad Gent vooral heeft dit begrepen, want het jaar volgende op het belachelijk advies van den ingenieur Jeanti zond ze weer iemand naar Nederland om een baggertuig te gaan zien. Den 15 Maart 1734 " andermael in het " college ghelesen sijnde de positive orders van het hof van " brussel tot het verdiepen vande vaert van t sas van ghendt, « ende verstaen hebbende vanden beurtman Sevenberghe en " Lesi dat in hollant eene machine ghemaeckt wierdt door eenen " experten, de selfs van staet ghegageert is, zeer faciel om soo " een werck sonder blootlegginge vanden gront te doen. "Wierdt bij ons gheresolveert aenstonts naer hollant te « senden Adriaen speelman meester temmerman van alhier om " de selve machine te gaen sien, daer van de experientie te " nemen ter plaetsen, ende de selve goetkeurende te coopen ten " dienste als vooren ende het import te trecken op ons (2). " De

hadden: er moest op het stuk zelf geoordeeld worden.

uitslag van die zending is mij weeral niet bekend. Zeker is het, dat de Stadsrekeningen niets vermelden over den aankoop eens werktuigs. Wat er van zij, ik stel vast, dat onze Schepenen zich niet vergenoegden, gelijk de Staten van Vlaanderen, met verslagen over een werktuig, dat de beoordeelaars niet gezien

⁽¹⁾ Staatsarchief te Gent. Staten van Vlaanderen, n° 774, f° 173.

⁽²⁾ Stadsarchief. 16º Resolutieboek, fo 110 vo.

Ziedaar, Mijne Heeren, een blik op de al te schaars gekende geschiedenis der uitvindingen hier te lande: jammer dat hij zoo onvolledig is bij gebrek aan voldoende inlichtingen!

De heer Voorzitter bedankt den heer Van Werveke voor zijne belangrijke mededeeling.

V

La prise et le sac de Jérusalem. Prédelle attribuée à Gérard van der Meire. (Discussion.)

M. le Président. M. Maeterlinck me fait savoir qu'il est absolument empêché de se rendre à notre réunion, et me prie de vous demander de remettre cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance (Adhésion.)

VI

Examen du projet de réorganisation des Congrès belges d'archéologie. (Proposition du Congrès d'Enghien.)

M. le Chanoine van den Gheyn, secrétaire. Il y a deux mois déjà, Messieurs, que nous avons été saisis de cette proposition émanant du Congrès d'Enghien. Si nous ne l'avons pas soumise plus tôt à vos délibérations, c'était pour vous permettre de vous rendre bien compte de la question. Le Bureau, vous vous en souviendrez, a fait insérer au Bulletin du mois de janvier dernier, la circulaire contenant cette proposition.

Précédémment, les congrès d'archéologie ont toujours eu des comités locaux. Nous allons assister, cette année, au 14° congrès, et tous ceux qui ont eu lieu jusqu'ici, ont été organisés par la société de la ville où se tient le Congrès et, toujours, ces sociétés les menaient à très bonne fin.

Mais, depuis un certain nombre d'années déjà, et, notamment, lors du Congrès de Liège, il y a sept ou huit ans, les adversaires de l'organisation actuelle ont lancé l'idée de constituer un comité permanent qui s'occuperait d'organiser les congrès. Ce Comité

aurait un Bureau également permanent, qui déciderait dans quelle région de la Belgique aurait lieu le Congrès. L'organisation subirait donc un changement radical.

Les motifs invoqués à l'appui de cette manière de voir, sont résumés, en quelques mots, dans le discours prononcé à ce sujet au Congrès d'Enghien par M. de Meuldre, l'un des promoteurs du projet. Je vous renvoie donc à ce documennt inséré dans nos bulletins.

C'est dans l'espoir d'obtenir une organisation meilleure, que l'on propose la constitution d'un comité permanent. C'est sur cette organisation nouvelle, que nous aurons à nous prononcer au prochain congrès d'Arlon. Mais, nous avons dû, nécessairement, vous soumettre d'abord la question ici, afin que nos délégués à ce Congrès sachent quelles sont les idées qui prévalent dans notre association, et puissent les défendre là-bas.

Toute la question pour nous est de savoir si nous sommes partisans du *statu quo*, ou si nous préférons voir un Comité permanent prendre la place des organisations locales, qui ont fonctionné jusqu'à présent.

C'est la première question que nous aurons à résoudre. Nous aurons ensuite, éventuellement, à examiner la seconde partie de la proposition de M. de Meuldre concernant la composition de ce comité permanent.

M. F. Scribe. De qui émane cette proposition?

M. Paul Bergmans. Cette proposition émane de membres appartenant à diverses sociétés archéologiques de Belgique. Elle était appuyée du nombre de signatures requis par le règlement; elle doit donc être discutée au prochain congrès d'Arlon.

S'il m'est permis d'exprimer mon opinion personnelle, je me demande s'il y a bien lieu de changer l'organisation de nos congrès. Jusqu'ici, tous les congrès qui ont été organisés sous le régime actuel, ont parfaitement réussi, non seulement dans les grandes villes, mais même dans les villes de moindre importance,

telles que Malines, Enghien et Tournai. Puisque ces organismes locaux ont réussi à grouper un nombre d'adhérents suffisant, à formuler un programme attrayant, je ne pense pas qu'il soit opportum de changer cette organisation Je ne sache pas que, à part les auteurs de la proposition, personne ait été mécontent du régime actuel. Je sais bien que, pendant une ou deux années, le congrès ne s'est pas réuni. Je ne vois pas que ce soit là un grand mal. Il est bien difficile de faire un programme intéressant tous les ans.

Je suis donc partisan du statu quo.

M. F. Scribe. M. de Meuldre a-t-il motivé sa proposition?

M. le Chanoine van den Gheyn. J'ai lu son discours tantôt; il reproche au Congrès d'aller toujours dans les mêmes villes. Il y a, dit-il, tant de choses intéressantes à voir en Belgique, en dehors de ces villes, notamment, l'Entre Sambre et Meuse, la Flandre, Ypres, Furnes etc.

M. **Stroobant**. Pense-t-on que l'organisation nouvelle proposée par M. de Meuldre puisse être imposée, le cas échéant, aux cercles fédérés ?

M. le Président. Je crois qu'on ne peut pas imposer à un cercle l'obligation de tenir un congrès. Il y a un certain nombre d'années, on voulait absolument qu'un congrès se tint à Gand et on voulait aussi que nous formions alors une association. Je m'y suis opposé. Plus tard, après la formation du comité du Château des comtes nous avons réussi à fonder la société actuelle et, aussitôt notre société fondée, nous avons pu recevoir le Congrès. Je crois donc que le Bureau permanent, s'il venait à naître, n'aurait pas le droit d'imposer sa volonté à ce point de vue là.

M. **Stroobant**. Le système actuel a l'avantage de stimuler l'amour-propre des sociétés organisatrices. Cela a été le cas à Malines, notamment, Je crois que si les congrès étaient organisés par le Bureau de la Fédération, les comités locaux se désintéresseraient de la chose.

M. le Frésident. Notre Fédération ne doit pas ressembler à un régiment conduit par son colonel et son état-major.

Je mets la proposition aux voix.

La proposition est mise aux voix par appel nominal, et rejetée à l'unaminité des membres présents.

VII.

La peinture murale de la Boucherie. Rapport de la Commission.

M. V. van der Haeghen rapporteur, demande de remettre la question à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Adhésion.

M. F. Scribe. Le bureau est-il au courant de la suite donnée à la promesse faite par M. Beernaert relative au dépôt d'un projet de loi sur la propriété des objets d'art? Vous vous souvenez, Messieurs, que M. Beernaert avait promis, en quelque sorte, solennellement lors du congrès de Gand, qu'il déposerait une proposition de loi à la Chambre des Représentants. Cette promesse m'est revenue à l'esprit aujourd'hui, à propos du bruit qui circule qu'une église de Malines aurait l'intention de vendre un tableau de Rubens pour pouvoir faire une restauration.

J'ose espérer que ce n'est qu'un faux bruit, qui sera démenti.

M. le Chanoine Van den Gheyn, secrétaire. Le Bureau du Congrès de Gand a transmis au pouvoir législalif la promessefaite par M. Beernaert, en affirmant l'entière confiance qu'il avait dans la parole de M. Beernaert. Lors du Congrès de Malines, je me suis rencontré avec M. Beernaert, et je lui ai rappelé sa promesse. Il m'a dit qu'il était bien d'avis de déposer une proposition. Nous ne pouvons rien faire de plus que de rappeler par une nouvelle lettre à M. Beernaert, la promesse qu'il a bien voulu faire, et que nous avons acclamée avec un enthousiasme que nous nous rappelons encore.

Pour ce qui est du projet de vente d'un tableau à Malines, je

ne sais jusqu'à quel point la chose est exacte, mais cela m'étonnerait beaucoup. Je sais qu'à l'archevêché de Malines, depuis quelques années, on s'est donné la peine de relever, avec grand soin, toutes les œuvres d'art qui se trouvent dans les églises; bien plus on y a réuni une collection très intéressante de photographies représentant les monuments et les œuvres d'art que possède l'archidiocèse. L'archevêque, a envoyé récemment à tous ses curés une circulaire, dans laquelle il leur demande de faire l'histoire de leur église, des fondations et des objets d'art qu'elle renferme.

Je crois que, dans ces conditions, le projet de vente dont vient de nous entretenir M. Scribe, n'a guère de chance de succès.

M. Scribe. C'est un bruit qui court.

- M. le Chanoine van den Gheyn. A l'archevêché, on doit connaître l'existence de ce tableau, et on ne vendra pas facilement un objet qui est ainsi connu et catalogué.
- M. F. Scribe. J'ai oublié de dire qu'il s'agissait de « La pèche miraculeuse, » le fameux tryptique de Rubens. Vos renseignements sont très rassurants, et je suis charmé de constater que ce n'était qu'un bruit.

Il est bien entendu qu'on enverra une lettre à M. Beernaert?
M. le Président. Parfaitement.

Ballottage de membres honoraires.

MM. Jules A. Van Hée, vice-consul d'Amérique, et Joseph Verhagen, boulevard du Béguinage, 30, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

La séance est levée à 10 1/4 heures du soir.

Algemeene vergadering van 44 April 1899.

Assemblée générale du 11 Avril 1899.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents: M. le Baron de Maere d'Aertrycke, président; Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents; le chanoine van den Gheyn et van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; V. van der Haeghen, vice-président de la section d'Histoire; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. Ernest Abel; St. Blommaert; A. Campers; A. de la Kethulle de Ryhove; V. De Muynck; H. de Tracy; A. Diegerick; H. Geirnaert; A. Heins; Lievevrouw-Coopman; Th. Lybaert; J. Maertens; L. Maeterlinck; E. Sacré; F. Scribe; E. Serdobbel; R. Schoorman; Stroobant; G. van Assche; Fl. van Bambeke; A. Varenbergh; J. Vuylsteke.

Ordre du jour :

- I. Communications.
- II. L'abbaye de St-Pierre. Épisode (M. VARENBERGH).
- III. La prise et le sac de Jérusalem, prédelle attribuée à Gérard Van der Meire (M. MAETERLINCK). Discussion.
- IV. La peinture murale de la Boucherie. Rapport de la commission

I.

Communications.

M. le Président. Messieurs. Depuis notre dernière réunion nous avons éprouvé une perte irréparable, par le décès de M. Hermann Van Duyse. Et en effet, M. Van Duyse était non-seulement, l'un des plus érudits de nos confrères, mais il en était aussi le plus zélé et un des plus assidus à nos séances. Il n'est pour ainsi dire, pas un de nos Bulletins mensuels, où son nom n'apparaisse et n'intervienne dans nos discussions, si tant est, qu'il ne les ait soulevées, lui même, par les questions d'art et d'histoire qu'il posait.

Passionnément attaché aux splendeurs architecturales de sa ville natale, s'exagérant, peut-être, le respect qui leur était dû, alors que des ruines, parfois indéchiffrables, en attestaient, seules, encore la grandeur, il prit part à des polémiques, sans nombre, où sa combativité artistique pouvait se donner un libre cours.

Journaliste de carrière, il avait acquis une plume vive et alerte, qui abordait tous les sujets avec la même facilité. La besogne qu'il abattait était immense; immenses aussi ses lectures dans le domaine spécial qu'il s'était choisi.

Il est mort au champ d'honneur, et l'on peut dire, la plume à la main, car rien ne faisait prévoir sa fin si prochaine, lorsque trois ou quatre jours avant sa mort, un grand journal de cette ville publia son chant du cygne: la notice si touchante et si émue, qu'il consacra à l'un de nos plus éminents confrères, M. Ferd. van der Haeghen.

Son souvenir vivra parmi nous, Messieurs, car il laissera un vide, qu'il ne sera pas facile de combler.

Je vous propose, de charger votre bureau d'adresser à sa veuve désolée une lettre de vive condoléance, au nom de notre société tout entière. (Adhésion unanime.)

- M. le chanoine Vanden Gheyn, secrétaire. Il y a quelques jours, parut, sous le titre : Découverte archéologique, l'article de journal, dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.
- "Une découverte très intéressante vient d'être faite en notre ville (*Bruges*). Des ouvriers exécutant des travaux de terrassement au cimetière de l'église Notre-Dame à l'effet d'y construire une immense citerne, ont trouvé deux tombeaux en maçonnerie, situés l'un à côté de l'autre et à compartiment unique, contrairement à la plupart des autres tombeaux découverts ces derniers temps, et qui avait deux compartiments.
- "Les parois intérieures de ces sépultures sont ornées de peintures (couleur sans huile) merveilleusement conservées. Elles représentent, du côté de la tête, un Christ en croix flanqué de chaque côté d'un candélabre avec un cierge; sur les parois latérales, à gauche, la sainte Vierge, et à droite un saint Jean.
- " On croit que ces peintures datent du commencement du XIV° siècle; des gens compétents déclarent que ce sont des spécimens dans leur genre, et qui ont beaucoup plus de valeur que celles découvertes pendant ces dernières années.
- "Dans l'un des tombeaux se trouvait un squelette presque complet, aux ossements extraordinaires; la tête avait des dimensions énormes.
- "Un des tombeaux a été transporté immédiatement au musée archéologique; l'autre n'étant pas transportable, M. Dehaene, dessinateur, a été chargé de décalquer les peintures qui le décorent."

Il y a dans cet article un fond de vérité, mais il y a aussi, d'autre part, certaines choses qui font penser à la date du premier de ce mois. Ainsi, l'histoire du squelette aux ossements extraordinaires, de la tête aux dimensions énormes, tout cela doit se réduire à la présence de quelques rares ossements humains dans ce tombeau.

Notre reporter dit aussi que, contrairement aux tombeaux de ce genre découverts jusqu'à ce jour, ceux-ci étaient à compartiment unique. Or la plupart de ces tombeaux polychromés, j'en ai relevé, pour ma part, un assez grand nombre, étaient tous à compartiment unique. Pour vous en convaincre, je vais me permettre de faire circuler une gravure représentant une vue d'ensemble des tombeaux polychromés découverts à Bruges, il y a une dizaine d'années. Les autres planches vous donnent les détails de la polychromie de ces tombes.

Cela vous fera mieux comprendre les explications que j'ai à vous fournir au sujet de la découverte dont il s'agit.

En quoi cette trouvaille offre-t-elle un caractère plus extraordinaire que d'autres ?

Tout d'abord, je dois vous dire que le tombeau n'a pas pu être transporté au Musée d'archéologie de Bruges comme l'affirme le journal en question. On n'a pu y transporter qu'une paroi de l'un d'eux, celle sur laquelle se trouve représenté un Christ en croix; par conséquent, seulement la petite partie de maçonnerie située à la tête du cercueil. Remarquons que, dans ce même musée, il y a des tombeaux complets.

Cette partie de tombeau ainsi transportée n'offre absolument aucun caractère particulier. Elle représente le Calvaire, avec le Christ d'une part, et la sainte Vierge d'autre part, et cette peinture se rapporte évidemment, au milieu du XIV^e siècle.

Le 2° tombeau était dans un était de délabrement tel qu'on n'a pas pu songer au transport, et qu'on s'est contenté de charger M. Dehaene d'en prendre un calque. Le musée de Bruges est malheureusement fermé en hiver, mais j'ai eu la bonne fortune de pouvoir me rendre chez l'artiste que je viens de nommer, et il a eu l'amabilité de me montrer ses calques, ce dont je lui suis très reconnaissant.

Voici en quoi consiste la particularité de ce tombeau. Le système assez généralement suivi était celui-ci: à la tête du cercueil on peignait un Christ en croix avec Saint-Jean et la Vierge. De l'autre côté, faisant face au Christ, on représentait la Vierge tenant l'enfant Jésus. Enfin, sur les autres parois,

figuraient des anges encensant le Calvaire, ou bien le Patron de l'endroit et de la personne enterrée dans le tombeau.

Ici, au contraire, on avait distribué les personnages du Calvaire, non pas sur une seule paroi, mais sur les trois parois. Sur la paroi du fond, on avait peint le Christ entouré de deux chandeliers portant des cierges allumés. Sur les parois de droite et de gauche, se trouvaient représentés, d'un côté, Saint Jean, de l'autre côté, la Sainte Vierge. Ceci était véritablement une particularité, car jamais, je n'avais rencontré un tombeau espaçant les sujets du Calvaire sur les trois parois.

L'artiste chargé du calque m'a assuré, que le tombeau ne portait pas d'autres traces de polychromie que ces trois personnages.

Sous le Christ en croix était peint un motif d'ordre architectural sur lequel reposait l'arbre de la croix.

La tonalité était d'un goût très simple : c'étaient outre l'ocre rouge pour les lignes architecturales, le rose et le rouge pour les vêtements de la Vierge et de St-Jean.

Une autre particularité, c'est que l'espace vide laissé par la figure du Christ, était parsemé de croix dont la partie inférieure était divisée en deux, et recourbée de chaque coté. J'ai rarement rencontré ce symbole dans les tombeaux polychromés, et même dans les peintures médiévales.

Quant à la date de cette dernière peinture, je la fixe, au milieu du 14° siècle, de 1350 à 1360, et cela pour le motif que le Christ affecte une position de corps très infléchie; il se rapproche ainsi des types qui accusent nettement le milieu du 14° siècle.

Inutile de vous dire que le tombeau n'avait qu'un seul compartiment.

J'ai cru que ces détails étaient de nature à vous intéresser. Les informations publiées par les journaux étaient si manifestement inexactes, qu'il était bon, me semble-t-il, que, dans une société d'archéologie tout au moins, on reçût à ce sujet des renseignements plus précis (Applaudissements).

M. P. Bergmans. Notre confrère, M. Paul Fredericq, vient

de publier dans le *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique (1) une étude des plus intéressantes sur la question des indulgences dans les Pays-Bas au commencement du XVI^e siècle; il y étudie notamment une lettre d'indulgences gantoise de 1516, dont une reproduction paraîtra dans la prochaine livraison de l'*Inventaire archéologique*.

En commençant son travail, M. Fredericq fait remarquer que, durant le XV^e et pendant les premières années du XVI^e siècle, " les indulgences jouaient dans les Pays-Bas, à peu près le rôle de nos tombolas.

"S'agissait-il de construire ou d'achever une église, on s'efforçait d'obtenir de l'autorité religieuse un octroi pour prêcher des indulgences au profit du sanctuaire à édifier, comme de nos jours on voit solliciter des pouvoirs publics l'autorisation d'organiser les loteries pour construire des musées, des hôpitaux et des églises, ou même pour ériger des statues."

C'est ainsi qu'on affecta le produit des indulgences à la construction de la Buerkerk, à Utrecht (1434), à la restauration de l'église Notre-Dame, à Bréda (1449), à l'achèvement de la cathédrale d'Utrecht (commencement du XVIe siècle), à la reconstruction d'une tour écroulée de l'église Saint Pierre à Leyde (1513), à l'érection d'un couvent à Enkhuizen (1520), etc.

Ces exemples ne sont pas les seuls et l'on peut même en mentionner de plus anciens. C'est ainsi que, dans les Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle publiés par Dehaisnes, sont citées des lettres, du 4 septembre 1363 et 2 octobre 1372, des vicaires généraux des évêques Pierre et Gérard de Cambrai, publiant l'octroi d'indulgences à ceux qui feront une aumône pour l'achèvement de la cathédrale (2).

Mais je n'ai pas l'intention d'approfondir ce sujet qui sortirait du cadre de mes études habituelles; si j'ai pris la parole, c'est

⁽¹⁾ Bulletin de la Classe des Lettres, 1899, nº 1, pp. 24-57.

⁽²⁾ Dehaisnes, t. I, (Lille, 1886), p. 447.

uniquement pour signaler un document inédit qui confirme encore ce que rapporte M. Fredericq au sujet de l'usage des indulgences, et qui présente pour nous un intérêt plus particulier puisqu'il concerne une institution locale.

Ce sont des lettres par lesquelles Ferry de Clugny, évêque de Tournai, accorde des indulgences aux fidèles qui contribueront par leurs offrandes à la construction et à l'ameublement de la grande et spacieuse chapelle que les confrères de Saint-Georges font élever dans la paroisse de Saint-Jean à Gand, près de leur nouveau local: capellam magnam et spaciosam ... in certo loco juxta domum quam de novo dicti confratres in parrochia sancti Johannis ... construi fecerunt.

Fait curieux, l'évêque fixe un minimum pour les offrandes, à savoir vingt quatre sous de monnaie de Flandre pour les riches, douze pour les personnes de condition moyenne, et six pour ceux qui ne peuvent faire plus: divites viginti quatuor grossos, mediocres duodecim grossos, et alii, minus potentes, sex grossos monete Flandrie. Pour chaque don de cette importance (quotiens hoc fecerunt), l'évêque accorde quarante jours d'indulgences. La pièce est datée de Gand, 1478, ler avril après Pâques (1).

Il s'agit donc ici de la chapelle dont, d'après P. Voituron, le procès-verbal d'adjudication des travaux fut dressé par les échevins de la Keure, le 27 mai 1474 (2).

Les libéralités ne dûrent pas affluer, car, en 1517, les confrères de Saint-Georges obtinrent de Charles-Quint l'autorisation d'organiser une loterie, dont le produit servirait à payer les dettes qu'ils avaient contractées pour l'édification de leur nouveau local et de leur nouvelle chapelle (3).

M. le chanoine Vanden Gheyn, secrétaire. A la suite de la demande faite par M. Scribe dans la dernière séance, au sujet

⁽¹⁾ Original à la bibliothèque de l'université de Gand (G. 61731).

⁽²⁾ Messager des sciences historiques, 1889, p. 295.

⁽³⁾ Messager, 1890, p. 5.

de la vente éventuelle d'un tableau d'une église de Malines, je suis allé aux renseignements et je suis heureux d'en avoir de très précis à donner.

Il y a trente ans la Fabrique d'église de Notre-Dame avait demandé au Gouvernement l'autorisation de vendre ce tableau à un musée de peinture de l'État. Ce projet de vente fut accepté par le Gouvernement; on était même convenu du prix. Seulement, au moment de conclure, le Gouvernement déclara qu'il se contenterait de donner l'intérêt de la somme stipulée comme prix de vente. Dans ces conditions, la fabrique refusa la générosité qu'on lui faisait. Elle garda son tableau et, depuis lors, il n'y a pas eu d'offres nouvelles faites par le Gouvernement, ni par des particuliers.

Mais, et je tiens ce détail de très bonne source, — je suis même autorisé à le reproduire ici, en séance, — la fabrique reste toujours dans les mêmes sentiments, c'est-à-dire, qu'elle est disposée à vendre au Gouvernement, mais au Gouvernement seul. Elle ne consentirait jamais à faire n'importe quel marché, si avantageux soit-il, avec un particulier, moins encore avec l'étranger. Mais, nécessairement, si le Gouvernement veut acheter ce tableau, elle en réclame le prix, et non pas l'intérêt.

Je crois que, dans ces conditions, nous pouvons être complètement rassurés sur le sort de ce tableau.

M. F. Scribe. Je remercie M. le Chanoine de ses renseignements. J'avais entendu dire le fait que j'ai rapporté, par une personne que je croyais être à même d'être au courant.

Ma question aura eu, en tout cas, cet avantage, c'est que nous pouvons être aujourd'hui absolument tranquilles.

* *

La porte de la Citadelle de Gand.

M. V. van der Hacghen. On vient de démolir les tristes enclos de la rue des Couvreurs, pour faire place à la belle avenue qui se dirige de la plaine St-Pierre vers le parc. A ce projet se rattache un nouveau plan de transformation du terrain où se trouve encore actuellement la caserne de l'ancien fort.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un monument qu'il importe de conserver : je veux parler de la porte monumentale, que les photographies et les cartes postales historiées ont déjà fait connaître à l'étranger.

Quel que soit le plan adopté pour le parc, il faut qu'on respecte cette construction.

En effet:

Ce sera bientôt le dernier reste du fort le plus important qu'on ait jamais élevé à Gand, et qui pendant plusieurs années a été considérée comme une merveille de l'art militaire européen (1).

A ce titre seul on devrait déjà songer à en assurer le maintien.

Mais par elle-même la construction ne manque pas de caractère. En la conservant avec le pont qui y donne accès et quelques pans de murailles du bastion voisin, plus ou moins envahis par le lierre, on aurait, au milieu de la verdure, un monument pittoresque, original, et qui en tout cas serait plus intéressant qu'une fausse ruine ou une grotte en ciment.

De plus, notre forteresse était sous certains rapports un souvenir de la bataille de Waterloo. Son édification faisait partie de l'ensemble de mesures politiques prises à la suite de cet événement mémorable qu'on a rangé parmi les « tournants » de l'histoire de l'humanité. Aussi rappela-t-on le nom fatidique dans l'inscription placée sous le fronton de l'entrée :

Anno XI post prælium ad Waterloo exstructa.

Enfin c'est là aussi que figure le fameux :

Nemo me impune lacesset
Personne ne m'attaquera impunément,

⁽¹⁾ Le lieutenant colonel hollandais Gey van Pittius, dans sa description de la citadelle de Gand, cite notamment cet extrait du *Journal des Sciences militaires*. Paris, mars 1841), relatif à Gand:

[&]quot; Sa citadelle construite d'après les systèmes les plus modernes, est un chef d'œuvre d'art, qui a des casemattes et des bâtiments à l'épreuve de la bombe pour dix mille hommes. "

la fière déclaration qui est devenue depuis quelque temps pour ainsi dire, une nouvelle devise de la ville de Gand, tant on s'est plu à la répéter.

Je propose, Messieurs, de demander que non seulement on conserve cette porte monumentale, mais qu'on la maintienne bien exactement où elle se trouve.

Quand un monument est déplacé, la plupart des souvenirs qui s'y rapportent, sont bientôt perdus. En tout cas notre porte à un autre endroit ne serait plus un point de repère; elle n'évoquerait plus le tracé enchevêtré de la redoutable citadelle, qui heureusement n'a jamais fait de mal à personne. (Applaudissements et assentiment unanime.)

II.

L'Abbaye de St-Pierre. — Un épisode.

- M. Varenbergh. Messieurs. J'ai trouvé parmi les documents de l'ancien régime français dans la Flandre, une circulaire de l'Administration générale du département de l'Escaut aux administrations municipales, datée du 5 ventôse an VIII (26 février 1800) ainsi conçue:
- " Les consuls de la République ont arrêté le 2 pluviôse que les édifices remis à la disposition des citoyens par l'arrêté du 7 nivôse, serviraient à la célébration des cérémonies décadaires ainsi qu'à celles du culte.
- " Ils ont prescrit aux autorités administratives de prévenir toute concurrence entre l'exercice des cérémonies religieuses et celle des cérémonies civiles.
- " Nous vous recommandons l'exécution de cet arrêté, et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les troubles que la concurrence pourrait faire naître.
- " Nous sommes persuadés, qu'amis du bon ordre, vous porterez votre attention sur cet objet, et que vous ne ralentirez

pas votre surveillance sur cette partie qui n'est pas la moins importante de vos fonctions Salut et fraternité.

Les administrateurs du département de l'Escaut,

P. Van Overloop, J. Graham, C. Oudart, Greban. " (1)

Cette circulaire vous remet en mémoire, que les églises, désaffectées par la république furent plus tard rendues au culte.

La révolution française qui révolutionna tant de choses, avait aussi prétendu révolutionner les croyances. Mais si elle put s'imaginer un moment qu'elle avait réussi, elle fut obligée, après quelques années de venir à résipiscence, de brûler ce qu'elle avait adoré, et de restituer la situation dans l'état où elle l'avait prise. Elle ne put même pas maintenir le singulier calendrier qu'elle avait inauguré.

Vous savez, peut-être, que malgré leur retour à une destination première, plusieurs églises tant à Gand, qu'ailleurs sans doute, servirent encore un certain temps après, à des cérémonies civiles, ainsi le 9 vendémiaire an XIII (1 octobre 1804), une distribution de décorations de la légion d'honneur eut lieu à la cathédrale de St-Bavon; le général Belliard prononça un grand discours à cette occasion. Mais vous ignoriez, je suppose, que la mesure édictée par la circulaire, prescrivant, concurremment la tenue des cérémonies religieuses et civiles dans les temples chrétiens, fut commune à toute l'entendue de la république une et indivisible.

Ce système de faire part à deux, ordonné par la circulaire, est à noter. La république voulait bien rendre les églises au culte, mais il lui répugnait de lâcher sa proie, d'autant plus que dans la plus grande partie des localités, en se dessaisissant des églises, elle n'aurait plus su, faute de locaux, où loger ses

⁽¹⁾ Archives provinciales de la Flandre Orientale. — Documents français, paquet 76.

fêtes décadaires, caricature de l'antique, auxquelles elle paraissait tenir beaucoup et qui étaient celles de sa religion à elle.

J'admire aussi la recommandation contenue dans la circulaire qui invite, à deux reprises, les administrations à éviter la concurrence. Ce n'était peut-être pas inutile, car un certain nombre de jours décadaires coïncidaient avec les dimanches.

Je tenais, Messieurs, à appeler votre attention sur le document que je vous ai lu, parce qu'il me fait songer aux vicissitudes par lesquelles passa, au cours de cette époque malheureuse, la splendide abbaye de St-Pierre au mont Blandin, son oratoire compris, et aux conséquences que cette circulaire eut pour elle.

La plupart de ces faits sont connus dans leurs grandes lignes, par le gros, et moins par le menu. Or, comme ce sont les détails qui donnent le piquant, la caractéristique aux événements, ce sont des détails que je vais vous conter.

Dès l'entrée des français, les représentants du peuple frappèrent l'abbaye d'une contribution d'un million de francs. La contribution pour la ville de Gand était au total de sept millions.

En 1796, l'abbaye fut sécularisée, et ses biens saisis. En l'an V il fut décidé de passer à la vente de l'ex abbaye par lots; l'église n'était pas oubliée. De là à la destruction il n'y avait pas loin. Messieurs les républicains procédaient par progression, commençaient par des vexations, pour en arriver aux suppressions, et couronner leur œuvre par des démolitions.

Heureusement qu'il se trouva un homme de haute capacité, aussi dévoué qu'influent, le savant Van Hulthem(1), qui eut l'idée de proposer à l'administration de convertir l'oratoire en musée, et d'y réunir toutes les dépouilles opimes, encore existantes, provenant des rafles républicaines faites dans les couvents et les abbayes, et déposées provisoirement, pour la plupart, à l'ancienne abbaye de Baudeloo devenue école centrale. Sans admettre d'emblée la proposition de Van Hulthem, l'administration fit néanmoins surseoir provisoirement à l'exécution de ses

⁽¹⁾ Voir sa biographie dans la Biographie nationale de Belgique.

projets de vandalisme, et un arrêté du 1 prairial an V (20 mai 1797) intervint, décidant qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur la soumission présentée par les citoyens Rablot et C^{le} de Paris, demandant d'acquérir l'abbaye à certaines conditions, "attendu que la ci-devant abbaye de St-Pierre était affectée à un service public." C'était le premier pas, et le 23 fructidor an VII, il fut décidé que l'oratoire serait converti en musée.

Voici le document qui en fait foi : (1)

- " Séance de l'administration du Département de l'Escaut du 23 vendémiaire an VII.
- " Le rapporteur présente un projet d'arrêté portant que les scellés seront apposés sur les portes de l'église de la ci-devant abbaye de St-Pierre destinée à l'établissement d'un muséum. Cet arrêté est adopté comme suit :
- " Vu par l'administration centrale du département de l'Escaut, la loi du 23 fructidor dernier qui autorise la formation d'un muséum national des arts dans la ci-devant église de l'abbaye de St-Pierre à Gand.
- " Considérant qu'il importe à la propagation des sciences et des arts que cette loi reçoive sa prompte exécution.
- " Considérant que pour prévenir la dégradation des objets d'art déposés à l'école centrale de ce département et autres établissements publics, il importe de les rassembler dans ce lieu destiné au museum national.
- " Considérant enfin qu'il existe dans la dite église plusieurs meubles et objets qu'il est important de conserver.
- " Le conseil d'administration de l'école centrale de ce département est invité à faire connaître à cette administration dans un rapport détaillé le nombre et l'espèce d'objets d'art actuellement déposés à la dite école et ceux qu'il serait nécessaire de solliciter auprès du Ministre de l'Intérieur afin d'organiser le plus promptement possible le museum national établi par la loi du 23 fructidor dernier.

⁽¹⁾ Archives prov. de la Fl. Or — Documents français. — Rég. aux délibérations de l'adm. Dép. nº 318 p. 46.

" Expédition du présent arrêté sera transmis etc..... "

Le monument était donc sauvé de la destruction, et c'était à cette époque un bien beau sort pour lui, que de servir d'asile aux objets d'art, la possession de ceux-ci fût-elle le fruit de la rapine.

Pour ce qui est de l'église paroissiale de Notre-Dame, située près de l'entrée de l'abbaye, elle fut vendue, et démolie en 1799.

L'année suivante, comme vous le savez, en l'an VIII, les édifices du culte qui n'avaient pas été aliénés, ou qui n'avaient pas passé dans le domaine privé furent l'objet de décrets qui les rendirent à leur destination. L'oratoire de St-Pierre, ou le musée, devait dont être compris dans cette mesure : il ne le fut cependant qu'en l'an XI, et établi comme succursale de St-Bavon.

Mais rappelons nous la circulaire de tantôt, car elle eut pour conséquence que le gouvernement se borna à restituer la moitié de l'église et conserva le reste.

En effet, qu'aurait-il fait du musée qu'il venait d'y établir?

Il jugea plus simple, pour se tirer de ce pas, de faire part à deux, de donner une part au culte et de garder l'autre comme musée. Jugeant comme Salomon, auquel, sans doute il ne songea guère dans l'occurrence, il décida de couper l'église en deux parties. Le 29 thermidor an XI (17 avril 1803), le citoyen préfet, arrêta que « la partie haute de l'église de la cy devant abbaye de St-Pierre consistant en chœurs et bas chœurs latéraux » serait mise à la disposition de l'évèque du diocèse de Gand, et que « la partie haute de la dite église sera séparée par des murs de l'a partie du bas, autrement dite de la nef, laquelle sera affectée au museum ». Les frais de cette belle œuvre devaient être supportés exclusivement par les citoyens habitants de l'arrondissement de la succursale de St-Pierre, qui avaient réclamé contre l'éxiguité de cette succursale.

On fit venir l'architecte Pisson, l'homme indispensable de l'époque, et on le chargea de faire un devis, que voici textuellement : " Devis et détail estimatif des ouvrages a faire pour la construction de quatre murs de séparation pour partager en deux la ci devant église de l'abbaye de St-Pierre, servant de museum dans la ville de Gand.

" Savoir:

semble

- " Il sera construit un mur de séparation dans le grand nef dudit local entre les colonnes de marbre servant d'entrée au ci devant chœur, de la longueur de 4 mètres et de la hauteur de cinq mètres, et de l'épaisseur d'un brique, ensemble vingt mètres à raison de deux francs soixante deux centimes par mètre. fr. 52 90
- " Deux portiques faisant les portes latérales d'entrée de deux bas nefs, seront bouché et maconné de la largeur de deux mètres et de la hauteur de quatre mètres et de l'épaisseur d'un brique, ensemble pour les deux portiques seize mètres au prix comme dessus revient.

" Deux portiques faisant l'entrée aux bas nefs seront également bouché et maconné de la largeur de trois mètres et de la hauteur de cinq mètres et de l'épaisseur d'un brique, ensemble pour les deux portiques 30 mètres, au prix comme dessus, en-

" Le présent état montant à la somme de trois cent un francs soixante centimes : fait et rédigé par moi soussigné architecte de la ville de Gand, le 23 thermidor an onze ". — Pisson —

Ce devis n'était assurément pas élevé, mais l'œuvre était

39 92

78 60

106 92

23 76

fr.

mauvaise. En somme, malgré tous ces tripotages, l'oratoire resta debout, et ce fut là le grand point.

Comme nous venons de parler des mesures qui eurent pour résultat la conservation de l'oratoire de St-Pierre, disons en passant quelques mots de l'abbaye eile-même.

Je ne vous en parlerai pas longuement, car ce n'est pas mon sujet pour aujourd'hui.

En vertu de l'arrêté du 1^r prairial an V qui affectait les bâtiments en général de l'abbaye à un service public, ceux-ci, qui, paraît-il, étaient luxueux comme construction et comme aménagement, auraient peut-être pu échapper à la destruction. Des efforts furent faits dans ce sens, et grâce à l'initiative louable du préfet Faitpoult, en l'an XII, ils furent sur le point de servir de siége à la 3^e cohorte de la Légion d'honneur.

Le préfet rédigea dans cette intention un long rapport intéressant, tant par lui-même qu'au point de vue du style, ampoulé comme toute la littérature administrative d'alors. En voici un fragment: « Si l'on considère le but de l'institution de la Légion d'honneur, on sentira combien il est avantageux que les chefslieux de ses cohortes soient placés dans de grandes villes. En accordant une distinction éclatante aux hommes qui ont rendu de grands services à l'Etat, le législateur à voulu sans doute échauffer les cœurs par l'aspect de la haute considération dont le gouvernement se plait à investir les braves et les fonctionnaires publics distingués par de belles actions, et un tel effet sera toujours plus grand lorsque les légionnaires seront placés au sein d'une population nombreuse et éclairée.

- "C'est d'après ces observations que le préfet de l'Escaut a l'honneur de soumettre au gouvernement les titres que la ville de Gand peut faire valoir pour obtenir l'honneur d'être chef-lieu de la 3° cohorte.
- " Déjà les habitants de cette ville ont donné des témoignages de leur vif attachement à la loi et au héros qui gouverne par elle. L'activité commerciale y est portée à un degré remarqua-

ble. Mais le génie des arts ne doit pas seul animer les citoyens d'un Etat libre. Il faut que leurs âmes se trempent au récit des actes de dévouement à la patrie et deviennent aussi susceptibles d'énergie qu'elles le sont déjà de conceptions délicates et industrielles.

" Au sein de la Flandre, un établissement où siégera un grand officier revêtu des signes éclatants de l'estime et de la justice du gouvernement, un établissement qui apprendra aux Belges ce que c'est que la Légion d'honneur, ce qu'est la gloire de ses membres, ce qu'est la magnificence, la libéralité de l'Etat dans ses récompenses, préparera une révolution dans les idées . . .

To profet appalut plus loin

Le préfet conclut plus loin :

"L'emplacement convenable pour la demeure du grand officier de la cohorte, pour la tenue de son conseil administratif et pour l'hospice des légionnaires, se trouve à Gand, dans l'abbaye de St-Pierre non vendue. (1)

Et il proposa diverses combinaisons pour la distribution des locaux.

Les excellentes intentions du préfet n'eurent pas les conséquences qu'il en attendait : Pisson fit un devis, mais l'affaire traîna, les bâtiments se délabrèrent de plus en plus et en 1808 la chancellerie de la Légion d'Honneur songea à se défaire de l'abbaye.

L'Administration municipale à qui incombait désormais le casernement des troupes, obtint de l'Empereur de pouvoir acquérir l'abbaye, qui, à la suite de cela ne fut conservée qu'en partie. On démolit successivement tout ce qui s'élevait sur la plaine, qui lors de la naissance du fils de Napoléon fut appeleé place du Roi de Rome.

Vous le voyez une fois de plus, Messieurs, cette période révolutionnaire de la domination française fut extrêmement néfaste

⁽¹⁾ Archives provinciales de la Flandre Orientale. — Messager des Sciences 1846.

pour notre pauvre Belgique, sur laquelle rejaillirent toutes les éclaboussures des horreurs qui signalèrent en France l'introduction du régime nouveau.

Quant à nous, qui n'avions pas appelé ces messies de la démagogie, nous pouvions fort bien nous passer d'eux et de leur terreur, ils n'avaient, du reste, que fort peu de chose à nous apprendre en fait de libertés politiques.

Mais si nous savons flétir au besoin, nous devons aussi rendre justice.

Si ce régime nous a été odieux et cruel, nous sommes obligés de l'admirer par certaines côtés.

Ainsi, cette administration avec tous ses rouages, immédiatement comprise, formée d'une pièce avec tous ses détails, cette activité, ces connaissances multiples, déployées par tous ces hommes dont beaucoup étaient nouveaux, cette improvisation sérieuse, complête de tous un système, tout cet ensemble est bien fait pour provoquer l'étonnement.

Un exemple de cette activité véritablement fébrile: j'ai consulté mainte fois les registres de l'administration départementale d'alors, et j'ai remarqué que ce collège tenait parfois jusques trois et quatre réunions par jour, que tous les procès-verbaux avec toutes les péripéties de la discussion où les moindres choses étaient relevées et prévues, étaient tenus et inscrits au fur et à mesure avec une netteté, une exactitude absolument stupéfiantes.

Le régime nouveau qui a si mal débuté a produit incontestablement des mesures utiles; notre système politique actuel qui, certes, a du bon, sans avoir atteint la perfection, a été engendré par lui. Mais tout cela ne pourra nous empêcher de déplorer que la démarcation établie par la révolution de 1789, entre elle et le passé, soit une affreuse tache rouge, une mare de sang, que le temps, pour rendre plus indilébile le caractère spécial de la première révolution française, n'a pas lavé, mais a plutôt figé sur cette période historique qui inspire toujours le même éblouissement sinistre, le même frisson d'horreur. (Applaudissements.)

III.

La prise et le sac de Jérusalem, prédelle attribuée à Gérard van der Meire.

(Discussion.)

- M. le Président. La parole est à M. Maeterlinck.
- M. Maeterlinck. Je n'ai rien à ajouter à ma dernière communication; j'ai demandé la discussion, parce que je désirais avoir l'avis des membres de la section des Beaux-Arts, et savoir, notamment, s'ils estiment qu'il est de l'intérêt de la ville de Gand de conserver cette œuvre.
- M. F. Scribe. Cette question a été examinée par la commission d'achat de la Société des *Amis du Musée*. Le tableau a été présenté à cette commission et examiné par celle-ci, mais en présence des exigences du propriétaire et du peu de ressources dont dispose notre société, nous avons passé à l'ordre du jour.

Nous avons trouvé que le prix était absolument hors de proportion avec la valeur de cette œuvre, dont le mérite artistique a été très discuté.

- M. Maeterlinck. Je ne conteste pas que ce tableau ait certaines tares, mais ayant appartenu à la cathédrale de Saint Bavon, il intéresse l'histoire de la ville de Gand. Il faut éviter des regrets tardifs, si nous laissions cette œuvre aller à l'étranger. Chacun de nous a été à même de la voir, et nous pouvons donc émettre un avis en connaissance de cause. Quant à moi, je trouve que c'est une œuvre très intéressante, et digne de figurer dans le musée de la ville de Gand.
- M. Scribe. Oui, mais il ne faut pas la payer au-delà de sa valeur.

- M. Maeterlinck. Nous n'avons pas à trancher ici la ques tion du prix.
- M. F. Scribe. Nous pouvons cependant dire que le prix demandé par le propriétaire est tout à fait exagéré.
- M. Th. Lybaert. C'est une œuvre de très peu de valeur artistique.
- M. Maeterlinck. Je ne prétends pas que ce soit un chefd'œuvre.
 - M. Th. Lybaert. Au contraire!
- M. Maeterlinck. MM. Hymans et Destrée ont trouvé que c'était une œuvre dont les artistes et les archéologues doivent désirer ardemment la conservation, tout en convenant qu'elle a souffert des injures du temps. Elle renferme des éléments nombreux pour l'histoire du costume et de l'art militaire.
 - M. Scribe. C'est de l'intérêt archéologique cela.
- M. A. Heins. L'œuvre ne sera pas perdue si elle va ailleurs. Je ne vois pas l'intérêt qu'il y a de posséder cette œuvre au musée de Gand, surtout s'il faut l'acquérir à grands frais.
- M. **Scribe.** Je dois ajouter que ce n'est pas une œuvre de Gérard van der Meire. Si c'est un Gérard van der Meire, alors le tableau qui est à Saint Bavon, n'en est pas un. Ce n'est, évidemment, pas la même main qui a peint ces deux tableaux.

Et, enfin, même à Saint-Bavon, est-ce bien un Gérard van der Meire? On n'est, vous le savez, pas bien sûr que Gérard van der Meire ait jamais existé

Quoiqu'il en soit, je le répète, cette prédelle et le tableau de Saint Bavon ne sont certainement pas du même peintre.

A mon avis, cette prédelle est d'un peintre quelconque, et son achat ne justifierait pas un grand sacrifice pécuniaire. Des œuvres, qui au point de vue artistique et archéologique étaient aussi intéressantes que cette prédelle, ont été adjugées dans des ventes publiques à 3 ou 4 mille francs, mais jamais au-delà.

Étant donné le mauvais état de conservation du tableau, je crois même qu'il n'atteindrait pas un pareil prix.

En résumé, nous avons renoncé à cette acquisition parce que le prix demandé était beaucoup trop élevé. Si nous disposions d'une somme de 20 mille francs, nous les emploierions plus utilement.

M. Th Lybaert. Lorsqu'il s'agit d'apprécier une œuvre gothique comme celle qui nous occupe, il serait bon de prendre aussi l'avis de personnes compétentes, c'est-à-dire de personnes connaissent la peinture gothique. Je fais cette remarque d'une façon générale; elle peut s'appliquer à bien d'autres cas encore que celui dont il est question.

Les personnes que M. Maeterlinck a consultées, sont certainement d'excellents écrivains et des archéologues très érudits, mais je ne pense pas qu'elles aient compétence pour juger souverainement de l'authenticité d'un Gérard van der Meire.

En ce qui me concerne, je déclare que cette prédelle peut avoir un intérêt archéologique, mais qu'elle n'a aucune valeur artistique.

M. Materlinck. Les artistes ne sont pas seuls compétents. La manière de voir des Kervyn, Serrure et plus récemment celle du savant archiviste de Bruxelles, feu Alphonse Wauters, mérite sérieuse considération. Si on ne peut affirmer que l'œuvre soit de van der Meire, il serait téméraire de dire qu'elle ne l'est pas. Elle date selon moi de la même époque que le triptyque de St-Bavon attribué, sans preuves d'ailleurs, à Gérard, c'est à dire de la fin du XV° siècle.

La prédelle a servi de soubassement au triptyque, et il est établi qu'elle a appartenu à notre Cathédrale. Ne regrettera-t-on pas, plus tard, de n'avoir pu la conserver à Gand?

M. Scribe. Un mot encore à ce sujet. On a fait courir en Ville le bruit, que la National Gallery avait offert 20 mille francs au propriétaire, et que celui-ci ayant refusé, la National Gallery était revenue à la rescousse et avait offert 22,500 francs J'ai voulu en avoir le cœur net, et j'ai écrit au directeur de la National Gallery. Il m'a répondu qu'en 1897, en effet, cette œuvre avait été offerte au musée, mais qu'elle avait été refusée, vu son mauvais état de conservation. Il déclare que jamais aucune offre quelconque n'a été faite par la National Gallery.

M. J. Vuylsteke. Laconclusion de cette discussion, me paraitil, est celle-ci: on devrait tenter un effort pour conserver le tableau ici à Gand, mais ne pas le payer au-dessus de sa valeur.

On dit que ce tableau ne vaut rien. Cela me parait exagéré et il faut, à mon avis, l'apprécier comme il doit l'être. Il est possible qu'il ne vaille rien comme peinture, mais il est possible aussi qu'il vaille quelque chose comme dessin.

- M. Scribe. Il offre assurément un certain intérêt.
- M. J Vuylsteke. Tâchons donc de conserver le tableau, mais ne le payons pas trop cher (*Approbation*).
- M. Th. Lybaert. Si l'honneur de la ville de Gand exige réellement que ce tableau reste ici, qu'on l'achète alors pour le musée d'archéologie, mais pas pour le musée de peinture.
- M. le Président. L'assemblée est-elle d'avis que le Bureau fasse des démarches auprès de qui de droit, pour que ce tableau reste ici à Gand, et soit acquis pour l'un ou l'autre musée?
 - M. Scribe. J'appuie la proposition de M. Vuylsteke.
- M. le **Président**. C'est dans ces termes que le Bureau présentera la demande.
 - Cette proposition est adoptée.

VI.

La peinture murale de la Boucherie.

M. V. van der Haeghen lit le rapport qui a été fait par la Commission chargée d'examiner la peinture (1).

⁽¹⁾ Ce rapport paraîtra au prochain Bulletin.

M.Th. Lybaert. Depuis la visite que nous avons faite à la Boucherie, l'état de cette peinture est devenu de plus en plus déplorable. Si l'on ne prend pas des précautions immédiates, d'ici à deux ans elle est perdue.

Nous devons éviter de devoir passer par les lenteurs administratives, si non nous arriverons trop tard.

Avant que l'administration se soit prononcée sur l'une ou l'autre des propositions en présence, le tableau aura disparu.

Il faut donc aller au plus pressé et agir nous-mêmes. A mon avis, il suffirait de faire, autour de la peinture, un isoloir qui pourrait contenir une vingtaine de personnes, et y installer un escalier roulant, au moyen duquel on pourrait examiner l'œuvre. Les frais d'établissement de cet isoloir, y compris l'escalier, ne s'élèveraient pas à au-delà de 600 francs.

L'administration communale est disposée à faire ces frais et, de mon côté, je prendrai à ma charge les frais de nettoyage du tableau.

Je ne fais pas mystère du procédé que j'emploierai. La mie de pain, l'eau filtrée et la pomme de terre seront les seuls ingrédients employés; par conséquent, aucun corrosif.

Ces mesures suffiront provisoirement pour conserver cette peinture.

- M. F. Scribe. Je crains que l'isoloir entretienne l'humidité qui règne déjà dans ce bâtiment. Je préfèrerais, pour ma part, voir transporter cette peinture dans un endroit absolument sec. Cela étant fait, M. Lybaert pourrait y faire alors les restaurations nécessaires.
- M. **Th. Lybaert**. Il y aura une ventillation dans ce petit local; cela est facile à établir. Du reste, cette peinture a toujours été isolée dans l'ancienne chapelle.

Quant à transporter la peinture, il s'écoulera un très long temps avant que cela soit décidé. Et d'ici là, il n'y aura plus rien!

M. V. van der Haeghen. Je crois également que la propo-

sition de M. Lybaert est la plus rationnelle, d'autant plus qu'elle est exécutable immédiatement.

M. le **Président**. M. Lybaert déclare donc que, moyennant la dépense de l'installation de l'isoloir par la ville, il prend à sa charge toutes les autres dépenses.

De son côté, M. Scribe propose, et cette proposition n'est pas obstative de la proposition de M. Lybaert, que, s'il était reconnu, après l'installation préconisée par M. Lybaert, que le local ainsi créé est absolument mauvais, on examinerait alors s'il y a lieu de transporter la peinture ailleurs.

- M. Maeterlinck. M. Lybaert a parlé tantôt d'employer la pomme de terre. Cet emploi doit être fait avec beaucoup de discernement, sinon c'est un procédé dangereux.
- M. Th. Lybaert. J'ai suffisamment d'expérience de ces choses, pour pouvoir tranquilliser mon ami M. Maeterlinck. Je sais comment il faut employer ce procédé.
 - M. Maeterlinck. Je ne puis pourtant pas l'approuver.
- M. le Président. La proposition faite par M. Lybaert à l'Administration communale a-t-elle été acceptée ?
- M. Th. Lybaert. Oui, du moins par le Collège; il faudra la sanction du Conseil communal.
- M. le Président. Une démarche du Bureau ne serait donc pas inutile?
 - M. Th. Lybaert. Évidemment, cela ne peut qu'être bon.
- M. le Président. Sans vouloir attendre qu'une décision définitive intervienne, je crois devoir remercier dès maintenant, M. Lybaert, pour sa généreuse proposition. C'est un acte digne du grand artiste qu'il est.
- M. le Chanoine van den Gheyn. La question me paraissant terminée au point de vue technique, je voudrais dire maintenant un mot au sujet d'une polémique qui va surgir, et dont les premiers échos se sont fait entendre à la Société d'Archéologie de Bruxelles, dans la séance du lundi 10 avril.
 - M. de Raadt y a fait une communication, qui a éveillé mon

attention et ma curiosité. Voici, en peu de mots, les objections que présente M. de Raadt contre les peintures de la Boucherie.

Il pose la question de savoir si cette peinture offre encore une valeur documentaire suffisante, et il conclut négativement. Les remaniements ont été tels, dit il, qu'il ne reste que très peu de chose de l'œuvre primitive. Pour établir cette affirmation, M. de Raadt s'appuie sur l'opinion de M. Serrure, lequel prétend que toute la partie centrale a été restituée. Il rappelle, notamment, l'opinion de James Weale qui soutient également que cette peinture n'est plus celle de Martin Nabuhr, mais celle de De Vigne, qui l'a restituée d'après sa haute fantaisie.

Ensuite M. de Raadt, examinant à nouveau la question de l'époque à laquelle cette peinture a été exécutée, affirme que la date de 1448 avait été mal lue, et qu'il faut nécessairement lire celle de 1498. Inutile de reprendre ici les arguments sur lesquels il se base, mais il fait remarquer que l'inscription qui existe maintenant, a remplacé une inscription qui s'y trouvait antérieurement. De là, il conclut à la possibilité d'un changement de date. Or, comme d'après le document publié par M. van der Haeghen dans le Bulletin de notre dernière séance, cette même date de 1448 a été lue par l'héraldiste anonyme, M. de Raadt en déduit qu'une restauration a dû avoir lieu avant 1613.

Je cite les objections; naturellement, je ne les discute pas.

Quant à l'importance du document que M. van der Haeghen vient de publier, cette importance n'est que très relative. D'après M. de Raadt, M. van der Haeghen a eu le grand tort de tirer la couverture de son côté, puisqu'il ne fait pas ressortir la discordance qui existe entre la peinture, telle que nous la voyons aujourd'hui, et telle que l'a vue l'héraldiste de 1600.

Ces discordances les voici : d'abord la duchesse Isabelle, aurait changé de costume. En effet, d'après l'héraldiste, le costume était d'argent avec des fleurs d'or, tandis que maintenant ce costume est rouge avec des ornements d'or. Donc, il y a eu des remaniements.

Ce qui est plus grave, aux yeux de M. de Raadt, ce sont les changements, constatés d'ailleurs par M. van der Haeghen luimême sans y attacher autant d'importance, dans les armoiries.

En effet, je dois faire remarquer ici avec M. de Raadt, qu'il y a ce fait assez étrange que, dans les décalques qui ont paru dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique de 1851. De Vigne a porté, sur les armoiries d'Adolphe de Clève, le lambel. Or, cette armoirie, lors de la restitution, n'a plus le lambel. Et cependant, dans le tabard armoirié que porte de Clève, le lambel reparait encore une fois, bien qu'il soit omis dans l'écusson qui se trouve derrière lui. M. de Raadt signale un autre différence encore : le nombre des fleurs de lys dans l'écu de Philippe le Bon n'est pas le même dans la reproduction actuelle des armoiries, et dans la reproduction qu'en donne le passage cité par M. Van der Haeghen.

J'ai cru utile, Messieurs, de faire connaître ces objections, parce qu'il est évident que cette peinture ne conservera sa valeur documentaire, qu'à la condition d'établir que De Vigne ne l'a pas remaniée de fond en comble, comme on a l'air de vouloir le dire maintenant.

C'est pour ce motif que je voudrais voir reproduire au Bulletin les deux dessins qui ont paru déjà, mais qu'il serait très intéressant de reprendre, puisque la polémique nous y oblige. Que, d'une part donc, on donne le calque tel que l'a fait De Vigne, et, d'autre part, la restitution qui a été faite en 1855. On pourra voir immédiatement, d'après ces documents, que la partie restaurée n'est pas aussi considérable qu'on semble croire.

Si l'on constate des différences dans les armoiries, cela peut offrir de l'intérêt aux héraldistes, mais, au point de vue de l'histoire de la peinture, que l'écu ait été plus ou moins bien reproduit, qu'il y ait là distraction, erreur ou même ignorance de la part de De Vigne, cela n'a vraiment aucune importance.

Il serait désirable aussi que le calque de De Vigne reposât au Musée d'Archéologie, où l'on pourra plus facilement le consulter que dans la bibliothèque de la ville.

M. V. Van der Haeghen. Si l'on reproduit la copie, ce doit être d'après le décalque de la Bibliothèque. Tout le badigeon, en effet, n'a pas été enlevé au même moment. Ce premier document, publié par De Busschere avec toutes ses lacunes, n'était pas tout-à-fait conforme à la vérité. D'ailleurs, ce sont les parties ajoutées par De Vigne qui se détachent aujourd'hui d'elles-mêmes et, d'ici à peu de temps, il ne restera plus que la peinture primitive. Il y a un double agent de destruction : d'abord la pommade extérieure, puis le revêtement intérieur qui ronge la peinture. Par conséquent, détruites des deux côtés, ces restaurations ne tarderont pas à disparaître.

Pour ce qui est des objections formulées par M. de Raadt, jeme réserve de les examiner avec soin. D'ailleurs la pièce manuscrite, récemment découverte, je l'ai publiée non seulement in extenso, mais encore avec fac-simile. Chacun peut donc l'interprêter librement.

- M. Th. Lybacrt. Même, en l'absence du calque, ceux qui ont vu un seul tableau de De Vigne verront facilement ce qui est de lui, d'autant mieux que De Vigne n'était pas un homme à faire un faux. Il n'a nullement cherché à dissimuler ce qu'il a fait. D'ailleurs, on pourrait faire la démarcation entre l'œuvre de Nabuhr et celle de De Vigne, au moyen d'une ligne pointillée.
- M. V. Van der Hacghen. Je fais encore remarquer que c'est le même M. Serrure sur lequel M. De Raadt se baseaujour-d'hui, qui a signé le premier procès-verbal de la découverte de cette œuvre, et qui en a fait le plus grand éloge!

Pourquoi citer l'opinion de M. Serrure, deuxième manière, et ne pas insister sur son opinion au moment même de la découverte, en présence de l'œuvre?

- M. Stroobant. Il y a eu une restauration plus ancienne, d'après M. de Raadt.
- M. V. Van der Hacghen. Oui, cela a été dit, d'ailleurs, en 1855.
 - M. Stroobant. Je crois que c'est là le nœud de la question.

- M. Th. Lybacrt. En supposant que, seules, les deux figures du tableau soient authentiques, et que tout le reste soit du retouchage, cela suffirait déjà amplement pour justifier tout 'intérêt que nous lui portons.
- M. le Président. Le bureau est donc chargé de trois missions: la première concerne le tableau de Gérard van der Meire; la seconde la proposition faite par M. Lybaert, et la troisième est relative à la reproduction au Bulletin des calques de De Vigne du tableau attribué à Nabur Martins. (Adhésion.)

Ballottage de membres honoraires.

MM. Maurice de Maere d'Aertrycke, rue de la Vallée, Gand et Florimond Van Bambeke, brasseur, rue de la porte de Bruges 1, Gand, sont admis en qualité de membres honoraires. La séance est levée à 10 1/2 heures du soir.

La peinture murale de la Grande Boucherie.

RAPPORT DE M. V. VANDER HAEGHEN.

Votre sous-commission chargée de faire rapport sur l'état actuel de cette œuvre d'art, s'est acquittée de la mission que vous lui avez confiée, en séance du 17 janvier dernier.

Grâce à l'échafaudage qui se trouve en ce moment à l'intérieur du bâtiment, il a été possible d'examiner la peinture de fort près, et nous avons pu constater que l'avis suivant exprimé par notre collègue M. Lybaert, est de tout point conforme à la vérité:

- "La peinture murale a énormément souffert, et si on tarde encore quelque temps à prendre des mesures de conservation, il ne restera bientôt plus grand chose de ce précieux document.
- " Il y a quelques années on y a appliqué une espèce de pommade, qui était destinée à consolider la couleur. Or, cet enduit, loin d'être utile, semble avoir été nuisible. Le panneau, en effet, est resté collant, et comme il se trouve placé tout au fond du

bâtiment près de la toiture, presque dans un entonnoir, il est devenu tout naturellement le réceptacle de toutes les poussières, de toutes les émanations provenant du charriage des marchandises dans la halle.

" Actuellement aux parties luisantes du panneau, la pommade susdite est complètement poisseuse; aux parties mates, elle a rongé les couleurs, si bien qu'à première vue on n'aperçoit plus guère que des tâches blanches, qui ressemblent beaucoup à la chaux de la muraille ".

La sous-commission estime donc qu'il y a lieu d'entreprendre, le plus tôt possible, un nettoyage complet, et qui devra se faire avec la plus minutieuse attention.

Nous pensons qu'on devrait en même temps s'efforcer de soustraire cette partie du local aux intempéries de l'air et à la poussière. C'était également le sentiment de quelques membres de la Commission locale des monuments, qui avaient émis le vœu de voir isoler ce coin de la halle par la reconstruction de la muraille séparative de l'ancien oratoire; on formerait dans cette chapelle un petit musée de tout ce qui se rapportait à la corporation des bouchers: tableaux, ustensiles, meubles et objets divers. La peinture murale se retrouverait ainsi de nouveau dans son milieu naturel (1).

En attendant que ce louable projet puisse se réaliser, nous croyons qu'il serait urgent d'établir devant la peinture, sur quelques solides piliers, une chambrette en bois vitré fermant la partie supérieure de la travée à trois quarts de mètre environ au-dessous de la peinture, et sur le côté jusqu'à la lucarne donnant sur la Lys.

Une logette provisoire du même genre — mais beaucoup trop petite — a déjà été établie à l'époque, où Mlle de Hauleville a fait la copie qui se trouve en ce moment au musée du cinquan-

⁽¹⁾ Voir le rapport de cette commission dans le Rapport sur les affaires de la Ville, en 1896.

tenaire. Cette fois, on ferait une charpente assez solide pour pouvoir être maintenue aussi longtemps que le local conservera sa destination actuelle.

Au cours de l'examen, nous avons relevé, sous la légende qui orne le bas du tableau, des traces très nettes de l'inscription primitive, terminée par un dragon, et dont on avait signalé l'existence dès 1855 (1). Peut-être sera-t-on un jour en mesure de déchiffrer complètement cette espèce de palimpseste!

Pour la plupart des fragments de panneau ajoutés par Félix De Vigne, nous sommes d'avis qu'il sera difficile de les conserver encore longtemps, vu qu'ils ont été peints à des places, où le revêtement de la muraille était en mauvais état. Ici, comme l'a fait remarquer M. Lybaert, il y a encore un second agent de destruction: la couleur est détruite peu à peu par le mortier.

Mais si aujourd'hui on ne doit pas trop regretter, au point de vue purement archéologique, la disparition de ces reconstitutions hypothétiques, nous devons cependant être justes pour M. De Vigne. Il est incontestable que son travail complémentaire a sauvé le tableau tout entier.

Tout le monde sait, en effet, que dans les bâtiments destinés à un usage public, on ne supportait guère, il y a peu d'années encore, ces fragments de vieilles fresques, qui aux yeux de beaucoup de gens, donnaient aux murs un aspect repoussant de malpropreté et de moisissure. N'avons-nous pas vu rebadigeonner ou même détruire ainsi presque toutes les peintures murales mises si laborieusement à nu par nos archéologues : à l'ancienne

⁽¹⁾ Dans un article écrit quelques jours après la découverte de la peinture, le 2 mai 1855, M. C. A. Serrure observe en parlant de la légende : onder het afgebeelde leest men in geele gothische letteren, die schijnen boven andere guldenen van gelijken aerd herschilderd te zijn geweest... (De Vlaemsche school... uitgegeven door de St-Lukasgilde, Antwerpen 1898, page 68).

Chose curieuse, ces caractères anciens apparaissent actuellement plus clairs qu'il y a quelques années.

chapelle des tisserands, à l'église St-Jacques, à la Cathédrale, à l'oratoire des Carmes chaussés et ailleurs encore?

Les restaurations effectuées par De Vigne ayant fait récemment l'objet de vifs débats, nous croyons qu'il est nécessaire de publier, comme annexes à ce rapport, tous les actes officiels relatifs aux travaux exécutés à la peinture murale de la Boucherie, en 1855 et en 1856. Or verra ainsi notamment que toutes les autorités compétentes sont intervenues dans l'affaire : les divers spécialistes de la ville, le Ministre de l'Intérieur P. De Decker, l'inspecteur général des beaux-arts, comte A. de Beauffort, un expert de Bruxelles, outre la commission des monuments et l'administration communale de Gand. Un satisfecit fut délivré à De Vigne par le Collège échevinal à la date du 17 août 1856.

Note de M. L. Maeterlinck.

Ayant été désigné par votre bureau pour faire partie de la souscommission chargée de faire un rapport au sujet de la peinture murale de l'ancienne Boucherie, et, n'ayant pu assister à sa réunion par suite d'une circonstance indépendante de ma volonté, je viens, sur la demande de M. van der Haeghen, vous donner aussi mon avis.

Je me rallie à la décision prise par mes collègues, pour ce qui regarde la nécessité de la restauration de cette peinture.

Je suis aussi d'avis qu'il y a lieu de l'isoler, et de construire une chambrette, et cela d'urgence, pour la soustraire à l'action pernicieuse de son voisinage actuel.

Après un examen consciencieux fait ce jour, je puis déclarer que les parties anciennes de cette peinture sont dans un état relativement satisfaisant. Seules les parties peintes lors de ses diverses restaurations sont compromises, et cela par suite de la nature défectueuse du mortier ou enduit, sur lequel le travail a dû être exécuté.

Plusieurs masticages faits à diverses places lors des dernières restaurations, sont tombés et présentent des blessures dangereuses, qu'il faut boucher d'urgence pour empêcher le mal de s'étendre.

Il est facile de prévoir qu'en repeignant sur les mêmes dessous mal préparés, les retouches que l'on se propose de faire, auront le même sort que les précédentes.

Pour faire une restauration durable, il faudrait enlever le mortier ou crépissage moderne, et le remplacer par un enduit spécial généralement employé pour la peinture murale.

Les crasses grasses qui recouvrent la peinture, ne sont pas de mauvaise nature, elles peuvent être enlevées facilement.

Pour ce nettoyage tout moyen humide et acide devra être proscrit, l'humidité et les acides continuant leur action nuisible bien longtemps après leur emploi.

Ici leur emploi serait plus dangereux que dans d'autres circonstances, la peinture présentant nombre de crevasses et autres parties dangereuses, où le liquide acide pourrait séjourner et se corrompre, en désagrègeant les enduits voisins.

J'ajouterai (voir mes précédents rapports) qu'il y aurait lieu d'entourer la peinture d'un cadre en relief, l'isolant, et lui donnant toute son importance.

Il y aurait lieu aussi d'enduire les murs et les parois de la chambrette d'une teinte neutre faisant valoir l'œuvre.

Des stores mis aux fenêtres empêcheraient l'effet nuisible du soleil sur la peinture.

Annexes.

I.

VILLE DE GAND. — Commission des monuments. Séance du 6 mai 1855.

Présents: MM. Vervier, Regnaut, De Vigne, Van Lokeren, de St-Genois, Serrure, Kervyn, Blommaert, De Busscher, Van der Meersch, Onghena, Van Duyse et Gaillard.

M. Kervyn expose qu'en restaurant l'intérieur de la boucherie, on a découvert une peinture murale remontant à l'année 1448; il demande que la commission se prononce sur le mérite de cette œuvre, sur la possibilité de l'enlever et sur les moyens de la conserver.

Il est décidé qu'une commission composée de MM. Van Lokeren, De Vigne, Onghena et Van der Vin examinera soigneusement la dite peinture, et fera sur les diverses questions soulevées par M. l'échevin (1) un rapport motivé à la séance du dimanche 13 de ce mois.

Le Secrétaire, V. GAILLARD.

II.

Commission des monuments. — Séance du 13 mai 1855.

Présents: MM. Vervier, Van der Vin, de St-Genois, Blommaert, Goetghebuer, Onghena, Van Duyse, Van der Meersch, Kervyn, Serrure, Van Lokeren, De Vigne et Gaillard.

M. le bourgmestre assiste à la séance.

M. Van Lokeren fait connaître que la sous-commission chargée d'examiner la peinture de la boucherie, s'est adjoint M. Loppens, professeur de chimie, et donne, au nom de la dite sous-commission, lecture du rapport suivant :

- "Les membres de votre commission que vous avez délégués "pour inspecter la peinture découverte sur un mur de refend de de la grande boucherie en cette ville, se sont réunis sur les "lieux mardi dernier, 8 du courant.
 - " Deux questions avaient été soumises à leur examen.
- " Y a-t-il possibilité de déplacer cette peinture ? et dans l'affir-" mative, cette œuvre a-t-elle assez de mérite pour faire procé-" der à cette opération.
- " Cette peinture, d'après l'inscription qu'elle porte, est exécu-" tée en 1448; elle fut recouverte, à une époque inconnue, par un " badigeon qui fut renouvelé à diverses reprises. On a pu s'assurer

⁽¹⁾ M. P. Kervyn de Rockelfing.

" qu'elle fut enduite d'une couche de colle avant de la badigeon-

" ner, précaution qui fait supposer qu'on prit cette résolution,

" moins dans l'intention de détruire le tableau, que de le sous-

" traire aux atteintes d'un déchaînement populaire contre les

" personnages qui y sont représentés.

"Sa forme est ogivale, d'un développement de sur .

" Elle était entourée d'une archivolte et couronnait un autel ou

" un tabernacle. On sait que cette boucherie construite en 1408,

« avait une chapelle placée d'abord sous l'invocation de St-An-

" toine, et ensuite sous celle de St-Hubert. Ce tableau représente

" un ex-voto, où la Vierge Marie, entourée d'archanges, semble

" offrir à l'adoration d'un personnage qui tourne le dos aux

« spectateurs, l'enfant Jésus entouré d'une auréole. Les autres

« personnages qui assistent à cette scène mystique sont : le duc-

" Philippe de Bourgogne et sa troisième épouse Isabelle de Por-

" tugal, agenouillés sur des prie-Dieu. Les armoiries et les écus

" empanachés que l'on y voit, ne donnent lieu à aucun doute à

" cet égard.

"Cette peinture présente une riche ordonnance. Les divers personnages sont disposés avec beaucoup d'entente, de manière à remplir convenablement le cadre ogival qui était la forme la plus propre pour rendre le tableau visible d'une des travées du macellum. C'est le plus grand mérite de cette production; l'agencement anguleux des draperies accuse le style de l'an-

" cienne école flamande.

" Elle est exécutée sur une couche de crépi, de mortier ou de plâtre appliquée sur une muraille construite en briques. Ce crépi n'a que deux ou trois millimètres d'épaisseur, et la surface n'en est pas entièrement plane.

"On peut citer maints exemples de tableaux peints à l'encaus-

" tique ou à fresque, qui furent enlevés des murs sur lesquels ils

" se trouvaient exécutés, mais ces peintures, croyons-nous,

" étaient dans d'autres conditions que celle-ci, soit que l'enduit

" à enlever eut plus d'épaisseur et partant plus de consistance,

" pour permettre l'application d'un cartonnage ou de tout autre procédé pour en fixer la cohésion, soit qu'elles présentassent uu développement moins considérable.

"Pour pouvoir enlever cette peinture avec quelque chance de succès, il faudrait déplacer tout le mur auquel il adhère, ou du moins en enlever une partie au moyen de la scie, opération délicate que la dureté probable de la brique, la position et les dimensions du tableau rendraient très difficile, sinon impraticable, et laquelle, selon toutes les probabilités, ne pourrait être effectuée sans disloquer une partie notable des briques, auxquelles le crépi ou fond du tableau est inhérent. Ce déplacement ne doit avoir pour résultat probable, s'il ne détruit totalement l'œuvre, que de le dégrader entièrement. En conséquence nous croyons qu'il serait au moins imprudent de faire procéder à ce déplacement.

"D'ailleurs le mérite de cette peinture est-il assez marqué, pour qu'il soit désirable de la voir transporter dans un musée? Nous ne le pensons pas. Quoiqu'elle soit due au pinceau, ou du moins exécutée d'après le carton d'un artiste de l'ancienne école, ni le dessin, ni la couleur, ni l'exécution n'en sont pas assez remarquables à nos yeux, ou n'ont pas assez de valeur pour faire les frais considérables que son déplacement entraîmerait. En outre l'état de dégradation dans lequel ce tableau se trouve aujourd'hui, les nombreuses parties qui en sont écaillées et qui exigent non seulement une retouche, mais un remaniment complet, la disparition des mains etc., rendent encore ce déplacement moins désirable, quelle que serait d'ailleurs la simplification des moyens que l'on pourrait mettre en œuvre pour l'opérer.

"Nous estimons donc, même dans l'intérêt de la conservation de cet ex velo, qu'il reste en place, mais soit restauré par un artiste expert; qu'on employe tous les moyens connus pour en fixer les parties écaillées, et rétablir celles qui en ont disparu; qu'il soit entouré d'un encadrement et que l'on prenne

" des mesures efficaces, pour qu'il ne soit plus exposé aux intem-

" péries de l'air et aux dangers des dégradations. "

Gand, le 12 mai 1855.

(Signé) A. VAN LOKEREN.

Adopté en séance de la sous-commission le 12 mai susdit. Signé : Félix De Vigne, Ch. Onghena, H Van der Vin.

La commission adoptant ce rapport, décide de faire savoir à l'administration communale, qu'elle est d'avis que la peinture découverte à la boucherie n'est pas en état d'être transportée; que ce tableau, un des rares exemples de la peinture à l'huile sur mur au XV° siècle, mérite comme monument de l'histoire de l'art d'être soigneusement conservé et restauré; qu'elle ne saurait dès ce moment se prononcer sur les moyens et les frais de restauration, mais qu'une somme de 700 francs est indispensable, pour faire disparaître la couche de badigeon et prendre les mesures conservatoires les plus urgentes.

Le Secrétaire, V. GAILLARD.

III.

VILLE DE GAND. — Commission des monuments.

Gand, le 14 mai 1855.

MESSIEURS,

En suite des communications verbales qui lui ont été faites le 6 de ce mois par M. l'Échevin chargé des travaux de la ville, la commission a l'honneur de vous faire connaître, qu'elle est d'avis que la peinture murale retrouvée dans la boucherie, n'est pas de nature à être déplacée. Elle estime, du reste, qu'il est urgent de prendre des mesures énergiques pour préserver d'une destruction imminente ce remarquable monument de l'art au XV° siècle, un des rares exemples de l'emploi, à cette époque, de la couleur à l'huile pour la peinture murale. Les frais relatifs à l'enlèvement du badigéon des parties encore recouvertes, et aux mesures de conservation rigoureusement nécessaires, devant s'élever à

700 francs, la commission vous prie de vouloir bien allouer cette somme le plus tôt possible. En ce qui concerne les restaurations de cette peinture, il ne sera possible à la commission de se prononcer, qu'après que le tableau aura entièrement été mis à nu, et qu'on pourra apprécier les dégâts qu'il a subis.

Veuillez, etc.

Le Secrétaire,

Le Président,

V. GAILLARD.

C. A. VERVIER.

A Messieurs les Bourgmestre et Échevins de la ville de Gand.

IV.

ROYAUME DE BELGIQUE.

Inspection générale des Lettres, Sciences et Arts.

5° division. — N° 8136.

Bruxelles, le 23 juin 1855.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le 9 juin courant, vous m'avez manifesté le désir que je me rende à Gand, avec MM. Navez et Leroy pour voir au local de la grande boucherie, une ancienne peinture murale récemment découverte. Je suis allé hier à Gand avec M. Leroy; M. Navez retenu à Bruxelles par l'état fâcheux de M^{me} Portaels, sa fille, n'a pu nous accompagner.

La peinture que M. Leroy et moi avons vu, est curieuse sous deux rapports: 1° elle date de 1448, et à ce titre peut être regardée comme une des plus anciennes peintures à l'huile que l'on connaisse; 2° elle représente d'un côté Philippe-le-Bon et son fils Charles-le-Téméraire connu alors sous le nom de comte de Charolois; de l'autre Isabelle de Portugal et un personnage (fort endommagé) portant les armes de Clèves, et que je crois Adolphe de Clèves, sire de Ravesteyn; des anges en adoration devant l'enfant Jésus complètent cette peinture, qui a beaucoup souffert.

M. Leroy pense cependant que moyennant une somme de 15 à 1800 francs, il serait possible de la restaurer. La peinture est

par elle-même peu finie, assez sèche de contours, fort usée, mais elle est d'une époque intéressante; il faudrait d'abord la laver avec grande précaution, puis en faire un calque ou une copie exacte qui, en cas de non-succès dans la restauration, servirait du moins à constater ce qui a existé.

Veuillez, etc.

L'Inspecteur général des Beaux-Arts, C^{te} A. de Beauffort.

A Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Bruxelles.

V.

Ministère de l'Intérieur. — 5e division 1823/8136.

Bruxelles, le 4 juillet 1855.

MESSIEURS,

Ayant été instruit par les journaux de la découverte récente à la grande boucherie de Gand, d'une peinture murale ancienne, j'ai cru convenable de demander un rapport sur cette découverte à M^r l'Inspecteur général des Beaux-Arts.

Dans la pensée que ce rapport pourra vous offrir quelque intérêt, j'ai l'honneur de vous en transmettre une copie. Je vous serais reconnaissant, Messieurs, si vous vouliez bien me faire connaître les mesures que vous arrêterez, pour assurer la conservation des monuments de l'art.

Agréez, etc.

Le Ministre de l'Intérieur, P. DE DECKER.

A Messieurs les Bourgmestre et Échevins de la ville de Gand.

VI.

Gand, 10 juillet 1855.

(Le collège renvoie à la commission des monuments pour avis la lettre du Ministre et le rapport de l'Inspecteur général des Beaux-Arts). Signé: C. WAELBROECK.

VII.

Gand, le 13 juillet 1855.

VILLE DE GAND. — Commission des Monuments.

MESSIEURS.

Les conclusions du rapport adressé par Monsieur l'Inspecteur général des Beaux-Arts au Ministre de l'Intérieur, rapport que vous avez renvoyé à notre avis le 10 de ce mois, sont entièrement d'accord avec la manière de voir de la commission des monuments. De même que M. l'Inspecteur général, elle estime qu'il faut avant tout débarrasser entièrement la peinture du badigeon qui la recouvre encore en divers endroits. L'idée de faire un calque ou une copie exacte du tableau, avait déjà été émise dans le sein de la commission et approuvée par tous ses membres. Si vous le jugez convenable, Messieurs, la commission pourrait se charger de faire exécuter ces deux opérations, dont les frais seraient imputés sur la somme de 700 francs, que le conseil communal a allouée dernièrement pour cet objet.

Quant à la restauration proprement dite, M. l'Inspecteur des Beaux-Arts ne recommande aucun procédé particulier. Il se borne à consigner l'opinion de M. Leroy, que la restauration serait possible moyennant une somme de 15 à 1800 francs. Nous ne pouvons à cet égard que répéter ce que nous avons eu l'honneur de vous dire dans notre lettre du 14 mai dernier, qu'il ne sera possible à la commission de se prononcer, qu'après que le tableau aura entièrement été mis à nu, et qu'on pourra apprécier exactement les dégats qu'il a subis.

Veuillez etc.

Le Secrétaire,

Le Président,

V. GAILLARD.

C. A. VERVIER.

A Messieurs les Bourgmestre et Échevins de Gand.

VIII.

Gand, le 20 juillet 1855.

A Messieurs les Bourgmestre et Échevins de la ville de Gand. MESSIEURS.

La découverte faite récemment d'une peinture murale dans la

grande boucherie, met notre cité dans la possession d'une œuvre d'art des plus remarquables, puisque c'est le document le plus ancien connu de la *peinture murale à l'huile*; les études que j'ai faites durant toute ma vie, sur l'époque à laquelle se rapporte cette œuvre, me permettent d'assurer que c'est un des meilleurs spécimens que l'on puisse rencontrer comme peinture de décor.

Me trouvant (grâce à de longues études et à l'expérience que j'ai pu prendre dans les leçons de mon père) à même de restaurer l'œuvre si précieuse pour l'histoire de l'Art nouvellement découverte (1) Cette restauration exigerait une dépense de douze à treize cents francs.

J'ose espérer, MM., que je puis vous demander un droit de préférence, pour être chargé de la restauration de l'importante découverte, que la ville s'est empressée de prendre sous son bienveillant patronage.

Agréez etc.

FÉLIX DE VIGNE.

IX.

Gand, le 24 juillet 1855.

(Lettre par laquelle le collège échevinal de Gand répond au Ministre de l'Intérieur en faisant connaître l'avis de la commission des monuments). — Voir 13 juillet.

Le Secrétaire, C. Waelbroeck.

X.

VILLE DE GAND. — Commission des monuments. Séance du 5 août 1855.

Présents: MM. Blommaert, Van Duyse, De Vigne, De Busscher, Serrure, Herry et Gaillard.

Le secrétaire donne lecture d'un rapport adressé par M. le comte de Beauffort au Ministre de l'Intérieur, relativement à la peinture de la boucherie, rapport adressé par le Ministre à l'ad-

⁽¹⁾ Phrase imcomplète dans l'original.

ministration communale, et sur lequel celle-ci avait demandé l'avis de la commission des monuments. Il donne également lecture de la lettre adressée à ce sujet à la dite administration.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre adressée par M. De Vigne à l'administration communale, afin d'être chargé de la restauration de la peinture susdite, lettre sur laquelle l'avis de la commission est également demandé. Il est décidé qu'il sera répondu à la régence de la manière suivante :

- "La commission a l'honneur de vous faire remarquer que la "lettre dont vous l'avez saisie le 23 juillet dernier, émane d'un
- " de ses membres (1); elle regrette par suite de ne pouvoir
- « émettre un avis sur une question de confiance toute person-
- « nelle.
- " La commission croit qu'en tous cas, il serait utile de com-
- " mencer la restauration par une partie minime du tableau, afin
- « de pouvoir juger de l'importance du procédé employé.
 - « Elle insiste pour qu'avant toute restauration il soit fait un
- " calque exact de la peinture, telle qu'elle se présentera après
- " l'enlèvement complet du badigeon.

(Minute.)

XI.

VILLE DE GAND. — Commission des monuments.

Gand, le 6 août 1855.

(Lettre par laquelle la commission répond au Collège, conformément à la décision prise le 5 août précédent, au sujet de la demande faite par De Vigne).

(Signé) V. GAILLARD, secrétaire; C. P. SERRURE, président.

XII.

1re Division, Ind. G. 2 no 161.

Gand, le 14 août 1855.

M. Felix De Vigne, artiste peintre à Gand. En réponse à votre lettre du 20 juillet dernier par laquelle

⁽¹⁾ Félix De Vigne avait été nommé membre le 3 février 1849, sur la proposition faite par la commission des monuments en séance du 3 décembre 1848.

vous demandez à être chargé de la restauration de la peinture murale, qui a été découverte récemment à la grande boucherie, nous avons l'honneur de vous informer que le Gouvernement étant intervenu dans cette affaire, nous ne pouvons prendre aucune résolution à ce sujet sans son intervention.

Le secrétaire,

 $Le\ collège,$

C. WAELBROECK.

DE LEHAYE.

XIII.

VILLE DE GAND. — Commission des monuments.

Gand, le 16 avril 1856.

MESSIEURS,

Nous saisissons cette occasion pour appeler votre attention sur la peinture murale de la boucherie. Si l'on tarde plus long-temps de prendre des mesures pour la conservation de ce précieux monument d'art du XV° siècle, peut-être n'y aurait-il plus moyen de le sauver d'une destruction totale.

(Minute).

Au collège des Bourgmestre et Échevins.

XIV.

Gand, le 9 juin 1856.

A Messieurs les Bourgmestre et Échevins de la ville de Gand. MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous informer que j'accepte la restauration en peinture du tableau mural découvert dans la grande boucherie de cette ville, pour la somme de sept cents francs.

Agréez etc.

FÉLIX DE VIGNE.

XV.

Administration Communale de Gand. — 1^{re} Division, nº 161 de l'indicateur Litt. G/2.

Gand, le 13 juin 1856.

MESSIEURS,

Comme suite à votre lettre du 6 août dernier, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons chargé le sieur Félix De Vigne, artiste peintre en cette ville, de la restauration de la peinture murale, qui a été découverte récemment à la grande boucherie.

Agréez, etc.

Le collège des Bourgmestre et Échevins, DE LEHAYE,

Le secrétaire communal,

C. WALBROECK.

A la commission pour la conservation des monuments à Gand.

XVI.

VILLE DE GAND. — Commission des monuments.

Gand, le 29 juin 1856.

MESSIEURS,

La commission a été heureuse d'apprendre par votre lettre du 13 de ce mois, que vous aviez pris définitivement des mesures pour la restauration de la peinture murale de la boucherie. La commission vous prie toutefois d'avoir égard au dernier paragraphe de sa lettre du 6 août dernier, et de faire exécuter un calque exact de la peinture telle qu'elle se présentera, après l'enlèvement complet de badigeon, et avant toute restauration.

(Minute.)

Au Collège des Bourgmestre et Échevins.

XVII.

Gand, le 8 juillet 1856.

A Monsieur Félix De Vigne, artiste peintre à Gand. Monsieur,

A la demande de la commission pour la conservation des monuments, nous vous prions d'exécuter avant toute restauration un calque exact de la peinture murale de la grande boucherie, telle qu'elle se présentera après l'enlèvement complet du badigeon.

Le Secrétaire, C. Waelbroeck. Le Coilège, DE LEHAYE.

XVIII.

Gand, le 13 octobre 1856.

A Messieurs les Bourgmestre et Échevins de la ville de Gand.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai achevé la restauration de la peinture murale à l'huile de la grande boucherie. J'espère que cette restauration aura répondu à votre attente.

Permettez-moi maintenant d'appeller votre attention sur les mesures à prendre pour assurer la bonne conservation de ce curieux monument de l'art ancien. Je pense qu'il conviendrait d'entourer cette peinture d'un cadre de bois où s'adapterait un rideau, toile glissant sur une tringle. Si vous accueillez ma proposition, je pourrais vous présenter un devis estimatif de ce travail.

Veuillez, etc.

FÉLIX DE VIGNE.

XIX.

Gand, le 17 octobre 1856.

A Monsieur Félix De Vigne, artiste peintre à Gand. Monsieur,

En réponse à votre lettre sans date qui nous est parvenue le 15 de ce mois (1), nous avons l'honneur de vous prier de nous faire parvenir un devis estimatif du coût du cadre en bois et du rideau en toile, dont vous nous proposez d'entourer la peinture murale de la grande boucherie.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur, pour vous témoigner toute notre satisfaction de la manière dont vous avez exécuté la restauration de cette peinture.

Veuillez en même temps nous faire remettre la note des frais accessoires de cette restauration, pour laquelle une somme de fr. 700 vous a été allouée.

Agréez, etc.

Le Secrétaire, C. Waelbroeck. Le Collège, De Le Haye.

XX.

Gand, le 22 octobre 1856.

A Messieurs les Bourgmestre et Echevins de la ville de Gand.

MESSIEURS.

A votre demande, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la note du montant des frais accessoires de la restauration du tableau mural de la grande boucherie.

mural de la grande boucherie.		
Soit 700 fr. pour restauration en peinture suiva	int	accord
fait	fr.	700 00
Pour restauration en plâtrage, construction et loca-		
tion des échafaudages	"	50 03
15 feuilles de papier transparent pour faire la calque,		
à 25 cent	"	3 75
Travaux à exécuter :		
Une corniche avec encaissement fait en bois, avec		
tringle de fer	"	30 00
Un rideau en toile verte avec anneaux, cordes et		
poulies	"	39 26
Total	fr.	823 04

En étant revoir la peinture, j'ai remarqué, Messieurs, qu'un simple encaissement avec rideau est préférable à un cadre, que j'avais proposé primitivement. Ce système est moins coûteux, conservera mieux la peinture, et ne détruira pas l'idée de l'authenticité du tableau.

Agréez etc.

FÉLIX DE VIGNE.

Les originaux des documents que nous publions comme annexes, sont conservés les uns dans les archives de la Commission des monuments, à la section gantoise de la bibliothèque (n° 12929 et 14062), les autres dans les dossiers de l'hôtel de Ville.

Publications étrangères concernant l'histoire nationale.

HENRI PIRENNE. Geschichte Belgiens. Deutsche Uebersetzung von Fritz Arnheim. Band I. Gotha, Perthes, 1899. In-8, XXIV-466 pp. (Dans la collection intitulée: Geschichte der europaeischen Staaten, herausgegeben von Heeren, Giesebrecht und Lamprecht).

" Les histoires de Belgique ne nous manquent pas. [Suit une énumération des travaux de Namèche, Moke, Juste, etc.] Ce serait être à peine équitable envers M. Pirenne que de dire qu'il les dépasse tous. L'originalité de son plan, la profondeur de ses recherches, l'ampleur de son coup d'œil, l'étendue de son érudition et la nouveauté de ses résultats le placent d'emblée bien au dessus d'eux. Il y a entre ses prédécesseurs et lui toute la distance qui sépare l'érudit de l'historien de race... M. Pirenne a tenu largement compte des tendances nouvelles qui, depuis une vingtaine d'années surtout, transforment rapidement l'ancienne manière d'écrire l'histoire, en en transportant l'intérêt principal du tableau des institutions politiques à celui de la vie économique. Ce sera un des résultats les plus clairs de l'historiographie de ce dernier quart de siècle, d'avoir rendu tangible, en quelque sorte, l'influence des causes économiques sur le développement de la société et sur les formes de ses institutions. Pour la Belgique, M. Pirenne vient de faire cette démonstration d'une manière magistrale, et quelles que soient les retouches que pourra subir son tableau, les conclusions auxquelles il est arrivé domineront et détermineront pendant longtemps les investigations de nos érudits.

God. Kurth, dans les Archives belges, nº 2, du 25 février 1899.

".... Ce qui fait la force du livre de M. Pirenne, c'est que l'auteur, non seulement connaît fort bien les sources de l'histoire de Belgique, mais de plusil domine l'histoire générale de l'Occident au moyen-âge. Pendant les premiers siècles, il n'y a pas d'histoire de Belgique Ce qui se passe sur notre territoire fait partie intégrante de l'histoire du Saint-Empire germanique et du royaume de France. On ne s'en douterait pas en lisant beaucoup de nos historiens. Dans le livre de M. Pirenne, on touche du doigt cette vérité fondamentale. Tout est remis à sa place et tout s'explique du même coup. M. Pirenne a d'ailleurs recours sans cesse à des comparaisons et à des rapprochements ingénieux, le plus souvent d'une justesse frappante. D'autre part, s'il n'abuse pas du détail pittoresque, il sait l'employer à propos avec un rare bonheur Je crois pouvoir dire, en terminant, que l'histoire de Belgique de M. Pirenne est une œuvre vraiment neuve, qui intéressera vivement tous les savants, et pourra, dès

qu'elle aura paru aussi en français, rendre de grands services aux nombreux fabricants de manuels scolaires qui, pour la plupart, en sont encore toujours à copier l'ouvrage suranné de Moke.

Paul Frederico, dans le Bulletin de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, 1899, nº 2.

« .. L'auteur utilise des lectures immenses, dont les notes de son ouvrage ne donnent qu'une faible idée. Il faut avoir suivi ses travaux antérieurs pour apprécier la richesse de l'apparatus scientifique sur lequel son érudition est étayée. Dans celui-ci, l'auteur semble mettre une certaine coquetterie à la dissimuler; il se borne le plus souvent à renvoyer au dernier ouvrage paru sur la question.... Dès maintenant nous pouvons nous féliciter de posséder un tableau à la fois neuf et lumineux de notre moyen-âge.... »

CH. MŒLLER, dans la Revue bibliographique be'ge, 30 avril 1899.

« J'éprouve un très vif plaisir à parler ici du livre de M. Pirenne; c'est une œuvre solide, excellente, et qui laisse bien loin derrière elle les travaux qui ont été consacrés jusqu'ici à l'ensemble de notre histoire nationale. Le jeune professeur de l'université de Gand a toutes les qualités qui font le véritable historien : le don de démêler au milieu des détails les idées générales, une érudition abondante et vive, un talent très souple d'exposition. Il a tiré parti des matériaux innombrables que la science a accumulés depuis un demi-siècle, et il a su les vivifier : son livre n'est pas un de ces amas indigestes d'érudition morte, comme on nous en offre trop souvent, c'est une œuvre organique où la pensée circule d'un bout à l'autre, et cet organisme n'est point une construction hative et téméraire: M. Pirenne a vécu en longue communion avec le peuple belge du moyen âge; il s'est pénétré lentement et profondément de son esprit, de ses aspirations, de ses besoins. Ce qui fait la grande originalité de cette histoire, c'est qu'elle ne se borne pas à enregistrer chronologiquement tous les événements qui s'accomplissent dans les différentes parties des Pays-Bas. Elle écarte résolument ceux qui sont inutiles, qui n'ont que la valeur d'un fait-divers, et qui ne concourent nullement à l'œuvre collective qu'il s'agit de décrire. Elle met au second plan ceux qui n'ont qu'une importance relative et elle projette la pleine lumière sur les faits essentiels, c'est-à-dire sur ceux qui fournissent la caractéristique de la constitution, du développement politique et social de la Belgique. Cette tâche était celle d'un artiste et l'auteur y a admirablement réussi, habile à ménager les nuances et à mettre en relief ce qui devait attirer l'attention.

L. VANDERKINDERE, dans la Revue de l'Université de Bruxelles, 1898-1899, nº 7.

Nous ne pouvions mieux présenter la nouvelle histoire de Belgique de M. Pirenne qu'en rappelant l'éloge que viennent d'en faire les quatre maîtres de la science historique dans notre pays. Ajoutons qu'il est particulièrement flatteur de la voir publiée dans la plus importante collection historique de l'Allemagne. L'édition française paraîtra au commencement de l'année prochaine.

L'apparition de l'œuvre magistrale de notre éminent confrère constitue un événement dans notre historiographie nationale, et il était de notre devoir de l'enregistrer ici.

P. B.

Algemeene vergadering van 16 Mei 1899.

Assemblée générale du 16 Mai 1899.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents: MM. le chanoine van den Gheyn et van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; L. Cloquet, président de la Section des Beaux-Arts; G. Hulin, vice-président de la Section d'Archéologie; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. Ernest Coppieters Stochove; de Kemmeter; A. de la Kethulle de Ryhove; A. Demoulin; V. De Muynck; l'abbé de Pratere; Constant D'Hoy; Armand Heins; Louis Janson; Lievevrouw-Coopman; G. Parmentier; Henri Pirenne; Édouard Potjes; Edmond Sacré; E. Serdobbel; Stroobant; Auguste Van Assche; G. Van Assche; Fl. Van Bambeke; L. Van Biesbroeck; G. Van Haute; J. Vuylsteke et Victor Willem.

M. le Baron de Maere d'Aertrycke, président, et M. E. Varenbergh, vice-président, se font s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le chanoine Vanden Gheyn remplit les fonctions de président.

Ordre du jour:

- I. Communications.
- II. Élection d'un membre effectif, en remplacement de M. H. Van Duyse, décédé.

III. Les études récentes relatives à la géographie historique (M. PIRENNE).

IV. La corporation des bouchers à Gand en 1676 (M. MAETER-LINCK).

V. Le pont de l'exécution : a) l'origine du nom; b) le pont avant et après 1371; c) les exécutions; d) les statues du pont.

— Tableau du Musée. — Légende (M. VAN WERVEKE).

I.

Communications.

M. le Chanoine van den Gheyn, secrétaire. La circulaire du 8 de ce mois, Messieurs, vous rappelle l'article 34 des statuts : "Les membres de la Société peuvent se faire inscrire dans chacune des sections (histoire, archéologie, beaux-arts). Ne peuvent prendre part au vote, dans les séances des sections que les membres inscrits dans la section depuis plus d'un mois ". Je prie donc, les honorables membres qui ne se sont pas encore conformés à cette disposition statutaire, de vouloir bien le faire ce soir. L'élection de juin est très importante, et il est désirable que le plus grand nombre possible de membres puisse y prendre part.

Le Bureau a reçu une circulaire vous invitant, Messieurs, au Congrès de la Société française d'archéologie, qui se tiendra cette année à Macon du 14 au 21 juir.

- Cette invitation est déposée sur le Bureau.

Dans une de nos dernières séances, M. Scribe a fait une motion au sujet de la promesse de M. Beernaert d'user de son initiative parlementaire, pour déposer une proposition de loi sur la propriété des œuvres artistiques. M Beernaert a fait cette déclaration au Congrès de Gand; notre société n'avait donc pas à intervenir dans cette question, puisque la promesse avait été faite à la Fédération des sociétés d'archéologie, et qu'il appartenait au Congrès de Malines de poursuivre les démarches commen-

cées à Gand. Néanmoins, pour donner satisfaction au désir exprimé par M. Scribe, nous avons adressé à l'honorable M. Beernaert une lettre dans laquelle nous lui rappelons l'engagement, qu'il a bien voulu prendre au Congrès de Gand.

M. Victor van der Haeghen, empêché d'assister à la séance, me prie de vous donner lecture de la note suivante :

" Il y a deux ans nous avons eu au sujet du premier hôtel de ville de Gand située près du beffroi, une discussion très intéressante, et qui a donné lieu à des constatations importantes. Seulement on n'avait pu explorer complètement la vieille muraille qui se trouve à proximité. Or l'une des maisons qui y sont adossées est actuellement vacante. Voulant profiter de cette circonstance, notre collègue M. Blommaert, — qui vous vous en souvenez, a provoqué la première discussion — nous a écrit qu'il mettait cent francs à la disposition du comité, pour faire des fouilles au bas de la dite muraille.

"Le comité s'est réuni la semaine dernière et, après avoir fait une visite sur place, a constaté à regret que dans l'état actuel des lieux, ces investigations ne sont guère possibles. Nous n'en devons pas moins remercier M. Blommaert de sa bienveillante initiative."

* *

Dans la dernière séance, après la discussion d'ordre technique qui avait eu lieu au sujet de la peinture de la Grande Boucherie, je m'étais permis de me faire ici l'écho d'une discussion, qui s'était ouverte la veille même à la Société d'archéologie de Bruxelles. J'avais cru que la question présentait pour nos confrères gantois un certain intérêt, et comme les Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles se font attendre parfois jusque trois et quatre mois après la séance, je me suis efforcé de vous rendre compte aussi exactement que possible, de la discussion à laquelle avait donné lieu le travail de M. de Raadt. Il paraît qu'il n'en est pas ainsi, car voici la lettre que M. de Raadt nous envoie.

Bruxelles, le 12 mai 1899.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Dans les Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, n° 4, 1899, p. 173·177, il est rendu compte d'une discussion qui a eu lieu, au sein de votre cercle, à propos d'une récente communication faite, par moi, à la Société d'archéologie de Bruxelles, sur la peinture murale à l'huile de la « Grande Boucherie » de votre ville.

Cette discussion a été provoquée par M. le chanoine Van den Gheyn, qui a bien voulu présenter à nos excellents confrères gantois, un résumé de ma dite étude sur cette intéressante œuvre d'art.

A mon regret, l'analyse de mon petit travail est fort peu exacte. M. le chanoine Van den Gheyn m'attribue, entre autres, des choses que je n'ai pas dites, par exemple à propos du décor héraldique de la peinture. A ce sujet, j'ai constaté la dissemblance complète entre les armoiries découvertes en 1855 et celles par lesquelles elles ont été remplacées. La différence dans le nombre des fleurs de lis sur l'écu de Bourgogne constitue un détail absolument insignifiant.

Me prêter pareil argument, révèle trop la tendance d'affaiblir la portée de mes observations.

Mais, il y a mieux, ou plutôt pis, encore.

A en croire le compte rendu publié dans votre Bulletin, j'aurais « affirmé que la date de 1448 (qui se trouve inscrite au bas du tableau) avait été mal lue, et qu'il fuut nécessairement lire celle de 1498. »

M. le chanoine Van den Gheyn déclare inutile de reprendre les arguments sur lesquels j'aurais basé cette affirmation. C'est vraiment dommage, car j'aurais été curieux de les connaître!

La vérité est que sa mémoire l'a mal servi en m'attribuant ce langage. Après avoir simplement rappelé, à l'égard de la date, l'opinion de feu M. Serrure; j'ai ajouté que, pour moi, en l'état de la question, — la peinture ayant perdu toute valeur

documentaire, par suite des retouches successives et plus ou moins radicales — ce problème chronologique offrait une importance plutôt relative.

Je me suis, toutefois, empressé de reconnaître que ceux pour qui, malgré ma démonstration, la peinture présenterait encore quelque intérêt archéologique ou artistique, devraient chercher à le résoudre. Suis-je allé trop loin en manifestant une certaine surprise de voir M. Van der Haeghen tirer si peu de profit des armoiries de Jacques de Ketelboetere, peintes à l'extrémité de la légende?

Ce blason, parti des armes du mari et de celles de sa femme, fournira la solution de ce problème.

Quand vivaient les époux symbolisés par cet écu? A la fin ou au milieu du XVe siècle?

M. Van der Haeghen trouvera facilement, dans le dépôt confié à sa garde, des documents pour répondre à cette question.

En résumé, je prie mes honorés confrères gantois de suivre l'exemple de M. Van der Haeghen et de réserver leurs appréciations, au sujet de ma notice sur la peinture de la « Grande Boucherie », jusqu'au moment où ils pourront la lire in extenso. Ils verront, alors, pourquoi je préfère « l'opinion de M. Serrure, deuxième manière », à son opinion première manière», et que les deux ne représentent guère de divergences.

En attendant, vous m'obligeriez infiniment, Monsieur le Président, de publier cette lettre dans votre prochain *Bulletin*.

Avec mes remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de ma haute considération.

TH. DE RAADT.

Monsieur le Baron de Maere d'Aertrycke, Président de la Société d'histoire et d'archéologie à Gand.

Pour ma part, je juge inutile de répondre à cette lettre, autrement que je ne l'ai fait il y a un instant. J'ai cru faire œuvre de bonne foi, et j'espère que M. de Raadt aura tous ses apaisements, lorsqu'il verra sa lettre imprimée dans notre Bulletin.

Quant à la phrase « Me prêter pareil argument révèle trop la tendance d'affaiblir la portée de mes observations », je ne m'y arrêterai pas, parce que je crois avoir donné, en toutes circonstances, assez de preuve d'impartialité pour ne pas mériter le reproche que M. de Raadt veut bien m'adresser. (Approbation.)

II.

Élection d'un membre effectif en remplacement de M. H. van Duyse, décédé.

M. Louis Maeterlinck, artiste peintre, conservateur du Musée de peinture, est élu à l'unanimité des membres effectifs présents.

M. le Chavoine van den Gheyn, f.f. de Président. Messieurs, j'adresse de chaleureuses félicitations à M. le secrétaire van Werveke, dont les mérites archéologiques viennent d'être reconnus par sa nomination de conservateur du musée d'archéologie de Gand. (Applaudissements.)

III.

A propos d'une entreprise récente relative à la cartographie historique.

M. **Henri Pirenne**. La question que je vais avoir l'honneur de traiter sommairement devant vous, se rattache, à la fois, à l'étude de l'histoire et à celle de la géographie. Elle passionne, en ce moment, nombre d'érudits en Allemagne, et elle sera peut-être prochainement à l'ordre du jour en Belgique, en Hollande, en Suisse, et peut-être aussi en France. Un mouvement s'organise du moins actuellement pour chercher à établir dans ces différents pays une série, tout-à-fait particulière, de cartes devant servir à la géographie historique.

Il est peut-être utile, au préalable, de savoir comment ce

mouvement a surgi. Il se rattache aux tendances nouvelles qui se manifestent dans la science historique, depuis un certain nombre d'années. Il y a longtemps déjà qu'on s'est aperçu que l'histoire politique — j'entends par là l'histoire des États, des actions particulièrement diplomatiques, militaires, gouvernementales, n'était pas toute l'histoire. Cette idée date du commencement de ce siècle, de même que, au XVIIIe siècle, est née l'idée que l'histoire des rois n'était pas toute l'histoire, comme on se le figurait au XVIIe. Aujourd'hui, l'horizon s'est encore agrandi, et on en est arrivé, à travers beaucoup de polémiques, de cahots, de heurts, voir même d'injures, à se mettre cependant d'accord sur ceci, c'est que l'histoire se rapproche des sciences sociales proprement dites, qu'en réalité même, c'est une science sociale.

Si l'histoire est une science sociale, il va de soi que son objet essentiel, c'est la société et que, dans la société, les États et leur activité pour intéressants qu'ils soient, ne constituent qu'une des manifestations de l'histoire, et non son unique manifestation.

De même les grands hommes ne peuvent plus être exclusivement le point de mire de l'historien. Le rôle de ces hommes particulièrement doués ou favorisés par les circonstances, n'est en somme que secondaire.

Dès lors, ce qu'il importe avant tout d'étudier, pour bien comprendre le rôle des sociétés dans le passé, ce sont les masses. C'est pourquoi, depuis une vingtaine d'années, on a introduit en histoire la méthode statistique. Tous les calculs auxquels la statistique moderne nous a accoutumés, on les a appliqués au passé. A cet égard les travaux de M. Bücher, entre autres, ont fait faire à la science historique des progrès énormes. Ces progrès eux-mêmes sont appelés à en provoquer de plus grands encore dans un avenir prochain.

Au point de vue purement théorique, ces travaux ont eu pour effet de faire prendre, comme objet d'étude, les nations dans leur ensemble et non plus seulement leurs gouvernements, ou leurs hommes d'État.

Ce même point de vue, l'introduction de la science statistique dans l'histoire, a produit, plus récemment, un autre progrès. Il s'est manifesté une réaction contre la manière dont la géographie historique a été comprise jusqu'ici. Une conception nouvelle de la géographie historique est née.

Nous avons certainement de bons atlas de géographie historique : en Allemague celui de Spruner-Menke, en France celui de Schrader, sont d'excellents travaux. Seulement, ces atlas sont destinés essentiellement à servir à l'histoire politique. On s'en aperçoit de suite en les ouvrant : on y trouve, par exemple, la carte de l'Europe à l'époque de Charlemagne, celle de l'Europe à l'époque des croisades, au temps de Napoléon 1^r, etc. Les cartes des différents pays se suivent, en somme, d'après les grands mouvements politiques qui ont marqué l'histoire de ces pays.

De plus, ces cartes ne devant servir qu'à la compréhension de l'histoire politique, qu'à suivre les fluctuations des États à mesure que les batailles et les traités se succédaient, ne sont faites qu'à une très petite échelle. Les plus grandes qu'on possède ont le format d'un atlas de classe. Ceux qui voudraient chercher, sur ces atlas, les traces de la vie sociale, n'y verraient rien du tout.

On s'est donc aperçu, le jour où l'on n'avait plus seulement en vue l'étude des événements politiques, qu'il fallait un autre genre de cartes. Ceux, par exemple, qui s'occupent de déterminer les régions d'un pays dans lesquelles se sont établies des populations diverses, qui s'efforcent de suivre sur la carte une frontière linguistique dans ses différents développements, qui veulent y tracer des divisions économiques, y rechercher les formes diverses de la colonisation du sol ou de la propriété, les régions particulières de droit de coutumes, de dialectes, que préoccupent, par exemple, l'histoire des voies de communications, des divisions des marchés vers l'époque où les villes ont apparu, etc., ceux-là ne peuvent plus se servir de ces atlas sommaires.

On s'est donc dit que, pour répondre à la nouvelle nécessité, celle d'étudier les mouvements des masses et non plus seulement les événements personnels, il fallait des cartes à grande échelle.

Pour arriver à ce résultat, un professeur de Tubingue, M. Thudichum, a pensé qu'on pourrait arriver à établir à très bon compte, une carte purement topographique d'un pays déterminé à une très grande échelle, à celle de 1/100,000°, par exemple, sur laquelle on indiquer it seulement les cours d'eau naturels, les endroits habités et la division en communes, parce que, de toutes les circonscriptions territoriales, ce sont celles qui ont subi le moins de fluctuations. Ces cartes seraient alors vendues à très bon marché et les historiens, les érudits, les chercheurs y placeraient leurs observations personnelles, chacun suivant l'objet qui l'intéresse plus particulièrement.

On s'engagerait seulement, lorsqu'on achèterait ces cartes au comité de publication, à envoyer un double de son travail à ce comité, qui centraliserait ainsi les travaux spéciaux sans les publier. Une quantité immense de renseignements graphiques de toutes espèces serait réunie de la sorte, pour servir à l'étude de l'histoire sociale.

Le jour où l'on possèderait, reportés sur des cartes à grand échelle, tous les faits dont je parlais tantôt, il est évident que le point de vue historique serait tellement différent de celui d'aujourd'hui, qu'on se trouverait presqu'en présence d'une transformation de l'histoire.

Il est intéressant de constater, à cet égard, que le promoteur le plus enthousiaste des nouvelles idées historiques, le professeur Lamprecht de Leipzig, est précisément à la tête du mouvement d'études cartographiques dont je viens de parler.

La confection de ces cartes a été proposée pour la première fois au congrès historique de Francfort, il y a quatre ans. La proposition fut alors accuillie froidement. Elle fut reproduite à nouveau et acceueillie avec un peu plus de faveur. Et, enfin, au dernier congrès à Nuremberg, elle a été adoptée avec enthou-

siasme par les Allemands et les Autrichiens. En Belgique, l'idée a été admise par la Commission royale d'histoire, en Hollande par la Société historique d'Utrecht, et, enfin, la Suisse, récemment, a décidé le suivre le mouvement. Le Bundesrath suisse a même promis un subside. On cherche à intéresser la France à cette entreprise et, on espère qu'elle s'y ralliera.

Il est donc permis d'espérer que l'on possédera quelque jour une carte topographique depuis la Vistule jusqu'à l'Océan Atlantique, et depuis les Alpes jusqu'à la mer du Nord, sur laquelle on pourra faire l'histoire graphique, en quelque sorte, de la société européenne, depuis le commencement du moyen âge jusqu'à nos jours. Ce serait une œuvre splendide qui demandera, d'ailleurs, énormément de temps. Ce sera aussi une œuvre anonyme pour laquelle il faudra, de la part des collaborateurs, une grande abnégation.

Les Allemands ont adopté l'échelle du 1/100,000°, parce que leurs cartes militaires sont faites à cette échelle. Les cartes très simples, qui doivent servir à l'œuvre scientifique dont je vous parle, et dont je tiens ici un spécimen, se vendent 80 centimes.

Dès maintenant, la Commission locale des monuments songe à faire un travail analogue pour la ville de Gand. On distribuerait aux collaborateurs des plans de Gand par feuilles et on centraliserait toutes les annotations jusqu'au jour où l'on pourrait publier un plan archéologique complet de Gand. J'ai dit.

M. le Président. Je remercie M. le professeur Pirenne de nous avoir fait part de ses études relatives à la géographie historique. Je crois qu'il s'adresse au dévouement des travailleurs des sociétés d'archéologie. Puisse son appel être entendu!

IV.

La corporation des bouchers à Gand en 1676. (Euvre inconnue de F. van Cuyck van Mierhop.)

M. Paul Bergmans, au nom de M. Macterlinck, indisposé, lit la communication suivante :

Parmi les tableaux relégués, faute de place, dans les magasins du musée, se trouvaient trois toiles d'assez grande dimension, avec cadres en bois sculpté de l'époque Louis XV, provenant de l'ancienne corporation des bouchers de notre ville.

Une de ces toiles, en fort mauvais état, représente la Vision miraculeuse de St-Hubert. Les deux autres, actuellement déposées à la caserne des sapeurs-pompiers, représentent de nombreux portraits de membres de la corporation des bouchers.

Les personnages, en costume d'apparat, sont représentés en grandeur naturelle : au premier rang à genoux, au second debout. Ils sont tous tournés vers la droite, où l'on voit un prêtre avec deux enfants de chœur célébrer la messe. Sur l'autel on reconnait une partie du tableau de la Vision de St-Hubert, dont il a été question plus haut.

J'avais déjà remarqué sous la peinture représentant le pavement de la chapelle au premier plan, des traces peu visibles de noms, parmi lesquels on distinguait ceux des van Loo et des van Melle.

Vers la fin de l'année dernière, notre ministre à Rome, M. A. V. L., me demanda l'autorisation de faire faire une photographie de ces deux tableaux.

Ayant fait enlever, sous ma direction, les peintures déjà anciennes qui cachaient l'inscription, j'ai eu l'heureuse fortune de retrouver celle-ci tout entière, comme vous pouvez en juger par les photographies, que j'ai l'honneur de vous soumettre ce jour.

Ces photographies ont été faites par Mr Ch. Van Loo, rue de Flandre, où l'on peut s'en procurer des exemplaires.

Voici l'inscription du premier tableau.

GHEMAECKT ENDE GHÈVEN BIJ HOOFTMAN JO^r. FRANCHOIS VAN CUYCK DICT MYERHE.

Fr. Dhoenaecker BE cal P^r van Melle F^s Euvaert Yacqus van Loo. F. Herclaes-Gillis Seyssens. F. Gillis. La...

Van Melle F. (Ici une partie cachée par le cadre cloué sur la toile.) Franchois van.

Celle du second tableau est libellé comme suit :

YACQUES-DEYNOODT. JACKS ID. DEEKEN-YAEQ^S. NEVELINCK. F. JOOS. 2 YACQ^S DE RAEVE F VAN... VAN LOO. FRANS P^r VAN MELLE-BERTHOL^m HOYOOS F. YANS DEYNNOOT-MICHIELS, VICTOR VAN LOO, F. YANS FRANCHOIS VAN MELLE.

VAN LOO-JAN VAN MELLE. F. P. EW $^{\rm F}$ Greffier Lucas van Melle Weynaer anno 1678.

On voit d'après la disposition des figures et de l'inscription, que les deux tableaux n'en formaient qu'un primitivement, et le style des cadres indique l'époque où cette division fut faite.

C'est à cette époque, l'inscription tronquée n'ayant plus de suite, que celle-ci aura été surpeinte pour l'effacer.

J'avais cru jusqu'ici devoir attribuer ces peintures à Robert van Audenaerde, peintre gantois, à qui nous devons *les religieux de Baudeloo*, qui se trouvent au musée.

Effectivement nous lisons dans l'inventaire de Spruyt dressé en 1777 : Dans la chapelle de la corporation des Bouchers : " vis à vis de l'autel un grand tableau représentant des confrères bouchers, au haut l'assomption de la vierge, peint par van Audenaerde."

Grâce à l'inscription retrouvée, on ne peut plus admettre cette attribution. Celle-ci dit expressément : gemaecht ende gheven by hooftman Franchois van Cuych dict Mierhop. Or, ce François van Cuyck, gentilhomme brugeois, alors hooftman de la corporation, était en même temps un peintre distingué de cette époque.

Voici ce qu'en dit Siret dans son dictionnaire des peintres :

- " Cuyck van Mierhop ou Myerop (François van) E.Fl.
- " 1640-1678-Bruges. Poissons, animaux et figures. = Descendant
- " d'une noble famille, il ne cultiva d'abord la peinture que
- " comme passetemps, mais il s'y adonna bientôt sérieusement.
- " Il s'établit à Gand, où le corps des bouchers le choisit pour

- "doyen, arbitre ou protecteur, selon la coutume de cette
- « époque, qui appelait à ce grade les principaux citoyens. Mort
- " dans cette ville. Nature morte au musée de Bruges =
- " Il peignait les figures avec moins de talent que les animaux.
- " = Il fut presque le rival de Sneyders. Graveur. "

Les recherches que M. Victor van der Haeghen, notre érudit collègue, a bien voulu faire sur ma demande dans les archives de la corporation des bouchers de Gand, confirment l'authenticité de l'inscription. (1)

Grâce à ses recherches, nous pouvons constater que Siret s'est trompé relativement à la date de la mort de Van Cuyck; car on remarque que celui-ci figure encore pendant plusieurs années dans les registres comme hooftman de la corporation.

Théodore Lejeune, dans son excellent *Guide de l'amateur de tableaux*, semble mieux d'accord avec nos archives, car il fixe la mort du peintre doyen à l'année 1690. (2)

J'espère en attirant l'attention du cercle sur ces intéressantes peintures, engager nos savants collègues à continuer ces recherches, qui fourniront encore bien des renseignements inédits.

Dès à présent, n'y aurait-il pas lieu, l'heureuse découverte de l'inscription donnant plus de valeur à ces œuvres, de demander à la ville de disposer la chambrette qu'elle se propose de faire

(1) Rekeningen Vleeschhouwers

reeks 157

id. 47

jaer, 1678-79

Item betaelt over het maeken van een schilderye in de capelle van de neeringhe afgededuceert tgone daerin betaelt hebben eenighe supposten die daerin gheschildert staen

VIII L. X. S. gr.

En marge note approbative.

Transeat, bij wel wete ende consenti van de aenhoorders.

(2) Le capitaine Van den Bemden dans ses notes manuscrites donne 1701 comme date de son décès.

devant la peinture murale de la boucherie, de façon à pouvoir y exposer en même temps les portraits des membres de la corporation des bouchers en 1678, que l'on sait être maintenant l'œuvre de leur peintre et protecteur François van Cuyck van Mierhop?

M. V. De Maynek. Il est absolument impossible que ce tableau puisse être mis dans cette chambrette. La commission des Beaux-arts nous a soumis un croquis de M. Lybaert et, tous, nous avons été d'avis que cette sorte d'isoloir était trop petit. Seulement, d'après les explications fournies, il devait uniquement servir à sauvegarder contre les intempéries et autres causes de destruction, la peinture de Nabuhr. Nous avons cependant accordé 150 francs de plus, afin que l'éloignement puisse être suffisant. Malgré cela, il ne faut pas songer à placer autre chose dans cette chambrette.

Lorsque le nouvel hôtel des postes sera construit, d'après toutes les apparences, l'ancien local de la Boucherie sera désaffecté du service des marchandises, et ne sera plus qu'un bureau de messageries. On verra alors ce qu'il y aura lieu de faire. Mais, en attendant, M. Lybaert fera le nettoyage, et le petit isoloir servira, en quelque sorte, de rideau. Il n'y a donc pas lieu de réunir là d'autres objets et, comme je le disais tantôt, ce serait, d'ailleurs, impossible.

- M. G. Hulin. Du reste, bien que le tableau ne soit pas de premier ordre, sa place est toute indiquée dans la salle des gantois, qui sera créée au nouveau Musée.
- M. le **Président**. Après les explications que vient de donner M. De Muynck, il semble qu'il ne faille pas songer à donner suite au vœu exprimé par M. Maeterlinck. En tous cas, le Bureau attendra, le cas échéant, les raisons que pourrait faire valoir M. Maeterlinck en faveur de sa proposition.

V.

De Hoofdbrug: oorsprong van den naam; de brug vóór en na 1371; de strafuitvoeringen; de beelden op de brug.

DE HOOFDBRUG.

Ik zou het niet wagen een der moeilijkste vraagstukken onzer plaatselijke geschiedenis, waaraan reeds velen vóór mij hunne krachten hebben beproefd, opnieuw te bespreken, zoo ik niet voorop wist, dat ik, door het aanbrengen van nieuwe oorkonden. de zaak vooruit helpen kan.

DE NAAM.

Om den oorsprong van den naam eener straat of eener brug na te gaan, is het noodig zoo vroeg mogelijk op te klimmen.

Onze onzoekingen brengen ons tot het jaar 1274. In dien tijd

Onze opzoekingen brei	ngen ons	tot net jaar 12	74. III uie	ու այս
leest men				
Houebrighe	(Charter	· 98, Stadsarch	ief).	
1280, houetbrugghe	(Rek. var	n Gent. 2de stuk	.Staatsarc	chief).
1282, houetbrigghe	(Charter	130. Stadsarch	ief).	
1306, hoofbrucghe (Nap. de F	auw. Thesouc.	blz. 36, r	r 70).
1321-22, hoeftbr. (Rek.	van Gen	t fo 91. Stads	archief),	
1321-22, oeftbr.	("	" 97 v°.	29),
1323-24, hoftbr.	("	» 188.	"),
1326-27, doftbr.	(**	" 70.	**),
1327-28, doftbr.	("	" 130.	"),
1328-29, hoeftbrucghe	("	" 235 v°.	"),
1344, hooftbrugghe	("]	I, blz. 436),		
1347, hoeftbrugghe.	(" II	I. blz. 271),		
1366-67, hooftbrugghe	("	f° 270 v°. S	stadsarchi	ef),
1370-71, hooft br.	("	» 26.	"),
1372-73, hoofbrugghe	("	" 55 v°.	"),
1419-20. hoefbruaahe	("	" 277 v°.	29).

1422-23, hoeftbrug

76

1434, *le haultpont*, *Baljuwsrekening* van Gent, Stadsarchief, Reeks 414^{bis}, n^r 1),

De oudste naam is aldus *houebrighe*. Dit *houe* zou kunnen zijn de zwakke vorm van het woord *hof* = den brug, het steen, het kasteel. Bestaat daarvoor een historische grond?

Te Brugge heette vroeger de brug in de straat, die naar den burg of het hof leidde (1), de hofbrug, en Verdam geeft in zijn Middelnederlandsch Woordenboek een tekst op met hofbrug waar dit woord hoogst waarschijnlijk dezelfde beteekenis heeft. Men zou dus kunnen beweren, dat de brug over de Lieve haren naam heeft ontvangen, omdat ze leidde naar het hof of het Gravensteen. Men herinnere zich hierbij, dat de Vleeschhuisbrug vroeger 's Gravenbrug heette, omdat ze leidde naar den burg of het hof of het steen van den graaf.

Men kan hier tegenwerpen, dat die korte klank o van Hofbrug, die wel is waar in de open lettergreep lang werd (Hovebrug), later in de gesloten lettergreep ook lang bleef (Hoofbrug), en dat er meestal een t of d achter het woord kwam te staan (Hoofdbrug). Men kan daarop antwoorden, dat men in de XV^{de} eeuw, ja ook nog in de XVI^{de} eeuw, zeer dikwijls schreef de hoofmeester of de hoefmeester, om den opzichter eener hofhouding aan te duiden of den oppasser van een heerlijkheid, ja, dat men zelfs enkele malen hoeftmeester en hooftmeester aantreft (2).

⁽¹⁾ Thans de Breidelstraat [(Couvez). Histoire de Bruges. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1850, blz. 262].

⁽²⁾ Jan van Ophem hoeftmeester onser ghenedegher vrouwe (Stadsarchief. Groen-Boek, Reeks 93bis, nr 7, fo 22 v.)— Hoofmeestere van onzen gheduchten heere (Rek.van de stad Gent 1444-45, fo 250). — Hoofmeester

Zeker is het, dat de vorm hoofdbrug meest voorkomt en dat ook zij kunnen het rechte eind hebben, die meenen, dat men de brug onder dien naam aanduidde, omdat aldaar het hoofd van sommige veroordeelden door het zwaard des beuls van het lichaam werd gescheiden: in een vonnis van den Raad van Vlaanderen van 17 Februari 1483 (o. s.) leest men immers: "So wijst thof datmen v met eenen zweerde thooft zal slaen " vanden buke.... (1). Men kan daar tegen opwerpen, dat de strafuitvoeringen aldaar niet meer hebben plaats gehad sedert de eerste helft van de XVIde eeuw, en dat het juist tot dien tijd is, dat de vorm van den naam onbestendig is gebleven: nu is het hovebrug, dan hoeftbrug, een andermaal hooftbrug of hoechbrug of hoochbrug. Men kan ook zeggen, dat men in de middeleeuwen niet bepaald hoofd of kop (tête) bedoelde, blijkens de vertaling van den naam door den Baljuw in zijne rekening van 1434: het luidt aldaar niet pont de la tête, noch pont de la décollation noch pont de l'exécution, maar wel haultpont (2). De vertaling pont aux exécutions is eerst verschenen in de Nouvelles dénominations en francais et flamand des sections, saubourgs, enclos, places, marchés, remparts, quais, rues, passages, ponts et portes de la ville de Gand (3), dagteekenende van Januari 1813.

Na al deze overwegingen blijft de oorsprong van den naam der brug in het duister.

Hoe zag er de brug uit vóór en na 1371?

Tot 1371 was ze verdedigd door een poort, deelmakende van de reeks verdedigingswerken, die den Oudburg tegen aanvallen moesten beschermen. Hoe ze er verder uitzag, weten wij niet:

van ons gheduchte heren (*Idem* 1449-50, fo 57 v). — Hoofmeester (*Idem* 1448-59, fo 28 en 1475-76, fo 171 v). — Den hooft meestre van onsen harden gheduchten heere (*Idem* 1481-85, fo 430 v). — De hoofmeester wint.... (Staatsarchief. *Nieuwenbossche*, nr 79, ongenummerd fo ro van de *Uitgaven*).

⁽¹⁾ Staatsarchief te Gent. Raad van Vlaanderen. Reg. 1483-85, fo 66 vo.

⁽²⁾ Zie blz. 213.

⁽³⁾ Chez C. J. Fernand. Janvier 1813. In 40, p. 22.

geen enkele teekening en, voor zooveel ik weet, geen enkele beschrijving is er van overgebleven. Vermoedelijk was ze een houten valbrug, de natuurlijke vollediging der versterkte poort, zooals dat ons wordt te binnen geroepen door deze verzen uit den *Lancelot* (III. 20231 vlgg):

- " Men sloet die porte aldaer
- " Ende toech op die valbrucghe daernaer
- " Sonder te secgene dit oft dat. "

Ook 's Gravenbrug (Vleeschhuisbrug) schijnt vóór 1321 geheel van hout en ook een valbrug geweest te zijn. (Zie de bijzonderheden van den bouw dier brug in de *Rekening der stad* 1321-22, fo 86).

De poort werd in de XIV^{de} eeuw aan bijzonderen verhuurd (1). In 1343, 1344 en 1366-67 werden nog werken aan de poort uitgevoerd (2). Ten jare 1371 werden poort en brug afgebroken en deze laatste heropgebouwd met steenen pijlers en leuning, maar vermoedelijk met houten vloer, daar er veel hout en nagels werden gebezigd, om " de brucghe met te verslane (3)." Wij

De cost vander stoffen ter hooft br. ende de porte af te brekene inde xxxy^{te} ende xxxy^{te} weken.

Meester joes en gillis stoeuijne iiij daghe xij lb. Van ij dochteren ende rollen iiij lb. vj s. viij d.

Jan ser leys, de conijnc, heine de hase Annin de wale, gillis de hase, stechaert ele mj daghe comt . xvj lb.

⁽¹⁾ Gedrukte Rekeningen der stad Gent, III, 504.

⁽²⁾ Idem, ibidem, II, 329, 440; Rekening in hsch. 1366-67, fo 270 vo.

^{(3) 1370-71.} Dit sijn de wercke die ghewrocht sijn jnt Scependom h(er) Jans borluut h(er) gillis rippegherste ende hare ghesellen beghinnende talf oughste jnt jaer LXX ende hendende jnt iaer LXXJ.

zullen straks zien, dat op elke leuning beelden stonden. Afbeeldingen dier brug zijn te zien o. a. op het zicht der stad Gent in 1534 (1), op het plan van Hoghenberg van 1575 (2), op de schilderij van Pieter Pieters van 1609-10 (3), op de plaat van Sanderus van 1641 (4).

DE STRAFUITVOERINGEN.

Wat de hofbrug, meer dan alle andere bruggen, in de geschiedenis der stad altijd heeft bekend gemaakt, dat zijn de strafuitvoeringen, die er plaats hadden.

De keus dier plaats schijnt nogal zonderling. Waarom veroordeelden onthoofden op een brug? Deze keus laat zich verklaren door godsdienstige denkbeelden. Het is bekend, dat zoolang het heidendom heerschte, slechts op heilige plaatsen recht werd gesproken (5). Ook de brug bezat een heilig karakter in de middeleeuwen: dat kan men met vrij groote zekerheid uit tal van feiten afleiden. In zijne opzoekingen omtrent het Oud-germaansch recht vond Grimm verscheiden voorbeelden van zulke bruggen in Duitschland, waarop recht werd gesproken (6). In

 $(Stadsrehening,\,1370\text{-}71,\,f^{\circ}\,23,\,26$ r
o $en\,\,v^{\circ}\text{-})$

- (1) Schilderij in de Bibliotheek der Hoogeschool.
- (2) Theatrum urbium et civitatem orbis terrarum, door Georgius Braun en Franciscus Hohenbergius. Keulen 1572-1616, I. No 15.
 - (3) Zie verder.
 - (4) Flandria illustrata, Tomus primus, p. 149.
- (5) Grimm, Rechtsalterthümer, blz. 793; Michelet, Origines du droit français, blz. xxxix.
 - (6) Rechtsalterthümer, blz. 799.

het Westen van Europa is het heilig karakter der brug al heel vroeg verloren gegaan: toch schemert het door in menige aan de plaats verbonden gewoonte, welke thans nog onbewust wordt opgevolgd en niet verklaarbaar is dan in haar verband met soortgelijke feiten; het kruis of Christusbeeld, dat men vaak op de bruggen in geheel Westelijk Europa aantreft, kan evenwel allen twijfel omtrent het oorspronkelijk heilig karakter der plaats wegnemen (1). Wij zullen straks zien, dat ook een beeld van de H. Maagd met het kind Jezus op den noordkant der Hoofdbrug prijkte.

Werden alle terdoodveroordeelden op de Hoofdbrug terechtgesteld? Volstrekt niet. In de Baljuwsrekening van 1389 (2) leest men, dat de Hoofdbrug is "le pont leur on est acoustume de faire "les Justices en la ville de gand des bourgoiz, qui ne sont penit banniz," en in het Witte Boek (1420) "dat men alle ballinghe van lx ponden van ouds tiden ghecostumeert ende bi rechte sculdich es te iusticierne up de hooftbrugghe (3). "De brug was aldus een soort van eereplaats onder de gerechtsplaatsen: daar werden de Gentsche burgers terdoodgebracht alleen met het zwaard.

Stippen wij hier nog aan, dat de brug ook vóór 1371, toen ze dus nog vermoedelijk een valbrug was, tot gerechtsplaats diende, zooals blijkt uit een aanteekening van het *Groen-Boek* (f^{*}1 v^o) "Pieter rosier ghewijst verwonnen vanden wonden ende "doet van janne rochen den jonghen ende rechtinghe der af "ghedaen up de hooftbrucghe jnt scependom Goysiin mulards "ende zijne ghesellen anno LVJ° tertia die ante festum beate "kateline."

Hoe geschiedde nu een strafuitvoering op de hoofdbrug? Te midden werd het schavot opgetimmerd en op de twee uiteinden van de brug plaatste men dwars er over een lange sparrestaak

⁽¹⁾ Gittée, Oude Rechtszaken. Antwerpen, J. Bouchery, 1898, blz. 12.

⁽²⁾ Rijksarchief te Brussel, Rekenkamer, nr 14107.

⁽³⁾ Stadsarchief, Witte Boek, fo 201 vo.

om het volk op afstand te houden (1). Hier zij ter loops nog bijgevoegd, dat bijna altoos het lijk van den onthoofde in het Augustijnenklooster werd begraven (2).

Wij hebben er hooger reeds op gedrukt, dat de geheugenis van het heilige der plaats al vroeg in onze gewesten verloren ging. Daaraan is het waarschijnlijk toe te schrijven, dat men er in de eerste helft der XVI° eeuw van afgezien heeft de Hoofdbrug nog als gerechtsplaats te gebruiken: wij vonden de laatste halsrechting aldaar in 1520 (3).

DE BEELDEN OP DE BRUGLEUNINGEN.

Wij hebben reeds gezegd, dat te midden van de gemetste leuning langs den noordkant een beeld van O. L. Vrouw met het kind Jezus stond. Het werd er ten jare 1371 geplaatst (4). Ziehier eenige bijzonderheden en de verdere lotgevallen van dat beeld.

1502-3. "Item den cost van zekere scilderije ghedaen an een "huusekin van ons vrauwe vp de hooftbrugghe coste vj s. viij "d. g. Den cost vanden ghelaesmakene ghedaen ter causen van "eender lantheerne voor de zelue beelde vp de voorseyde "brugghe..... (5).

^{(1) &}quot; Item pour perches de sapin et cordes pour faire baillez au deux debous du dis pont. " (Rijksarchief te Brussel, *Rehenhamer*, nº 14107. *Baljuwsrehening van Gent* van 8 Januari 1397-7 Mei 1397, ongenummerd fo vo.)

⁽²⁾ Zie de Baljuwrekeningen en de Stadsrekening 1433-34 fo 350.

⁽³⁾ Ziehier een opgave van eenige jaren, waarin de Hoofdbrug als gerechtplaats werd gebruikt: 1419-20 (Rek. van de stad Gent, f° 277 v°, — 1422-23 (Rek., f° 53 v°), — 1450-51 (Rek., f°s 115 v°, idem, 116 v°), — 1459-60 (Rek., f° 313), — 1460 61 (Rek., f° 406), — 1468-69 (Rek., f° 95 v°), — 1471-72 (Rek., f° 90 v°), — 1473-74 (Rek., f° 328 v°), — 1477-78 (Rek., f° 111 v°), — 1517 (Stadsarchief, Crimineel boek, 1515-23, f° 130 v°), — 1518 (Idem, f° 135 v°), — 1520 (Idem, f° 222).

⁽⁴⁾ Zie hieronder.

⁽⁵⁾ Rekening der stad, fo 286.

- " XXIIJ^{en} augustij 1566. Die motelen Marien beelde staende " up dHooftbrugghe, in een ijseren husekin, en hebben zij (de
- " beelstormers) (zoot schijnt) niet connen ghebreken, maer tkin-
- " dekin hebben zij den hals afgheclopt (1). "
 - " 1578. " In dit zelve jaer, den IJ Ougste (2), jnder nacht, zo
- " was onze Vrauwen beelde van motale upde Hooftbrugghe afghe-
- " worpen, daermen de poorters vooren onthoofde, diet verdient
- " hadden. Ende was van boven neder jnt waeter gheworpen
- " met grooter fortsen. De sprake liep van diet ghedaen hadde
- " upden backere bij tgauden Hooft. De heeren ende wet wae-
- " ren siende blent (3).
 - " 1602-3. Betaelt M^r jacob dhondt smet deser stede de somme
- " van XL l. gr., mits welcke somme den seluen anghenomen
- " heeft jn octobri 1602 te maecken een nieu yzeren huuseken
- " dienende omme tbewaren van eene beelde van Lieue vrauwe
- " opde hooftbrugghe by sgrauen casteel, daer de selue voor de
- "troublen altyts ghestaen heeft, leuerende al het yzerweerch
- " copere ende anderssins daertoe dienende (4)."

Op de leuning ten zuiden stond een groep verbeeldende den beul, op het punt een veroordeelde te onthoofden. De eerste, op een voetstuk, zwaait het zwaard rechts van omhoog naar omlaag, de tweede, op een ander voetstuk, is geknield en geblinddoekt, heeft de handen op den rug gebonden en houdt het hoofd voorover om den slag te ontvangen.

Wanneer werden die twee beeldengroepen op de brug gesteld? Uit een door mij onlangs ontdekt stuk blijkt, dat de smid Wouter de Clerc van de Schepenen ten jare 1370-71, toen de Hoofdbrug veranderd werd of was, een stuk grond in cijns kreeg, gelegen aan den voet van de Hoofdbrug. Een der voorwaarden

⁽¹⁾ Van Vaernewijck, Van die beroerliche tijden, I, 176.

⁽²⁾ Den 1en Augustus volgens het Memorieboek der stad Gent, III, blz. 45.

⁽³⁾ Vanden Vivere. Chronijcke, 271.

⁽⁴⁾ Rekeningen van de stad, fo 292 vo.

van die uitgave luidt: "voert soe heuet voutere ghelouet ouer "em ende sine nakommers, alse dat dimaghe van onser vrouuen sal moeten staen an sijn huus daerse schepennen best sal dinken staende. Dit vaes ghedaen int scependom jan borluusts, "ende gillijs ripeghersten ende aren ghesellen anno (XIIJ°) LXXJ (1). Daaruit blijkt, dat op het oogenblik, dat deze overeenkomst geteekend was, dat is vóór 15 Augustus 1371, de schepenen Jan borluuts ende gillijs ripeghersten ende aren ghesellen zinnens waren een O. L. V.-beeld te plaatsen op de Hoofdbrug.

Nu luidt de vraag: Hadden de Schepenen ook het inzicht de andere groep op de zuidelijke leuning te plaatsen? Het schijnt wel zoo: volgens M. van Vaernewijck werd ze er ten jare 1370 gezet (2), volgens het Memorieboek ten jare 1372 (3). Dat ze door Jan borluuts ende gillijs ripeghersten ende aren ghesellen werd besteld in het jaar 1371 zal straks blijken uit de ontcijfering van het raadselachtig opschrift.

Op de schilderij van ons Museum van Oudheden, de gekende legende verbeeldende, leest men drie opschriften: één op het vest van den beul, één aan den onderkant van de schilderij en een derde geheel aan den ondersten boord. Er wordt algemeen geloofd, dat alle drie ook op de beelden stonden. Dat is echter mis, zooals in het zoogezegd handschrift Gaillard opgesteld ten jare 1616 (4) duidelijk wordt aangetoond: "Vpde hoochbrugghe "daer den zone den vader onthooft bij ste pharailden plaetse vp "dander zyde vande brugghe noort staende een metaelen onse

⁽¹⁾ Stadsarchief te Gent. 3de erfelijke-rentenboek, 1370-71, fo 40.

⁽²⁾ Den Spieghel der Nederlantscher audtheyt, fo cxxIIJ ro, 2de kol.

⁽³⁾ I, blz. 97.

⁽⁴⁾ Stadsarchief te Gent. Hsch. Gaillard. Eeredienst, nr 1. Op blz. 243 leest men: "nota ic meene dat deze voornomde Liuine van Steelandt was "in eenen graedt vanden grootheere van mer philips van Steelandt rud"dere heere van Hasselt nu levende 1616...."

- " vrauwe in een huuseken is ghescreuen op den metalen man
- " tnaervolghende.
 - " Dat is de wettelichede der stede van Ghend
 - " De boets hem die hier is ontrent. P. Heeland
- "In zynen gurtriem staet zoo hier naer volcht, ende tghone
- " zoo vutgheschrapt, scilicet van de stat
 - "Ripel [uple] ende hare IIIIII. Jnt Jaer 1371(1).
 - " In zeker prente daer figurelick staet dexecutie doende den
- "zone an zynen vadere dat de lemmer vutvliecht, ende tcruis
- " jnde hand blist (sic, voor blift) staet onder tnaervolghende.
 - " Ae Gandt Le en Fandt Fraepe saepere Se taete
 - " DeSuu Mais Seeppe rompe Si grace de Dieu Juli c. ex (2) "

Deze twee regels koeterwalsch — want zulk een Fransch werd nooit geschreven — zijn dus een uitvinding van den Franschonkundigen schilder: Het handschrift Gaillard verzekert ons, dat men ze alleen op de schilderij las. Ze stonden dus niet op de beelden, en wij moeten er ons thans niet mede bezighouden.

Wat beteekenen de woorden:

- " Dit is de wettelichede der stede van Ghend
- "De boets hem die hier es ontrent. P. Heeland?"

De eerste zin is gemakkelijk verstaanbaar; in den tweeden zal er wel een i tusschen de twee letters van het eerste woord de hebben gestaan, wat Sanderus' tektst (3) overigens ook opgeeft, en dan krijgen wij:

"Die boets hem die hier es ontrent. P. Heeland."

Boets = boete - es; zoodat de zin beteekent: Des betere hij zich, die hier is omtrent (4).

⁽¹⁾ De letters [uple] zijn in het hsch. uitgeschrabd en de zes éénen verbeelden uitschrabbingen.

⁽²⁾ Gaillard, blz. 243.

⁽³⁾ Zie verder.

⁽⁴⁾ Deze uitlegging werd mij bereidwillig verschaft door den heer J. Vuylsteke.

Wat doet de naam P. Heeland daarbij? Laat ons eerst opmerken, dat men in de middeleeuwen de letter n en de letter u bijna altijd op dezelfde manier schreef, zoodat het zeer moeilijk, ja zeer dikwijls onmogelijk is juist te weten, wat er geschreven staat, als het ten minste niet uit den zin kan worden opgemaakt. Aldus kan het zeer wel gebeuren, dat men niet Heland, maar Helaud lezen moest, en dit is des te waarschijnlijker, dat er gevallen zijn, waar er geen twijfel bestaan kan, 't is te zeggen, dat de letter met het teeken voorzien is, dat de u aanduidt(1), en waar men dus Helaut leest (2).

Dit gezegd, stel ik weer de vraag: Wat doet de naam Helaut of Helant bij den zin? De man, die de uitspraken van het gerecht te Gent uitvoert, is immers de beul wiens, beeld daar staat. Zou Helant of Helaut de naam van den beul niet zijn? Niettegenstaande al mijne opzoekingen is het mij niet gelukt den naam van den beul in 1371 te ontdekken. Wel weten wij, hoe de beul in 1378 heette. En hoe luidt die naam? Juist dezelfde klank als Helaud: eloud (3). Er ontbreekt hier wel is waar een h en er staat ou en niet au, maar wie met namen van de middeleeuwen heeft omgegaan, weet, dat de klerken daar geen verschil in wisten.

Of de beul van 1371 nog dezelfde was in 1378?

(1) Dit teeken be	gint me	n eerst in de	XVIe eeuw te schrijven.	
(2) Acten Keure, 1474-75, CXXXIIIJ.		CXXXIIIJ.	Boudin helaut,	
Rek., 1517-18,	xv.		Jacop hellaut (hellant?) backere	
» 1520-21	, XVJ V°.		Jacop hellaudt backere.	
Staten v. Goe	d., 1574-	75, 13.	Jan elaut.	
33	ъ	15 vo.	Jan helaut.	
n	w	66 vo.	joos helaút.	
n-	»	367, rollen	. baudewin helaút.	
Rek., 1576-77	, x vo.		Lieuin helaut.	
» 1584-85	, XVIIJ.		Bauwin helaudt.	
Resolutieboek	,1585-16	05, 19. Laure	eins ende Lieuin helaúdt fs gherolf.	

^{(3) ...} gheuen eloude den coc... vs lb. (Stadsarchief te Gent. Baljuws rehening van 1378, fo 23 vo.)

In de lijst van *prosenten*, elk jaar in de *Rekeningen der stad* opgeteekend, vinden wij tusschen de Kerstgeschenken:

1370-71 ontbreekt.

1371-72 ontbreekt.

1372-73, f. 44. Item baliuus cnapen 8 lb. Item Heelwoude 4 lb.

1376-77, blz. 14. Baillius cnapen 8 lb. Elwoude 4 lb.

1377-78, blz. 73. Baillius cnapen 8 lb. Heelwoude 4 lb.

1380-81, blz. 181. Item ballius cnapen 4 s. gro. (Heelwoude niet vermeld).

1381-82, blz. 270. (Noch baljuws knapen, noch Heelwoude zijn vermeld).

1382-83, blz. 327. (Noch baljuws knapen, noch Heelwoude zijn vermeld).

1386-87, blz. 370. Item Joeskijn de Koc (= de beul) 2 s. gr. 1389-90, blz. 401. Item Joeskijn de Coc. 16 s. 6 d.

Dat de naam de Koc (Coc) bij Joeskijn wel de beul beteekent wordt bewezen door de Rekening van den Baljuw van 17 September 1386-14 Januari 1387, waar men leest: "Item voit le baillu de gand con aroit grant defautte dun queux (= bour-reau). Si a le bailli promis a Joeskine le queux xij gros par semaine.... (1)". Van 1380 tot 1383 zijn noch baljuws, noch knapen, dat zijn de politiedienaars van dien tijd, noch een beul vermeld; in 1380-81 zijn de baljuwsknapen wel vermeld, de beul niet. Tot 15 Augustus 1377-15 Augustus 1378 wordt, onmiddellijk na de baljuwsknapen, Heelwoude vermeld, zonder de bijnaam de Coc. Maar wij weten, dat de beul in dat zelfde jaar 1378 eloud heet. Wij aarzelen niet te zeggen, dat Heelwoud = Eloud; want men zie hoe, die naam geschreven wordt in 1376-77: Elwoud, met het enkel verschil der w, die hier volstrekt geen onderscheidende letter is.

Wij komen dus tot het besluit, dat de twee verzen opgegeven zijn als uitgesproken wordende door den beul P. Helaut of Elout of Elwoud, op wiens beeld de verzen stonden.

⁽¹⁾ Rijksarchief te Brussel. Rekenkamer, nr 14106, ongenummerd, fo vo.

Nu komt een ander raadsel. Al onder, op den zoom van het kleed des beuls, staat op de schilderij geschreven:

Ripeluple ende hare MCCCLXXJ.

De letters *uple* zijn doorgeschrabd. Was dit wel ook zoo op de beelden van 1371? Het handschrift Gaillard leert ons, dat de woorden stonden in den gordelriem van den beul, en dat niet alleen de letters *uple* doorgehaald waren, maar dat ook achter hare een geheel woord doorstreept was. Ik geloof, dat wij meer vertrouwen mogen hebben in het handschrift Gaillard, dat ons voor de zerk van Huibrecht van Eyck kostbare aanduidingen heeft gegeven (1), dan in den schilder van het stuk uit het Museum, die op eigen hand en nog in een afschuwelijke taal een nieuw opschrift bij de twee echte heeft gevoegd. Ook Sanderus is niet te betrouwen, want hij laat eenvoudig den bovenstaande regel weg.

Het zou dus blijken, dat de tekst, door den beeldhouwer op den gordelriem van den beul gegrifd, zoo vol fouten stond, dat men deze heeft doorgekrabd en het overblijvende natuurlijk heeft gelaten zooals het was, daar men onmogelijk de verbeteringen op het metaal doen kon. De tekst stond overigens *in* het metaal gegrifd, want, hadden de letters *op* het vlak van den riem uitgesprongen, men hadde ze kunnen afkappen, terwijl men ze heeft moeten doorstrepen.

Wat heeft nu het opschrift te beteekenen? Ik merk vooreerst op, dat de laatste letter van *ripel*, de *l*, een rechte streep zijnde, ook waarschijnlijk wel doorstreept was, maar dat de beitel niet dwars door, maar in de groef der letter werd geslagen, zoodat men moeilijk de uitschrabbing heeft kunnen bemerken. Herinneren wij ons nu, dat de beeldengroepen door de schepenen van het jaar 1370-71 werden besteld. Wie de gewoonte heeft middel-

⁽¹⁾ Bulletijn van den Geschied- en Oudheidkundigen Kring van Gent, 2de jaar, blz. 239, 3de jaar, blz. 42, 85.

eeuwsche oorkonden uitgaandevande Schepenen te onderzoeken, weet, dat ze meestal eindigen met den naam van een paar Schepenen. Aldus eindigt o. a. het reeds boven vermelde stuk over het Mariabeeld met:

..... int scependom jan borluuts ende gillijs ripeghersten ende aren (1) ghesellen anno (MCCC) LXXJ.

Wij zagen hooger, dat de besproken tekst stond op den gordelriem van den beul, natuurlijk op den kant gekeerd naar den aanschouwer. Maar een gordelriem loopt rond het lichaam, en ook op het deel langs den rug zal er wel een tekst gestaan hebben, die, naar het water gekeerd zijnde, door den aanschouwer niet kon gezien worden. Stellen wij nu den foutieven tekst onder dien van het bovengemeld stuk, dan krijgen wij:

int seependom jan borluuts ende gillijs ripeghersten ende aren gehesellen anno (MCCC)LXXJ. ripe ende hare Int Iaer (MCCC)LXXJ (2).

Waar achter *ripe* geschrapt is, kan *ghersten* staan, en op de plaats van de uitschrapping achter *hare* kan zich *ghesellen* bevinden. Wat er nu meer is in den eersten tekst, maakt wat min dan de helft van den zin, en kan dus heel goed op het deel van den gordel langs den rug hebben gestaan.

Mij dunkt, daar hebben wij nu een oplossing van het vraagstuk: de Schepenen hebben op het beeld doen zetten, zooals zij deden voor alle akten,dat zij het lieten maken in het jaar 1371 (3).

⁽¹⁾ Dit aren zonder h komt veel min voor dan hare: zie Rehening 1370-71, fo 23, en den eersten zin van al de Rekeningen der XIVo eeuw.

⁽²⁾ De letters "[uple]" zijn doorgeschreept in het handschrift en achter "hare "hebben wij andere doorhalingen van Gaillard, die echter de foutieve letters niet geeft door I's aangeduid. Gaillard (1616) schrijft 1371; op het middeleeuwsch beeld was het stellig in Gothische cijfers: M.CCC-LXXJ.

⁽³⁾ Ziehier de verschillige herstellingen, die de beelden hebben ondergaan:

[&]quot; 1439-40. Item betaelt janne den groete bij beuele van scepenen ouer

DE LEGENDE.

Thans het laatste deel onzer verhandeling. Vooreerst door wien is de schilderij van het Museum gemaakt? Ik bezit de volledige opgave van alle schilderijen door onze Schepenen gekocht. Daartusschen is er slechts één, die kan betrekking hebben op ons stuk, namelijk degene vermeld in de Rekening 1609-10: "Betaelt M. Pieter P(ieter)s, schilder, de somme van " XI l.g. ouer synen aerbeyt tleueren ende maecken van seker

- " schilderve staende tot decoratie deser stede ende memorie
- « vande gheschiedenesse binnen de camere van myne heeren
- « scepenen vander keure daer jnne begrepen tleueren vande tycke
- « Conforme den accorde danof met hem ghemaect ende der
- " ordonnantie (1)."

- " 1685, 31 Juli. Tot dienst vande stadt ende Ordre van d'heer Jan " Wyssche heeft Jaecques Cruyl met sijn volck gevrocht tothet repareren
- " ende schoon maecken vande motaelen mannen op de hoochbrugghe
- " begonst den 31 Julij 1685.

(o. a.)

- " 8 1/2 pont soudure.
- " ... voor het gheveste van het swert.
- " ... voor vijllen en sterck waeter.
- " ... voor d'huere van een seiil.
- " 1685, 19 Augustus. Gheleuert ende ghemaeckt bij anthone wissche ten
- " dijenste van de stadt door orden van mijn eedel eeren schepenen vander " keure der stade van ghendt dijdt naervolgende.
- 4 Den 19 augusty 1685 een coperen swerdt dijenende voor de mans op « de hoochbrugghe . £. - 18.0.
- " 1713. Vermaeckt ende schoonghemaeckt bij mij Jans Jnghels ten ver-
- " soecke van mijn heer mijn (sic) heer vander hagghe het naer voolghende " Actom desen heersten desember 1713.
- " Voor heerst twee Cooperen poostueren staende op de hooghbrugghe
- " bijnnen Ghendt daer aen verdijent ses pont derthijn schellijngen en vier " groote. "

(Stadsarchief te Gent. Reeks 533, nr 5.)

[&]quot; den bant ende loet ghewrocht an den man ter hoebrugghen, v. s.g. " (Rek. van de stad Gent, fo 300 vo.)

⁽¹⁾ Rekening der stad, 1609-10, fo 277.

Deze aanhaling alleen zou nu toch nog twijfel kunnen laten, maar Billet zegt in 1664, dat onze schilderij ook in de Schepenkamer van der Keure stond, zoodat zij wel degelijk van Pieter Pieters is en betaald werd in 1609-10. Volgens een aanteekening van Ch. van Heurne zou de schilderij reeds het jaar te voren, 1608, in de Schepenkamer van der Keure gehangen zijn:

- " Welcke prente hebben scepen(en) in heurl(ieder) Camere
- " doen hanghen a° 1608 nefvens toordeel duer mijn aengheven
- " ende staet daer onder. vetustati obsoletæ postliminio (1) res-
- "tituit. s. p. q gand. nobilibus Jo(hann)e baptista rhodoanio
- " d(omi)no de biese et philippo seclynio herpelghemio Coss : (2) "
 Deze Latijnsche zin letterlijk teruggeven luidt als volgt :

Bracht opnieuw tot zijn versleten oudheid terug de Senaat en het volk van Gent, de edellieden J.-B. van Rodouan, heer van Bieze en Philips van Seclijn, heer van Herpelghem, zijnde eerste schepenen.

Aan dien zin ontbreekt het voorwerp. Moet men aannemen, dat de daarboven hangende schilderij of de afgebeelde legende dat voorwerp is? In het een en in het ander geval blijft de beteekenis van den zin nog zeer duister. Dat hij betrekking zou hebben op de herstelling van een oude schilderij schijnt ons in allen gevalle volstrekt onmogelijk; de tekst van de rekening der stad van 1609-10 spreekt dit immers volkomen tegen: er zou in dit geval gestaan hebben verschilderd en niet geleverd en gemaakt, en er kan in geen geval een tijk geleverd worden om een schilderij daarop te herstellen.

Nu de legende. De eerste, die er naar mijn weten melding van maakt, is de Duitsche schilder Hans Dürer. Het is gekend, dat hij ten jare 1520 een omreis deed in ons land. Onder het weinige, dat hij over Gent vermeldt in zijn reisverhaal, leest men: "Ook heb ik gezien op die brug daer men de lieden ont-

⁽¹⁾ Er staat postlumino, wat natuurlijk een fout van den afschrijver is.

⁽²⁾ Handschrift Van Heurne, eigendom van Jonkheer Robrecht Schoorman, blz. 101.

" halst, twee standbeelden tot eene geheugenis gemaekt over

" eenen zoon die zynen vader heeft onthoofd (1). "

Daarna komt volgens tijdsorde het verhaal van M. van Vaernewijck (1566): "Item, anno XIIJ hondert LXX.... Alsdoen

- « wierden ooc op die Hooft-brugghe ghestelt den vader, ende
- den zoone, van metaele, in eeuwigher memorie daer den zoone
- " den vader onthoofde (2). "

Pieter Pieters in 1608:

- " Ae Gandt Le en Fandt Fraepe Sae Pere Se Taete Desuu
- " Maeis Sc Heppe Rompe Si Grace De Dieu. MCCCLXXI (3). "

Gaillard in 1616:

" Vpde hoochbrugghe daer de zone den vader onthooft...(4)."

Sanderus in 1641 (5):

- " Primus occurrit is, qui non procul à Petra Comitis & area
- " D. Pharahildis situs, vernaculo sermone de Hooftbrugghe voca-
- " tur, quod istic civibus id promeritis cervix praecidi soleat,
- " eum perantiquum esse, & ante saecula aliquot saxo stratum
- " gemina illi imposita statua satis declarat, in quarum altera,
- " quae filium caput patri amputare volentem exhibet, & in
- " cujus manu (quod non sine numine Divûm evenisse Gandavi
- " creditur) ensis subito ruptus est, haec inscriptio legitur balteo
- " insculpta (6).

⁽¹⁾ Vertaling van Fr. Verachter, A. Dürer in de Nederlanden. Antwerpen, 1840, blz. 75.

⁽²⁾ Den spieghel, fo CXXIIJ, 2de kol.

⁽³⁾ Museum van Oudheden, nº 1895.

⁽⁴⁾ Zie hooger.

⁽⁵⁾ Flandria illustrata...... ab Antonio Sandero. 1641. Tomvs primus, p. 149.

⁽⁶⁾ Vertaling: Eerst komt degene, die, gelegen niet ver van 's Gravensteen en de Veerleplaats, in de landstaal de *Hooftbrugghe* heet, omdat hier den burgeren naar verdiensten het hoofd pleegt afgeslagen te worden. Dat zij zeer oud is en vóór eenige eeuwen met steen belegd

- " Ae Gandt le Enfandt frape sou (sic) pere se taet desnu,
- "Mais se heppe rompe, si graece de Dieu.
- " Pectori verò ejusdem impressum (1):
- " Dits de wettelichede der Stede van Gendt
- " Die boets hem die hier is ontrent.
- "Contigit ea res ad annum Christi 1371. Joanne Willevaert
- " & Jacobo van Raveschot Coss (2). "

Als men bovenstaanden tekst met dien van Gaillard en dien van de schilderij vergelijkt, bemerkt men :

- 1º dat Sanderus den naam P. Heelaut weglaat,
- 2º dat hij ook den tekst "Ripel(uple) enz. " niet aanhaalt.
- 3° dat hij, wat hij opgeeft, op een verkeerde plaats zet.

Billiet in 1664:

- " 1664 Bouen dese seuen wonderen zijnder binnen deser stede
- " noch zeuen ander rariteiten ofte vremdicheden te sien, ende
- " eenige andere diemen niet en siet Je....
 - " t' 5º De vremde Coperen figuren staende op de hoochbrugghe
- " representeerende dewonderlicke gheschiedenisse van den Sone
- " die scherprechter gheworden zijnde, ende moetende zijnen
- " auden Vaeder volgens sentencie onthoofden willende den slach
- " geuen brack zijn sweert in twee stucken tot groote ver-
- " wonderijnghe vande spectateurs, ende blijtschap vanden auden
- " ghecondempneerden (3). "

Diericx in 1814:

" On raconte qu'un Gantois ayant été condamné, en 1371, à

werd, bewijst voldoende een er op geplaatst dubbel beeld, op het een waarvan dat een zoon voorstelt zijns vaders hoofd willende afslaan en in wiens hand (wat te Gent geloofd wordt niet zonder de macht der goden gebeurd te zijn) het zwaard schielijk gebroken is, dit opschrift te lezen is, op den gordel gesneden:

⁽¹⁾ Vertaling: Op zijn borst is geprent:

⁽²⁾ Vertaling: Dat gebeurde ten jare Chr 1371, onder het burgemeesterschap van Jan Willevaert en Jacob van Raveschot.

⁽³⁾ Stadsarchief te Gent. Billet, Pollitije Bouck, V, 157 vo-158.

- « perdre la tête sur le pont dit de hoeft-brugghe, son propre
- " fils s'offrit pour faire l'exécution, mais que son glaive se
- « cassa au moment qu'il le levoit pour frapper (1). »

D. J. Vanderhaeghen in 1829:

"Dien zeldzaemen voorval gebeurde in het jaer 1371, onder het voorschependom van jonkheeren Jan Willervaert en

" Jacob van Raveschoot. Den zoon, dus word verhaelt, zynen

" vader, die voor eenige misdaed moest sterven, zelve het hoofd

" willende afslaen, zag schielyk, zoo als hy zyne hand ophefte,

"zijn zweêrd breken en deszelfs punt in zyn lichaem schieten,

" waer door hy seffens den geest gaf (2)."

Eindelijk het verhaal van J. J. Steyaert (1857), dat boven alle de kroon spant (3):

"Twee voorname edellieden, Vader en Zoon, werden, als "wederspannigen tegen Lodewyk Van Male, in 1371, gevangen genomen en ter dood veroordeeld. Die Graef, willende beproeven wier liefde grooter is, die der ouders tot hunne kinderen of der kinders tot hunne ouderen, belofde dien het leven te laten die den andere het hoofd zou afslaen. En Vader en Zoon wilden liever het leven verliezen, dan het door zulke onmenschelyke daed te behouden. Dan, de Vader trachtte zyn' zoon daartoe te bewilligen: "Ik, "zegde hy, "ben reeds bejaerd, en zou doch niet lang meer leven; maer gy, myn zoon, nog in den bloei uwer jaren zynde, zult ongetwyfeld hier nog lang op aerde zyn, en het Vaderland nog menigen dienst kunnen bewyzen; enz. "— Eindelijk besloot de zoon die wreede daed te bedryven! Zy werden naer de geregtsplaats, op de Hoofdbrug, gebragt: Maer zoodra de zoon het zwaerd ophief om den

" noodlottigen slag toetebrengen, brak het, de kling vloog uit

⁽¹⁾ Diericx, Mémoire sur la ville, I, 457.

⁽²⁾ Historie van Belgis, door Marcus van Vaernewijck. Uitgave van D. J. Vanderhaeghen. Gend, 1829, II, blz. 233, noot van den uitgever.

⁽³⁾ Volledige beschryving van Gent, blz. 127.

- " het gevest voor hunne voeten!... Beide even zeer ontsteld,
- " storten vader en zoon ter aerde, en liggen er bewegeloos.
- " Toen zy, door de zorg der aenwezigen tot zich zelven gekomen
- " waren, schonk de graef hun genade; maer zy overleefden die
- " niet lang: de te groote aendoening van dit akelig oogenblik
- " veroorzaekte hun eene felle koorts, welke beide den volgenden
- " nacht uit dit jammerdal rukte ".

Men ziet het, de geschiedenis wordt op verschillige wijzen verhaald : ik denk het onnoodig langer daarbij stil te blijven.

Maar is het verhaal een legende? of is het gedeeltelijk een legende? Laat mij opmerken, dat het niet geheel onmogelijk is, dat een beul zijnen slag mist, omdat het lemmer van een zwaard uit den hecht vliegt, misschien wel door medeplichtigdeid van den beul zelven of van de vrienden des veroordeelden. Verder zou het mij niet verwonderen, dat in de middeleeuwen, waarvan men de zeden maar na lange studie der oorkonden leert kennen, het wel eens, ja, meermalen gebeurd is, dat een vader zijnen zoon of een zoon zijnen vader tot beul heeft gediend. Leest men niet bij Damhouder " dat een juge geen hanghman (beul) heb-" bende, magh ter executie van justicie grypen eenighe schudden " van snooder conditie, ende die dwinghen ter executie van " justicie (1)? " Dat maakt mijne veronderstelling heel wel mogelijk : onder een hoop misdadigers, tot verschillige straffen veroordeeld, kan men wel een zoon gevonden hebben, die men verplichtte, zijnen vader te onthalzen. Langs een anderen kant kent men ook verhalen, waaruit blijkt, dat soms aan een misdadiger genade geschonken werd, zonder dat daartoe rechtsgronden bestonden. Zoo heeft men b. v. degenen, die op goeden vrijdag losgelaten werden en daarom goede-vrijdagskinderen heeten. In het Memorieboek leest men, dat kapitein Remeeus van de tien personen, die hij deed onthoofden, één op

⁽¹⁾ Aangehaald door Cannaert, Bydragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen, 3de uitgave, blz. 289, noot.

het laatste oogenblik genade schonk op het smeeken van magen en vrienden (1).

Dat een zoon de beul zijns vaders is geweest, of dat het lemmer uit het hecht is gevlogen, of dat de rechters den misdadigen vader hebben genade geschonken is dus niet onmogelijk; maar het samengaan van deze drie uitzonderlijke gevallen is in het geheel niet meer waarschijnlijk. Ik meen dus, ook nog om andere redenen, dat wij hier met een legende te doen hebben. Inderdaad, het oudst gekende verhaal van de gebeurtenis dagteekent van 1520, 't is te zeggen van anderhalve eeuw na het stellen van de beelden op de Hoofdbrug; wat meer is, op die beelden stond volstrekt niets, dat maar eenigszins een toespeling kan schijnen op het voorval.

gerecht voorstellende, van de brug verdwenen? Diericx zegt in 1794 2); volgens D. J. Vanderhaeghen (3) werden ze "onder "de fransche geweldenaery, den 4 maert 1799, weggenomen, "zonder dat men oyt heeft konnen vernemen wat daer van "geworden is. "De afschrijver van van Heurne's handschrift is beter ingelicht:

Een laatste woord: Wanneer is de beeldengroep, het Gentsch

"Int' jaer 7 der republique (1799) wierd verkogt het standbeeld op de onthoofbrugghe, verbeeldende den vader door

zijnen zoon onthoofd wordenden; het was in metael circa
eenen vinger dik, maer opgevolt met zand ofte aerde; de verkooping had plaats onder de directie van De Vos, in
huw(elijk) met Marie Dael, oud temmerman en hardnekkigen
kerk breker en vernielder, het wierd gekogt door frans(oys)
hebbelynck coperslaeger en Commissaris van Politie vanden
wyk der woonende in de veldstraete op den hoek

" van het h.sacrament straetjen recht over het huys vanden heer

" baron Clemmen in den zelven tyd wierd afgedaen het cappelle-

" ken van yseren traillen en barren op den anderen kant van de

⁽¹⁾ Memoriebock, I, bij Cannaert, a. w. 314.

⁽²⁾ Mémoire sur la ville, II, 457.

⁽³⁾ A. w., II, blz. 233, noot.

- "Brugghe, waer in een O. L. V beeld van steen stond, ontrent
- " levens groote, voor wien hangde eene lanteirn daer den bewoon-
- " der vande backerye gestaen op den hoek van de brugghe,
- " gehouden was saterdaegs eenen brandende keirs ten synen
- « koste in te stellen ter eeren van O. L. V. Dit Capelleken wier
- " getransporteert in het magasyn van stads materiaelen in het
- " princenhof en wierd naer daten verkogt met andere meu-
- " belen (1). "
- "On eut tort de les enlever, et de les anéantir, "zegt Diericx;
- " elles rappeloient l'ancien costume national, et inspiroient
- "l'horreur du crime. "Wij betreuren ook die verdwijning, maar niet zoozeer om dezelfde reden als de schrijver der Mémoires: zouden wij niet in het bezit zijn geweest van een koperen beeldengroep van 1371, dus van een hoogst zeld-

zaam en daarbij juist gedagteekend beeldhouwwerk der XIVe

eeuw ? (Toejuichingen.)

M. Stroobant. Je vous demande pardon de m'exprimer en français après l'honorable préopinant, mais je tiens à faire remarquer, à l'appui de la très intéressante communication que vous venez d'entendre, qu'à Malines, il existe encore un pont à trois arches en plein cintre, construit au XIIIe siècle, que l'on appelait, si mes souvenirs sont exacts, de hooge brugghe. Déjà au XVIº siècle, il s'élevait au milieu du pont un grand christ en cuivre fondu. Dans mes notes sur le système pénal des villes flamandes, j'ai donné le texte d'un jugement inédit de 1619, d'après lequel le pilori se trouvait à cet endroit.

Voici donc un pont du XIIIe siècle, sur lequel s'élevait un emblème religieux et qui servit aux exécutions des jugements criminels. J'estime qu'il y a là un rapprochement tout au moins curieux, avec ce qui existait à Gand.

M. Van Werveke vient de citer les Rechts alterhümer de Grimm. Cet auteur cite bon nombre de textes, où il est question

⁽¹⁾ Handschrift Van Heurne, eigendom van Jhr. R. Schoorman, blz. 100 bis.

de la réunion d'une cour de justice sur un pont. Haltaus dans son *Glossarium germanicum* en cite également. Aucun de ces deux auteurs ne fait toutefois mention, à ma connaissance, d'exécutions ayant eu lieu sur un pont.

M. le Président. Nous pouvons clore la séance par cette communication si remarquable. Nous continuerons éventuellement la discussion dans la prochaine séance.

La séance est levée à 10 1/4 heures.

Algemeene vergadering van 13 Juni 1899.

Assemblée générale du 13 Juin 1899.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents: MM. Cloquet, président de la section des Beaux-Arts; de Pauw, président de la section d'Histoire; G. Hulin, vice-président de la section d'archéologie; V. van der Haeghen, vice-président de la section d'histoire; le chanoine Van den Gheyn et Van Werveke, secrétaires; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. G. Claeys Boúúaert; E. Cobbaert; de Kemmeter; V. De Muynck; l'abbé De Pratere; C. D'Hoy; A. Heins; Lievevrouw-Coopman; L. Maeterlinck; G. Parmentier; Prayonde Pauw; E. Sacré; R. Schoorman; E. Serdobbel; Stroobant; F. Van Bambeke; L. Van Biesbroeck; E. Van Goethem et Joseph Verhaegen.

MM. le Baron de Maere d'Aertrycke, président; Prosper Claeys et E. Varenbergh, vice-présidents, et P. Bergmans, trésorier, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. de Pauw, président de la section d'histoire, remplit les fonctions de président.

Ordre du jour :

- I. Communications.
- II. Élection du président de la section d'archéologie, et du secrétaire à la section des Beaux Arts.

- III. Les premiers peintres et sculpteurs Gantois (M. N. DE PAUW).
- IV. L'ancien Rasphuys de Gand, et la répression du vagabondage en Flandre du XVI^e au XVII^e siècle (M. L. STROOBANT).
 - V. Le pont de l'exécution. (M. VAN WERVEKE). Discussion.

I.

Communications.

M. le chanoine Vanden Gheyn, secrétaire, expose les raisons pour lesquelles le compte rendu de la dernière séance n'a pas paru. Il propose de faire paraître le compte-rendu des deux séances en même temps, c'est-à-dire dans un seul et même fascicule (Adhésion).

Il donne ensuite lecture de la lettre ci-après du Cercle archéologique de Malines.

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DE MALINES.

(Secrétariat : Rue du Ruisseau, 23.)

Le Cercle Archéologique de Malines ouvre un concours pour la rédaction d'une histoire générale de Malines. La durée en est fixée à 3 ans, à partir du 1^{er} juin 1899. Le jury aura le droit de prolonger ce délai.

Sa Grandeur Mgr van den Branden de Reeth, archevêque de Tyr, membre du Cercle, offre à l'auteur ou aux auteurs de cette histoire, une prime de mille francs.

Pour réaliser les intentions du donateur, il a été élaboré un programme, imprimé ci-contre, divisé en neuf chapitres; chaque chapitre fera l'objet d'un travail spécial, auquel sera affecté une prime de 100 francs. Une prime supplémentaire du même import pourra être décernée à l'auteur d'un travail de mérite ou d'importance, relatif à l'histoire de Malines, ne rentrant pas strictement dans les limites tracées par le programme.

Le jury, chargé de l'appréciation des travaux présentés, est composé de : MM. le chanoine van Caster, Kempeneer et de Marneffe, membres effectifs;

MM. l'abbé Janssens, Fr. Van den Bergh et Coninckx, membres suppléants.

Les mémoires couronnés pourront être publiés *in extenso* dans le Bulletin du Cerele.

S'il y a lieu, ils seront condensés par les soins du jury, l'auteur préalablement entendu ou appelé, pour être compris sous cette forme dans l'édition de l'histoire générale projetée.

Les mémoires non couronnés seront rendus à leurs auteurs.

Les travaux des membres du jury, s'il y en a, seront classés hors concours.

Le Cercle Archéologique prend à sa charge les frais de clichage des gravures, dessins, etc., que le jury jugera être *indispensables* à l'illustration du volume. Toutefois, les auteurs fourniront les photographies ou autres originaux à ce nécessaires.

Les manuscrits non signés et bien lisiblement écrits seront envoyés au secrétariat du Cercle. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée renfermant le nom de l'auteur.

Pour tous autres renseignements, on pourra s'adresser au Secrétaire.

Tous les points non expressément prévus, relatifs au concours et à ses résultats, seront décidés par le jury, qui pourra en référer, au préalable, à une assemblée du Cercle Archéologique, convoquée dans les conditions et les formes des réunions ordinaires.

Le secrétaire, H. Coninck; le président, Kempeneer.

Histoire Générale de Malines.

Chapitre I. — Emplacement de Malines au point de vue géologique et topographique.

Chapitre II. (Histoire primitive). — Malines sous la domination romaine, sous celle des Mérovingiens et celle des Carlovingiens.

Étendue du territoire au moment de sa donation à l'église de Liège.

Chapitre III. (Histoire politique externe). — Les évêques de Liège. — Les Berthoudt. — Les ducs de Brabant. — Les comtes de Flandre. — Les ducs de Bourgogne. — La maison d'Autriche (périodes espagnoles et allemandes).

Suite de l'histoire de Malines jusqu'à l'avènement de Léopold I^{er}.

Chapitre IV. (Histoire politique interne). — Organisation administrative. — Tribunal des Échevins. — Libertés et franchises. — Magistrature communale. — Corps de métiers. — Gildes, etc., etc.

Chapitre V. (Histoire des institutions religieuses). Le chapitre de St-Rombaut et ses développements successifs. — Paroisses. — Ordres religieux. — Confréries et associations religieuses en général. — Institutions de bienfaisance, etc.

Chapitre VI. - Lettres. - Enseignement.

Chapitre VII. — Arts plastiques. — Musique, etc. — Arts industriels.

Chapitre VIII. — Sciences.

Chapitre IX. — Industrie. — Commerce. — Économie politique. — Finances publiques et privées.



- M. le chanoine Vanden Gheyn, secrétaire. Je vous demande, Messieurs, de pouvoir insérer dans notre Bulletin la communication qui a paru dans plusieurs journaux relativement aux archives de Saint-Bavon. Depuis quelque temps ces archives, qui sont excessivement intéressantes, sont ouvertes au public. Il est permis d'y travailler sauf à avertir quelques jours à l'avance le secrétaire de l'Evêché. Il serait donc utile de faire paraître cette communication dans notre Bulletin. (Adhésion).
- M. L. Maeterlinck. On vient de découvrir un tableau de G. De Craeyer : le jugement de Salomon. Il se trouve au Musée. Pour m'assurer pleinement de son authenticité, je me suis rendu

aux archives, où, suivant une expression heureuse déjà employée ici, un bon ange m'est apparu sous les traits de M. Schoorman. Nos recherches ont été couronnées de succès. Nous avons trouvé, non seulement la quittance de De Craeyer, mais aussi plusieurs lettres de rappel adressées à l'artiste. Vous voyez qu'à cette époque déjà les artistes avaient l'habitude d'être en retard (Sourires). A l'occasion du paiement on a donné un hofkleed à la femme de De Craeyer, d'une valeur de 25 carolus.

Je ne donne aujourd'hui que quelques indications et je me réserve de faire part de tous les détails dans la prochaine séance.

- M. **Stroobant**. A la dernière séance de l'Académie d'archéologie d'Anvers, il a éte question de poteries trouvées à Boom. A ce propos, on a dit que notre société avait envoyé des délégués sur le lieu de la découverte. Cela est-il exact?
- M. le Président. Non, on aura probablement voulu parler du Cercle archéologique de Saint-Nicolas.

II.

Élection du président de la société d'archéologie et du secrétaire de la section des beaux-arts.

Il est procédé au vote par scrutin secret. Il résulte du dépouillement de ce scrutin que MM. Hulin et De Smet sont respectivement élus président et vice-président de la section d'Archéologie.

M. Joseph Casier est élu secrétaire de la section des Beaux-arts.

III.

Les premiers peintres et sculpteurs gantois.

M. N. de Pauw. Les communications intéressantes de nos savants collègues et amis, MM. Victor van der Haeghen, Van Werveke, Hulin et autres, concernant les anciennes peintures murales de nos vieux monuments, les discussions approfondies auxquelles elles ont donné lieu (1), m'ont engagé à chercher

⁽¹⁾ Voir sur celles de l'Hôtel-de-Ville (Scepenhuus), le Bulletin, t. VI (1898), pp. 213-221, 264-269, VII, 66-67; sur celles de la chapelle des SS. Jean et

dans les notes que j'ai réunies depuis longtemps dans nos archives, ce que je crois inédit ou ce que j'ai recueilli d'intéressant dans mes lectures, et de vous présenter quelques renseignements sur la biographie et les œuvres de nos premiers peintres et sculpteurs gantois. Certes le sujet est vaste, et, malgré les importantes découvertes et publications de ceux qui nous ont précédés dans l'exploration en cette matière, Félix Devigne, Edmond De Busscher et tant d'autres, l'histoire des origines de l'art à Gand est encore à faire; mais mon ambition se borne à une simple contribution à la mise en œuvre de cette histoire, à quelques pierres à ajouter à ce monument qui sera, je n'en doute pas, des plus remarquables.

I.—Je n'ai pas l'intention de vous retracer les indices primordiaux de l'invention de la peinture à l'huile; De Busscher avait cru en trouver la première application dans nos comptes communaux du XIV° siècle (1); les recherches du chanoine Dehaisnes dans les riches dépôts d'archives du nord de la France et de nos provinces flamandes prouvent qu'elle y était en usage depuis la fin du XIII° et le commencement du XIV° (2). — Je ne m'attarderai pas non plus à raviver le débat sur l'authenticité de nos fresques gantoises des XIV° et XV° siècle, ni sur leur mérite artistique; ce dernier point sort de ma compétence, et, quant au premier, ce débat est depuis longtemps épuisé; on peut dire qu'il est définitivement scellé par la pierre tumulaire de notre à jamais regretté collègue, Hermann Van Duyse, qui a sur ce point com-

Paul (Leugemeete) t. I (1894), pp. 131-134; V (1897), 86-91, 114-115, 153-175, 179; VI (1898), 3-4, I(3-106, 230-264; sur celles de l'ancienne Grande Boucherie (Vleeschauwers-Capelle), IV (1897), 85-101, 114-120, 171-176; sur celles de la petite Boucherie, ancienne chapelle des tisserands (Wevers-Capelle), II (1895), 117-122.

⁽¹⁾ DE BUSSCHER, Recherches sur les peintres gantois des XIVe et XVe siècles (Gand, 1859), pages 118-142.

⁽²⁾ Dehaisnes, Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XIVe siècle (Lille, 1886), 3 vol. in 4°: passim; cf. t, 1, p. 121: A Baudouin l'Olioteur, pour oile.... pour mettre ès couleurs (à Hesdin en 1301), etc.

battu le bon et victorieux combat (1), et, d'après un mot célèbre d'un de nos poètes populaires, il est, du moins à cet égard, « couché dans son linceul de gloire » (2).

Ce que je voudrais vous dire en peu de mots, c'est l'effloressence de l'art en cette capitale des Flandres au siècle des Artevelde, si grand en illustrations de tous genres, historiques et politiques, commerciales et industrielles, littéraires en nos deux langues nationales.

Il ne nous en est resté que quelques vestiges; mais, parcourez en imagination notre antique et pittoresque cité du moyen-âge; allez du cloître de Saint Bavon, à l'est, où les fenêtres du réfectoire (aujourd'hui le Musée lapidaire) portent encore les traces récemment retrouvées des effigies de nos saints et des empereurs du XIIe siècle, passez par nos vieilles églises du centre, St-Jacques et St-Jean, où l'on a relevé d'anciennes peintures (3), arrêtezvous un instant dans notre second hôtel de ville pour y retrouver les portraits de nos Comtes de Flandre, de la fin du XIVe ou du commencement du XVe, et dans la chapelle des bouchers où l'on voit encore le tableau votif de 1448; dirigez-vous au sud-ouest vers cette antique abbaye de la Biloke, témoin de tant de gloires et de dévoûments, et qui garde encore ses figurations hiératiques du XIIIe siècle (4), et de là au nord-ouest en cette petite chapelle de St-Jean et St-Paul, dite Leugemeete, qui montra pendant cinq cents ans, les traits de ses donateurs et les énergiques cohortes de nos bourgeois armés du XIVe siècle; partout, - et combien de centaines disparues depuis ces six cents années, - partout vous verrez les monuments publics, les églises, les chapelles, les couvents, les hospices, les maisons

⁽¹⁾ Voir nos Annales, La Vérité sur le Goedendag, t. II (1895), pp. 125-189, et Les fresques de la Leugemeete sont-elles un faux?, t. III (1896), pp. 41-132.

⁽²⁾ Antoine Clesse.

⁽³⁾ DE BUSSCHER, loc cit., pp. 164-165.

⁽⁴⁾ Van Lokeren, dans le Messager des Sciences historiques (Gand, 1840), p. 188.

des métiers, sans doute aussi celles des particuliers, ornés de peintures, sacrées ou profanes, historiques ou allégoriques, simples figures ou compositions détaillées, portraits ou tableaux d'ensemble.

Que si, des productions du peintre nous passons à celles du sculpteur, nous ne retrouvons certes dans nos sévères et rigides monuments qu'une faible trace du fouillis d'ornements qui les ornaient peut-être ; quelques culs-de-lampe ou meneaux sculptés ou historiés, quelques pierres tombales échappées aux dévastations des vandales ou iconoclastes qui se sont succédés; mais qui nous dira ce que nous avons perdu de chefs-d'œuvre de ces artistes, qui travaillaient et le bois et la pierre — et dont, à des époques diverses, la terre fouillée ou les radiers enlevés de nos écluses nous ont rendu d'élégantes statuettes ou de splendides dalles tumulaires datant de plus de six cents ans ?

Qui donc les a confectionnées, toutes ces œuvres d'art ?Peu de noms sont venus jusqu'à nous, exhumés de nos riches archives ou de nos vieilles chroniques. Je vais vous en énumérer quelques-uns, en les rapportant aux œuvres dont on vous a souvent entretenus, ou dont vous avez encore pu admirer les vestiges. Je n'ai pas besoin de dire que je ne m'appuyerai que sur des actes authentiques, que je résumerai, et que vous pourrez vousmêmes vérifier aux archives ou dans les livres que je cite, et non sur ces écrits récents et audicieusement falsifiés, dont notre excellent collègue M. Victor van der Haeghen a récemment fait si éclatante justice (1), et qu'il se propose de compléter dans un savant travail présenté à l'Académie Royale de Belgique.

II.— Nous sommes au milieu du XIV^e siècle; les comptes communaux, solennellement rendus chaque année par les échevins à la mi-août, mentionnent une foule d'artistes pour la peinture des

⁽¹⁾ V. VAN DER HAEGHEN, Le livre des peintres dans le Bulletin, t. V (1897) pp. 116-125.

étendarts, des pennons, des armes de la Ville, de la chappe qu'elle offre chaque année à la mi-septembre à Notre-Dame Flamande de Tournai, lors de la procession de sa métropole religieuse. Les principaux sont : Jacques Compere (1328 à 1339)(1), Liévin de Scrivere (1343-1347)(2), Sohier et Roger van de Woestijne, ou, dans le style du temps, Meester Segher van der Wostinen, de scildere, qui peint de 1352 à 1369 (3), qui est caution en 1357 de son parent Godefroid (Godevert) compromis dans une émeute, et qui est veuf en 1359, et Roger van der Wostinen, en 1382, qui paraît être le fils aîné d'un Simon, tué dans une échauffourée d'un même genre en 1360, et dont la Ville paie le prix du sang à sa veuve et à ses enfants. Il meurt vers 1415 (4).

A la même époque vivaient un Jan Waliers ofte scildere (5) et un Jan van Nieneve, de scildere (6), et un Baudouin van Lebbeke, peintre de Courtrai, qui s'engage par contrat à apprendre son métier de peintre (sijn ambacht van schilderien) à Neelkin Hoybrand, apprentissage qui devait durer huit années, nourri et entretenu chez lui (van ate en de dranke — van cleederen ende scoen (7). Ce Neelkin Hoybrand n'est autre que le peintre, depuis longtemps connu, qui peignit en 1431, pour l'église de Wachtebeke, une table d'autel qui devait être en tout semblable à celle de la chapelle des isserands à Gand, dans cette même église dont Clerbaut van Witevelde peignit

⁽¹⁾ DE BUSSCHER, loc cit., pp. 125-128.

⁽²⁾ Ibidem, p. 129.

⁽³⁾ Ibidem, pp. 51, 132, 137.

⁽⁴⁾ Ibidem, pp. 51, 55, 141. Voir l'Appendice, no I.

⁽⁵⁾ Stadsrek. 1362-63. Exuwe van den goede Jan Waliers ofte scildere, als prys 6 ∰ 14 s. gr. Register 400° f° 154 v°.

⁽⁶⁾ Jhan van Nieneve, de scildere (Zoendincbouc (1379-80). Registre $330^{\rm c}$, fo $316~{\rm v}^{\rm o}$.

⁽⁷⁾ Voerwaerdeghemaect tusschen Boidine van Lebbeke, scildere van Curterike, en Jhanne van der Brake, alse voght, ende Jhan Stockaert, alse toesienrevan Neelkine Hoybrande, fs Lievens. — 1° September 1383 (Registre 3301). (Weezenbouc 1383-1384, fo 3, vo à 4).

(stoffeerde) la table d'autel en 1456 (1). Dès 1366, une dame Catherine, femme d'un Claerbout van Witevelde paie le droit d'issue à la ville (2).

Nous possédons la description de cette table d'autel de la chapelle des tisserands que devait imiter Daniel Hoybrant, ainsi que le nom de son auteur, Josse Waytop, en 1372. Cet artiste avait entrepris d'orner (stoffeiren) les volets de ce tableau, des images des douze prophètes et des saints Liévin et léonard, à mi-corps ou en bas-relief (al van alven beilden naer twerc van der tafelen) d'après le tableau même, le tout pour dix-sept écus, dont on lui en avait payé sept écus et six gros en acompte. Le texte ne permet pas de décider s'il s'agit d'un peintre ou d'un sculpteur sur bois (3). Dans la même chapelle, Jean van Vinderoute avait fourni en 1378, trois stalles (setele) semblables à celles de la maison des Templiers (int Tempelhuus). pour quatre livres degros, dont Jean Bette devait, pour la même somme, sculpter tous les feuillages et autres ornements (loeveren enz.)(4).

Mais, le plus célèbre des artistes de cette époque, est bien maître Jean Van der Hasselt (1363 à 1389), peintre du comte de Flandre Louis de Male et de son gendre, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, aux gages de vingt livres de gros ou 80 livres de payement par an, et dont nous connaissons, grâce aux publications du chanoine Dehaisnes et à nos propres recherches, plusieurs œuvres et quelques détails de vie intime (5). En 1365, il peint la chapelle du comte à Gand, et en 1372, celle de Courtrai. Pour ce dernier travail, il reçoit une gratification de quatre livres de gros, et huit francs pour un voyage en 1374. Il avait,

⁽¹⁾ DE POTTER et BROECKAERT, Geschiedenis der gemeente (Wachtebeke), p. 25.

⁽²⁾ Exuwe van joncfr. Katelinen, Claerbouts wijf van Witevelde, 20 ff. (Stads-Reh., 1366-67). Registre 400°. fo 256.

⁽³⁾ De Potter, Gent, t. IV (1887), p. 437. J'en publie un texte plus exact à l'Appendice, no II.

⁽⁴⁾ Ibidem.

⁽⁵⁾ Voir le résumé de ces pièces à l'Appendice, nº III.

d'ailleurs, dû s'engager à n'entreprendre aucun ouvrage sans l'assentiment formel du comte; c'est sans doute sous cette condition qu'il peignit, en 1386, un tableau pour les Cordeliers ou Frères-Mineurs à Gand, au prix de 84 livres. Il peignit encore, en 1389, une Notre-Dame pour l'hôtel ten Walle du Comte à Gand, et reçut une gratification de 54 livres 10 sous.

Dans sa vie privée, maître Jean Van der Hasselt paraît avoir eu la langue très bien pendue et la main fort leste, car, dès 1359, il blesse à Gand la femme d'un nommé Jean Pychout, et les échevins le condamnent à payer de ce chef à ce dernier 48 livres parisis, et en 1389 il soufflète et insulte certaine Marguerite Quaedbeleets, dont le nom ne dit d'ailleurs rien de bon, et il est condamné à un pélerinage à Bacharach, tandis qu'elle doit se rendre dans un autre lieu. Il vivait encore en 1396, puisque, à la date du 24 novembre de cette année, il reçoit deux cuillers d'argent dans le testament d'un nommé Baudouin Van Loo.

Maître Jean Van der Hasselt paraît avoir été le fils d'un autre Jean Van der Hasselt, riche épicier qui, en 1359, paie six livres de gros tournois pour la paix-à-partie de Laurent Amelric et qui, plus tard, légue à la table des pauvres de la paroisse de St-Nicolas à Gand, huit livres de gros, payés en 1382 par sa veuve Elisabeth (1).

Depuis 1389 notre artiste semble avoir été remplacé comme peintre officiel du Comte-Duc, par le célèbre *Melchior Broederlam*, d'Ypres, qui peignit avec *Jean Van den Baerze* de Termonde, les deux magnifiques tryptiques de Dijon (2); peutêtre des mésaventures judiciaires ne furent-elles pas étrangères à cette déchéance.

⁽¹⁾ Archives de la ville de Gand. Reg. 3301 et suivants. Voir l'Appendice, no III.

⁽²⁾ Dehaisnes, loc. cit., t. I, pp. 503-508, 624, 676, 689, 697, 698, 711, 719; t. III, pp. 163-164: Il peint dans la chapelle de Courtrai en 1407 les portraits du duc Philippe le Hardi et de sa femme Marguerite, pour la somme de 64 livres. Son sceau porte des armes doublement parlantes: un pain et deux agneaux. Ibidem, t. III, p. 490.

III. - Nous avons vu que Jean Van der Hasselt avait peint la chapelle de Courtrai, que le comte de Flandre Louis de Male avait érigée en 1374; or, on sait que les dernières traces de ces peintures, à savoir les portraitures de quelques-uns des comtes de Flandre de cette époque, ont été retrouvées il y a un demi-siècle sous le badigeon (1), soigneusement enlevées et transportées au Musée de Bruxelles (2), avant leur restauration intégrale par M. Van der Plaetsen quelques années plus tard (3). On sait aussi que les portraits de ces Comtes à Courtrai avaient servi de modèles à ceux que les peintres Guillaume Van Axpoele et Jean Martins furent chargés de restaurer en 1420 dans l'hôtel de ville de Gand. Nous avons donc des éléments suffisants pour nous rendre compte, et de l'exécution et de l'ensemble de ces travaux, dont vous a récemment entretenu notre savant secrétaire, M. Van Werveke (4). Il importe cependant de s'y arrêter quelques instants, parce que je crois devoir relever quelques erreurs de détail dans les considérations que vous a présentées notre excellent collègue (5).

L'acte de 1420, comme il vous l'a dit, était connu par Diericx depuis près d'un siècle (6), mais il n'avait pas été suffisamment étudié, et il avait été, à son avis, mal interprété. Je me permettrai d'en donner un texte nouveau, et plus lisible que celui de notre savant secrétaire, en suivant les règles que la Commission Royale d'Histoire recommande pour la publication des textes anciens (7). Il importe, en effet, de les rendre intelligibles pour tous, en adoptant la ponctuation et l'accentua-

⁽¹⁾ DE BUSSCHER, loc. cit., p. 47.

⁽²⁾ Dehaisnes, loc. cit., t. III, p. 479-481.

⁽³⁾ Vande Putte (chanoine). La chapelle des Comtes de Flandre à Courtrai (1875), p. 42. De Potter, Geschiedenis van Kortrijk, t. III (1876), p. 257-264.

⁽⁴⁾ Bulletin, t. VII (1899), p. 66.

⁽⁵⁾ Ibidem, t. VII (1899), pp. 66-67.

⁽⁶⁾ DIERICX, Mémoires sur la ville (1815), t. II, p. 73.

⁽⁷⁾ Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, 5° série, t. VI (1896), pp. 5-14.

tion modernes, tout en conservant l'orthographe du document. Les moins habitués à la lecture des actes anciens pourront ainsi mieux suivre nos déductions (1).

On avait jusqu'à présent interprété cette pièce intéressante comme signalant dans une salle de l'hôtel de ville une série de niches contenant les portraits en pied des Comtes de Flandre, quelques-uns avec leur femme, qui, avant 1420, étaient peints à la détrempe, mais qui en cette année furent refaits à l'huile par les peintres susdits, sous certaines conditions imposées par la Ville (2). M. Van Werveke, préoccupé d'une discussion récente où il avait été dit que nos monuments du moyen-âge ne contenaient pas de peintures murales représentant des sujets historiques de grande envergure (3), donne une autre interprétation de cet acte. En le décomposant, en l'analysant phrase par phrase, il arrive à la conclusion que cette salle contenait, outre la série des niches des Comtes et comtesses de Flandre, au moins deux grandes compositions, les Gildes et Métiers armés (comme dans la Leugemeete), et la Justice de Baudouin à la Hache (4). Il m'est totalement impossible d'admettre cette explication, et j'estime qu'il faut s'en tenir à celle des anciens interprètes, qui n'admettent qu'une série de niches de figures comtales, avec cette restriction que les unes renfermaient un Comte seul, les autres un Comte et une Comtesse, celles de Baudouin à la Hache et de Charles le Bon, ces deux princes entourés de bourgeois armés, représentant pour le premier un épisode de sa justice.

Cette interprétation me paraît résulter à l'évidence de l'ensemble même de tout le contexte de l'acte, des inscriptions qui doivent être placées sous chaque niche « comme à Courtrai, »

⁽¹⁾ Voir l'Appendice, nº IV.

⁽²⁾ DE BUSSCHER, loc. cit. (1859), pp. 45-46. — DE POTTER, Gent (1883), t. I, p. 191. — H. Van Duyse, L'Hôtel-de-Ville de Gand (1888), pp. 18-19.

⁽³⁾ Bulletin, t. VI (1898), pp. 213-222, 264-269.

⁽⁴⁾ Ibidem, t. VII (1899), pp. 67, 71.

et du prix même fixé pour chaque figuration. Il ne faut pas se perdre dans une analyse détaillée, mais faire une synthèse des diverses parties du document; on voit alors que les stipulations quant aux épisodes de ces deux Comtes s'y trouvent enchevêtrées dans la description de la série des portraits. Il importe aussi de se pénétrer de la valeur des expressions employées; M. Van Werveke met formellement le mot batailge en rapport avec celles des gewapende poerters, et, en effet, il s'agit de bataillons d'hommes d'armes (1); mais le contexte prouve que dans l'acte ce mot signifie les Comtes accompagnés soit d'un tel groupe, soit de leur femme (2).

Une seconde preuve se tire des inscriptions « comme à Courtrai »; nous connaissons celles-ci; elles donnent la date du commencement et de la fin de chaque règne; ces conditions ne s'appliquaient point à de prétendues cohortes armées. Enfin, le prix égal pour toutes les peintures (six escalions de gros pour chacune), ne se comprendrait point, s'il s'appliquait à des portraits, simples ou doubles, d'une part, et à de grandes compositions renfermant de nombreux personnages, comme les fresques de la Leugemeete.

Ce que l'acte a voulu bien préciser, c'est que le prix pour chaque niche ne devait pas être dépassé, quand même il y aurait eu dans quelques-unes soit la femme du Comte, soit quelques personnages accessoires

L'examen attentif des séries comtales de Courtrai et de Bruges nous permet de nous faire une idée suffisante de l'aspect de ces peintures, en même temps quelles nous donnent un dernier argument en faveur de notre explication. Je les connais fort bien, ayant dans le cours de ma carrière judiciaire longtemps habité ces deux villes, et, pour m'en rendre compte de nouveau, étant allé récemment les revoir et les étudier de rechef.

⁽¹⁾ Verdam, Middelnederlandsch woordenboek, t. I (1885), p. 595.

⁽²⁾ Voir l'acte : elhe batailge ende elhe vrouwe met haren grave.

La chapelle de Louis de Male à Courtrai contient 51 niches en pierre sculptées, séparées par des colonnes; chacune des trois travées du chevet en contient cing; chaque entre-colonnement sous les fenêtres, six; les douze dernières font face à l'autel. Chacune contient un Comte de Flandre, depuis Liederic de Buck, longtemps considéré comme le premier, et ses cinq successeurs, forestiers de Flandre, et ensuite les Comtes jusqu'à l'empereur François II, qui fut le dernier. A la fin du XIVe siècle, il n'y avait que 31 niches remplies, soit par un Comte, soit par un Comte avec sa femme, jusqu'à Philippe-le-Hardi et Marguerite de Male. J'ai vu souvent les fragments de peintures, avec blasons et inscriptions, de Philippe d'Alsace, Baudouin VIII avec sa femme, Baudouin IX, et Ferrand de Portugal avec sa femme Jeanne de Constantinople, seules conservés de cette première série (1). Les figurations de leurs successeurs ne nous intéressent pas pour l'instant. Or, si nous multiplions par 31 le prix de 6 escalins de gros, stipulé pour chaque niche, nous arrivons à 186 escalins, ce qui fait précisément le prix total de 9 livres 6 escalins de gros payé par la Ville de Gand de 1418 à 1420 pour la réfection des peintures de l'Hôtel de ville (3 livres en 1418-19, 6 livres 6 escalins l'année suivante). (2) On voit qu'il n'y a pas de place dans ce compte pour les prétendus tableaux de bourgeois armés ou d'une exécution de justice séparés.

L'erreur de M. Van Werveke provient de ce qu'il s'est basé pour sa computation sur la série comtale conservée au Séminaire de Bruges. Ce ne sont pas des peintures murales, mais d'anciens volets en bois peints en camaiëu et représentant les Comtes et Comtesses de Flandre, depuis Liederic d'Harlebeke jusqu'à Joseph II, alternant avec les abbés de l'abbaye des Dunes près

⁽¹⁾ Voir les planches dans De Busscher, pp. 45-46.

⁽²⁾ DE BUSSCHER, loc. cit., pp. 49-50. — VAN WERVEKE, Bulletin, p. 73. Cf. 68.

de Furnes, dont ils proviennent (1). Les premiers datent d'avant 1480 et furent restaurés en cette année; or, la série ne commence qu'à Liederic d'Harlebeke, le cinquième forestier; il n'y a ainsi jusqu'à Philippe le Hardi que 28 figurations; mais l'acte de Gand de 1420 ne se rapporte nullement aux peintures inconnues d'un couvent perdu au bord de la Mer du Nord, mais à celles de Courtrai, exécutées par un peintre Gantois. Les calculs de M. Van Werveke (p. 68-69) qui lui permettent ainsi de trouver place pour quatre ou cinq compositions historiques, manquent donc complètement de base.

Il ne faut pas non plus se placer à notre point de vue historique moderne qui, d'après les études critiques commencées au XVIe siècle par notre excellent historien, Meyer, commence la série des comtes de Flandre au véritable premier comte, Baudouin Bras-de-fer; il faut, au contraire, consulter les listes dressées au XIVe et XVe siècles par nos annalistes et chroniqueurs; or, ceux-ci y comprennent tout ou partie des six forestiers fabuleux, en donnant même à quelques-uns le titre de Comte (2), et un écrivain contemporain de nos peintures de Courtrai et de Gand, Jean van Dixmude, qui écrivait au commencement du XVe siècle, compte également 31 ou 32 souverains de la Flandre dans une double liste de sa chronique, depuis le premier forestier, Liederic de Lille-lez-Buck, jusqu'au Comte-Duc Philippe le Hardi, sous le nom de Tafele van den princen van Vlaenderen, dont les termes correspondent en grande partie aux inscriptions des niches de Courtrai (3).

Il n'est donc pas problable que, outre les niches comtales, il y eût dans les salles de l'hôtel de ville autre chose que la peinture du

⁽¹⁾ Ils sont lithographies dans Couvez, Histoire de Bruges (1859).

⁽²⁾ Voir, entre autres, la *Reimhronieh*, éditée par Kaussler (Tübingen, 1840), p. 1 a 2, vers 18, 41, 44, 48.

⁽³⁾ Dits de cronike ende genealogie van den prinsen ende graven van den foreeste van Buc, dat heet Vlaenderlant, van 863 tot 1436. MS. d'Ypres, fos 19 et 196. Imprime par LAMBIN (Ypres, 1838), p. 335.

Crucifix au-dessus des sièges des échevins appelés à rendre la justice, et dont fait mention la fin de l'acte de 1420.

Au surplus nous souscrivons aux autres conclusions de M. Van Werveke concernant le prix, le mode, et la place des peintures dans le vestibule actuel de l'hôtel de ville (l'ancienne salle échevinale du côté de la rue Haut Port), où l'on trouve encore des niches, sans doute pas les mèmes que celle du second hôtel de ville, mais peut-être imitées d'après celles-ci lors de la reconstruction au XVI° siècle (1). Ce que j'ai voulu établir, et j'espère y être parvenu, c'est qu'il n'y eut pas là, en sus des comtes, de longues théories de bourgeois armés comme à la Leugemeete.

IV. — Aussi bien, ainsi que l'a très bien démontré M. Hulin, la thèse qu'a voulu défendre M. Van Werveke quant à l'existence dès le XIV^e siècle de grandes compositions historiques dans les monuments, n'avait pas besoin de cet appoint. M. Hulin a cité un acte de 1320, établissant qu'il y en avait dans le château de Conflans en cette année (2). En parcourant le magnifique ouvrage du chanoine Dehaisnes, qui a reproduit cet acte, on trouve plusieurs exemples du même genre pour tout le XIV^e siècle.

A ne citer que les principaux, nous voyons dès 1299 le comte Robert d'Artois payer vingt livres « à le femme qui fu maistre « Jehan dou Parket, qui painst nostre sale d'Arras » (3), et cinquante livres à « Jake (de Boulogne), nostre paigneurs d'Hesding » pour divers ors et couleurs (4); or ces peintures de la chapelle d'Hesding, éclairée de vitraux de « 772 piès de voirre blanc, à 12 deniers le pié, et 105 piès de voirre paint d'imagerie, à 2 sous le pié», étaient « un cruchifiement, des angélos, des coulombes », etc. (5).

⁽¹⁾ C'est le sens qu'il faut attacher à mes paroles dans le *Bulletin*, t. VI (1898), p. 218.

⁽²⁾ Bulletin, t. VI (1899), p. 74.

⁽³⁾ DEHAISNES, t. I, p. 163.

⁽⁴⁾ Ibidem, p. 105.

⁽⁵⁾ Ibidem, pp. 107 à 108.

En 1307, on exécute au château de Lens une peinture murale représentant une " histore... de chevaliers joustans, des " wiis " etc. (1)

En 1320, "Pières de Brossielles, paintre demourant à Paris " orne la galerie du château de Conflans pour la comtesse d'Artois, et y représente des « galies, nez et vessiaus de mer, armées " de gens d'armes, et lesdits vessiaux faiz selon qu'ils seront en " mer, en la meilleure manière que il pourront estre faictes en " painture ". Parmi les figures " sera l'image du conte d'Artois, " en tout lieus là où il sera, armoïez des armes dudit conte : et « les autres ymages des chevaliers, nuéz de plusieurs couleurs, « et leurs escus ou lieu où il apparront, seront armoïéz de leurs " armes " etc. Quant aux inscriptions, " fera ledit Pières une lite " tout entour de ces choses, et dessus lesdiz ymages aura lettres " qui deviseront par briève compilacion le fait de l'estoire ", " par exemple: " Comment ledit conte jeta pièca les deux barils " de vin en la fontaine. " Ces " ymages et estoires " peintes a l'huille et payées 48 livres parisis (2) étaient donc de véritables tableaux représentant de grands sujets historiques.

Le 30 avril 1328 "Jehan de Gant, peintre demourant à Paris "donne quittance à la même Madame d'Artois de "onze livres "parisis pour trois granz tabliaus et un petiz ronc à ymages, "de l'Ovraige de Rome "(3). Enfin, les comptes du receveur de Valenciennes, de 1375 à 1376 font mention d'un paiement fait "à Loys le pointre, pour pluiseurs ouvrages de peinture qu'il a fait à la Sale, c'est à savoir : Le pas Salehadin, un pan de "mur tout armoët des armes Monseigneur et Medame, qui est "dessous le dit Pas; item, parkiel dou Geu de l'eskiek, ù li "hermitage est; item, le parkiel don Merchier à singes; "item, le Fontaine de jouvent; item, le projet de le Sale,

⁽¹⁾ Dehaisnes, t. I, p. 179.

⁽²⁾ Ibidem, p. 229.

⁽³⁾ Ibidem, p. 277.

" devens et dehuers, pluiseurs ouvrages au chelet et ailleurs,

" dont il deut avoir, de bien faire et souffisamment, 83 frans

" dou Roy, qui valent, au fuer dessusdit, 103 livres, 13 sols,

" 6 deniers tournois ". (1)

Voilà bien d'énormes peintures murales. Ajoutez-y les grandes tapisseries qui venaient orner les salles et chambres des hôtels et châteaux princiers: En 1387-88: "A Michel Bernard, bourghois d'Arras, 200 frans pour les patrons de l'ystoire de la Bataille de Rozebeke, fais de pluiseurs couleurs et pointures,... 420 livres "(2). En 1388-89, une autre "tapisserie" d'Arras des IX preux et des IX preuses ", longue de dix-neuf ou vingt aunes de Paris sur trois de large, et achetée 380 francs par le Duc de Bourgogne (3). Il faut bien avouer que l'ornementation intérieure des palais du moyen-âge ne le cédait guère aux sévères et tristes lambris de nos modernes monuments.

Il en était de même en Flandre: La chambre échevinale de Bruges était peinte dès 1310; celle d'Ypres était ornée de sculptures en 1382 (4): le clerc de la ville paie, l'année suivante « à « W. de Tielt, de ce qu'on lui devoit de tailler le ymage et les « anges de la chapelle d'eschevins, dont les convenanches furent « faictes au temps Philippe d'Artevelle, 18 livres, 6 sous » (5). Il n'y aurait donc eu rien d'étonnant à ce que la grande salle des échevins de Gand fût au moins ornée dès la seconde moitié du XIVe siècle de grands tableaux d'histoire, mais je crois avoir démontré qu'elle ne contenait que la série des Comtes de Flandre, dont quelques-uns étaient peints dans de petits sujets historiques. Il devait en être de même des maisons de nos riches métiers, de leurs salles de réunion, ainsi que de leurs chapelles.

⁽¹⁾ DEHAISNES, t. I, p. 533.

⁽²⁾ Ibidem, p. 647.

⁽³⁾ Ibidem, p. 658. Le texte porte par erreur DIX pour IX Preux, et XIX aunes pour XX; cf. pp. 666, 669.

⁽⁴⁾ Ibidem, p. 189, d'après De Busscher.

⁽⁵⁾ Ibidem, p. 611, d'après Van den Perreboom. Ypriana, t. I, p. 163.

V.—Cela nous amène à parler des célèbres fresques de la *Leu-gemeete*, quelques mots seulement, car le sujet est définivement épuisé, et, grâce à vos discussions et à vos travaux, leur authenticité, leur valeur historique sont désormais établies avec l'imposante autorité d'un incassable arrêt de justice. Bien que les débats sont clos, je considère qu'il est de mon devoir de dire, bien qu'un peu tard, mon avis motivé et mon témoignage aussi sincère que désintéressé.

Lorsque, en 1846, le modeste et savant Félix Devigne, que plusieurs d'entre nous ont connu, découvrit sous plusieurs badigeons plus que séculaires les peintures que Denis Harduin avait encore vues dans la chapelle des SS. Jean et Paul vers 1560, personne ne songea à le contredire ni à mettre en doute la sincérité de ses affirmations, lorsqu'il eût pris la précaution de les décrire et de les faire authentiquer par les savants et artistes les plus autorisés de l'époque, dans le procès-verbal que vous connaissez (1). Heureuse précaution, car cette chapelle appartenait à un particulier, et, malgré les promesses de celui-ci, ces peintures pouvaient disparaître (ce qui est malheureusementarrivé). Citer les noms des peintres Adolphe Dillens et Vander Haert, Directeur de l'Académie de Gand, de l'architecte Goetghebuer, de l'antiquaire Verhelst, de l'historien Moke, c'est dire que cette description était entourée des plus hautes garanties. Peu de temps après, dans la même crainte, deux artistes habiles, MM. Bressers et Boulanger en prirent des copies plus complètes et exactes, sous la direction du grand maître et archéologue, le baron Jean Béthune.

En 1859 elles furent encore plus minutieusement décrites par M. De Busscher à l'Académie Royale de Belgique (2), et personne parmi ces savants et artistes de tout ordre ne songea à le contredire. Ce n'est que près d'un demi-siècle après tous ces témoignages autorisés et désintéressés, et lorsque l'objet du litige ne

⁽¹⁾ Bulletin de la Société, t. III (1896), p. 180.

⁽²⁾ Bulletin de l'Académie, 2º série, t. XII (1859), nº 8.

peut plus être examiné, que deux savants étrangers à la ville ont cru pouvoir s'inscrire en faux contre ces affirmations et constatations jusqu'alors incontestées. Mais, je le répète, leurs audacieuses conjectures ont été détruites par vos enquêtes, par votre arrêt confirmant le premier jugement.

J'étais trop jeune en 1846 lors de la découverte des peintures. et je ne les ai vues qu'une quinzaine d'années après, lorsque j'étais membre de la commission locale des monuments; j'ai vu un peu plus tard les copies, que " Maître Jehan " a bien voulu me montrer chez lui, et je puis affirmer, pour les avoir soigneusement examinées et comparées, que les fresques étaient anciennes; je n'ai pas besoin d'ajouter que les copies étaient fidèles. J'ai dû, pour voir ces fresques me traîner à travers les tonneaux du chai de la brasserie, mais j'en ai été bien récompensé pour la constatation que j'ai pu faire alors et que je puis certifier aujourd'hui. Ce qui m'a surtout frappé, c'est la sévère ordonnance des Gildes et Métiers, marchant de part et d'autre vers l'autel, à côté duquel trois personnages, que l'on croyait être un Comte et une Comtesse de Flandre avec leur jeune fils, priaient à genoux au pied de l'arbre de Jessé; à droite, un cavalier, des piquiers, des arbalétriers, des archers, que l'on prenait alors pour les membres des confréries de St-Georges et de St-Sébastien; puis, des groupes d'hommes armés, qui d'après leurs banières et blasons ne pouvaient être que les corporations des bouchers, poissonniers, boulangers et brasseurs à gauche, du côté des fenêtres, marchant vers l'image des saints patrons Jean et Paul, d'autres groupes, plus effacés, qui devaient être les tisserands, foulons et tondeurs de drap. Or, M. Van Werveke vous l'a démontré, tel était l'ordre de marche des corporations partant en guerre vers le milieu du XIVe siècle. Et c'est aussi celui indiqué par le poète-patriote gantois Baudouin Van der Lore dans sa vision de 1382 (1). Seulement, quelques-

⁽¹⁾ BLOMMAERT, Oudvlaemsche gedichten (1841), p. 105.

unes de ces peintures anciennes avaient été transformées en sujets religieux, d'autres avaient été surpeintes.

Quelle est la date exacte de ces peintures primitives, et à qui peuvent elles être attribuées? Elles contiennent des éléments suffisants d'appréciation par la forme et le dessin des armes et des blasons. Il serait audacieux de ma part de reprendre la démonstration, si bien faite par M. Van Duyse, par la forme des armes qu'il connaissait si bien, pour prouver qu'elles doivent dater du XIVe siècle, sinon du XIIIe (1). Ce n'est pas parce que l'on n'a pas encore trouvé sur des sceaux authentiques toutes les armes découvertes sur ces murs, que l'on peut en contester l'âge ou l'authenticité; on peut en découvrir encore. Il suffit de citer cette arme terrible des communiers flamands, le gepinde staf, plusieurs fois signalé dans les comptes des baillis de Flandre (2), et que dans leur langage goguenard les Flamands avaient dès le commencement du XIVe siècle appelé goedendag, nom consacré dès lors dans deux textes officiels (3), cet engin meurtier avec lequelils souhaitaient le bonjour aux chevaliers français, et qui est si bien décrit par trois écrivains contemporains, témoins oculaires, outre un prêtre-poête flamand, Louis van Velthem en 1316, qui le cite sous le nom de staf; un sergent-chroniqueur français, Guillaume Guiart qui avait assisté à la bataille de Mons en Pevèle; un banquier-historien italien, Giovanni Villani, qui l'avait vue en Flandre peu après, et un annaliste-

⁽¹⁾ Bulletin, t. III (1896), pp. 168, 180, 192; t. V (1897), pp. 86-91, 153-175. Voir H. Van Duyse, Le Goedendag (Anvers, 1896), dans les Annales de l'Académie royale d'archéologie, et Les dernières cartouches d'un archiviste (Gand, 1897).

⁽²⁾ Audenarde, Damme, Termonde etc. (1378).

⁽³⁾ Dans un inventaire de Robert de Béthune de 1322: Item, deus glaves à fier deviers et deus goudendachs, dont il i en a en l'un une broke de fier. (Dehaisnes, t. I, p. 247), et dans une charte d'Ypres après la bataille de Cassel en 1328, qui cite, parmi les armes des gens du commun, les « lances, arbalistres, goedendacz et toutes autres manières d'armeures ». (Diegerick, Inventaire de la ville d'Ypres, t. II (1854), p. 52).

moine francisain gantois anonyme, qui écrivait en latin en 1310 (I). Dieu me garde de reprendre les interminables discussions à ce sujet! Ce qui est définitivement établi, c'est que c'est bien là l'arme abondamment reproduite dans les fresques de la Leugemeete.

Mais ce qui prouve que ces peintures sont de la première moitié du XIVe siècle, c'est que les cottes de mailles des personnages que l'on croît être l'image du Comte de Flandre et de son fils, sont blasonnées du lion de Flandre, de sable sur champ d'or, armoiries portées également par la comtesse, parties avec d'autres dont à cause de retouches on n'a pu déterminer la provenance (trois croix de St-André ou sautoirs superposés). Si les figures de ces trois personnages n'avaient été repeintes au XVIe ou XVIIe siècle, on pourrait, pour les déterminer, les comparer aux portraits des volets de Bruges, qui paraissent authentiques. Dans l'état présent on ne peut que conjecturer que ces trois figures, d'après leur âge et leurs armoiries se rapportent au premier Louis de Nevers et à sa femme avec le jeune Louis de Crécy vers 1315, ou à ce dernier comte avec son jeune fils Louis de Male vers 1340. Il paraît difficile de les faire remonter plus haut. Or. ces dates correspondent précisément aux premiers actes qui nous sont restés de la construction et de l'appropriation de la chapelle à une fondation religieuse (2).

Il est cependant une autre explication plus plausible. Sont-ce bien un comte de Flandre, sa femme et son fils qui y sont représentés? Ils n'ont point de couronnes ni d'attributs souverains; il n'est question d'eux dans aucun des actes de fondation ou d'extension de cet hospice (2), dont la charte scellée paraît-être à côté d'eux. Pour l'affirmer, on s'est basé uniquement sur les écus armoriés au lion; mais un grand nombre de familles nobles et bourgeoises de Gand portaient ces armoiries au

⁽¹⁾ Voir les textes à l'Appendice, nº V.

⁽²⁾ Voir à l'Appendice, nº VI, le résumé de ces actes publiés par DIERICX.

XIVe siècle (1), et, d'autre part, l'écu aux trois sautoirs n'est celui d'aucune de nos comtesses du XIIIe ou XIVe siècle, tandis qu'il est porté par plusieurs feuilles gantoises (2). Il y aurait donc lieu d'examiner si les trois personnages dont s'agit, ne sont pas simplement des bourgeois de cette ville, fondateurs ou donateurs de cette institution charitable, par exemple, Jacques Van der Hasselt ou tel autre de ses contemporains (3). Une planche représentant ce groupe aiderait puissamment à cette étude et à ces recherches. Je la sollicite du Bureau pour être jointe à ma notice (4).

Quant à l'auteur de ces intéressants portraits et tableaux, nous n'avons aucune indication, mais nous avons vu déjà que Gand possédait des peintres nombreux à cette époque, et il est assez remarquable (peut-être n'est-ce qu'une coïncidence) que le principal donateur de 1334, Jacques Vander Hasselt, plus tard châtelain de Rupelmonde, porte le même nom de famille que le peintre célèbre qui florissait à Gand dans la seconde moitié du XIVe siècle.

VI. — Si nous reprenons maintenant, pour finir, l'énumération de nos premiers peintres gantois, maîtres Jean Van der Hasselt, Guillaume Van Axpoele et Jean Martins, nous les voyons entourés d'une véritable pléïade d'artistes dont les noms seuls nous sont parvenus. Et tout d'abord *Pierre van Berenvelt*, aussi ardent patriote que peintre distingué. Dès 1382 il est envoyé par Philippe Van Artevelde en Angleterre pour y

⁽¹⁾ Les Mirabello en 1310, de Tolnere en 1325, les seigneurs de Leeuwerghem en 1339, Muloc en 1369, etc. Voir, en outre, J. Th. De Raadt, Sceaux armoriés (Bruxelles, 1898), t. I, p. 125.

⁽²⁾ Les Van der Most en 1317, la femme de Hugues de Sottegem, bailli de Gand, en 1319, etc.

⁽³⁾ J. Th. de Raadt, op. cit., t. II, p. 39, mentionne un Gérard van Hasselt, qui porte un lion dans son sceau de 1297, et un Thierry van Hasselt, fils de Simon, fait prisonnier à Bastweiler en 1374, qui porte cinq losanges aboutés et accolés en croix, etc., avec un franc quartier chargé d'un lion.

⁽⁴⁾ Cette planche est jointe ici ; j'en remercie le Bureau.



Lith . N. Heing . Gand .

Portraits de Donateurs de la Leugemeete au XIVe Siècle.



resserrer l'alliance avec les communes flamandes (1); maître des présents de la ville en 1386, il peint en 1404 la chapelle échevinale; il est doyen de la corporation en 1409. On connaît par vingt actes ses relations d'affaires, les achats de ses maisons et rentes, rue Haut port, le nom de sa femme Beatrice de Clerc, son épitaphe dans l'ancienne église Saint-Jean, aujourd'hui Saint-Bavon (2).

Le premier de ces actes (1375) nous le montre en relations avec un *Gautier de Stovere* : c'est le nom exact (3) d'une famille d'artistes, où nous trouvons un *Saladin*, peignant en 1434 un tableau d'autel à volets pour l'oratoire des Frères Mineurs à Gand, et un Crucifiement (4), et un *Jean*, livrant en 1425 deux tableaux et en 1443 un retable pour l'abbaye du Nouveau-Bois à Gand (5).

En 1413, Liévin Van den Clite peint le Jugement du Christ pour le Conseil de Flandre, récemment installé dans notre ancien Château des Comtes (6), et, peu de temps avant, en 1407, Chrétien Van den Wincle avait terminé les statues devant la chapelle des bouchers (7).

⁽¹⁾ J. VUYLSTEKE, De rekeningen der Stad Gent, tijdvak van Philips van Artevelde. (Gent 1893), p. 330.

⁽²⁾ DE Busscher (1859), p. 138-140. Le même, dans la Biographie nationale, t. II (1868), p. 102-105, et mon Obituaire de Saint-Jean, p. 65. Il a pris son nom de son village d'origine, aujourd'hui Beervelde sous Loochristi, où s'élève le splendide château moderne des Comtes de Kerchove de Denterghem. Un seul des vingt actes connus lui donne le nom de Pieter Poele (Pierre-Paul). Voir le résumé de ces actes à l'Appendice, n° VII.

⁽³⁾ Et non de Sconere, de Stoenere ou de Steenere, comme le disent DIERICX, Mémoires sur la Ville, (Gand, 1815), t. II, p. 102, et DE BUSSCHER, loc. cit., p. 184-185, et Biographie Nationale, t. V (1876), p. 725. Le comparatif n'a jamais été employé pour les noms de famille en Flandre.

⁽⁴⁾ DE Busscher, Recherches sur les peintres etc. du XIVe siècle (Gand, 1856), p. 29 à 32.

⁽⁵⁾ Ibidem, p. 68, 144 151.

⁽⁶⁾ Ibidem, p. 102.

⁽⁷⁾ Ibidem, p. 7, 132.

VII. C'est dans cette chapelle que nous terminerons notre promenade archéologique en jetant un coup d'œil rapide sur cette célèbre peinture murale, qui a déjà fait couler tant de flots d'encre et prépare encore « des tortures aux Saumaises futurs », ainsi qu'aux restaurateurs.

Je n'ai rien à ajouter aux dissertations sur sa valeur artistique; je reconnais mon incompétence en cette matière; mais bientôt, grâce à l'intervention généreuse de notre collègue M. Th. Lybacrt et aux bons soins de l'administration communale, elle sera de nouveau restaurée et pourra être étudiée. Je ne m'attache qu'à son authenticité et à sa provenance.

Ici encore apparaissent la bonne foi et les services signalés de Félix Devigne et d'Edmond De Busscher; le premier l'a retrouvée, complétée; le second l'a minutieusement décrite (1). Ses hypothèses concernant l'auteur de cette peinture de 1448, qui serait Nabur Martins, fils de Jean, lequel avait vers la même époque peint plusieurs tableaux, n'ont rien d'insolite, M. Victor van der Haeghen nous l'a démontré (2). Sans doute on ne peut plus invoquer les arguments du fieffé faussaire Schellinck, imaginant un acte tombé en poussière et qui y renvoyait (3), mais, on vous l'a dit, les relations de ce peintre à cette époque avec le donateur Jean de Ketelboetere rendent la chose très probable. On peut espérer d'une restauration intelligente et de nouvelles découvertes dans les archives la solution définitive de la question. En attendant, il faut remercier tous ceux qui nous ont permis de la conserver et de l'étudier à nouveau.

Quant à Nabuchodonosor Martins, sa biographie, dégagée de tous les agréments du faux livre des peintres, est encore assez complète. On ne sait d'après les actes officiels s'il est le fils de ce

⁽¹⁾ DE BUSSCHER, pp. 38 suiv.

⁽²⁾ Voir son article de la Biographie nationale, t. XIII (1894-1895), pp. 909 à 913.

⁽³⁾ Voir un échantillon de sa mauvaise foi dans mon Gilles de Hase (Bulletin de la Commission Royale d'Histoire (1892), 5° série, t. II, p. 203.

Jean Martins qui, après avoir en 1419 et-20 restauré avec Van Axpoele les figures des Comtes de Flandre, y ajoutait en 1431 celle du comte-duc Jean dans cette même chapelle qu'il repeignait en 1427, et qui dès 1424 peignait la chappe de Notre-Dame à Saint Pierre et la statue de Saint Georges au bout de Steendam; mais Nabur Martins lui succéda, en enluminant de 1440 à 49 la chapelle des échevins des Parchons et en peignant un tableau pour celle de la Keure. En 1442 il en faisait un autre pour le maître-autel de l'église Sainte-Walburge à Audenarde et, deux ans après, une Assomption pour celle de Lede; la même année, pour Liévin Sneevoet un Jugement dernier, semblable à celui de la chapelle des Boulangers. Une contribution aussi large à l'ornementation de nos églises et maisons de corporation, ne rend pas improbable son ornementation de la chapelle des Bouchers.

VIII. — Mais il est temps de s'arrêter et de remettre à plus tard nos renseignements sur les sculpteurs gantois, car alors déjà resplendissaient à notre ciel artistique ces astres brillant d'un éclat incomparable, dont les noms et les tableaux immortels éclipsent ceux de tous leurs devanciers et contemporains, Hubert et Jean van Eyck; déjà était née à Gand cette admirable Adoration de l'Agneau en 1426; déjà le duc de Bourgogne avait attiré Jean van Eyck, à Bruges, métropole des arts et du commerce; déjà Hubert van Eyck reposait dans l'église Saint-Jean sous sa pierre tumulaire, récemment retrouvée, et bientôt son bras qui a créé tant de chefs-d'œuvre était dans le cimetière l'objet d'un culte pieux (1). Inclinons-nous avec respect devant ces grands noms et ces grands souvenirs, qui ont fait admirer notre chère patrie pendant des siècles dans tout le monde civilisé, et clôturons avec eux cette trop longue énumération de nos premiers peintres gantois. (Applaudissements.)

M. L. Cloquet, Président de la Section des Beaux-Arts. En

⁽¹⁾ Annales, t. II (1895), pp. 1-8; Bulletin, t. III (1896), pp. 41, 45, 73, 84, 103, 163: Van Werveke, Inventaire archéologique, nº 73.

ma qualité de président de la section artistique de la société, je crois de mon devoir de remercier en votre nom, je n'ose presque pas dire : féliciter, car M. de Pauw est un maitre trop modeste, de le remercier donc, de cette brillante conférence. Tout-à-l'heure, avec une certaine coquetterie, il parlait de la longueur de cette conférence. Cependant elle nous a paru trop courte. Que de recherches n'y sont pas accumulées!

Notre distingué confrère nous a donné une leçon encourageante. Il a montré avec quel zèle et avec quel amour pour la ville de Gand, nous devons poursuivre ces recherches pleines de promesses pour notre cercle. Il a terminé de façon brillante la série déjà belle des travaux de cet exercice.

Encore une fois, merci et bravo M. de Pauw! (Applaudis-sements).

- M. le chanoine Van den Gheyn. J'émets le vœu de voir M. de Pauw faire, pendant les vacances judiciaires, la seconde partie de son travail dont il a réussi à faire la première partie pendant l'année judiciaire.
- M. de Pauw. Tout l'honneur en revient à M. Van den Gheyn, car c'est sur ses instances réitérées qu'il y a une quinzaine de jours je me suis mis au travail que je viens de vous lire et que j'achèverai prochainement.
- M. Van Werveke. J'ai été un peu étonné, Monsieur le Président, d'entendre que vous niiez que sur les murs de l'Hôtel de Ville étaient représentés deux compositions: les corporations en armes et la justice de Baudouin à la Hache. Cela se trouve cependant en toutes lettres dans l'acte dont il s'agit.
- M. de Pauw. Oui, mais ce n'était pas, selon moi, deux grands tableaux distincts de la série des comtes. La niche de Charles le Bon était remplie de quelques bourgeois armés et celle de Baudouin à la Hache également. Ce n'étaient pas là de grands sujets, mais de petites compositions.
- M. Van Werveke. En tout cas, il y avait deux sujets; c'est tout ce que j'ai tenu à montrer.

....

- M. de Pauw. Parfaitement, seulement ce n'étaient pas de grandes compositions, mais des petites.
- M. Van Werveke. C'étaient des compositions à part sur une petite échelle.
- M. de Pauw. Soit, mais elles n'étaient pas plus grandes que les autres et en faisaient partie. D'ailleurs, on peut remettre la question à l'ordre du jour de la prochaine séance. (Adhésion.)

APPENDICE.

Nº I.

Les Van der Wostinen.

Item, Zegheren van der Wostinen,... cappe van Dornike, Archives communales de la ville de Gand. — (Kladboek rekening, Gent, 1354-55). Registre 4008, fo 51.

Exuwe van Segre van der Wostinen, 40 \mathfrak{m}. — (Rek. 1356-57). — Ibidem, fo 117 vo.

Meester Seger de scildere,... cappe van Dornike. — Ibidem, fo 126 et vo.

Godeverd van der Wostinen ghelooft, up M. # parisis, gheene onruste te makene in de stede in contrarie van den Heere en van der Wet. — Borghen: Jan uten Hove, Zegher van der Wostinen, Pieter uten Wulghen, ende ele over al. 13-16 November 1357. — (Jaerboek der Keure, 1357-58), f° 11 v°. — Ibidem, Registre 3017.

Exuwe van W. hoire van der Wostinen, $120 \, \text{\%}$. — (Rek. Gent, 1356-57). — Ibidem, Registre 400^{8} , f° 118° .

Item, van bocrane ende fringen... baniere van Sente Jans prochie, 3 #, 6 s. 8 d. — Van Segren van der Wostinen, die se maecte. — (Reh. Gent, 1357-58). — Ibidem, fo 241 vo.

Segghen van Meester *Teestarde van den Wostinen* als van der doot van Gheraerd den Ruddere....

Borghen, ontfangheren van der montzoenen G. Steemaer; van der maghenzoene, D. Vossaerd; ende alse ghesellen worden dese borghen bescaet: Fransoys Ackerman, en Bernaerd van der Wostinen, de scildre. (Actum die Dom. post Martini). Nov. 1356. Cf. "Jan de Scildre" akt van Jan d'Amman, de lijskoucbackere. 23 Mei 1356. — Zoendincbouc 1356-57, fo 1 vo. Registre 3302.

Mesgrijp up Segeren den scildere of van der Wostinen, van den goeden lieden van den ambochte van den Causmakers, 5 vinderen: der Goesin Mulard, Jan van Caudenberghe, Fransoys Ackerman, Segher de Maech en Pieter uten Wulghen. 21 Mei 1357. — ZB^k 1356-57, f° 15.

Exuwe van Seger van der Wostinen wijfs hoire, 24 s. gr. — (Reh. Gent, 1358-59). — Ibidem, 4009, fo 6.

27 juillet 1360 (jusqu'au 4 Août 1368).

"Omme dat dicke ghesien es binnen der stede van Ghend dat, uter groeter beroerten ende verstormden wille van den commune van der stede van Ghend voerseid, wapeninghen hebben gheschiet ende manslacht derof ende derhin hebben ghevallen, ende dat dat de stede betren dede metter steden goede, alst de goeden lieden, die wethouders ende vanden beleede waren, dochte datter redene toe was; ende alre voerts omme alle nijde ende hatien die sijn mochten onder tCommuun af te legghene, ende pays ende zoendinc te makene ende te gheschiene binnen der steden; so heyst dat scepenen van beeden bancken ende den beleeders van der steden die nu sijn, meercten ende saghen, wies men voertijts adde ghedaen omme pays wille te hebbene binnen der steden; ende verzaghen dat Symoen van der Wostinen in eene groete beroerthede ende verstormthehede van den Commune brocht was van live ter doot, waerbi hem redelic dochte ende dinct, naer dat men voertijts adde ghedaen, dat men de doot van Symoene voerseid verzoenen soude metter steden goede, over alle deghene die ten feete waren, raed, daet dertoe ghedaen adden, ende over alle deghene die mens wanconst draghen mochte, so wie sij waren, niemene uteghesteken no ghezondert, ende in so wat manieren dat ooc wesen mochte;

ende hebben ghegheven in vormen van rechten zoendinghe ende payse van der steden goede, over de doot van Symoene van der Wostinen voerseid, xxv g groten tornois, waerof men nemen sal L. scellinghe groten tornois omme zielmessen mede te doen doen over de ziele van Symoene voerseid ten Augustinen. daer de lachame begraven leecht; ende voert L. s. groten tornois, die de moeder van den kindren hebben sal, ommedat soe de kindre ghehouden heeft, alse eene goede moeder zonder goed, ende hem ghedaen haren noetdorst naer hare macht; ende al tander, datter boven blijft, sullen hebben de kindre, ende dat bestemmen ten profijte van den kindren, enware dat eenech maech cost adde ghedaen, alsulken cost, alse scepenen redenlic dochte, dien cost soude men nemen van der zoenen voerseid, ende nyet van den zielmessen, nochte van der moeder ghelde. Ende hierup zuoer Symoens houdste zone was, Mijnheer Roegeer Brijsteete ende dandre maghe van Symoene voerseid, diere een deel voer hoghen waren, wettelic zoendinc bi ghestaefden heede allen lieden, alsoe voerscreven staet. Ontfangheren van der zoenen ten profite van den kindren, Arnoud Everwijn, ende Oste van den Walle. Ende het sijn borghen van den voerseiden zoendinghe in den name van der steden, Jan uten Dale ende Jan uten Hove ser Herteliefs. Ende hiermede kenent scepenen van al tal wel ende wettelic verzoent van allen lieden. nyemene uteghesteken no ghezondert. Actum den xxvijsten dach in hoymaend. " — " Ontf. van Symoene den Amman, ser Ghelnoets zone, 1 # lib. gro. torn. [verte folium] fo vo. Actum xxvj die Julij. Betaelt hieraf der weduwen Symoens van der Wostijnen L. s. gro. torn. Item den Augustinen, L. s. gro. torn. omme zielmessen te doene over Symoene voerseid. Actum primâ die Augusti anno LX^{mo}. It. betaelt Arnoude Everwijne ende den vocht, iiij # gro. Actum IIIJ die Augusti » (1).

Zoendincbouc, 1359-60, f. 17 (Registre 3302).

⁽¹⁾ Cf. St.-Rek. 1323-24; Zoendingen van Blankepein, uten Dale, Rijm, Clauward, etc., (4001, fo 159) Cf. Inv. de Saint Génois, nos 1368-70. Cf. id. 1341-42; id. Volker uten Rosen 4006, fo 4, 19 vo; cf. 4007, fo 183.

Segheren den scildere, van ponjoenen ter feest van Dornike. — (Rek. Gent, 1364 65). — Registre 400°, f° 241 v°.

Segren, de scildre,... van der cappe te makene ter feest van Dornike — (Rek. Gent, 1368-69). — Ibidem, fo 327.

Jan de Weert, van Yperen, doet eene leelichede aan de zuster van Rogier van der Wostinen, gewezen door den Raad van Vlaanderen (cf. Wapene Rogier, van Jan de Weert (?) — C. P. SERRURE, Vaderlandsch Museum, t. V (1863), p. 377-9. — C. A. SERRURE, Letterhundige Geschiedenis van Vlaanderen (Gent, 1872) t. I, p. 368.

Mergriete, Philips wedewe van Gonterghem, van Nevele, sculdich Rogeere van der Wostinen, den scildere, vier # xvijs. gr. tro. 2 Oct. 1382. — Registre 3018, JBK. 1382-83, fo 7.

Rogier van der Wostinen heeft ghenomen Gheenkine Mulaerde, den bastaerd, te leerne tambacht van den scilders, omme eene sekere somme van drien $\mathbb B$ gro. torn. (4 jaer). 12 Jan. 1382. — JBK 1382-83, fo 12 vo.

Ambacht van den Smeden C. der Janne Willarde — sal gheven 36 m par. omme mede te doen werkene van schilderien in Sente Loeys huus eene taefele. — 26 Maert 1383. Quitt. 17 Mei 1384. — JBK 1383-84, f° 35.

Nº II.

Maître Josse Waytop.

25 janvier 1372 (vieux style).

Kenlic zij etc. dat Joes Waytop heeft ghenomen de dueren van der tafelen in den Wevershuus, ten groten autare, te stoffeirne met XII profeten ende sente Lievine ende sente Ledenaerde, ende al van alven beilden, naer dwerc van der tafelen; ende dit al om xvij scilde, waeraf dat men tachter es vij scilde ende vj groten te leverne tvorseide weerc tusschen hier ende Sinxenen dat eerst comt, ofte tsente Jans messe daernaer ombegrepen te sine; ende, ware hieran enich ghebrec, so vervinctene Symon van Houthem tote xvij scilden. Ende, waert

dat men mids den ghebreke van der leveringhen cost ofte scade hadde, dat heeft *Joes* vorseid ghelooft up te rechtene. Dit was ghedaen vor Janne van den Sompele ende Janne van Mendonc, scepenen van der Keure in Ghend, $xxiij_a$ die Januarij, anno LXXIJ. — (Registre 301, JBK 1372-73 n° 330;, f° 15 v°. Cité par DE POTTER, Gent (1887), t. IV, p. 437).

16 février 1377 (vieux style).

Jan van Vinderhoute... ghelooft te makene jeghen de gouverneurs van den Wevershuus drie zetele in de capelle van den Wevershuus, ghelijc ende van alsulken werke of beter als de setele sijn int Tempelhuus; ende hij moet leveren al de stoffe diere toegaen sal, ende al upghereeden ende werken al toter snede van loeveren ende van andren werke dat een beeldesnidere toebehoort te doene;... ruggheberdere, voetberdere ende hendelberdere .. omme 4 ff groten .. — Jan Bette.... neemt te makene al de snede an de vorseide zetelen van loveren ende andren werke.... om 4 ff groten (16 Februari 1377, o. s.). Registre 301°, JBK 1377-78, f° 29.

Nº III.

Maître Jean van der Hasselt.

Dans les Comptes de Flandre de 1365 à 1390.

Maistre Jehan de l'Asselt, peintre du Comte de Flandre en 1365, aux gages de 20 \mathbb{R} gros par an "pour ouvrer en nostre chapelle à Gand et ailleurs, sans entendre à nul autre ouvrage fors au nostre "— Idem 1367-68. — Idem 1369-70: de l'Hasselt. — Idem 1380 à 77 jusque 1389-1390. (Dehaisnes, t. I. pp. 458, 476, 492, 670.)

A Jehan de l'Asselt, pointre, qui poignoit la chapelle de Monseigneur de Flandres à Courtray, pour don, par mandement de mondit seigneur, donné VII avril CCCLXXII, 4 & t.—Compte du trésorier du duc de Bourgogne, 1372 (1er avril après Pâques à 20 juillet), fo 104.—Arch. Dépt Côte d'or; B, 1435.—Ibidem, p. 508.

A Andrieu Biaunevopt, de Valenchiènes, faseur de thombes; de Valenchènes à Mons. — Item, à maistre Jehan d'Asselt, en venant de Courtray à Gand, où il fu mandé, 8 francs.

" Un croes, doné de par Monseigneur à maistre Jehan de la Rake à l'offrande de la première messe, pesans un mars."

Item à maistre Andrieu Biaunevopt, de Valenchiènes, maistre-ouvrier de tombes, sur l'ouvrage d'une novèle tombe que Monseigneur lui fist faire pour lui, 200 frans, = 360 livres. (Compte du receveur général de Flandre, 17 avril 1374-10 nov. 1374). Ibidem, t. II, p. 523.

As capellains de le église de *Courtray*, pour le service qu'il ont fait *en le capelle* Monseigneur à Courtrai depuis le jour sainte Kateline l'an LXXIII jusques adont qu'il furent mis en possession des capèlenies de le capelle, 40 ^{fl}.

A Andrieu Biaunevopt, maistre ouvrier de thombes, sur le voiture des pierres d'une nouvelle thombe qu'il doit faire pour Monseigneur à Courtray, 100 frans, valent, parmy 42 groz qu'il constèrent au cange, 182 # 2 s. — Nouvelle litière, — 6 ymagènes de métal, etc., sur la nouvelle tombe, 300 frans. (Arch. Gén. à Bruxelles, Ch. des Comptes, n° 2702) — Ibidem, p. 523-524.

A maistre Jehan d'Asselt, pointeur Monseigneur, pour se pention, à rappiel 80 \mathbb{g} (Rec. gén. de Fl., 22 mai à 7 juillet 1380. Id. 100 \mathbb{g}. — Ibidem, p. 569. — Idem 80 \mathbb{g}. (Ibid. 8 juillet 1381 à 3 mai 1382). — Ibidem, p. 580.

A Jehan de Hasselt, pointre, par lettres Monseigneur, données le XXV d'aoust IIII^{xx} et VI, pour un taveliau d'autel, que il a fait au command Monseigneur, en l'église des Cordeliers à Gand, 84 \mathbb{m} (25 août 1386). — (Arch. Nord, Lille; Registre de Flandre, n° 236). — Ibidem, p. 639-640.

A maistre Jehan de Hasselt, pointeur, pour pluseurs estoffes qu'il avoit mis hors, du command Monseigneur, pour faire une ymage de Notre-Dame à la maison Monseigneur à le Walle, 54 # 12 s. (à Gand.) — Ibid., nº 238bis (1389-90). — Ibid. p. 670.

A maistre Jehan d'Asselt (20 [®] gr. par an), pour 2 termes, 160 [®] (1389-90). — Ibidem, p. 670.

Dans les Registres échevinaux des Archives de la Ville de Gand :

Jan van der Hasselt... ghelooft te ghevene Hughen den Verwere ende Arnoude den Amman 6 fg gr. tor. Vlaenderschen munten, van der zoenen van Lauwereinse Amelrike. — Registre 330²: Zoendincbouc 1359-60, f° 1 v°.

Jan van der Asselt, de jonghe, sal gheven 48 \mathbb{E} par. Janne Pychouts wive over hare zware quitsinghe ende smertte. Ende hiermede etc (sic). — Ibidem, fo 4.

Alse Jan van der Asselt, de crudenere, binnen sinen levene ordinerde ende maecte een testament... ten Heleghegheeste Sente Niclaus, ter armer bouf... Lijsbette, Jhans wedewe van der Hasselt (betaalt) 8 ff gro. torn. 3307: Weesenbouc 1382-83, f° 8 v°.

Meester Jhan van der Asselt, als oyr van 1 vierendeele van svaders weghen van der versterften van vrouwe Aechten Spetaels, die men hiet uten Pollepele, over al andere die hij vervaet; Floreins van Laepsam, wonende met Goysine Mulaerde, van den anderen vierendeele; Mergriete, Kateline ende Lijsbette Willebaerts, voor de twee andere; — scelden quite de testamenteurs voor 8 fgr. — Borgen van 1), Willem de Rike; 2) her Gosin Mulaert; 3) meester Jhan vornomt. (Ult. feb.) — Ibidem, Zoendincbouc 1383-84, f° 46.

Dhuutgheven van Sinxenen: . . .

Meester Jhan van der Asselt, over de smete die hij Mergrieten Quaedbeleets gaf, ende voort messeide ende mesdede... pelgrimaedse tSente Werners te Bachernach. — Mergriete... over quade woorden...tOnser Vrauwen te Karelpond. — Registre 330⁸: Zoendincbouc 1388-89, fo 13.

Testament van Boudin van Loe :... Item, so ghevic meester Jhanne van der Hasselt 2 selverine leple (24 November 1396).

— Registre 330¹⁰: Weesenbouc, 1396-97, fo 20.

Pour d'Hasselt te Dronghine, encore aujourd'hui les Assels à Tronchiennes, voir Marc van Vaernewijck, Beroerlike tiden, t. IV, p. 94.

Sur la signification de ce mot sapinières (pijnboomen, etc.), lieu probable de l'origine du peintre, voir les dictionnaires de VERDAM, DE Bo et STALLAERT.

Nº IV.

Maîtres Jean van Axpoele et Jean Martines.

3 juillet 1419.

Kenlic etc. dat Jan ser Symoens, Jan Willaert ende Pieter Weytier, ontfanghers van der stede van Ghend in desen tijt, hebben besproken ende ghemaect in den name der stede van Ghend in desen tijt (1) zeker voerwaerde jegen Willem van Axpoele ende Janne Martins, vrie schilderen in de stede van Ghend, te vermakene van scilderien de ghefigurerde Graven voeren int scepenhuus van der Kuere, emmer voeren de weeghe, daer zij werken sullen de vornomde Graven, verplaestert ende wel bereet sijnde tharen wercke sonder haren cost; ende daernaer tfelt, daer de vorseyde Graven ghefigurert sullen sijn, sal bereet werden bi den vornomden scilders met purmueren van loetwitte van goeder olieverwen naer den eesch van den wercke, sonder faeutelike corrosive derin te doene; ende sullen voert de voernomde figueren van den Graven ende de metselrie dertoe dienende, ende al dat den wercke ancleven mach, wercken met goeder olieverwen, naer den eesch van den wercke, eersamelic ende alsoet behoert ghewrocht te sine; ende de parkette van den battaelgen, also sij daer ghefigurert staen, deghelike te makene: te wetene, de figuere van den Grave Karele, alsoet staet in gheliken, ende sosij de poerteren met haren wapinen, also zij daer verwapent staen, ende alle andre

⁽¹⁾ Les mots hebben stede sont répétés par erreur du copiste.

achtervolghende also zij daer ghefigurert staen; ende daer sullen sij scriven elex carnacioen, hoelanghe zij regneerden, ghelijc dat te Curtricke staet; emmer al tvornomde weerc ghetrauwelic ende dueghdelic te leverne naer den eesch van den weercke ende alsoet behoert gewrocht te sine. Dies sullen de voerseyde weerclieden hebben van elken Grave in sine metselrie besloten ende verwapent van finer veerwen van goude ende goede asuere ende alle andre verwen achtervolghende, alsoet behoert, (uteghedaen den maelge, arnassche ende anderen witten blickenden waepenen sullen sijn van witter foelgen dicke ghescleghen naer den eesch van den wercke), de somme van zes schellinghen groeten tornois: emmer wel verstaende dat elke battaelge, ende elke vrauwe met haren Grave, Boudin Hapkins justicie, sGraven Karels figuere, elc gherekent es voer eenen Grave besloten in sijn parket, de stede daeraf betaelende zes schellinghen groeten, alsoe vorseyd, van elke parcke vornomt. Ende, eist Scepenen ghelieflic, tCrucifix boven der Vierscaren te doene vermakene, dat de weercliede dit sullen moeten doen naer tghelike weerc van den Crucefixe alsoet nu staet, waeraf de stede ghelden sal de somme van twalef scellinghen groeten tornois. Ende de stede sal leveren den vornomden werclieden stallagen zonder haren cost, ende tgheslegen gout dat men verhuerbueren sal an de beelden, an de Graven ende eldere daert behoeren sal naer den eesch van de wercke. Ende dit vorseyde weere hebben Willem ende Jan vornomt ghelooft te weerckene wel ende dueghdelic te doene sonder fraeude vulcommen te zine, onthier ende sente Bâmesse naestcommende. Actum iija die Junij anno XIXº. (JBK. 1419-20, fo 95 vo.) Imprimé inexactement par Diericx, Mémoires sur la Ville, t. II (1815), p. 73, et mieux par De Busscher, Recherches, etc. (1859), p. 45.

Nº V.

Le Goedendag décrit par les Contemporains (1).

A grans bastons pesans ferrez, A un lonc fer agu devant, Vont ceux de France recevant. Tiex baston qu'il portent en guerre Ont nom godendac en la terre; Godendac, c'est bonjour à dire Qui en françois le veult descrire.

GUILLAUME GUYART, témoin de la bataille de Mons-en-Puelle, Royaux lignages, vers 5448 suiv. — HUYDECOPER SUR STOKE, I, 528; III, 84 suiv. — Cf. DUCANGE. — VERDAM, Middelnederlandsch Woordenboek, t. II, (1888), p 2025. — staf. — Cf. miséricorde.

La comune gente..., ordinarsi, uno con lancie, che l'usano ferrate, tengonle a modo che lo spiede alla caccia del porco salvatico, e uno con gran bastone noderato come manico di spiedo, e del capo grosso ferrato e puntaguto, legato con anello di ferro, da ferire e da forare; e questa selvaggia e grossa armadura chiamano godendac, cioè in nostra lingera buon giorno.—VILLANI, Istorie Fiorentine, lib. VIII, cap. 55 (Milano, 1834), p. 197-8. C'est le plancon à picot et à virolle de FROISSART.

Qui videns quemdam in exercitu flandrensi habentem quamdam fustem prævalidam esculinam, laminâ ferreâ in

⁽¹⁾ M. DE BUSSCHER, Album du cortège des Comtes de Flandre (1852) p. 154, (cf. pl. DE Vigne), décrit de la manière suivante l'arme des Chaperons Blancs.

[&]quot; Leurs goedendags sont terminés par une boule de fer garnie de pointes d'acier et surmontée d'un fer de lance triangulaire. Arme terrible, en même temps masse d'armes et hallebarde, sa pointe acérée allait blesser à mort l'ennemi dont un coup de massue avait brisé l'armure. "

capite circumligatam, cum acutissimo ferro decalibiatâ(1), quæ linguâ vulgari vocatur staf, etc. — Chronicon fratris minoris Gandensis, (1294-1310), dans le Corpus chron. Flandriæ, (1^{re} édit. DE SMET), t. I, p. 431; 2° édition, avec notes, de Funck Brentano (Paris, 1896), p. 95.

Nº VI.

RÉSUMÉ DES PREMIERS ACTES DE L'HÔPITAL DES SAINTS JEAN ET PAUL, dit " DE LEUGEMEETE » (2).

1315.

Plusieurs bourgeois de Gand fondent une maison (huus) en l'honneur de Saint Jean l'Evangéliste, et demandent l'autorisation des échevins, qui l'accordent à condition que les prébendiers lui abandonneront leurs biens. — Archives de l'Etat à Gand. Imprimé inexactement par DIERICX, Mémoires sur la ville (Gand, 1815), t. II, p. 595.

1324.

Le Doyen de la Chrétienté de Gand autorise les proviseurs de cet hospice à faire célébrer une messe par un chapelain dépendant de l'église de Saint-Michel à Gand et à faire célébrer les obsèques des confrères dans le dit hôpital au lieu de l'église des Frères Prêcheurs. — Copie du XVII^e siècle aux Archives des Hospices civils de Gand.

1332.

Les échevins de Gand confirment l'acte de fondation dudit hospice des Saints Jean et Paul, apôtres, à la prière de

⁽¹⁾ Voir sur ce mot le Bulletin, t. VII (1899), p. 43.

⁽²⁾ Ces actes sont tous imprimés par MM. le Bon Béthune et A. Van Werveke, dans le Cartulaire de cet Hospice, qui paraîtra sous peu dans la collection des Bibliophiles Flamands, de Gand.

Baudouin de Lederne (prêtre), Philippe van Calkine, Hughe de Ploughere, Liévin Baraet, Guillaume Van Oesterzele et Gilles de Scheeve, gouverneurs et administrateurs dudit hôpital. — Archives de la ville de Gand. Inventaire des Chartes, n° 288. Vidimus du 3 mai 1427. Copie au Registre L L, f° 285 v°. Imprimé ibidem.

1334.

Jacques van der Hasselt, châtelain de Rupelmonde, et proviseur de l'hôpital susdit, donne à ses collègues, M. Guillaume van Caudenbrouc, Henri van der Dormen, Jean van Windeke, et Simon van Bursbeke, par devant le Doyen de la Chrétienté de Gand, une somme pour une chapellenie et un autel dans ledit hôpital, près du chœur (bi den core) au profit de Baudouin van Lederne; cette somme est destinée à acheter une rente perpétuelle de six sous parisis, dont trois et demi ont été achetés à Jean van Colenghem, fils de Brandin, venant de son oncle, maître Jean van Colenghem, à Zomerghem. — Archives de l'Etat à Gand; original, les deux sceaux sont tombés. — Imprimés ibidem par DIERICX, p. 597, VAN LOKEREN, Histoire de l'Abbaye de Saint-Bavon, 2º partie, Chartes (Gand 1855), p. 59.

Fonds St-Bavon. (Casse 3, nº 2, n. 110). — Imprimé inexactement par DIERICX, loc. cit., t. II, 595 (avec la note: la fin illisible). Cette fin est très lisible, mais ne contient rien d'important.

1409.

Rente sur une maison devant Sint Jans huus, ter Walbrugghe, up S. Marien Land (Jaarboek de la Keure 1409-10, fo 17).

1414.

Tuteurs de S. Jans en Pauwels huus (Idem 1414-15, fo 16. Imprimés. — (Ibidem, t. II, p. 598?)

Nº VII.

Maître Pierre van Beerenvelt 1382-1415.

Wouter de Stoevere... verkoopt... een 1/2 huus up dHoeghepoert tusschen Pietren van Beerevelt, die dander heelt heeft van der vorseiden huuse toeb^t. (24 maart 1375) Reg. 9 Juny 1383. JBK. (JaerBoek Keure) 1382-83, f° 26 v°.

Pieter van Bervell, de scildere, koopt een huis in de Herpelsteghe (18 november 1377). JBK. 1377-78, f° 15 v°.

Pieter van Beerevelt, over hem ende Pietren Taverniere, sinen leercnape, sal gheven Jhanne van Nieneve xij # gr. torn., waeraf de meester hebben sal van sier cuuren xxxiiij # par. Voirt, so sal Hoylbrant Stocman doen sine peelgrinage tOnser Vrouwen te Bazele, ommedatti voren ternederstac ende smeet Jhan van Nieneve; ende voird so sal Jhan van Nieneve doen sine peelgrinage te Sente Salvatoirs in de Storye over dhuuroupen ende de onscamelle woirde, hie hij gaf Pietren van Berenvelt vor sin huus, ende hem huutriep. Ende hiermede etc. (sic). (Registre 3304, f. 231.) Zoendincbouc 1377-78.

Pieter van Beerenvelt, de scildre, ingeschreven in Sente Jacobs Gulde, parochie Sente Jans, in 1379. Stads-Archief (Inventaire VAN DUYSE, nº 162.

Pieter van Beervelt, sculdech... (22 December 1380), acte barré. JBK. 1380-81, f° 6 v°.

Pieter van Oestborch, de surgien, sculdech Pieter van Bervelt, (16 maert 1381, o. s.). JBK. 1381-82, f° 182 v°.

Pieter Poele van Beervelt, de scildre.... heeft vercocht... Pietren Bursen al dat recht dat hem de Stede ghegheven hadde ant huus staende up de Hoeghepoert, dat men heet den Beere,... twelke Heinric Strobbe ende zijn wettelic wijf, ten tijden dat sij contrarie harer stede ende haren ghebueren viandelic utetrocken, te gadre houdende waren. (1 October 1383). JBK. 1383-84, f° 3 v°.

Pieter van Beervelt, de scildere, ende verBeatrise, zijn

wettelike wijf ... hebben ghecocht... jeghen *Pieteren van Heesseghem* 1 ff gr. lijfrent. 1 *Sporkele* 1383. JBK. 1383-84, fo 27 v°.

Jacop de Badere, fs Wouters, sculdich Pietren van Beervelt, scildere, twee pond gro. tor. (6 wed. 1384). JBK. 1383-84, fo 43 vo.

Goeddinckene... van der Janne den Raed ende Pietren van Beervelt, als manne en vinderen over Willemme van Vaernewijke, de scildere, ende der Jan van Wettere ende Michiele Spieringhe, over der weduwe Jans Ruemers ende Pieteren de Ruemere. (11 Aug. 1384). JBK. 1383-84, f° 53.

Jan van Liere, de teninpotmakere,... sculdech Pietren van Bervelt, den scildere, 3 ff gro. (11 oct. 1384). JBK. 1384-85, fo 6 vo.

Jan Hoove... heeft vercocht... Pieteren van Beervelde, den scildre, ende ver Beatrisen, zinen wetteliken wive, 10 s. gr. lijfrenten (6 Februari 1384. o. s.) — JBK. 1384-85, f° 57.

Lievin Wouters... heeft verkocht Pieteren van Beervelt, den scildere, half huus... up de Hoeghepoert... met 6 \mathbb{H} par. tsjaers lantcheins.. omme 36 \mathbb{H} gr. (13 Februari 1386 o. s.), — Quitt. 17 Mei 1387. — JBK. 1386-87, fo 49 vo.

Staet van goede van Hughe Spoermakers kindre: Veel "husen en landen "o. a.: 1/4 huus upten Calandeberch. It. 3/4 huus staende jeghen tvorseide huus over, naest Jhans van Abbinsvorde, ten Calandeberghe waert. — Sculde: Eerst, Fransoys van den Hole, Justaes sone, xcviij schilde. Item, van paerde huere,... Item, te Jacobs Pieters ende in Hemelrode ofte elders in wijntavernen binnen Ghend, alsoeverre als men bevinden sal datter Hughe tachter was, draghe elc sin last. Item, heescht Pieter van Beerevelt, van schilderien, men weet hoe vele. It. Jhan Lauwers, twee mudden calx. It. heescht de meesterigghe, van der kinder hoofde te ghenesene, x s. gr. It. heeft Hughe Alaert, Merkine ghehouden, van ate en van dranke ter scolen gaende sint Lichtmesse int jaer XC. (16 July 1392). Weesenbouc 1391-92, fo 57 vo en 58 vo.

Pieter van Berenvelt, erfachtich man in Ghend: ... huus te Viereweechscheede, nevens de backerie ten Diepenborne cf. Scepenenbouc f° 24. (12 december 1397). — Archives de l'Evêché à Gand (Fonds Saint-Jean, carton E, n° 173.

Jan de Bloc, de wijnproever (?), ... sculdech... van scilderien, 2 \mathbb{g} gro. = 36 \mathbb{g} par. (Juni 1404).

Pieter van Berenvelt ende Beatrice de Clerc, sijn wettelic wijf,... hebben ghecocht... van Rogier van der Wostinen... eene lijfrente van 12 ff gro. (1409.)

Rogier van der Wostinen heeft hem verkocht het huis van zijnen vader Segher van der Wostinen (1412.)

Pieters wedewe van Berenvelt...heeft ghecocht van Daneel de Meyere, haren zwager, de rechten in het huus daer Pieter van Berenvelt ute verstarf (Januari 1418.) (1).

Eodem die, obiit *Petrus de Berevelt*, qui dedit curatis 3 solidos, dicenti missam 12 denarios, diacono, subdiacono et custodi, cuilibet 4 denarios, pro vigiliis et missà omnibus chorum frequentantibus equaliter 5 solidos. Hos denarios solvet Mensa post mortem dicti Petri. — *Kalendarium Sancti Johannis* (MS. Fibl. Gand), fo 34.

Imprimé N. DE PAUW, Obituaire de Saint-Jean (Saint-Bavon). Bruxelles, 1889, p. 65.

ERRATA.

Page 243, note 5, prys lisez hoyr.

id. " 6, *ajoutez* : *Zoendincbouc* 1373-74. Registre 330⁵, f° 320.

Page 243, ligne 22: isserands lisez tisserands.

id. 245, " 28: des lisez ses.

⁽¹⁾ Les trois derniers actes sont renseignés par De Busscher dans la Biographie Nationale, t. II, (1868), pp. 102 à 105.

IV.

L'ancien Rasphuys de Gand et la répression du vagabondage en Flandre du XVI° au XVII° siècle.

- M. L. Stroobant donne le résumé de cette importante étude dont l'impression dans les *Annales* est votée à l'unanimité.
- M. le Président. Je crois être l'organe de tous en remerciant M. Stroobant de son intéressante communication. Nous savions déjà que nous avions un fonctionnaire modèle et nous constatons aujourd'hui, une fois de plus, qu'il est aussi un archéologue de grand mérite.
- M. le chanoine Van den Gheyn, secrétaire. Puis-je demander à M. Stroobant l'origine du terme : RASPHUIS?
- M.Stroobant.On lui donnait ce nom, parce qu'on y employait généralement les reclus à raper du bois de campêche destiné à la teinture. C'était, parait-il, un travail extrêmement fatiguant.
- M. le chanoine Van den Gheyn. Nous avons entendu récemment une explication différente; on a dit que c'était, parce que les détenus étaient employés à raper du tabac.
- M. **Stroobant**. C'est une erreur. Je m'appuie sur des documents d'archives que je publierai *in extenso* au besoin. D'ailleurs, il n'y a aucune hypothèse dans tout ce que j'ai dit : chaque point est basé sur des documents authentiques.

La séance est levée à 10 1/2 heures du soir.

Algemeene vergadering van 17 October 1899.

Assemblée générale du 17 Octobre 1899.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents: MM. le Baron de Maere d'Aertrycke, président; Prosper Claeys, vice-président; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; L. Cloquet, président de la section des Beaux-Arts; N. de Pauw, président de la section d'Histoire; Georges Hulin, président de la section d'Archéologie; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. A. Campers; Joseph Casier; Frans Coppejans; de Kemmeter; A. de la Kethulle de Ryhove; l'abbé De Pratere; C. D'Hoy; L. Janson; L. Maeterlinck; E. Morel de Boucle Saint-Denis; Edmond Sacré; Robert Schoorman; F. Scribe; E. Serdobbel; L. Stroobant; G. Van Haute; J. Vuylsteke.

Ordre du jour :

- I. Communications.
- II. Un livre d'heures de l'hôpital de Grammont. Communication envoyée par le R. P. VAN DEN GHEYN, conservateur à la bibliothèque royale de Bruxelles.
- III. Un tableau commandé au XVII^e siècle (Le jugement de Salomon par G. De Craeyer). M. MAETERLINCK.
 - IV. L'inscription du Château des comtes. M. VUYLSTEKE.
- V. La légende du Pont de la décollation à Gand au point de vue du droit pénal. M. STROOBANT.

I.

Communications.

M. **Prosper Clacys.** Nous avons l'honneur de signaler à votre attention une œuvre curieuse, dont voici la reproduction fidèle, d'après un dessin moderne de C. 't Felt conservé à la bibliothèque dans l'atlas de la ville de Gand.

C'est le plafond de la grande salle de l'ancienne Maison des brasseurs, qui sert aujourd'hui d'atelier à la carrosserie Pulincx, rue de la Vallée. Il est modelé en stuc colorié et orné de figures en relief.

Le plafond est divisé en cinq compartiments. Celui du milieu représente Phaéton précipité de son char; d'un côté l'artiste a reproduit les attributs de la corporation des brasseurs; de l'autre, les armoiries de Pierre Dellafaille, premier échevin de la *Keure* à cette époque.

Les autres sujets sont empruntés à la légende mythologique des deuze travaux d'Hercule. Ils représentent notamment le lion de Némée, le taureau de Marathon, l'hydre de Lerne, la défaite des Amazones.

Les attributs de la corporation des Brasseurs se trouvent encore reproduits dans le compartiment situé à l'extrémité de la salle.

Les figures, les attributs et les armoiries sont entourés d'ornements d'une grande variété.

Ce plafond, signalé déjà par Diericx dans ses *Mémoires sur la ville de Gand* (tome II, page 221), porte la date de 1673 et est signé Jan Hanssche. Il est dans un état parfait de conservation.

Les archives de la corporation des brasseurs, dont les comptes de 1666 à 1678 manquent au dépôt de la ville, ne nous ont fourni aucun renseignement sur sa confection, sur son prix, ni sur les conditions dans lesquelles ce travail artistique a été



Plafond de l'Ancienne Maison des Brasseurs à Gand



effectué. Nous n'avons également rien trouvé concernant Jan Hanssche.

L'ancien local de la corporation des brasseurs, occupé aujourd'hui par la carrosserie Pulincx, est situé rue de la Vallée en face de l'emplacement de l'ancienne église des Dominicains démolie en 1860.

D'après l'acte déposé aux archives de l'état à Gand (Annonciades, liasse n° 2), la corporation des brasseurs acheta, le 28 février 1637, le couvent des Annonciades dont la situation est décrite dans les termes suivants : " ten voorhoofde onderbeerghe recht over het clooster van de Predicheeren, van voren tot achter ende besloten tusschen de straete ghenaempt de Waeghenaerstraete gheseyt de Swartesusterhuysstraete ende de Eglentierstraete."

Le prix d'achat était de treize mille florins. La corporation des brasseurs devait en outre placer une verrière dans l'église du nouveau couvent des Annonciades.

Au commencement de ce siècle la Maison des brasseurs fut convertie en estaminet, portant ce nom, et ayant son entrée dans la rue des Sœurs Noires. Pendant les années 1820 à 1830, la grande salle, où se trouve le plafond, servit de salle de ventes publiques de meubles. La Maison des brasseurs servit également de local à la loge maçonnique la Félicité Bienfaisante, qui l'occupa jusqu'en 1855.

- M. de Kemmeter. Il existe également un plafond de ce genre dans la maison de M. Canfyn. C'est un plafond en très haut relief représentant les quatre saisons.
- M. Paul Bergmans. Notre nouveau confrère, M. V. Fris, docteur en philosophie et lettres, nous a envoyé un mémoire consacré à l'étude critique de trois chroniques flamandes.
- M. Fris soumet d'abord à une analyse minutieuse la chronique dite de Jean de Dixmude et les chroniques imprimées ou manuscrites qui y sont apparentées. C'est par l'étude et la comparaison des manuscrits de toutes ces chroniques qu'il parvient,

semble-t-il, à déterminer les rapports qui existent entre la chronique éditée par Lambin sous le titre: Dits de cronike en Genealogie van den prinsen ende graven van den Foreeste van Buc; celle publiée par le chanoine De Smet comme Laetste deel der Kronijk van Jan van Dixmude; la Kronijk van Vlaenderen, éditée par Blommaert et Serrure; deux manuscrits inédits de Douai et de Bruges; enfin l'Excellente cronike van Vlaenderen, imprimée en 1531 à Anvers, par Guillaume Vorsterman. M. Fris arrive à la conclusion que tous ces ouvrages dérivent d'un manuscrit original perdu, composé à Bruges, et dont la copie de Jean de Dixmude serait la plus fidèle, et il finit en déterminant, à la suite des savants auteurs de la Bibliotheca belgica, les diverses parties de l'Excellente cronike.

M. Fris examine ensuite la compilation connue sous le nom de Memorieboek der stad Ghent, publiée par P.-C. Vander Meersch pour les Bibliophiles flamands. Il étudie les divers manuscrits utilisés par l'éditeur, et particulièrement le manuscrit n° 7 des Archives provinciales, qui a servi de base à la constitution du texte; puis il donne la liste des manuscrits nouveaux acquis par la bibliothèque de l'Université, avec leur étendue et leur âge probable. Sans pousser son analyse plus loin, il montre par un exemple la possibilité de déterminer l'origine et la source des annotations qui accompagnent ces listes des échevins de Gand, et indique comment on pourrait entreprendre une édition critique de cet ouvrage. Pour le dire en passant, la publication de cette nouvelle édition serait hautement désirable.

La trois ème analyse porte sur le soi-disant Dagboek der gentsche Collatie, que M. Fris propose d'appeler tout simplement Dagboek van Gent, van 1446 tot 1477 met eene voortzetting tot 1515. Après avoir minutieusement décrit le manuscrit, que Schayes est loin d'avoir publié en entier, M. Fris recherche successivement la provenance, l'originalité et l'auteur de ce journal. Il relève les nombreuses incorrections de l'édition

de 1842, et énumère les documents, originaux ou copies, dont le texte est inséré dans le *Dagboek* et que nous possédons encore.

Le mémoire de M. Fris est une contribution intéressante à l'étude des sources de l'histoire de Flandre, et, à ce titre, sa place me semble marquée dans nos Annales. Je vous propose de l'y imprimer, après que, conformément à nos usages, il aura été soumis à l'examen de deux de nos confrères.

— Le travail de M.Fris sera inséré aux Annales après examen d'une commission qui sera composée de MM. Bergmans et Pirenne.

II.

Un livre d'heures de l'hôpital de Grammont. — Communication envoyée par le R. P. Van den Gheyn.

M. le chanoine Van den Gheyn. Ayant appris que mon frère, le R. P. Van den Gheyn, avait fait à Londres l'acquisition d'un livre d'heures de l'hôpital de Grammont, j'ai cru qu'il aurait été intéressant de donner quelques renseignements à ce propos à notre société. Si vous voulez bien me le permettre, je vais vous lire la note qui m'a été envoyée à ce sujet.

M. le Secrétaire donne lecture de la note du R. P. Van den Gheyn.

M. le Président. Je vous propose, Messieurs, d'exprimer au R. P. Van den Gheyn, tous nos remerciements pour l'étude si intéressante qu'il a bien voulu préparer à notre intention, et vous vous joindrez à moi pour en demander l'insertion dans nos Annales. (Adhésion unanime.)

III.

Un tableau commandé au XVIIe siècle.

M. Macterlinck. — Le Jugement de Salomon par Gaspard De Craeyer, que plusieurs auteurs considèrent comme le chefd'œuvre du maître, est incontestablement un des plus beaux tableaux du Musée de Gand.

Il se trouvait jadis placé dans la chambre collégiale du Vieux-Bourg, résidence princière de nos comtes de Flandre, où naquit Charles V.

A part ce simple renseignement, on ne connaissait rien au sujet de cette belle œuvre. L'époque et le lieu où elle fut peinte restait un problème non résolu jusqu'ici.

Sachant que les archives de l'Etat conservent des documents très complets concernant l'ancienne châtellenie du Vieux-Bourg, j'ai cru que des recherches fructueuses pourraient y être faites. Je croyais pouvoir espérer de retrouver peut-être, parmi les comptes du XVII^e siècle, la quittance de De Crayer, qui habita Gand depuis 1649 et y mourut en 1669.

Grâce au conservateur-adjoint des Archives, M. Schoorman, j'ai eu l'heureuse fortune de retrouver non seulement l'ordonnance de payement, but de mes recherches, mais encore nombre de pièces permettant de reconstituer l'histoire complète de la commande et de l'exécution de ce tableau.

La première mention en est faite en séance du Collège du 11 décembre 1619. Le procès-verbal de ce jour porte, dans le « Resolutie Boek », « livre des Résolutions », qu'une lettre a été écrite à Gaspard De Craeyer pour lui confirmer la commande du Jugement de Salomon pour la Châtellenie « voor de Casselrye ». Ce tableau devait être placé devant la cheminée de la chambre collégiale : « voor de schauwe van de groote camere ».

Dans cette même lettre, on lui demande l'envoi d'une esquisse sur échelle ou carreaux: « model met ruyten », pour bien déterminer les dimensions de l'œuvre à exécuter.

Après une discussion relative au sujet à représenter, que quelques membres du Collège auraient voulu voir remplacer par une autre représentation ou allégorie de la Justice, il fut décidé de s'en tenir au premier projet et d'attendre l'arrivée de l'esquisse du Jugement de Salomon primitivement commandée.

La "Résolution " suivante (11 janvier 1620) nous montre que déjà à cette époque l'artiste n'était pas libre dans la composition de son œuvre. Effectivement le Collège, tout en adoptant l'esquisse, y demanda plusieurs modifications : notamment le trône de Salomon ayant été trouvé trop simple, il fut enjoint à De Craeyer de l'orner d'ornements ou de broderies plus riches " den troon wat meer zoude versieren ende ander borduringhe daer in maecken "; comme de nos jours, on lui constitue une commission de surveillance en la personne du Haut-Bailli de notre ville "Hoog Baillu " qui se trouvait à cette époque à Bruxelles. Celui-ci fut chargé de veiller " de hand te houden " à ce que le tableau fût fait selon les désirs du Collège " behoorlyk worde getrokken ende gemaect ".

D'après le procès-verbal cité plus haut, nous voyons que ce tableau fut exécuté à Bruxelles avant le séjour du peintre à Gand.

En date du 22 janvier 1620, la "Résolution » du jour nous apprend que De Craeyer a renvoyé le contrat de la commande du Collège dûment signé et qu'au même jour il a été décidé de lui envoyer un double de ce contrat avec un premier paiement ou à compte de II c. L. p. (deux cents livres parisis).

Il n'y a rien de neuf sous le soleil : les artistes du XVII° siècle n'étaient pas plus exacts que ceux de nos jours, car au 13 janvier 1622 nous trouvons une « Résolution » d'écrire une nouvelle lettre à Gaspard lui demandant pour quelle raison son tableau n'a pas été envoyé à l'époque stipulée.

Le tableau fut livré quelques mois plus tard, car le 8 juin 1622, une « Résolution » donne ordre de payer pour la Châtellenie le troisième et dernier à compte.

Le Collège dut se montrer à juste titre satisfait de l'œuvre de De Craeyer, car, outre la somme de XII c. L. g. (douze cents Livres parisis) montant du dernier payement, la Châtellenie décide galamment d'offrir à la femme "huisvrauw" du peintre une faille ou mantille "hooft cleet" d'une valeur de XXV g. (vingt-cinq florins).

Les deux quittances se trouvent conservées dans les comptes du Vieux-Bourg, n° 1038; folio 283. Nous y remarquons que la femme de De Craeyer portait le nom étrange de Catharina Janssens van Duveland et, qu'en bonne ménagère, elle préféra recevoir en espèces sonnantes et trébuchantes les vingt-cinq florins de la faille si généreusement offerte par le Collège.

Ci-joint les diverses pièces (1) mentionnées plus haut, et qu'il n'est pas sans intérêt de publier ici en annexe :

(Vieux-Bourg, n° 189, f° 136) 11 décembre 1619.

So oock gherapporteert is het besoegneerde met Mr Jaspar Craye, meester schildere die voor de Casselrye zoude maecken het Jugement van Salomon omme te hangen voor de schauwe van den Groote Camere, daartoe hy beloofd heeft an mynheeren te zenden een model met ruyten, omme te bevinden de juste grootte, waer op zynde ghevallen difficulteyt of het gheraden is het voornomde Jugement van Salomon te namene ofte wêl in plaatse van dien, eeneghe aude historie representerende de Justice, is gheresolveert dat men 't voorseide model zoude verwachten, ende als dan tzelve volghen so verre het anghenaeme is, doende daertoe dachvaerden de persoonen over deze resolutie zynde geweest.

(*Idem*, n° 190, f° 3.) 11 januari 1620.

Is andermael ghelet op de brieven van Jaspar de Craye met de welcke hy over heeft gezonden zekeren patroon omme te maecken eene schilderye voor de Casselrye, ende die te hangen voor de schauwe van de Groote Camere, ende is gheresolveert te nemen het *Judicium Salomonis*, nemaer hem alleenelyck te schryven ten eynde hy de zelve schilderye ende namelyck den

⁽¹⁾ Elles appartiennent toutes aux Archives de l'Etat à Gand.

troon wat meer zoude versieren ende ander borduringhe daer in maecken, ende alzo men verstaet dat binnen Bruussele jeghenwordich is myn heere den hoog Bailliu deser stede, de ghedeputeert heeft ghedurende dat hy aldaer zoude weezen de hant te houden, ten einde de zelve schilderye behoorlyk worde ghetrocken ende gemaeckt, is gheresolveert ende hem bedankende te recommanderen de goede toesicht daer op te willen nemen.

(Idem, nº 190, fº 5.)

22 january 1620.

Zyn ghelesen de brieven van M' Jaspar Craeyere, schildere, met de welcken hy over is zendende het contract by hem onderteekent angaende het maeken van de stucke schilderye an hem by den Collegie besteld, ende is an hem ghezonden de double by den Greffier onderteekent, ende over het eerste payement is hem verlient ordonnantie van betaelinghe van II c. guldens cens.

Vieuxbourg, no 1038, fo 283.

Betaelt M. Jaspar de Craiere, schildere, de somme van een hondert pont grooten over sulcxs als hem besteed is geweest het Oordeel van Salomon staende voor de schuwe van de collegie, conforme de ordonnatie von date VIII juny 1622, metter quittanire daertoe dienende doende hier in ponden deser rekeninghe

XIIC E. p.

Vieuxbourg, no 1038, fo 283.

Betaelt Catherina Janssens van Duvelant huisvrauwe van den voornoemden M. Jaspar de Craeiere de somme van vijf en twintich carolus guldens by den Collegie haer toegheleit voor een hooftcleet ter causen van het maeken van de voorseyde schilderye by haren man; als per ordonnantie ende quitancie van date den VIII juny 1622, als voren maelkende.

L.L. p.

Vieubourg (Résolutions), nº 192, p. 102.

Is oock verleent ordonnantie van betalynghe om M. Jaspar de Craeyere tot IIc guldens over het derde en de leste payement van de schilderye van de Casselrye.

Vicubourg. Nº 192 folio VIIIv. (Résolutions), 13 janvier 1622.

Is ooc ghelast te schryven an... Craeyere dat 't collegie verwondert is dat hy de schilderye van 't zelve niet over en zent.

M. A. van Werveke. M. Maeterlinck ne connaît-il pas une copie de ce tableau?

M. Maeterlinck. Non.

M. A. van Werveke. J'ai trouvé qu'en 1766 un peintre, nommé Sartel, demanda l'autorisation de copier le tableau de G. de Craeyer. Elle lui a été accordée sous certaines conditions. Voici la pièce :

Actum den 24 Februarii 1766 ter extraordinaire vergaederinge naer noene.

Ten selven daege is geconsenteert dat den schilder Sartel vermagh te copieren de schilderije inde groene kaemer representerende het oordeel van Salomon, op conditie dat de schilderije niet en wort afgedaen opdat hij daer aen niet en soude connen toucheren, ende dat gheduerende den tijdt dat hij daermede besigh sal sijn daer altijt moet present wesen eenen messagier.

(Rijksarchief te Gent. Oudburg, n^r344. Resolutie Boek van Bailliu ende Mannen van Leene vanden Casteele ende Auderburgh van Ghendt vanden Jaere 1766, f° 60).

IV.

Het opschrift van 't Gravenkasteel.

M. J. Vuylsteke. De medcdeeling die ik te doen heb is tamelijk lang en minder bestemd om gehoord dan om gelezen te worden. Inderdaad, om ze goed te kunnen volgen, moet men verschillende photographieën voor cogen hebben, die het opschrift voorstellen zooals het werkelijk is, zooals het door Sanderus en De Bast werd uitgegeven en zooals het voorkomt in een paar handschriften.

Het ware dus misschien beter dat ik mijne verhandeling eenvoudig neerlegde, om in de uitgaven der Maatschappij opgenomen te worden, waarin gij ze dan, met de afbeeldingen er bij, op uw gemak zult kunnen onderzoeken.

Nochtans ben ik bereid ze voor te lezen, indien gij zulks verlangt.

— Daar de vergadering dit verlangen uitdrukt, leest de heer Vuylsteke zijn werk.

De heer Voorzitter zegt dank aan den heer Vuylsteke voor het werk dat hij zich getroost heeft, ten einde wat meer licht in deze duistere zaak te brengen. Dit werk zal in de *Handelingen* verschijnen.

v.

La légende du pont de la décollation à Gand au point de vue du droit pénal.

M. **Stroobant**. La légende du pont de la décollation, dont il a été question à la dernière séance, évoque le souvenir de nos plus anciennes pratiques judiciaires.

A défaut de documents d'archives qui nous permettraient d'accepter sans discussion l'ensemble de la légende, telle que nous l'ont transmise divers chroniqueurs, il n'est pas sans intérêt d'en faire une étude critique au point de vue du droit pénal en vigueur dans nos provinces au XIV° siècle.

Voici le canavas de la légende :

Au XIVe siècle, à Gand, sur le pont voisin du château des comtes, appelé hofbrugge ou hoofdbrugge, deux nobles, père et fils, coupables de conspiration contre Louis de Maele doivent être exécutés par le glaive. L'un d'eux exécutera l'autre; tel est l'arrêt. Au moment où le fils porte le coup fatal, le fer se détache de la poignée du glaive. Cet événement considéré comme miraculeux fait grâcier les deux coupables.

Il semble à priori que cette exécution sur un pont, d'un père par son fils, avec la grâce finale, sont autant de raffinements d'un prince en quête d'amusements cruels. Rien n'est moins exact. La légende apparaît comme une peinture des mœurs judiciaires de l'époque. Nous y trouvons l'âme de la tradition germanique où le cœur, et non le texte écrit, comme dans le droit romain, dictait la sentence. Le droit romain avait certes déjà remplacé les dispositions pénales inscrites dans nos keures, mais la loi primitive restait vivace dans le droit coutumier. Le terme " op arbitraire straffe " que nous retrouvons si souvent dans les anciens textes, ne correspondait pas à un supplice quelconque, imaginé par la férocité du juge; chaque crime était puni d'un supplice déterminé, et c'est dans la répétition des mêmes peines appliquées aux mêmes faits, que nous retrouvons la puissance de la tradition germanique.



Lieu d'exécution voisin du château. La cour de justice se tenait presque toujours dans le voisinage du château du chef qui présidait, souvent à la porte du château ou sous un chêne ou un tilleul voisin. Les anciens textes sont formels à cet égard. Grimm (1) cite quantité de sentences prononcées sur des ponts et il est probable que plus d'une cour de justice fut tenue sur le pont voisin du château des comtes, fort bien orienté à cet effet. Il est connu que lorsque la justice se réunissait, le comte, et plus tard l'écoutête président, avait la face tournée vers l'Orient; à droite et à gauche, se tenaient les échevins. On sait aussi que l'expression vierschaer spannen vient de la coutume de tendre

⁽¹⁾ GRIMM, Rechtsalterthümer, p. 799.

des cordes à l'endroit où se réunissait la vierschaer. Les deux extrémités du pont étant barrées à l'aide de cordes ou de perches, il est conforme aux règles que les juges auront pris place des deux côtés, tandis que le président s'asseyait à l'extrémité, tournant le dos au château et regardant la rue de Bruges. Le tribunal se trouvait ainsi exactement tourné vers l'Orient.

C'est peut-être dans la coutume d'y assembler les juges que doit être recherché le caractère sacré de certains ponts. C'est ainsi que des arbres, sous lesquels s'était rendue la justice, furent entourés par la suite d'un respect caractéristique. A l'origine, les pratiques judiciaires semblent d'ailleurs avoir été accompagnées de certaines cérémonies religieuses. HALTHAUS (1), GRIMM (2), MICHELET (3) donnent à cet égard de précieux renseignements.

Vers la gauche du tribunal s'élevait le blutstein, la pierre sanglante. ZOEPFL (4) donne le texte de plusieurs chartes du XIº au XIIIº siècle où il est question du blutstein, staffelstein ou gerichtstein qui se trouvent à proximité d'un palais. On y attachait le patient qui devait être fustigé et exposé au peuple. C'était la proclamation de son infamie. Nous y voyons l'origine des perrons et des piloris qui symbolisent à la fois la juridiction échevinale ou seigneuriale et servent à proclamer les décisions prises par les échevins.

Plus tard, lorsque les hôtels de ville eurent remplacé les vierschare tenues en plein air, les proclamations d'un certain ordre se firent à la bretèque, tandis que le pilori ou caek servait à l'exposition des banqueroutiers et des malfaiteurs. Indice important pour l'assimilation du blutstein des Germains, aux piloris, c'est que nous retrouvons ce dernier d'une manière constante à gauche de l'entrée, objectivement, des hôtels de ville.

⁽¹⁾ Halthaus, Glossarium germanicum.

⁽²⁾ GRIMM, loc. cit.

⁽³⁾ MICHELET, Origines du droit Français. Bruxelles, 1838, p. XLIII.

⁽⁴⁾ ZOEPFL, Alterthümer des deutschen Reichs und Rechts. Leipzig, 1860, I. 62.

Cette circonstance explique aussi le voisinage du siège du tribunal et du lieu de l'exécution appelé *rinck of perck* (1). Ce principe se retrouve dans un décret de Childebert que cite DEMAZE (2) et qui ordonne d'exécuter les sentences criminelles sur place.

A Gand les exécutions et particulièrement les fustigations se firent pendant longtemps devant les piliers du château des comtes « voor de pilaeren van 's Graven Casteele », disent les anciens jugements. Ces piliers étaient sans doute les perrons symbolisant la juridiction comtale, comme les quatre lions que l'on plaça en 1444 au galgenveld à Anvers étaient le signe de la haute juridiction des ducs de Brabant (3). En 1586, le Conseil de Flandre condamna Claire Vanden Brugghen à être exposée, liée à l'un des piliers devant le château des comptes pour avoir désensorcelé des vaches :

"Zoo is 't dat 't hof u condemneert ghestelt te zijne ten tooghe, ghebonden an eene van de pilaeren voor de poorte van desen casteele den tijd van een half huere » (4).

Le même archiviste cite plusieurs arrêts du conseil de Flandre qui prouvent qu'au XVII^e siècle on clouait encore, à la porte du château des comtes, le poing que l'on coupait à certains condamnés. Dans l'espèce, la porte symbolisait la juridiction comtale. Nous y trouvons l'origine de la coutume de suspendre dans les hôtels de ville (salle de la vierschaere) des poings en argent, en bronze ou en cire avec inscription. Ils rappelaient l'exécution en effigie d'individus qui s'étaient rendus coupables de rebellion envers les officiers de justice et qui avaient racheté leur poing. Nous en avons retrouvé des exemples à Malines, Bruges, Audenarde, Furnes, Veere et Cambrai.

* *

⁽¹⁾ WAUTERS, Hist. des environs de Bruxelles, III, 339.

⁽²⁾ Demaze, Les pénalités anciennes. Paris 1865, p. 19.

⁽³⁾ GENARD, Anvers a travers les ages, II, 284.

⁽⁴⁾ GAILLARD, Archives du Conseil de Flandre, 451.

Exécutions sur un pont. Nous avons donné ailleurs (1) le texte d'un jugement du XVII^e siècle suivant lequel certaines exécutions avaient lieu à Malines sur un pont datant du XIII^e siècle et sur lequel s'élevait un grand christ en croix.

Au cours de nos recherches nous avons relevé un cas semblable. Il s'agit du bourreau d'Anvers, maître Gislain Géry ou HERET, condamné à mort en 1565, pour assassinat et vols. Son compère, le bourreau de Bruxelles, lui trancha la tête au pont de Meir (2).

L'exécution sur le pont de la décollation n'est donc pas un fait isolé et le choix de cet endroit a évidemment une origine symbolique dont la signification nous échappe. Ajoutons que ni Halthaus, ni Grimm, ni Michelet ne font mention de sentences ayant été exécutées sur des ponts.

Pour ce qui regarde la dénomination primitive du pont de la décol·lation, signalons qu'à Bruges, le pont qui donnait accès au Bourg s'appelait de hofbrug, que Warnkænig (3) traduit par pont de la cour. C'est, par assimilation, dans ce sens que doivent être interprétés les textes des XIIIe et XIVe siècles cités par M. Van Werveke (4), et il est à supposer que la dénomination postérieure de pont de l'exécution, Hoofdbrug, provient de l'événement qui nous occupe.



Deux nobles, l'un exécutant l'autre. — Il est probable que le père et le fils dont le nom ne nous a pas été transmis furent des nobles.

En effet, l'exécution par le glaive était un privilège et n'était pas infamant. La pendaison était seule ignomigneuse et réservée aux vilains. Les gentilshommes condamnés à mort arguaient de leur naissance pour pouvoir être décapités.

⁽¹⁾ STROOBANT, Notes sur le système pénal des villes flamandes, 38.

⁽²⁾ GENARD, Anvers à travers les âges, II, 282.

⁽³⁾ WARNKEINIG trad. par GHELDOLF, Hist. de la ville de Bruges, 36.

⁽⁴⁾ Voir notre Bulletin, 1899, p. 212.

L'histoire nous fournit à cet égard de nombreux exemples :

DE JONGHE, dans ses *Gentsche Geschiedenissen*, cite le cas de plusieurs condamnés à la pendaison qui furent décapités par grâce spéciale (1).

La coutume de faire exécuter l'un par l'autre les individus coupables de crimes contre l'Etat, remonte à un capitulaire de 805 que cite M. VANDERKINDERE (2). On y interdit les conjurations et on condamne les complices à se flageller l'un l'autre, à se mutiler les narines et à s'arracher les cheveux.



Le glaive brisé. — Grâce. — La grâce accordée aux coupables dans les circonstances que l'on connaît, nous apparaît comme un fait très naturel lorsqu'on se reporte à l'époque où se place la légende. Un incident quelconque, qui se produisait lors de l'exécution, était considéré comme une intervention divine. Les ordalies ou jugements de Dieu étaient restés présents à la mémoire du peuple qui, pendant bien longtemps, conserva la croyance que la vérité se ferait jour par une manifestation extraordinaire. Le chroniqueur Braem rapporte qu'en 1704, à St-Nicolas, on exécuta par la corde une jeune fille convaincue d'infanticide. Le corps, exposé au gibet, saigna pendant huit jours, ce qui fit dire que la justice s'était trompée : " daer zy wel acht daegen heeft liggen bloeyen, so dat het gerucht liep, dat het onrechtvaerdige justitie was (3) ».

Il en était de même pour les accidents qui empêchaient une exécution de s'accomplir. Lorsque la corde d'un pendu venait à se rompre, le peuple ne manquait pas de crier grâce.

^{. (1)} DE JONGHE, Gentsche geschiedenissen, II, 128.

⁽²⁾ VANDERKINDERE, Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge.

⁽³⁾ D. Braem, Chronologische verhaclen, publiés dans les Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes, IV, 275.

Nous pourrions multiplier les exemples de grâces accordées dans des circonstances identiques. Bornons-nous à rappeler qu'en 1666, époque relativement récente, un appelé Tarquini devait être exécuté à Anvers par le glaive. Le bourreau, peut-être bien de connivence avec les amis du condamné, porta le coup très maladroitement de manière que le patient ne fut que blessé. Reconduit au Steen, Tarquini fut soigné par quatre chirurgiens et la peine fut commuée en bannissement (1).

Henne (2) cite un compte du bailli de West-Yper de 1529-1530 d'après lequel un pendu ayant adressé mentalement une prière au Seigneur, la corde se rompit et il fut grâcié, ce dont il obtint certification des échevins.

Le peuple qui assistait à l'exécution semble avoir conservé pendant bien longtemps certains privilèges pour l'octroi de la grâce *in extremis*. C'est ainsi que nous avons relevé de nombreux exemples d'individus grâciés sur l'échafaud par l'intervention d'une jeune fille de l'assistance qui déclarait vouloir l'épouser. L'origine de cette antique coutume peut être recherchée dans les lois barbares où le principe de la punition est dépendant de l'abandon de la famille et de la non production de répondants. Dans nos provinces cette coutume existait encore au XVIe siècle.



Il résulte de l'ensemble de ces commentaires que la légen le du pont de la décollation est parfaitement conforme aux mœurs judiciaires du XIV^e siècle et que, partant, elle peut être acceptée comme un fait historique. (Applaudissements.)

M. J. Vuylstcke. Ik wensch eenige woorden te zeggen over het vraagstuk *Hoofdbrug* of *Hofbrug*, waarvan ik in de

⁽¹⁾ GENARD, Anvers à travers les âges, II, 292.

⁽²⁾ HENNE, Histoire du règne de Charles Quint, IV, 285.

mededeeling van den heer Stroobant eenen weerklank gehoord heb.

Mij dunkt dat de oplossing van dit vraagstuk afdoende, ja onweerlegbaar gegeven wordt door de Gentsche uitspraak van het woord. Ons volk zegt niet *Hofbrug*, maar *Hoofbrug*, met dien eigenaardigen zwaren klank, die de scherplange oo in den Gentschen tongval kenmerkt, en daar die uitspraak van geslacht tot geslacht is overgeërfd, hebben we daar een getuigenis, die tot de oudste tijden opklimt.

Wel is waar zegt men *Hoofbrug* en niet *Hoofbrug*, maar die weglating van de d is een verschijnsel, dat zich overal voordoet waar verscheidene medeklinkers in botsing komen. De uitspraak, die naar gemak streeft, werpt in zulke gevallen den medeklinker, die het meest hindert, over boord. Zoo zegt ook iedereen te Gent *Velstraat* en niet *Velstraat*.

Wat de schrijfwijze van het woord betreft, zij is zeer wisselvallig. De middeleeuwsche oorkonden volgen geene officiëele spelling, en men kan opmerken dat de eene klerk de woorden schrijft zooals zij samengesteld zijn, de andere integendeel zooals zij uitgesproken worden. En zoo vindt men nu eens, volgens de etymologie, Hovetbrug (in de XIIIe eeuw), Hooftbrug (in de XIVe eeuw en later), dan weer, volgens de uitspraak, Hovebrug (in de XIIIe eeuw), Hoofbrug (in de XIVe eeuw en later).

De vorm *Hove* kan ook eenvoudig eene schrijffout zijn; men weet dat men dikwijls schrijffouten in de oude stukken ontmoet. En dit wordt zelfs waarschijnlijk, wanneer men in acht neemt dat die vorm enkel te vinden is in een stuk van Margareta van Constantinopel en Gui de Dampierre van 1274 (*Hovebrighe*), terwijl andere stukken van denzelden tijd *Hovet* hebben (Rekening van Gent van 1280 *Hovetbrugghe*, Charter van Guy de Dampierre van 1282 *Hovetbrigghe*).

't Is dus ten onrechte dat men zich op den vorm *Hovebrighe* ten voordeele van *Hofbrug* zou beroepen.

Men grondt zich ook ten onrechte op den vorm Hoftbrug, die van 1323 tot 1328 in de stadsrekeningen voorkomt. De spelling was dan zoo onvast, dat men bij het schrijven dikwijls geen onderscheid maakte tusschen de korte en de lange klinkers: men vindt dar in plaats van daer, heft in plaats van heeft, min in plaats van mijn, hoftman in plaats van hooftman, en zoo ook Hoftbrug in plaats van Hooftbrug. Ik zou daarvan veel voorbeelden kunnen geven. Ik vestig echter vooral uwe aandacht op hoftman; deze spelling komt bijna stelselmatig voor in de stadsrekeningen in dezelfde jaren 1323 tot 1330 als dezelfde stadsrekeningen Hoftbrug schrijven. Dit feit alleen toont aan dat deze vorm niets voor Hofbrug bewijst; integendeel, daar hoftman stellig hoofdman is, zoo is Hoftbrug ook onbetwistbaar Hoofdbrug.

We weten nu wel niet waarom men die brug den naam van *Hoofdbrug* heeft gegeven; maar het is de eenige plaatsnaam niet, waarvan wij den oorsprong of de beteekenis niet kennen: wat is b v. *Drapstraat*, *Slijpstraat*, *Bagattestraat*, *Kalanderberg*, *Rendelgat*, enz.? Zullen wij daarom die namen willekeurig veranderen?

In 't voorbijgaan zal ik zeggen dat er, volgens mij, niet te denken valt aan *Onthoofdbrug*, al komt ook de uitlegging, die hoofd met onthoofden in verband brengt, reeds voor bij Sanderus: Vernaculo sermone de Hooftbrugghe vocatur, quod istic civibus id promeritis cervix praecidi soleat. (Gandavum, 1627, blz. 488. Flandria illustrata, 1641, I. blz. 149).

Toen men in 't begin van deze eeuw voor onze straten en bruggen Fransche benamingen maakte, zal men die uitlegging voor goede munt aangenomen hebben, en zoo ontstond le pont aux exécutions of le pont de la décollation, die op hun beurt weer vertaald werden in Onthoofdbrug.

Geheel en al buiten den twist tusschen hof en hoofd ligt de vorm Hoogbrug, die zich eenige keeren van de XV° tot de XVII° eeuw vertoonde en toen zelfs aanleiding gaf tot de vertaling le hault pont.

Die vorm is blijkbaar eene afdwaling, eene verbastering. Zij ontstond wellicht uit dezelfde oorzaak, die in onzen tijd sommigen naar Hofbrug heeft doen overhellen: het verlangen om het woord eene begrijpelijke beteekenis te geven; en zij werd mogelijk gemaakt door de eensluidendheid van den klinker (de scherplange oo) en door de verwantschap tusschen de medeklinkers f en g; van die verwantschap zijn nog andere voorbeelden: graven maakte gracht; luft werd lucht, en brulocht werd bruiloft; het woord af (voorzetsel, synoniem van van), vroeger ook of geschreven (nog aanwezig is het notariswoord wanof), luidde in de XIVe eeuw ook och.

Ik kom nu terug tot hof en hoofd, en geef als mijn besluit dat er in waarheid niets voor Ho/brug is aangevoerd en niets tegen Hoofdbrug, en dat we ons dus gerust mogen verlaten op de Gentsche uitspraak, die overoude en steeds levende getuige, die bevestigt dat het Hoofdbrug is.

Ballottage de membres honoraires.

MM. Fris, Victor, de Grammont (Groote straat, 39), Larroy, Charles, surveillant des travaux aux ponts et chaussées (rue Basse, 43) et Sugg, Albert (place Laurent, 17), sont admis en qualité de membres honoraires.

La séance est levée à 10 1/4 heures du soir.

Algemeene vergadering van 14 November 1899.

Assemblée générale du 14 Novembre 1899.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents: MM. Varenbergh, vice-président; le chanoine Van den Gheyn et A. Van Werveke, secrétaires; Paul Bergmans, trésorier; L. Cloquet, président de la section des Beaux-Arts; Victor van der Haeghen, vice-président de la section d'Histoire; Gallet-Miry, secrétaire-adjoint et MM. A. Campers; Gustave Claeys-Bouuaert; Fr. Coppejans; Ernest Coppieters Stochove; Hubert Coppieters Stochove; de Kemmeter; Victor de Muynck; Modeste de Noyette; de Potter de ten Broeck; Louis de Reu; Henri de Tracy; C. D'Hoy; A. Diegerick; V. Fris; E. Grootaert; A. Heins; L. Janson; C. Laroy; Louis Maeterlinck; E. Morel de Boucle-Saint-Denis; Henri Pirenne; Edmond Sacré; Robert Schoorman; F. Scribe; C. Siffer; A. Sugg; L. van Biesbroeck; D. van den Hove; Alfred Varenbergh; J. Vuylsteke.

M. le Baron de Maere d'Aertrycke, président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Ordre du jour:

- I. Communications.
- II. Le vote de la proposition De Meuldre au congrès d'Arlon.
- III. M. PIRENNE. Projet d'un recueil de facsimilés pour servir à l'étude de la diplomatique des Comtes de Flandre.
- IV. A. VAN WERVEKE. Un mot de réponse à M. de Pauw, au sujet des anciennes peintures de l'Hôtel de Ville.
- V. M. le chanoine Van den Gheyn. Un tableau inconnu de l'école primitive flamande.

20

VI. M. VAN BIESBROECK. Les ruines des manoirs d'Herzele et de Voorde.

VII. M. MAETERLINCK. Van Dyck et l'école génoise. Notes de voyage.

I.

Communications.

M. le chanoine van den Gheyn, secrétaire. Dans la dernière séance, il a été décidé d'envoyer un travail, qui nous avait été soumis par M. Fris, à l'examen de deux commissaires.

Ces deux commissaires, qui étaient MM. Bergmans et Pirenne, ont émis l'avis qu'il y avait lieu d'insérer ce travail dans nos Annales.

- M. de Pauw regrette de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, et nous informe qu'il remettra, s'il y a lieu, à une prochaine séance sa réponse au travail de M. Van Werveke.
- M. Paul Bergmans. Dans la dernière séance, on a signalé l'existence d'un plafond analogue à celui de l'ancienne Maison des Brasseurs, chez M. Canfyn. Celui-ci a bien voulu nous communiquer les photographies qu'il a prises de ce plafond. Voici ces épreuves. Le plafond représente les Quatre saisons; dans le panneau central il y a une figure du Temps. Il sera d'ailleurs, prochainement décrit dans notre *Inventaire archéologique*.

II.

Le vote de la proposition De Meuldre au congrès d'Arlon.

M. le chanoine van den Gheyn, secrétaire. Vous vous souviendrez, Messieurs, qu'au mois de janvier dernier, vous avez été saisis d'une proposition de M. De Meuldre, tendant à organiser, d'une façon toute différente de celle d'aujourd'hui, les congrès d'archéologie.

Actuellement, les destinées des congrès se trouvent remises entre les mains des sociétés de la ville, où ils doivent se tenir. Pendant 14 ans, il en avait été ainsi; et personne ne s'était plaint de cet ordre de choses. Non seulement, tous les congrès ont répondu à l'attente des archéologues belges, mais les archéologues français eux-mêmes ont toujours rendu hommage à leur parfaite organisation. Et cependant, ils ont, eux, le Bureau permanent préconisé par M. De Meuldre.

D'après la proposition de M. De Meuldre, un Bureau permanent devrait prendre sur lui le soin d'organiser le congrès annuel dans la ville qui aurait été désignée. Les détails de cette proposition vous ont, du reste, été communiqués en assemblée générale du 19 janvier dernier.

Deux mois plus tard, à la suite d'une discussion, à laquelle prirent part MM. Bergmans, Stroobant, Scribe, le Président et moi-même, la proposition de M. De Meuldre fut rejetée ici à l'unanimité des voix.

Vos délégués au Congrès d'Arlon avaient donc reçu mission de voter contre cette proposition.

Malheureusement, celle-ci fut adoptée. Ce ne fut, il est vrai, qu'à une très faible majorité. Il y a, d'ailleurs, lieude se demander si toutes les sociétés qui avaient envoyé des délégués, étaient dûment affiliées à la Fédération, et d'autre part si les délégués eux-mêmes n'ont pas consulté leurs préférences personnelles, plutôt que l'avis de ceux dont ils avaient reçu mandat.

Quoiqu'il en soit, à la suite de ce vote, des membres des Sociétés de Bruxelles, Malines, Anvers, Gand et Liège, se sont réunis chez le père de la Fédération des sociétés d'archéologie, le Général Wauwermans, afin de se concerter sur les mesures à prendre en présence de ce vote imprévu, et enlevé de la façon que je viens de vous dire.

Ce qu'il y a de plus grave dans cette proposition d'un Bureau permanent, c'est qu'elle aura pour conséquence inévitable d'imposer l'obligation à toutes les sociétés fédérées, d'intervenir pécuniairement dans l'organisation des Congrès.

Jusqu'à présent, on avait pu, somme toute, assez facilement faire face aux dépenses afférentes aux congrès, sans devoir recourir à la générosité des sociétés des autres villes. Chaque société se trouvera maintenant dans cette pénible situation, ou bien de se retirer de la Fédération, ou bien de soutenir pécuniairement celle-ci dans l'organisation de tous les congrès, quels qu'ils soient.

C'est après avoir examiné tous ces points, et après avoir constaté combien la proposition de M. De Meuldre était contraire à l'esprit qui avait donné naissance à la Fédération des cercles historiques et archéologiques, que les membres réunis chez le Général Wauwermans ont décidé de prier celui-ci d'écrire au Président actuel du Congrès d'Arlon, M. le Comte de Limburg-Stirum. Dans un mémoire longuement documenté, l'honorable général a fait ressortir tous les inconvénients qu'offrait la proposition De Meuldre, et les graves conséquences qu'elle aurait pu entraîner pour l'existence même de la Fédération.

A la suite de cette lettre, M. le Président du Congrès d'Arlon vient de nous adresser la communication suivante :

Bruxelles, le 31 octobre 1899.

Monsieur le Président,

En suite des votes émis à l'assemblée générale tenue à Arlon le 1^{er} août dernier, et en vue de fixer le lieu de réunion du prochain congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, il sera nécessaire qu'une réunion de délégués des Sociétés fédérées ait lieu en décembre prochain à Bruxelles.

Nous prions donc celles-ci de désigner en vue de cette réunion — qui aura lieu le dimanche 17 décembre à 10 heures du matin — un délégué, muni de pleins pouvoirs, ainsi qu'un délégué suppléant, et de faire connaître officiellement les noms de ceux-ci au Secrétariat général.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Comité:

Le Secrétaire Général, J. VANNÉRUS. Le Président,

Cte Ad. DE LIMBURG-STIRUM.

Il reste donc à l'assemblée à nommer deux délégués à cette réunion.

Il sera probablement inutile de remettre la question de principe en discussion, l'unanimité s'étant prononcée déjà une première fois contre la proposition de M. De Meuldre.

- M. le **Président**. Pour ma part, je suis d'accord avec M. le Secrétaire, et je vous propose de le déléguer, avec notre trésorier, M. Bergmans, à la réunion dont il s'agit. (Adhésion),
- M. Macterlinck. J'ai été très au regret de n'avoir pas eu la qualité de délégué de la Société au Congrès d'Arlon. J'étais seul membre de la société à ce congrès. Il serait désirable, à l'avenir, de donner la délégation, avec les pouvoirs qu'elle confère, aux membres qui assisteront certainement au congrès.
- M. le chanoine van den Gheyn. Ce que vient de dire M. Maeterlinck est très juste. J'étais délégué au Congrès d'Arlon et il m'a été, malheureusement, impossible d'y assister. Nous obvierons à cet inconvénient, à l'avenir, en désignant nos délégués dans notre dernière réunion d'été, c'est-à-dire au mois de juin. (Adhésion).

III.

Projet d'un recueil de facsimilés pour servir à l'étude de la diplomatique des Comtes de Flandre.

M. Pirenne. Cette question a été déjà soulevée par moi, il y a quelque temps, dans une des sections du cercle. J'avais proposé alors de publier un album de facsimilés pour servir à la diplomatique des comtes de Flandre. Ces spécimens auraient été choisis, non pas d'après la beauté graphique, mais d'après l'importance qu'ils auraient présentée au point de vue de l'étude de la chancellerie comtale et des écritures monastiques. Un tel recueil serait du plus haut intérêt pour les études de diplomatique privée encore si négligées en ce moment.

Une seule tentative importante dans ce genre a été faite jusqu'aujourd'hui, celle de M. Posse, conservateur des archives du royaume de Saxe, dans son travail intitulé: Die Lehre von den Privat-Urhunden, Leipzig, 1887, in 4° avec 70 planches de facsimilés.

Il n'existe encore rien de semblable à ma connaissance dans les autres pays. On a certainement publié des albums paléographiques locaux, tels que l'Album paléographique du Nord de la France (Lille, 1898). Mais cet ouvrage de J. Flammermont purement destiné à fournir des spécimens des écritures usitées en Flandre de la fin du Xl° siècle au milieu du XVII°, ne peut, quel que soit son intérêt, être employé pour l'étude de la diplomatique.

Dans le recueil que je propose de publier, il ne faudrait pas prendre les documents au hasard, mais les choisir après une étude très pénétrante et très approfondie.

Il est évident, d'ailleurs, que si l'on organise une publication comme celle-là, il faudra en charger une commission de spécialistes qui aura à rechercher dans les divers dépôts d'archives les document à reproduire.

L'intérêt qu'il y aurait pour notre Société à publier une œuvre pareille, c'est notamment que cette œuvre aurait une portée scientifique très grande et qui dépasserait de beaucoup le niveau habituel des travaux des sociétés locales. Pareille publication aurait, j'en suis sûr, un très grand succès dans le monde scientifique, et il n'est pas douteux que le gouvernement ne s'y intéresse. A l'étranger elle trouverait certainement des acheteurs nombreux.

Cette considération me paraît suffisante pour amener la Société à accueillir une proposition qui tournerait donc à son plus grand honneur et à son plus grand profit.

Quant aux moyens pratiques de la réaliser, ils seront peut-être assez difficiles à trouver. Chaque facsimilé coûtera cher, mais on pourrait se borner tout d'abord à n'en publier que trois ou quatre par an. Au bout de quelques années, on aurait ainsi un Album qui comprendrait une quarantaine de planches. On devrait, bien entendu, donner à cette publication une individualité spéciale; elle pourrait avoir des souscripteurs, être mise en vente à part, etc.

Ce qu'il importerait de savoir, tout d'abord, et ici je n'ai aucune espèce de compétence, c'est le prix de revient de l'exécution mécanique des facsimilés. On ne pourrait, en effet, se contenter de facsimilés gravés, l'interprétation par le dessin, ne présentant pas de garanties suffisantes d'exactitude.

Je ne pense pas que cette question puisse être discutée en assemblée générale. Si le projet est admis en principe, nommons une commission qui examinera les moyens pratiques de le faire réussir, et qui proposera alors les mesures nécessaires.

Tout ce que je demande donc, c'est qu'on prenne une décision de principe. Si la publication du recueil est adoptée, la commission spéciale chargée de l'exécution présentera son rapport détaillé à l'une des prochaines séances.

M. V. van der Haeghen. Quand M. Pirenne a fait, une première fois, sa proposition, on a applaudi unanimement. Une commission a été nommée, il y a bientôt quatre ans, et non pas il y a quelques mois. M. Pirenne en faisait partie avec cinq ou six autres membres; il y a eu des circulaires envoyées, on s'est réuni deux fois, et M. Pirenne a même assisté à une des séances (rires). Le procès-verbal que j'en ai tenu en fait foi, et je vais vous en donner lecture.

On a fait plusieurs fois appel aux amateurs, ils ont toujours reculé la réponse et, finalement, on n'a plus pu se réunir.

Si nous nous étions adressés à des photographes professionnels, nous aurions peut-être pu avancer régulièrement. Voici, en effet, une photographie parfaitement réussie que m'a remise notre collègue M. Sacré.

M. **Pirenne**. Puisqu'il y a quatre ans qu'on n'en a plus parlé, il y avait lieu, de revenir sur la proposition. La première fois, le

projet n'a été présenté par moi, me semble-t-il, que dans une réunion de section et je doute que l'assemblée générale en ait été saisie...

M. V. van der Haeghen. Pardon! Voici les pièces.

Nous pourrions maintenir la commission telle quelle, sauf à y adjoindre des photographes.

- M. **Pirenne**. A mon avis, il faudrait, au préalable, un rapport technique quant aux frais de la publication. Après cela, on nommerait une commission qui serait chargée exclusivement de la publication des documents. Il y a deux opérations distinctes dans ce travail : d'une part, le choix des documents et les commentaires à faire sur ces documents; d'autre part, l'impression et la confection des planches. Il faudrait donc deux commissions, car ceux qui sont compétents pour une chose ne le sont pas pour l'autre. En tout cas, il faudrait organiser une certaine division du travail.
- M. de Kemmeter. Lorsqu'il a été question de la réalisation de ce projet une première fois, il me souvient qu'il ne s'agissait alors que de la reproduction de documents d'une grande rareté. On a constaté que cette reproduction était très difficile à cause du mauvais état dans lequel se trouvaient ces documents et, notamment, parce que l'encre avait fortement pâli.

Aujourd'hui la difficulté au point de vue technique ne serait peut-être plus aussi grande, puisque M. Pirenne vient de déclarer qu'il ne s'agit plus, en quelque sorte, de perpétuer certains documents, mais d'en choisir seulement un certain nombre au point de vue de l'intérêt que peut présenter leur écriture.

- M. V. van der Haeghen. Dès cette époque, M. Pirenne avait déjà en vue d'étudier les écritures.
- M. Pirenne. J'avais demandé qu'on choisit des spécimens caractéristiques au point de vue de la diplomatique, mais dans ma pensée, il n'a jamais été question de choisir des documents à cause de leur rarcté. Il se peut que la commission l'ait décidé

ainsi, mais ce n'était pas là mon projet. Evidemment, ce travail n'intéressera que ceux qui s'occupent de diplomatique; pour les autres il n'offrira qu'un intérêt fort relatif.

- M. V. van der Haeghen. En tout cas, il résulte du spécimen que je viens de faire circuler qu'il y a moyen de réaliser cela ici à Gand même.
- M. le Président. Messieurs, la proposition de M. Pirenne a été admise en principe et une commission a été nommée.

Aujourd'hui M. van der Haeghen propose d'adjoindre à cette commission un photographe professionnel. Cela me paraît parfaitement justifié.

La commission pourrait donc se réunir et nous faire rapport dans une prochaine séance quant à l'intérêt que présente la mesure proposée, et quant aux frais qu'elle entraînera.

M. le Chanoine vau den Gheyn. La commission devrait, non seulement, s'adjoindre un photographe, mais aussi des jeunes. Le travail doit, évidemment, être dirigé par un homme d'expérience comme M. Pirenne. Mais, il me semble qu'il devrait être secondé par des étudiants qui se sont déjà fait connaître par leurs publications, et qui pourraient ainsi nous apporter la précieuse contribution de leur talent et de leurs connaissances.

M. van der Haeghen nous disait tantôt que cette commission constituée depuis quatre ans, ne s'était plus réunie... N'est-ce pas précisément, parce qu'elle a manqué de direction? N'est-ce pas parce qu'on a laissé les photographes seuls à seuls avec des documents qu'ils ne connaissaient pas, et auxquels ils s'intéressaient fort peu.

Je propose donc d'adjoindre à cette commission MM. Coppieters et Fris qui, guidés par M. Pirenne, pourront rechercher les documents dignes d'être publiés.

Quant à la question des frais, elle pourrait être assez facilement résolue, si la commission des chartes diplomatiques voulait procéder comme l'a fait celle de l'Inventaire archéologique. Le

travail serait réparti entre plusieurs années, de manière à ce que les frais, également, se répartissent sur plusieurs exercices.

Nous arriverons ainsi à une solution que, pour l'honneur de la Société, nous devons tous ardemment désirer.

M. **Pirenne**. La première fois nous avons été découragés par le chiffre des frais. Mon voisin, M. Cloquet, me dit à l'instant, que quatre planches, format in 4°, coûteraient 500 francs. Je ne sais si nous pouvons nous lancer dans une pareille dépense. Nous ne pouvons cependant pas publier moins de quatre planches par an. Il est à remarquer toutefois que nous pourrions en vendre un certain nombre, mais il faudra pour cela attendre que la publication soit assez avancée, car, dans les commencements, on n'aura pas confiance.

Or, le travail sera très long; il exigera des recherches dont on ne se fait pas d'idée. Et nous ne pouvons l'entamer qu'avec la certitude qu'on ne nous refusera pas les moyens matériels de faire la publication.

Nous ne pouvons donc commencer que si la Société est absolument décidée à faire les frais.

- M. le Président. Je reprends ma proposition de tantôt : laissons la commission juger la question, et qu'elle fasse un rapport.
- M. **Pirenne**. Nous pourrions aussi demander un subside au Gouvernement qui, sans doute, l'accordera, car ce sera un travail d'un intérêt scientifique général.
- M. le Président. Parfaitement. La commission nous fera son rapport dans une prochaine séance. Il convient de remarquer cependant que M. le Comte de Limburg qui faisait partie de la Commission, habite Bruxelles et qu'il serait peut-être utile de le remplacer.
- M. V. van der Haeghen. La commission pourrait s'adjoindre les personnes dont elle croirait avoir besoin. (Adhésion). Ces propositions sont adoptées.

IV.

De muurschildering in het Schepenhuis der XIVe eeuw.

Antwoord aan den heer NAP. DE PAUW.

M. Van Werveke. Ik neem een oogenblik het woord, om de beweringen te wederleggen, die de heer Nap. de Pauw in de voorlaatste zitting heeft voorgedragen.

Ik meen in onze vergadering van 7 Februari 1899, o. a. het volgende te hebben bewezen:

- "In een gebouw van het tweede derde der XIVde eeuw, thans
- " vervangen door het Gotische deel van ons stadhuis langs de
- " Hoogpoort, werden in de tweede helft der XIVde eeuw muur-
- » schilderingen aangebracht, voorstellende de graven en de
- » gravinnen van Vlaanderen, de gewapende gilden en neringen
- " van Gent en de gerechtigheid van Boudewijn Hapken (1). "

Ik heb er bijgevoegd, dat het nu ook bewezen was, hoe "reeds

- " in de XIVde eeuw te Gent in het Schepenhuis van der Keure
- " zeer samengestelde onderwerpen op de muren werden afge-
- " beeld (1). "

Ik had er mij vier maanden later niet aan verwacht, dat de heer de Pauw zou hebben getracht al mijne bewijsvoeringen omver te werpen. Zoo had ik dan ook geene teksten bij de hand in de zitting van 13 Juni en kon dus geene bespreking ondernemen.

Jonkheer de Pauw zegde toen : "Il m'est totalement impos-" sible d'admettre... que (la) salle (de l'hôtel de ville) contenait,

- " outre la série des niches des comtes et comtesses de Flandre,
- » au moins deux grandes compositions, les Gildes et Métiers
- " armés (comme dans la Leugemeete), et la Justice de Baudouin
- » à la Hache (2). »

⁽¹⁾ Zie hooger, blz. 71.

⁽²⁾ Zie hooger, blz. 247.

Verder zegde hij nog: "Ce que j'ai voulu établir, c'est qu'il "n'y eut pas là, en sus des comtes, de *longues théories* de "bourgeois armés comme à la Leugemeete (1)."

Van longues théories heb ik volstrekt niet gesproken. Alleen » heb ik er op gedrukt dat op één zelfden muur als in de Leuge- » meete de gewapende Gentenaars en de graven van Vlaanderen » werden afgebeeld (2). »

Mijn achtbare tegenspreker wil mij wel toegeven, dat batailge beteekent: gewapende burgers, maar, voegt hij er bij, "le "contexte prouve que dans l'acte ce mot signifie les comtes "accompagnés soit d'un tel groupe, soit de leur femme (3). "Om dit te bewijzen haalt hij een deel van een zin aan, die, in zijn geheel, klaarblijkend het tegenovergestelde bewijst: "....wel "verstaende, dat elke battaelge ende elke vrauwe met haren "graue, boudin hapkins justicie, sgrauen karels figure, elc ghe-"rekent es voer eenen graue besloten in siin parket. "Het is zonneklaar dat hier vier verschillende dingen genoemd worden, die in afzonderlijke parketten afgebeeld waren: 1° "elke bat-"taelge, "welk elke aanduidt, dat er verscheiden waren, 2° "elke vrauwe met haren manne, "3° "boudin hapkins justicie ", 4° "sgrauen karels figure ".

De heer de Pauw beweert verder, dat de schilderingen in ons Schepenhuis dezelfde 31 onderwerpen voorstelden, als in de kapel van Kortrijk: "l'acte de Gand... se rapporte... aux pein"tures... de Courtrai (4). "Volstrekt niet! Het stuk bepaalt dat de schilderingen zullen hermaakt worden, zooals zij te Gent reeds in het Schepenhuis stonden: "de parketten van den "battaelgen, "'t is te zeggen de gewapende poorters, "also "zij daer ghefigurert staen....., de figuere vanden graue

⁽¹⁾ Zie hooger, blz. 251.

⁽²⁾ id. blz. 71.

⁽³⁾ id. blz. 248.

⁽⁴⁾ id. blz. 250.

" karele alsoet staet....., de poerteren met haren wapinen " also zij daer verwapent staen ende alle andre achteruol" ghende also zij daer ghefigurert staen. " Daarachter leest men, dat de schilders " sullen.... scriuen elcx cornacion hoe " langhe zij regneerden ghelijc dat te curtricke staet, " en dit is de eenige betrekking, die er tusschen de schilderingen van Gent en die van Kortrijk bestond.

Als ik gesproken heb van de voorstelling der graven van Vlaanderen in de abdij der Duinen, dan was dit alleen als veronderstelling, niet een bevestiging, dat men hier te Gent als in die abdij de reeks begon met den 5ⁿ forestier, Liederik van Harelbeke. Maar als men in die oude voorstelling - ze werd immers in 1480 reeds hersteld — met den 5ⁿ forestier begon, kon dit ook te Gent het geval zijn. Maar nog eens, dit is louter veronderstelling. Wat de Gentsche muurschilderingen betreft, niets, volstrekt niets leert ons met welken vorst de reeks begon, alleen weten wij, dat men dezelfde voorstellingen moest maken, die er reeds stonden. Maar wat er wel staat, dat is, dat men de burgers in de wapenen, in verschillige parketten staande, zou hermaken. Ik acht het derhalve onbetwistbaar, als blijkende zonneklaar uit den tekst van de oorkonde, dat er in ons Stadhuis reeds in de XIVde eeuw verscheiden afzonderlijke parketten bestonden, nevens die van de graven, waarin de gewapende Gentenaars waren voorgesteld.

v.

Un tableau inconnu de l'école primitive flamande.

M. le Chanoire van den Gheyn. Je m'excuse, Messieurs, de devoir vous demander de remettre à plus tard cette communication. Certains documents qui m'ont été promis, ne me sont pas encore parvenus.

VI.

Les ruines des manoirs d'Herzele et de Voorde.

M. L. Van Biesbrocck. A l'aimable invitation de notre secrétaire, M. le Chanoine van den Gheyn, je voudrais appeler l'attention de la société sur quelques restes très intéressants d'architecture féodale ou militaire dans nos campagnes, qui sont si peu connus qu'on les pourrait dire entièrement ignorés.

Au cours des visites que j'ai été chargé de faire, en ma qualité de membre du Comité provincial des monuments pour la confection du répertoire archéologique de la Flandre Orientale dans le midi de la province, j'ai été particulièrement frappé de rencontrer à Herzele et à Voorde des restes de manoirs, dont je n'avais nulle connaissance.

Le Comité provincial les a signalés à la Commission centrale et ils ont été portés sur la liste des monuments civils et religieux, récemment complétée.

Mais j'estime que cela ne suffit pas. Il importe avant tout d'assurer la conservation de spécimens aussi rares. J'ai donc proposé à la dernière séance du Comité d'adresser une demande formelle d'intervention à la Commission de Bruxelles, pour qu'elle prenne sans retard les mesures nécessaires pour en sauvegarder la conservation. A l'unanimité le Comité s'est rallié à cette proposition et la demande est faite officiellement aujour-d'hui.

Je regrette de ne pouvoir vous en présenter des photographies ou des croquis. Ce serait le meilleur moyen de juger de leur importance. Mais l'occasion et le temps ont manqué. Dans une visite plus récente, j'étais accompagné de notre confrère, mon excellent ami De Waele, qui en a pris quelques croquis à la hâte, mais l'œuvre mériterait d'être étudiée à loisir et mise en lumière par de bonnes photographies. Je serais heureux si ma communication pouvait éveiller l'intérêt de nos confrères artistes-photo-

graphes. Ils pourraient rendre de précieux services en l'occurrence.

En attendant je dois me borner à vous communiquer quelques notes fugitives.

Les ruines du manoir d'Herzele se trouvent sur un terrain vague, derrière une prairie longeant la chaussée, et à côté de l'église. Beaucoup d'arbres et une végétation luxuriante les entourent et en font un véritable décor, lorsqu'on les aperçoit tout d'un coup au tournant de la chaussée. Le donjon reste debout avec une bonne partie du pignon attenant et une tourelle d'angle.

On retrouve assez facilement dans les broussailles les vestiges des substructions de l'enceinte. A l'intérieur, le donjon est effondré jusqu'à la cave, mais l'escalier à vis dans une tourelle attenante existe encore en grande partie. Le mur à côté est percé d'une fenêtre carrée surmonté d'une petite accolade. Le tout est en bel appareil de pierre blanche, d'un style très simple, mais très pur, évidemment du commencement du XVe siècle, si pas de la fin du XIVe. Le donjon, percé de 2 fenêtres carrées également, porte encore son couronnement de machicoulis et son parapet crénelé. D'après un mesurage approximatif, il aurait une hauteur de 14 m. à partir du fossé extérieur; son diamètre intérieur est de 4,25 m. Le mur a une épaisseur de 1,20 m. Nous avons mesuré 24 m. entre le donjon et l'extrémité opposée de l'enceinte, qui, pour autant que j'ai pu voir, doit avoir été pentagonale.

J'ai été à la recherche de renseignements historiques concernant ces ruines, qui sont aujourd'hui la propriété de la famille Van de Woestijne. J'ai trouvé dans la « Geschiedenis der gemeenten van Oost-Vlaanderen » de De Potter, des informations très détaillées sur les propriétaires successifs du château. Il appartenait d'abord à Jean de Robays ou de Roubaix, un des familiers du duc de Bourgogne, Charles le Bon. Il passa ensuite à la famille Werchin du Hainaut, puis à Pierre de Melun, prince d'Espinoy, marquis de Roubaix et baron d'Antoing, dont les

biens furent confisqués en 1583. La propriété en resta cependant à la famille d'Espinoy jusqu'en 1752, lorsque François prince de Ligne le vendit à Ch. de Lichtervelde, seigneur d'Eecke, pour 140,000 florins. Pendant les troubles du XVI^e siècle, le château fut assailli par des bandes espagnoles en 1576. Ils y firent peu de dégâts; mais ils revinrent à l'assaut en 1579, s'en emparèrent et le ruinèrent en grande partie.

De Potter parle à peine des ruines actuellement existantes, mais il ajoute un renseignement précieux, pris dans le "Gentsche Mercurius » sur l'effondrement accidentel du donjon en 1846. Il renvoie aussi à l'ouvrage de Sanderus qui en dit très peu, mais qui en donne une gravure intéressante, en ce qu'elle nous montre l'état du manoir de son temps, c'est à dire vers 1630.

Elle nous le montre abandonné déjà et en ruines, mais conservant encore d'importantes parties disparues aujourd'hui, comme, au côté nord la porte d'entrée avec pont levis, flanquée de tours rondes dont on pourrait sans doute retrouver les substructions, puis la toiture conique avec lucarne du donjon, ainsi que les parties supérieures du pignon attenant avec la tourelle de guet.

La famille d'Espinoy, qui avait plusieurs châteaux et préférait celui d'Antoing, aura sans doute délaissé celui de Herzele, et tout fait supposer que la vignette de Sanderus nous le montre tel que les Espagnols l'avaient ravagé en 1579. Grâce à cette gravure et aux vestiges existants, il ne serait pas difficile d'en faire la reconstitution. Pourtant, je ne crois pas que la restauration en serait désirable au point de vue du pittoresque; mais il serait urgent de prendre des mesures pour assurer la conservation de ce qui existe. Il est de notre devoir d'y insister. Il serait vraiment impardonnable, à une époque où le goût pour l'archéologie est si vif et si genéral, de laisser à l'abandon un spécimen si rare de l'architecture féodale du XV° siècle.

Le second manoir dont je voudrais vous parler a un caractère plus rural, c'est plutôt une ferme fortifiée qui existe encore presqu'en entier à Voorde lez-Ninove. La signification exacte des termes manoir ou château n'est pas bien limitée. D'après Viollet-le-Duc, le seigneur féodal, seul, avait le droit d'élever un château avec tours, donjon et hautes courtines crénelées, tandis que le manoir n'est que l'habitation d'un propriétaire de fief, avec plus ou moins de défenses, mais ces défenses de manoir prenaient quelquefois tant d'importance qu'il devient difficile de dire où le château commence et où le manoir finit.

Quoiqu'il en soit, le manoir de Voorde ne pourrait guère passer pour un château. Bien moins important que celui de Herzele, il est peut-être plus curieux et plus unique. Sa conservation est sans doute aussi exposée à des dangers plus immédiats. Il sert en effet à l'exploitation, et, il y a quelques années, on a élevé, au milieu de l'enceinte, une très banale habitation en briques rouges pour le fermier. C'est une enceinte carrée avec quatre tours rondes aux angles. Une de celles-ci a disparu. Un large fossé l'entoure et une grande porte d'entrée, flanquée de tourelles et surmontée d'une courtine, y donne accès au milieu de la face antérieure. Il m'a paru que la construction était de la fin du XV^{me} siècle ou du commencement du XVI^{me}, telle je l'ai vue il y a cinq ou six ans; depuis, je n'ai plus eu l'occasion de constater si elle est restée intacte.

Je n'ai pas trouvé de renseignements sur ce curieux monument, ni dans De Potter qui n'a pas encore publié la partie de son ouvrage concernant Voorde, ni dans Sanderus qui n'en fait pas même mention.

Ce sont là certainement, Messieurs, des monuments dignes de tout votre intérêt, et je ne m'explique pas bien comment il se fait qu'ils soient si peu connus, dans un temps où le goût de l'archéologie est si éveillé, et celui du tourisme et de la villégiature si généralement répandu.

Bien des restes de châteaux plus ruinés et moins intéressants sont visités au loin, aux bords du Rhin, de la Meuse ou de la Moselle, tandis que ceux de Herzele et de Voorde demeurent ignorés, même à Gand. Ils n'ont pas l'avantage d'être situés sur des hauteurs qui les mettent bien en vue pour attirer les touristes, ils sont plutôt en contrebas des grandes routes. Ce n'est pas cela cependant qui devrait arrêter les fervents de l'archéologie, et du reste, le pays où ils se trouvent n'est pas à dédaigner. Le midi de notre province est riche en aspects agréables et joliment vallonnés. Je l'ai parcouru de pied en tous sens, et j'ai été bien souvent charmé de ses aspects si variés et pittoresques. On connait assez généralement Audenarde et ses trésors artistiques que bien de grandes villes pourraient lui envier, Renaix et ses pittoresques environs, ainsi que Grammont et Sottegem, mais tous les pays intermédaires sont intéressants; beaucoup d'églises de ces villages sont très anciennes et présentent quelquefois un véritable intérêt archéologique. (Applaudissements.)

- M. le Président. Il serait désirable de joindre à votre intéressant rapport une ou deux photographies.
- M. Bergmans. M. de Kemmeter ne pourrait-il pas s'en charger?
- M. le Président. Nous voterions d'avance des remerciements à notre honorable collègue.
- M. A. Heins. J'ai des croquis de la ferme de Voorde, mais mieux vaudrait, évidemment, avoir des photographies.
- M. de Kemmeter promet une photographie du château d'Herzele.

VII.

Van Dyck et l'École génoise (notes de voyage).

M. Macterlinck. On connait l'influence considérable exercée par Van Dyck sur l'école française des Rigaud et Largillière surnommés les van Dyck français; on sait aussi son influence sur l'école anglaise, qui se réclame encore de nos jours de notre grand portraitiste flamand.

Le rôle joué par Van Dyck en Italie est moins bien connu; on croit, généralement, qu'il y alla en élève pour étudier les grands maitres de la Péninsule, et même qu'il y perdit son originalité flamande. Dans mes divers séjours en Italie, j'ai pu constater qu'il y alla en maître reconnu, et que, loin d'y perdre ses qualités nationales, il les affina et les développa. Je dirai plus, s'il apprit beaucoup des grands coloristes vénitiens qui procèdent des flamands (1), il y créa à son tour une école où son influence subsista jusqu'à la fin du XVIII° siècle.

Comme le disait fort bien M. Fierens-Gevaert à la dernière séance de l'Académie royale d'archéologie d'Anvers, il ne faut pas, quand on parle de l'art flamand, se le représenter exclusivement pléthorique, sanguin; il ne glorifia pas seulement, comme le croit Taine, les instincts sensuels, la grosse et grande joie, l'énergie rude des classes populaires, il connut des raffinements qui n'étaient pas de la préciosité, des élégances qui n'étaient point des mièvreries, des subtilités qui n'étaient pas des déliquescences.

Je partage cette manière de voir, j'ajouterai même que ce ne fut pas sous sa forme pléthorique et sanguine que son influence se fit le plus vigoureusement sentir.

A l'époque des Van Eyck et de Memlinck, le mot *flämisch* était devenu en Allemagne le synonyme de l'esprit et du bon goùt.

On dit que ce fut un élève de Jean Van Eyck qui transporta à Venise un rameau de notre art flamand. Cet élève, Antonello de Messines, déjà célèbre dans son pays, enthousiasmé à la vue d'une œuvre de Jean commandée par le roi de Naples, n'aurait pas craint d'affronter les dangers d'un voyage lointain pour aller à Bruges apprendre le secret de la peinture à l'huile, et mieux

⁽¹⁾ Le Duc de Devonshire a exposé à Anvers l'album d'études de Van Dyck en Italie; on y remarque que c'est surtout le Titien qui frappa et inspira notre artiste.

encore la connaissance du goût et du riche coloris de nos grands primitifs.

Quoique d'après les auteurs les plus récents il faille rejeter ce récit parmi les légendes, il est incontestable qu'Antonello visita les Pays-Bas et qu'après s'être assimilé la technique des Van Eyck, il devint par ses élèves les Bellini, dont l'un d'eux fut le maître du Titien, le fondateur de cette belle école vénitienne, dont les œuvres aux brillantes vibrations éblouissent nos yeux, et nous rappellent, comme un écho, nos superbes colorations flamandes.

L'influence des nombreux artistes flamands qui allèrent en Italie depuis le commencement du XVI° siècle et qui y laissèrent tant de chefs-d'œuvre inconnus de sculpture et de peinture, fut peu appréciable.

Rubens lui-même, dans sa fougue exubérante, fut admiré, mais peu compris. Il faut remonter au séjour de Van Dyck pour retrouver un artiste flamand, remuant aussi profondément l'art de la Péninsule et créant une véritable école à Gênes. Notre peintre venait d'ailleurs au bon moment; depuis la mort du Titien, l'Italie ne comptait plus de portraitistes dignes de ce nom, et il ne faut pas oublier qu'au moment de son départ, sa réputation était à ce point établie à Anvers, que nous voyons les œuvres de ce jeune homme de 22 ans estimées par l'agent artistique du comte d'Arundel, presque à l'égal de celles de Rubens (1).

Nombre de portraits que nous avons pu admirer à Anvers : le vieillard de della Faille, les époux Vinck et d'autres encore nous l'ont montré, créant, déjà à cette époque, des œuvres de la plus haute valeur.

Les splendides portraits qu'il fit dès son arrivée en Italie, entre autres celui du *cardinal Bentivoglio* actuellement au Palais Pitti, ainsi que ceux si nombreux dont il orna les principaux palais de Gênes, parmi lesquels je citerai : La *marquise Sale*-

⁽¹⁾ Antoine Van Dyck, par Henri Hymans (Gazette des Beaux Arts).

Brignole, dont une belle réplique figura à Anvers; Le jeune homme en costume espagnol, le portrait équestre de Guitio Brignole, saluant de son chapeau; ainsi qu'une autre marquise de la même famille, tous au Palais Brignole Sala; — la Dame assise en robe de soie blanche, avec deux enfants en bleu et or; trois enfants avec un petit chien, et un jeune homme vêtu de blanc appuyé à un siège avec un perroquet, des singes et des fruits (les accessoires de Snyders) du Palais Philippo Durazzo et Pallavicini; — la Jeune femme, à l'air piquant, et aux cheveux rouges traversés d'une plume blanche, du Palais Balbi; — le beau portrait inachevé du Fiancé chez le marquis Giorgio Doria, ainsi que les dix-neuf portraits de la famille du Prince Cattaneo, durent frapper les artistes italiens de l'époque et leur faire l'effet d'une véritable révélation.

L'art fin et plein de noblesse de Van Dyck était fait pour leur plaire et sa distinction personnelle, son faste même achevèrent de faire la conquête de tous.

Bellori nous le montre pendant son séjour en Italie, richement vêtu, une plume au chapeau, une chaîne d'or au cou, et se faisant escorter d'une suite de serviteurs. On le surnomma Il pittore cavalieresco. Ses compatriotes lui reprochèrent cette mise en scène vaniteuse, et ne lui pardonnèrent pas son peu de goût pour leurs plaisirs bachiques et leurs longues stations dans les osterie, où ils dégustaient, plus que de raison, les crus capiteux de la Romagne ou de la Toscane.

Après avoir rapidement passé à Gênes, il visita Rome, Florence et Bologne, puis Mantoue et Venise pour revenir et séjourner à Gênes. L'opulente république était faite pour comprendre et apprécier notre peintre, qui peupla alors ses palais d'un nombre incalculable d'œuvres (1), dont les principales, citées plus haut, sont les plus remarquables.

L'entraînement exercé par Van Dyck, qui fut un charmeur,

⁽¹⁾ Le Cicerone de Burchard et Bode.

est décrit de main de maître par M. Victor de Swarte dans sa belle étude publiée récemment dans la *Nouvelle Revue*, et l'on comprend aisément que les artistes génois, voyant son succès et sa vogue croissante, cherchèrent à l'imiter. Ils formèrent ainsi, à son insu peut-être, une véritable école.

Le protégé du Pape et du duc de Savoie : Bernard Castilli, élève de J. B. Paggi, surnommé le restaurateur de l'école génoise (1557-1629), quoique plus âgé que Van Dyck, fut un des premiers, attiré dans son orbite. L'amitié qui unit bientôt les deux artistes fut si grande, que Castilli fit, d'après nature, le portrait du célèbre flamand dont il subit l'influence. Van Dyck, de son côté, prit de l'artiste génois un engouement éphémère pour les scènes du Tasse, alors fort à la mode (1). Un tableau représentant Renaud et Armide, appartenant au Duc de New Castle, cité par M. H. Hymans comme une de ses plus belles œuvres (2), et dont une copie ou réplique médiocre se trouve au Louvre, doit dater de cette époque.

Le peintre Jean André Deferrari (1598-1669) fut également un des premiers amis et admirateurs de Van Dyck à Gênes. Il s'assimila si bien son faire et sa manière que bien des œuvres dues à son pinceau passent, selon Burchard et Bode (Le Cicérone), pour des originaux du maître.

Il faut citer encore, parmi les artistes de son époque : Jean Dominique Cappellino (Gênes 1580-1651) élève de J. B. Paggi et Jean Baptiste Carloni (1595-1680), élève de Passignano. Carloni travailla avec André Deferrari, fervent admirateur de Van Dyck aux fresques des palais et églises de Gênes et subit ainsi que Cappellino l'influence plus lointaine du maître.

Le chevalier *Vani* (1596-1657) connut Antoine à l'atelier de Rubens et, dès cette époque, ils s'étaient pris en grande amitié.

⁽¹⁾ Le séjour de Rubens et Van Dyck en Italie, par Edgar Baes. (Ouvrage couronné par l'Académie de Belgique,)

⁽²⁾ Notes et recherches sur la vie et l'œuvre de Van Dyck (séance du 8 octobre, Académie royale d'archéologie d'Anvers).

Vani fut son compagnon de route dans plusieurs de ses voyages en Italie et l'accompagna notamment à Palerme. C'est dans cette ville que Van Dyck fit les portraits du prince Thomas de Carignan et du Gouverneur Philibert de Savoie. Ce dernier mourut de la peste avant l'achèvement complet de l'œuvre. Le chevalier Vani sans être portraitiste, montra dans ses tableaux d'histoire l'influence exercée par son ami et maître.

Sustermans ou plutôt Sutterman (Juste) (1597-1681) quoique né à Anvers, peut être considéré comme un peintre italien, car il quitta son pays natal à l'âge de 11 ans, et vint s'établir très jeune à Florence. Il fut également lié avec Rubens et Van Dyck durant leur séjour en Italie. Il était considéré alors comme le peintre le plus distingué de sa patrie d'adoption. Le peintre des grands ducs de Toscane, (Cosme II, Ferdinand II et Cosme III), était le compagnon prédestiné du futur peintre du roi d'Angleterre. Ils se lièrent d'amitié et Van Dyck fit son portrait.

Burchard et Bode, dans le Cicerone, signalent la ressemblance des portraits de Sustermans avec ceux de Van Dyck, dont selon moi il s'inspira. J'ai pu m'en convaincre en voyant le portrait du Doge Doria (?) acquis par le musée de Bruxelles, si semblable, comme faire et comme coloris, au superbe portrait du prince de Danemarch de Sutterman, que j'ai spécialement étudié et copié au Palais Pitti à Florence.

Dans la génération suivante, nous voyons l'influence de Van Dyck devenir plus considérable encore: Jean Bernard Carbone (Abaro, états de Gênes, 1614-1683), élève d'André Deferrari contemporain et ami de Van Dyck, s'assimila si complètement le faire et la manière du grand portraitiste flamand que bien de ses œuvres passent de nos jours pour des ouvrages du maître.

MM. Henri Hymans, dans ses Notes et recherches, Siret dans son Dictionnaire, et Burchard et Bode, dans le Cicerone, font tous la même constatation.

Le professeur et Directeur Venturi de Rome lui attribue

formellement le portrait du Doge cité plus haut (1). D'après lui l'œuvre du Musée de Bruxelles ne représenterait pas un *Doria* mais bien *Vinzenzo Imperiali* ambassadeur gênois (2).

Castiglione (Jean Benoît) dit le Benedetto (1616-1670, Gênes), fut lui aussi élève de A. Deferrari et reçut des leçons de Van Dyck pendant son séjour à Gênes. Ce peintre laissa des preuves nombreuses de son talent dans les principales villes de l'Italie. Il se fixa vers la fin de sa vie à Mantoue, où il vécut d'une forte pension que lui assigna son protecteur Charles I. Siret, Burchard et Bode considèrent ses œuvres comme des imitations parfaites du maître.

Les mêmes auteurs citent encore *Michele Flamingo* et *Giovan Rosa* parmi les artistes dont les portraits sont fréquemment attribués à Van Dyck.

Les frères génois *Piola Pellegrino* (1627-1640) et *Dominique* (1628-1703), élèves de *Bernard Castelli*, ami et contemporain de Van Dyck, peignirent de nombreuses fresques à Gênes, où l'on retrouve le faire distingué et élégant du maître.

 $Valere\ Castelli\ (1625-1659),\ {
m fils}\ {
m de\ Bernard},\ {
m subit\ aussi}\ {
m par}$ son père la même influence.

Jean Baptiste Gauli dit le Baccicio (1639-1709, Gênes), à qui l'on doit les portraits des sept pontifes sous lesquels il vécut, s'appliqua quoique élève du Bernin à suivre et à imiter la manière de Van Dyck avec le plus grand succès.

Grégoire Deferrari (1644-1726, Gênes), fut élève de Fiasella, mais subit incontestablement la même influence par son parent J. A. Deferrari cité plus haut. Une esquisse grandiose que j'ai pu rapporter d'Italie, et qui se trouve actuellement

⁽¹⁾ La date de 1626 relevée sur le portrait, si elle est authentique, devrait faire écarter Carbone, qui à cette époque avait douze ans.

⁽²⁾ La famille Doria, encore existante à Rome, a demandé au Musée de Bruxelles des renseignements au sujet de ce portrait, qu'elle ne connaissait pas.

au Musée du Cinquantenaire de Bruxelles, montre par ses colorations toute flamandes une réminiscence incontestable de Van Dyck. Ce peintre, peu connu de nos jours, eut, de son vivant, une réputation considérable, et le marquis de Noailles, commandant alors la flotte du roi de France, enthousiasmé par la vue du plafond de l'église des S.S. Jacques et Philippe à Gênes, dont l'esquisse est citée plus haut, voulut l'amener à Paris; mais le peintre préféra rester dans sa patrie, où il travailla entre autres aux plafonds du palais Rosso (1).

Je citerai encore *Dominique Parodi* (1668-1740, Gênes) et *Preti*, dit le *Calabresi* (1613-1699), où je crois reconnaître l'influence plus lointaine de Van Dyck.

Enfin, plus tard, il y eut encore *Tiepolo*, dit *il Tiepoletto* (1692-1769), ce prestigieux vénitien de la décadence, qui étudia les œuvres de notre second grand peintre flamand, et les imita parfois très bien(2). Dans son tableau représentant Saint-Jacques, qui se trouve à l'église St-Eustache à Venise, on remarque un cheval blanc et un nègre, où l'on retrouve des réminiscences sensibles de Van Dyck, dont il suivit la touche.

Je m'arrête ici, j'ai lieu d'espérer qu'une plume plus autorisée que la mienne complètera ce modeste travail, en nous montrant dans notre grand portraitiste flamand le chef occulte ou reconnu des principales écoles de l'Europe.

Aujourd'hui je serais heureux, si j'avais pu vous démontrer que son influence sur les peintres génois fut à peine inférieure à l'enthousiasme, qu'il excita chez les principaux portraitistes anglais, enthousiasme si grand, que Gainsborough expirant se consola de sa mort, en disant à son ami Reynolds « Nous nous verrons au Ciel, et Van Dyck y sera! » (3) (Applaudissements).

La séance est levée à 10 heures.

⁽¹⁾ La vite die pittori Genovesi. — Carlo Ratti 1768, 2e vol.

⁽²⁾ Edgard Baes. Séjour de Rubens et Van Dyck en Italie.

⁽³⁾ Antoine Van Dyck, par H. Hymans (Gazette des Beaux Arts).

Algemeene vergadering van 5 December 1899.

Assemblée générale du 5 Décembre 1899.

CONFÉRENCE de Monsieur J. DESTRÉE, conservateur des musées royaux d'art industriel à Bruxelles.

Sujet de la Conférence :

Miniatures de l'école Ganto-Brugeoise, fin du XV^e et début
du XVI^e siècle.

C'est devant un public nombreux et attentif, où l'on remarquait notamment M. le b^{on} de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la province, que M. Destrée a fait connaître le résultat de ses recherches sur ce domaine spécial de notre ancien système artistique.

C'est à partir de la seconde moitié du XIVe siècle, que les enlumineurs des Pays-Bas commencent à s'affirmer par des œuvres encore admirées de nos jours. Qui ne connaît les noms à jamais célèbres de Jean de Bruges, d'André Beauneveu de Valenciennes, de Pol de Limbourg et de ses frères?

De bonne heure Bruges devint un centre d'attraction pour les enlumineurs de nos contrées, grâce à la fondation de la gilde de Saint-Jean l'Evangéliste. Cette corporation hospitalière accueillait les artistes étrangers, et ne dédaignait pas d'admettre l'élément féminin. Il n'est pas surprenant dès lors, que l'art de de la miniature ait été plus florissant en cette ville que dans toute autre cité des Pays-Bas.

Le conférencier divise l'histoire de l'enluminure dans les

Flandres à partir du XVe siècle en deux périodes: la période bourguignonne et la période maximilienne. La première comprend le règne des puissants ducs d'Occident, la seconde le règne de Maximilien. C'est de la seconde période que s'est occupé M. Jos. Destrée. Il a énuméré les notes caractéristiques qui distinguent l'ornementation des manuscrits flamands à cette époque: lettres rustiques, marges de couleurs variées servant de fond à des fleurs, à des rinceaux, à des bijoux etc. dessinés en relief. Ce mode d'ornementation si pittoresque et si riche est originaire soit de Gand soit de Bruges; il a gagné peu à peu le Brabant, les régions du nord de la France, et il a même été agréé par des artistes allemands.

Le conférencier eut soin ensuite de développer les considérations qu'il avaitémises, en faisant projeter sur la toile, grâce à l'obligeant concours de M. Jos. Casier, des vues empruntées à plusieurs manuscrits, entre autres au bréviaire Grimani. L'ornementation picturale de ce célèbre bréviaire, un des joyaux de la bibliothèque Saint-Marc à Venise, a été attribuée par Marc-Antoine-Michel, plus connu sous le nom de l'anonyme de Morelli, à Jean Memling, à Gérard de Gand et à Liévin d'Anvers. M. Destrée discute la valeur de ce témoignage, et il écarte le nom de Jean Memling, et provisoirement celui de Lièvin d'Anvers, dont aucune œuvre ne nous est connue. Reste Gérard de Gand. Il ne peut être question de Gérard van der Meire, qui était mort vraisemblablement lors de l'exécution des miniatures du bréviaire. Il faut choisir soit Gérard Horebout enlumineur de profession, fournisseur en quelque sorte attitré de grands personnages, ou Gérard David habitant Bruges, auquel on attribue, à tort peut-être, la paternité de miniatures. Sans se prononcer définitivement, M. J. Destrée croit que Gérard Horebout n'est pas étranger à la confection des miniatures du bréviaire; il signale des éléments qui, de toute façon, semblent pouvoir être pris en sérieuse considération.

Mais, fait digne d'être noté, nombre de miniatures montrent

des affiinités incontestables avec l'œuvre de Gérard David, C'est sans doute pour ce motif, que M. James Weale a été amené à croire que plusieurs pages ont été exécutées par ce maître, ou d'après ses dessins. Ce serait sa femme qui l'aurait secondé dans cette tàche; la participation de cette artiste est, en tout cas. rien moins qu'établie. Quant à M. J. Destrée il penche à y voir la main d'un disciple ou d'un imitateur. Ce point a été mis en évidence par des rapprochements empruntés au bréviaire Grimani et à des œuvres incontestées de Gérard David. Il semble aussi résulter des déductions de M. J. Destrée, que les Bessing ont également une part à réclamer dans l'illustration de ce manuscrit. Le conférencier a montré les emprunts faits aux Belles heures de Chantilly, dues au pinceau de Pol de Limbourg, et les rapports qui existaient entre certaines pages du bréviaire et les Heures de Hannessy qui lui sont postérieures. M. Destrée a profité du défilé des vues, pour faire des remarques des plus intéressantes sur l'architecture, le costume, et de curieux objets représentés de ci-delà

Des applaudissements nourris ont salué la péroraison de M. Destrée, que M. le baron de Maere d'Aertrijcke, président de la société d'histoire et d'archéologie, a remercié chaleureusement au nom de tous les assistants.

FIN.











